Department of the Secretary of State of Canada
Secrétariat d'État du Canada

FEDERAL AND PROVINCIAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA

A Report to Parliament, 1985-86

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Cat. No. S1-2/1986

ISBN 0-662-54916-3

HER EXCELLENCY THE RIGHT HONOURABLE JEANNE SAUVÉ,
GOVERNOR GENERAL AND COMMANDER-IN-CHIEF OF CANADA

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

I have the honour to present, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, the Annual Report on Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada, for the fiscal year ended March 31, 1986.

This report is submitted to Your Excellency in accordance with the requirements of Section 24.1(1) of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977.

Respectfully submitted,

David Crombie

David Crombie
Secretary of State of Canada

FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS AND FEDERAL POST-SECONDARY EDUCATION AND HEALTH CONTRIBUTIONS ACT, 1977

Annual Report

24.1 (1) The Secretary of State shall cause to be laid before each House of Parliament, not later than the fifth sitting day of that House after the 31st day of January next following the end of each fiscal year that begins after March 31, 1984 a report for that fiscal year on

(a) cash contributions and total equalized tax transfers in respect of the post-secondary education financing program applicable to each province;

(b) expenditures by each province on post-secondary education;

(c) any other federal programs of support to or involvement in post-secondary education;

(d) the relationship between such federal contributions, transfers and programs and Canada's educational and economic goals; and

(e) the results of any consultations by or on behalf of the Secretary of State with the Council of Ministers of Education, Canada relating to the definition of national purposes to be served by post-secondary education and the means by which the governments of Canada and the provinces will achieve those purposes.

Reference to Parliamentary Committee

(2) Every report laid before Parliament under subsection (1) shall be referred for review to such standing committee of the House of Commons, of the Senate or of both Houses of Parliament as is designated by Parliament for that purpose.

CONTENTS

FOREWORD	1
I SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA: AN OVERVIEW	3
1 - THE EVOLUTION OF PUBLIC SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA	3
2 - SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION TODAY	14
2.1 Total Expenditures on Post-Secondary Education	14
2.2 Direct Support to Post-Secondary Education	14
2.3 Indirect Support to Post-Secondary Education	17
2.3.1 Intergovernmental Transfers	17
2.3.2 Tax Measures in Support of Post-Secondary Education	17
II FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA	21
1 - CONTRIBUTIONS TO THE PROVINCES AND TERRITORIES	24
1.1 Established Programs Financing	24
1.2 Official Languages in Education	29
1.2.1 Overview	29
1.2.2 Expenditures	29
2 - FEDERAL PROGRAMS OF DIRECT SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION	33
2.1 Research	33
2.1.1 Research Granting Councils	34
2.1.2 Other Departments and Agencies	38
2.2 Student Assistance	39
2.2.1 Canada Student Loans Program	39
2.2.2 Scholarships, Bursaries and Other Awards	43
2.3 Direct Federal Responsibilities for Post-Secondary Education	45
2.4 Other Federal Programs	47

3 - SUMMARY OF FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION	51
3.1 Cash Expenditures	51
3.2 Tax Transfers	51
III PROVINCIAL AND TERRITORIAL GOVERNMENT SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION	55
1 - PROVINCIAL AND TERRITORIAL SYSTEMS OF POST-SECONDARY EDUCATION	56
2 - POST-SECONDARY EDUCATION ACROSS CANADA	84
2.1 Post-Secondary Institutions	84
2.1.1 Universities	85
2.1.2 College Level Institutions	87
2.2 Enrolment in Post-Secondary Institutions	89
3 - PROVINCIAL AND TERRITORIAL GOVERNMENT EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION	92
3.1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education	94
3.1.1 Institutional and Related Support	94
3.1.2 Scholarships and Student Aid	97
3.2 Tables: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education and Post-Secondary Enrolments, by Province/Territory	98
IV CANADA'S OBJECTIVES IN SUPPORTING POST-SECONDARY EDUCATION	113
V CONSULTATIONS OF THE SECRETARY OF STATE OF CANADA WITH THE COUNCIL OF MINISTERS OF EDUCATION, CANADA	117

APPENDICES

Appendix A:	Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology	121
Appendix B:	Post-Secondary Education Funding: A Comprehensive View	131
Appendix C:	Post-Secondary Education in Canada: Publications and Events, 1985-86	153
Appendix D:	The Established Programs Financing Formula, 1985-86	161
Appendix E:	Expenditures of College Level Institutions	169

LIST OF TABLES

1	Expenditures on Post-Secondary Education, by Direct Source of Funds, Canada	15
2	Federal Support to Post-Secondary Education in Canada	22
3	Established Programs Financing Entitlements in Support of Post-Secondary Education	26
4	Federal Contributions to the Provinces/Territories in Support of Post-Secondary Education: Established Programs Financing	28
5	Federal Contributions to the Provinces/Territories in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education	31
6	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education	32
7	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Research	35
8	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance	42
9	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Direct Federal Responsibilities	46
10	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Other Programs and Administration Costs	50
11	Summary of Federal Support to Post-Secondary Education: Top 20 Departments/Agencies	52
12	Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education; Enrolments: University and College Level Institutions, Canada	93
13 (a-l)	Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education; Enrolments: University and College Level Institutions, by Province/Territory	99

LIST OF TABLES (continued)

B-1 (a-m)	Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85	136
B-2	Interprovincial Transfers in Support of Post-Secondary Education, 1984-85	151
D-1	Basic Elements of Post-Secondary Education Financing Formula	163
D-2	Established Programs Financing Tax Transfer in Support of Post-Secondary Education	167
E-1	Total Expenditures of College Level Institutions by Province and Level of Education, 1984-85	169

LIST OF CHARTS

1	Post-Secondary Full-Time Enrolment, Canada, 1951-52 to 1985-86	12
2	Total Expenditures on Post-Secondary Education, Canada, 1951-52 to 1985-86	13
3	Expenditures on Post-Secondary Education, by Direct Source of Funds, Canada, 1985-86	16
4	Federal Support to Post-Secondary Education, Canada, 1985-86	21
5	Total Expenditures of Research Granting Councils in Support of Post-Secondary Education, Canada	37
B-1	Funding of Post-Secondary Education in Canada	132

FOREWORD

Provision for the annual Report to Parliament on Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada was introduced as a result of all-party agreement during committee consideration of other amendments to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements legislation. The amending Bill, including the provision for an annual report, received Royal Assent on June 7, 1984.

Consequent to this amendment, Section 24.1(1) of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977 requires that the Secretary of State of Canada shall provide an annual report to Parliament, commencing with 1984-85, which describes:

(a) cash contributions and total equalized tax transfers in respect of the post-secondary education financing program applicable to each province;

(b) expenditures by each province on post-secondary education;

(c) any other federal programs of support to or involvement in post-secondary education;

(d) the relationship between such federal contributions, transfers and programs and Canada's educational and economic goals; and

(e) the results of any consultations by or on behalf of the Secretary of State with the Council of Ministers of Education, Canada relating to the definition of national purposes to be served by post-secondary education and the means by which the governments of Canada and the provinces will achieve those purposes.

The structure for the Report, largely derived from the specific requirements of Section 24.1(1) of the Act, is as follows:

Part I provides an **Overview** of support to post-secondary education in Canada, as it has evolved and as it exists today.

Part II describes **Federal Support to Post-Secondary Education,** thereby addressing subsections (a) and (c) of the legislation.

Part III discusses **Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education,** in accordance with subsection (b) of the Act.

Part IV responds to subsection (d) of the Act, describing **Canada's Objectives** in supporting post-secondary education.

Part V discusses **Consultations** by or on behalf of the Secretary of State with the Council of Ministers of Education, Canada, as specified in subsection (e) of the Act.

The term "post-secondary education" is not defined in the present Act. In addressing the requirements of this Report, the methodology adopted by Statistics Canada for purposes of gathering education data has been used. As defined by Statistics Canada, post-secondary education encompasses all education programs and research activities of universities, as well as certain programs in non-university (college level) institutions, such as community and regional colleges, CEGEPs, technical institutes, and hospital and regional schools of nursing. To be included as post-secondary, programs in college level institutions must meet certain criteria, essentially that they require high school graduation for admission, last at least one school year, lead to a certificate or diploma, and require exit skills higher than a trades level.

PART I

SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA: AN OVERVIEW

Over the 120 years since Confederation, support to post-secondary education has changed as dramatically as the nature of post-secondary education itself. Where once the churches and a few wealthy individuals provided the funding for our colleges and universities, governments today provide the major portion of financial support. This extension of public support has contributed to an enormous growth in the capacity and diversity of post-secondary education systems, making higher education increasingly accessible to Canadians.

This first part of the Report reviews briefly the evolution of our post-secondary systems and provides an overview of the total funding - public and private - that supports post-secondary education in Canada today.

1 - THE EVOLUTION OF PUBLIC SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA

Public support was a relatively small factor in higher education at the time of Confederation. However, the Constitution Act, 1867 (formerly titled the British North America Act, 1867) established the framework of responsibility within which the federal and provincial governments came to play increasingly important roles in post-secondary financing over the ensuing years. The Act explicitly grants provincial legislatures the right to make laws in relation to education "in and for each province". The Parliament of Canada derives its legislative authority regarding education from its jurisdiction over the Northwest Territories and Yukon, as well as its special responsibility for matters related to native Indians and Inuit, Armed Forces personnel and their families, and the inmates of federal correctional institutions.

As well, the federal responsibility in such areas as the economy and the official languages has provided a further basis for support to education and related activities.

Confederation to World War II

At the time of Confederation, there were 18 degree-granting institutions serving about 3.5 million people in the four provinces that formed the Dominion of Canada (Nova Scotia, New Brunswick, Ontario and Quebec). Most of these institutions were church affiliated. The remainder were privately initiated, with the exception of the University of Toronto (formerly King's College) which severed its connection with the Church of England in 1849, thus becoming Canada's first public university.

Through the remainder of the 19th century, higher education in Canada continued to develop at a modest pace. The first direct involvement of the federal government came in 1876, when the Royal Military College was established in Kingston to train Canadians as army officers. In the 40 or so years that followed, the governments of the western provinces each founded a provincial university, thus assuming a major role in support of higher education.

The early years of the new century saw rapid increases in population, especially in the cities, and an increasing demand for the skills needed by an industrial society. Accordingly, provincial and federal governments began to examine the need for publicly funded technical and vocational training and to establish various mechanisms of support. During World War I, an important form of public aid to universities was established with the creation of the National Research Council in 1916. Although initially focussed on the war effort, the National Research Council came increasingly to be a benefactor of university researchers and graduate students in the years that followed. Another

far-reaching precedent was set in 1919 with the provision of student financial assistance to returning veterans. By 1920, university full-time enrolment had reached 23,000.

Further assistance to higher education and technical training was provided by governments over the next two decades, one of the most important steps being the introduction, in 1939, of the Dominion-Provincial Student Aid Program. Operating under the Youth Training Act, this program allowed the two orders of government to co-operate in providing grants and loans to post-secondary students.

By the close of the '30s, university enrolment had grown to 36,000. Private funding remained the principal source of support, with student fees accounting for 33% and other private sources another 25% of university revenues.*

The Post-War Years

Demand for post-secondary education escalated sharply following World War II. In 1945, the Government of Canada instituted the Veterans Rehabilitation Act to assist veterans wishing to pursue vocational or post-secondary education. To help cope with the sudden influx of students, the federal government provided universities with a direct subsidy of $150 per year for each veteran enrolled, as well as capital grants to expand buildings and facilities. These provisions marked the beginning of direct federal financial assistance to universities.

By the early 1950s, the size of the university population was almost twice that of 1940. While costs were rising, the enrolment of veterans was declining and universities were faced with a corresponding loss in

---

* Historical Compendium of Educational Statistics: From Confederation to 1975, Statistics Canada, Education Science and Culture Division, cat. 81-568, p. 13.

federal assistance. In 1951, the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences (The Massey Commission) issued its report. Commissioners noted the existing financial crisis in the universities and concluded that federal support was necessary to achieve equality of opportunity in the economic, social, and cultural life of Canada. In the same year, the federal government instituted a system of direct grants to universities based on $0.50 per capita of provincial population, a system which was accepted by all provinces except Quebec.[1] The Massey Commission also led to the creation of the Canada Council (1957), which provided support to university research in the humanities and social sciences in the form of both graduate scholarships and research grants.

During the '50s, faced with a critical shortage of technical manpower at a time of rapid industrial expansion and diversification, many provincial governments placed increasing emphasis on the development of technical education facilities, and by 1960 there were about 30 of these institutions. The Technical and Vocational Training Assistance Act was introduced to support the expansion of provincial technical and vocational training facilities by providing an arrangement whereby the federal government would share the costs of operating and capital expenditures.

Although growth in post-secondary education enrolments was moderate during the early '50s, the rate of increase began to accelerate during the latter years of the decade. Full-time post-secondary enrolment grew from 91,000 in 1951 to 148,000 in 1959.

The Sixties

The '60s were a period of unprecedented growth, expansion and diversification for post-secondary education in Canada. Demand for post-secondary education was fueled by a number of economic and social forces. Not only was the population increasing rapidly, but the

proportion of the population participating in post-secondary education was also rising, reflecting the higher value society had come to place on higher education.

To further equality of educational opportunity, governments sought to remove financial barriers to post-secondary education by increasing their support to students. In 1964, the federal government introduced the Canada Student Loans Act, which provided an extensive program of support to post-secondary students. Provincial governments also initiated or expanded their own programs of student assistance, with the efforts of the two orders of government in this area being complementary.

During this period, provincial budgets for university education were sharply increased. To the 27 university institutions established before 1960, 21 new ones were added in the following decade. Teacher training in most provinces was brought within the universities as higher qualifications for teachers were established. Four new faculties of medicine were added to the 14 already in existence. Research facilities in universities were expanded. University full-time enrolments almost tripled, from 102,000 in 1959 to 294,000 in 1969.

In most provinces a new emphasis was placed on the development of non-university institutions of higher education and career training, many operating at least in part at the post-secondary level. Designed to meet the particular needs and priorities of each individual province, a wide diversity emerged in the orientation and services of these institutions across Canada. Students quickly took advantage of the new facilities. In 1959, there were approximately 46,000 students in non-university post-secondary programs; by 1969, with the opening of new colleges, such enrolments had more than tripled to 143,000.

As post-secondary services expanded and diversified, changes were made in the organization of provincial government departments involved with this level of education. The concept of a post-secondary education system began to emerge and was reflected in titles such as "Advanced Education" and "Education supérieure". In this same period (1967), the ministers responsible for education in the provinces established The Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) as a forum to enable them to consult on matters of common interest, to provide a means for interprovincial co-operation in areas of mutual interest and concern and to co-operate with other educational organizations to promote the development of education in Canada.

Federal support to post-secondary education developed significantly throughout the decade. By 1966, direct grants to universities had been increased to $5 per capita, and it was apparent that new arrangements were required for the financing of post-secondary education. In 1966, the Dominion-Provincial Conference on Higher Education led to the introduction of completely new arrangements for support of all forms of post-secondary education, arrangements which were subsequently formalized in the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, 1967. This Act replaced direct grants to universities with a system of fiscal transfers to the provinces for all forms of post-secondary education; provinces were entitled to a choice of either $15 per capita of provincial population or 50% of eligible post-secondary education operating expenditures.[2] The federal assistance took the form of an equalized tax transfer and a supplementary cash payment.

The Seventies

The rapid expansion of the '60s waned under the economic pressures of the '70s - pressures which were experienced by governments and post-secondary institutions alike. It was a time marked by fiscal restraint and re-evaluation of priorities.

By contrast with the sustained growth of the '60s, enrolments in the early '70s showed little or no increase in some years. Growth resumed in the middle years of the decade only to level off in 1978 and 1979. Long-term planning was made difficult by these unpredictable variations.

During these years, provincial governments turned their attention to the consolidation of systems developed in the previous decade. A number of adjustments were made in the composition and organization of post-secondary education systems, with particular emphasis on the enhancement of college level education.

Both orders of government paid specific attention in this period to enhancing the research capacity of universities. Provincial governments increased the proportion of their operating grants allocated to sponsored research and founded several special organizations to support research. Direct federal funding of research in universities was strengthened and rationalized when the Natural Sciences and Engineering Research Council and Social Sciences and Humanities Research Council were established in 1978 to assume the research support functions of the National Research Council and Canada Council, respectively. At the same time, the mandate of the existing Medical Research Council was expanded to include research in health care.

Through the early '70s, federal and provincial governments conducted numerous discussions regarding the financing of post-secondary education, in search of an arrangement that would better meet their different needs.

In 1972, the federal government placed a ceiling of 15% on the annual growth in its overall contributions to the provinces for post-secondary education under the cost-sharing arrangements. In 1976, an agreement was reached which led to the passage of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977. Under the

terms of this Act, federal support for post-secondary education, hospital insurance and medical care was changed from a cost-sharing basis to arrangements involving a block fund which provinces allocated to their health and post-secondary education programs according to their own priorities. The contribution continued to be a combination of tax transfers and cash payments. Total federal transfers were, however, escalated according to growth in the economy as measured by the Gross National Product, rather than program expenditures.

The Eighties

The demands of the Information Age, rapid technological development, increasing international competition, and restricted economic growth have made the '80s challenging years for governments and post-secondary institutions.

The '80s have thus far been a period of continuing fiscal restraint for both federal and provincial governments, and post-secondary education has not been immune from such measures. During this period, the federal government has made a number of adjustments to the Established Programs Financing arrangements.

In 1982, the formula was changed, thus ensuring that per capita entitlements would be equal in all provinces. In 1984, the legislation was again amended and retitled the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977. The increase in the portion of the block fund related to post-secondary education was limited for the fiscal years 1983-84 and 1984-85 in accordance with the government's 6 & 5 fiscal restraint policy. The legislative requirement for the present Report to Parliament was also introduced in 1984. In June of 1986, the Act was further amended to provide that the escalator for the total Established Programs Financing transfer would be two percentage points less than the rate of growth in the Gross National Product.

In recent years, provinces and territories have directed their policies toward measures which will allow their respective education systems to meet emerging new challenges. As noted by the Council of Ministers of Education, Canada, in a 1985 report:

> Because of differing economic conditions and needs in various parts of Canada, the approach has been somewhat different from province to province. Nevertheless, attempts to respond to changing social and economic needs have been similar, generally speaking, from one end of the country to the other.
>
> These strategies and activities may be seen as falling into four main categories:
>
> A. those which meet the increasingly diversified needs of the student population and the labour force;
>
> B. those which modernize curricula, equipment and teaching methods as a result of the rapid advances in technology;
>
> C. those which consolidate and develop research activities and ensure that research results make a greater contribution to economic development; and
>
> D. those which ensure the necessary cooperation among provincial governments and cooperation with the federal government in order to avoid duplication and encourage more effective use, through pooling, of available resources.*

In the October 1, 1986 Speech from the Throne, the federal government reaffirmed its "deep commitment to supporting, with the provinces, a system of post-secondary education based on excellence and equality of opportunity." To help meet the challenges facing higher education, the government announced that it would propose, for 1987, a national forum on post-secondary education.

---

* Changing Economic Circumstances: The Challenge for Postsecondary Education and Manpower Training, statement of the Council of Ministers of Education, Canada, October 1985, p. 5.

Looking Back

Looking back over the years since Confederation, it is possible to appreciate the enormous growth that has occurred in post-secondary education, particularly over the last 35 years.

As illustrated in Chart 1, there were 91,000 full-time students in post-secondary education in 1951-52. By 1985-86, that number had increased to 792,000. Thus, during this period, total post-secondary full-time enrolment increased by a factor of nearly nine. Notably, college level enrolment grew almost twelve-fold during these years.*

CHART 1: POST-SECONDARY FULL-TIME ENROLMENT, CANADA, 1951-52 TO 1985-86

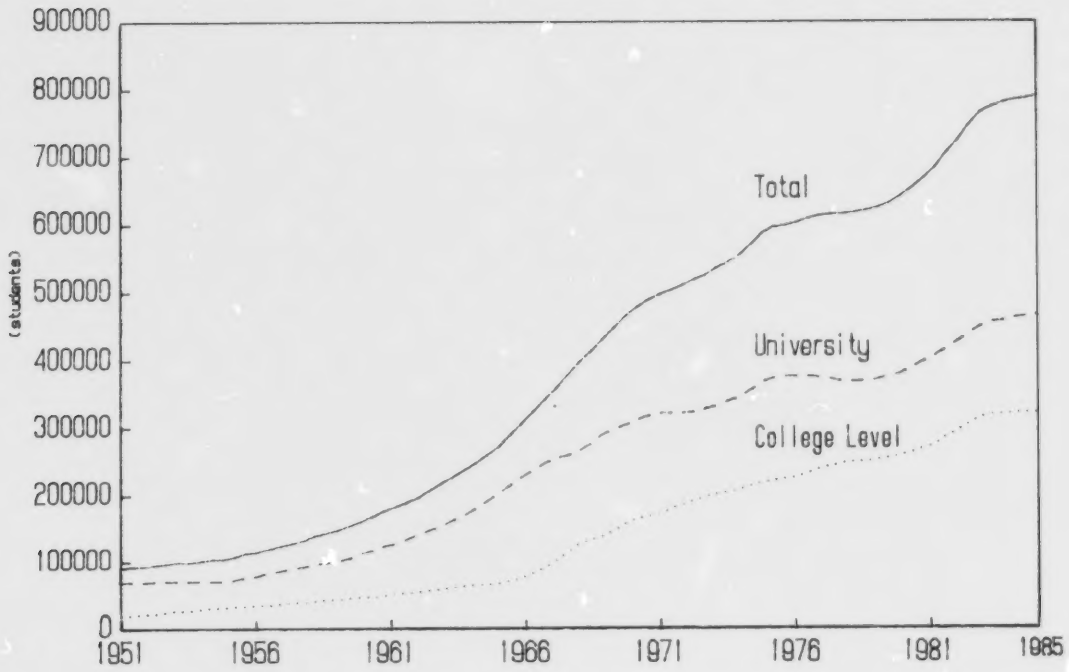

Source: Statistics Canada, Historical Compendium of Education Statistics, Cat. No. 81-568 for the years 1951-52 to 1974-75; Statistics Canada, special tabulation for the years 1975-76 to 1985-86.

* All enrolment data in this Report for the year 1985-86 are preliminary. Data for earlier years are actual.

As can be seen in Chart 2, total expenditures in support of post-secondary education increased by a factor of over 100 over this same period, to $9.37 billion in 1985-86. In constant 1951 dollars, this represents a twenty-five-fold growth in total expenditures.*

CHART 2: TOTAL EXPENDITURES ON POST-SECONDARY EDUCATION, CANADA, 1951-52 TO 1985-86

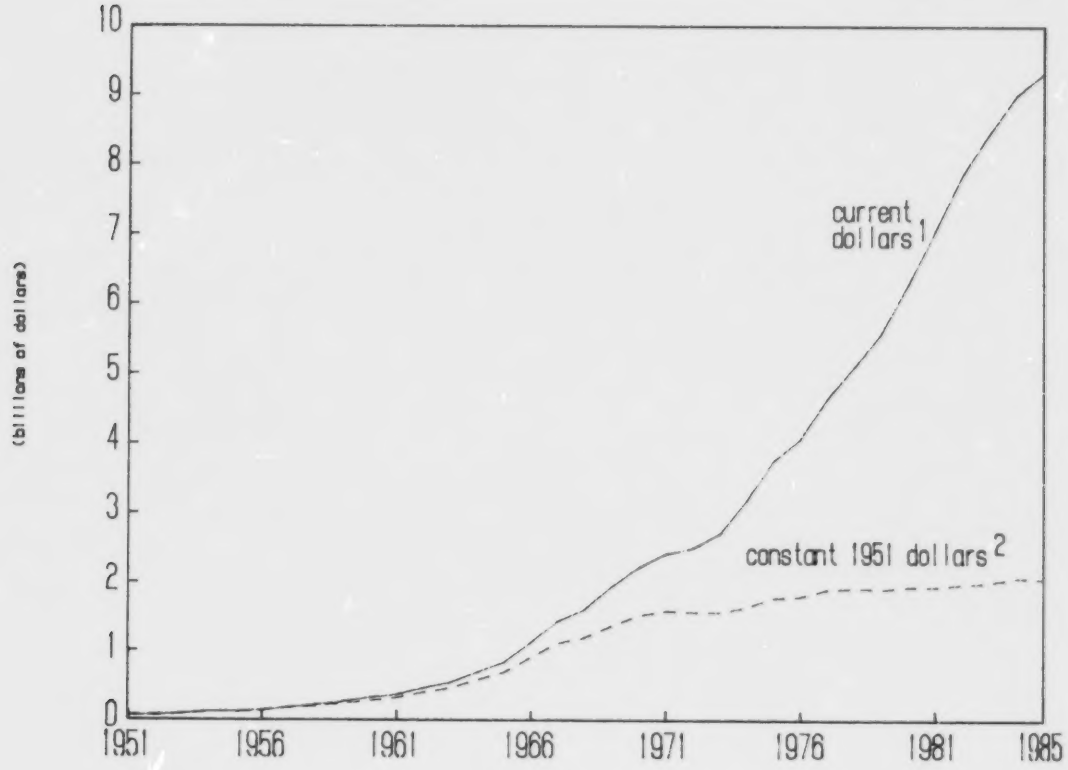

1 Source: Statistics Canada, Historical Compendium of Education Statistics, Cat. No. 81-568 for the years 1951-52 to 1953-54; CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures 1954-55 to 1985-86; and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures 1954-55 to 1985-86.

2 Calculated by the Department of the Secretary of State of Canada on the basis of data in Statistics Canada, Consumer Prices and Price Indexes, Cat. No. 62-010.

* All expenditure data in this Report for the year 1985-86 are estimates, based on budget data. Data for earlier years are actual.

2 - SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION TODAY

Section 2 presents total expenditures on post-secondary education today and provides an overview of total direct support to post-secondary education in Canada from all sources, public and private. Indirect forms of support are also briefly discussed.

2.1 Total Expenditures on Post-Secondary Education

In 1985-86, expenditures on post-secondary education in Canada totalled $9.37 billion, which represents 2% of the Gross National Product (GNP).* As indicated in Table 1, $6.74 billion (72%) of total expenditures was related to post-secondary education in universities, while $2.63 billion (28%) was related to post-secondary education in college level institutions.

These amounts include expenditures by the post-secondary institutions themselves, government expenditures on scholarships and aid to students attending these post-secondary institutions, and related government expenditures.**

2.2 Direct Support to Post-Secondary Education

Expenditures on post-secondary education are sustained by funds received from a variety of sources. Table 1 identifies total expenditures on post-secondary education and shows the direct or immediate source from which the funds are received. Direct sources which support expenditures on post-secondary education consist of governments, student fees and other non-government sources such as private donations and investment income.

---

* The Gross National Product is calculated from April 1, 1985 to March 31, 1986 to compare with fiscal year spending.

** See Appendix B for a more comprehensive discussion of total expenditures on post-secondary education.

Table 1: Expenditures on Post-Secondary Education, by Direct Source of Funds, Canada ($ millions)

Direct Source of Funds	University	College Level	Total
Provincial/Territorial Governments			
1983-84	4,067.0	2,120.8	6,187.8
1984-85	4,253.3	2,229.3	6,482.6
1985-86	4,336.1	2,290.6	6,626.7
Municipal Governments			
1983-84	1.8	0.0	1.8
1984-85	1.3	0.0	1.3
1985-86	1.7	0.1	1.8
Federal Government[1]			
1983-84	855.7	111.9	967.6
1984-85	929.6	126.0	1,055.6
1985-86[2]	1,011.7	160.0	1,171.7
Fees			
1983-84	623.4	121.0	744.4
1984-85	677.0	137.6	814.6
1985-86	730.1	137.6	867.7
Other Sources			
1983-84	494.8	39.1	533.9
1984-85	603.5	75.5	679.0
1985-86	659.8	42.8	702.6
Total			
1983-84	6,042.6	2,392.9	8,435.5
1984-85	6,464.6	2,568.4	9,033.0
1985-86	6,739.4	2,631.1	9,370.5

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Since Table 1 identifies expenditures by direct source of funds, the federal contributions to provincial and territorial governments of $4.57 billion are not shown. This indirect federal support to post-secondary education is presented in Part II as Contributions to the provinces/territories (Table 2).

2 Federal expenditures for 1985-86 were updated in November 1986 by Statistics Canada's Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education. For the preparation of Table 1 the final consolidation of all direct sources of funds for 1985-86 was not available. Federal 1985-86 spending data released on CANSIM were based on an earlier survey, reflecting original budget estimates. Data available from the later survey represent the most accurate and up-to-date information available for federal education spending in 1985-86 and therefore have been used by the Department of the Secretary of State of Canada in producing Table 1.

As illustrated in Chart 3, governments represented the primary source of direct support to post-secondary education, and provided 83% of all funds spent on post-secondary education in 1985-86. Provincial, territorial and municipal governments supplied $6.63 billion (71%) of direct funding, while $1.17 billion (13%) was provided directly by the federal government. A further $868 million (9%) of total direct funding came from student fees, and the remaining 7% was derived from other non-government sources, such as donations and investment income.

Note that Table 1 does not identify intergovernmental transfers of funds. Thus, the $4.57 billion federal contributions to provincial and territorial governments can not be seen in Table 1; this indirect federal support to post-secondary education is presented in Part II as contributions to the provinces/territories (Table 2).

CHART 3: EXPENDITURES ON POST-SECONDARY EDUCATION, BY DIRECT SOURCE OF FUNDS, CANADA, 1985-86

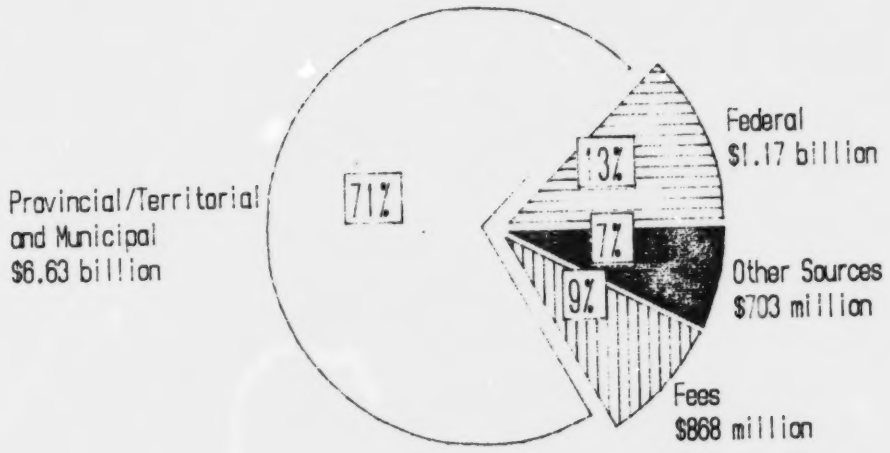

Based on data displayed in Table 1.

2.3 Indirect Support to Post-Secondary Education

A major form of indirect support to post-secondary education is the intergovernmental transfer. Through intergovernmental transfers, one level of government provides support to another, which may subsequently channel these funds into the post-secondary education system. Another form of indirect support is provided through government tax allowances or special features in the tax structure which favour post-secondary education.

Indirect support to post-secondary education does not flow directly into the post-secondary education system itself, although the intention is that such support will ultimately benefit post-secondary education. As noted previously, indirect support is not included when consolidating total expenditures in direct support of post-secondary education.

2.3.1 Intergovernmental Transfers

The federal government provides the principal portion of its support to post-secondary education through transfers to the provinces and territories. The Established Programs Financing arrangements provided some $4.51 billion in cash and tax transfers related to post-secondary education in 1985-86, while post-secondary activities supported under the Official Languages in Education Program accounted for a further $55.7 million in transfers to provinces and territories. Details of these federal transfers are provided in Part II of the Report.

2.3.2 Tax Measures in Support of Post-Secondary Education

Federal and provincial governments provide a number of income tax deductions and exemptions, as well as commodity and property tax exemptions, in support of post-secondary education. Although these measures do not represent cash expenditures by governments, they do constitute significant revenue forgone (tax expenditures) and should be noted as a valuable contribution to the post-secondary education sector.

Income Tax Measures

Various personal and corporate income tax benefits are provided through the federal Income Tax Act. Since provincial personal income tax revenues in most cases are determined as a percentage of federal basic tax, such allowances often represent tax revenue forgone by both levels of government.[3] Tax allowances thus provided include:

- tax deductions and tax credits for contributions to university research;
- deductions from taxable income related to tuition fees and a monthly education deduction;
- tax exemption of a portion of scholarship and bursary income;
- tax exemptions for dependent children, including children over 21 who are in full-time attendance at a university or school;
- special tax treatment for Registered Education Savings Plans;
- charitable status designation for educational institutions, allowing supporters to deduct donations from taxable income; and
- deduction of contributions to teachers' exchange funds.

Commodity Tax Allowances

The federal Excise Tax Act provides commodity tax exemptions for materials used in the construction of educational institutions, as well as a range of apparatus and equipment purchased by these institutions. Tax exemptions are also allowed for technical, educational and other books.

Real Property Tax Allowances

Governments at all levels support post-secondary institutions through grants in lieu of taxes or exemption from real property tax for post-secondary institutions.

Explanatory Notes

1 Although universities in Quebec accepted direct grants for 1951-52, in subsequent years the Quebec government instructed its institutions to refuse the grants. The issue was settled by a federal-provincial agreement in 1959. In 1962, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act was amended to provide that provinces could receive a federal tax abatement as an alternative to direct grants to post-secondary institutions. Quebec chose this alternative.

2 The Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, 1967 gave provinces the choice of receiving from the federal government either $15 per capita or 50% of eligible post-secondary education operating expenditures. It was necessary, therefore, that post-secondary education be defined within the terms of the legislation. For the purpose of cost-sharing, post-secondary education was defined as a course of studies requiring for admittance a level not lower than junior matriculation, not less than 24 weeks duration, and certified by the province as being at a post-secondary level. Junior matriculation was defined as recognized by the province, i.e., Grade 12 or the equivalent in Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario and British Columbia, and Grade 11 or the equivalent in the other provinces. These provisions were superseded by the 1977 Act.

3 Part III of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977 provides authority for the federal government to enter into agreements with provinces to administer and collect provincial income taxes on the provinces' behalf. Under these tax collection arrangements, each participating province legislates its own income tax, maintaining a tax base which conforms to the federal tax base. The federal government then enters into an agreement with the province by which it undertakes to administer the provincial Act and collect the tax, free of charge. While provinces were originally required to express their tax as a single percentage rate of federal tax, there are now a variety of provincial tax credits and other special measures, which the federal government has agreed to administer (charging a minimal administration fee for certain credits). The tax collection agreements system applies at present to all provinces except Quebec in respect of the individual income tax, and to the seven provinces other than Quebec, Ontario and Alberta in respect of the corporate income tax.

PART II

FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA

The federal government provides support to post-secondary education in Canada through:

- Contributions to the provinces and territories for Established Programs Financing and Official Languages in Education; and
- Direct programs of federal support related principally to university research, student assistance and federal responsibilities such as military colleges.

As indicated in Table 2, the total value of federal support to post-secondary education in Canada was $5.74 billion in 1985-86. This support was directed primarily to provincial and territorial governments; cash and tax transfers amounting to $4.57 billion (80% of the total value of federal support) were made under the Established Programs Financing and Official Languages in Education Programs. The Government of Canada spent a further $1.17 billion (20% of the total value) directly on federal programs of support to post-secondary education (see Chart 4).

CHART 4: FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION, CANADA, 1985-86

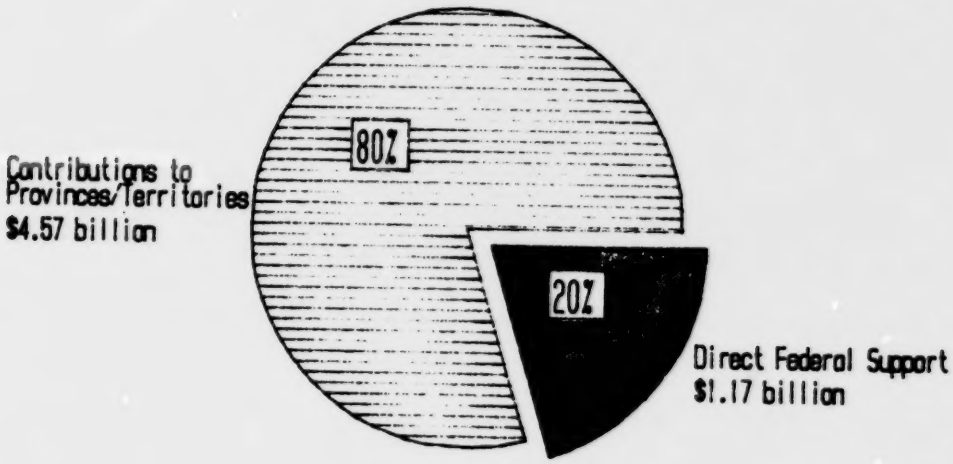

Based on data displayed in Table 2.

Table 2: Federal Support[1] to Post-Secondary Education in Canada ($ millions)

	1983-84	1984-85	1985-86
Contributions to the Provinces/Territories			
Established Programs Financing[2]			
Tax Transfer	1,951.8	2,104.0	2,236.6
Cash Transfer	2,065.2	2,264.8	2,277.8
Subtotal Established Programs Financing[2]	4,017.0	4,368.8	4,514.4
Official Languages in Education[3]	50.2	51.0	55.7
Total Value of Contributions to the Provinces and Territories[2]	4,067.1	4,419.8	4,570.1
Direct Federal Support			
Research[4]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	239.6	260.8	256.7
Medical Research Council	131.8	146.7	151.9
Social Sciences and Humanities Research Council	37.5	41.0	41.6
Other Departments and Agencies	75.6	87.3	102.0
Subtotal Research	484.5	535.8	552.2
Student Assistance[5]			
Canada Student Loans Program	152.6	178.0	251.9
Scholarships, Bursaries, Other	131.1	149.3	138.3
Subtotal Student Assistance	283.7	327.3	390.2
Direct Federal Responsibilities[6]			
Department of National Defence	92.0	78.5	81.6
Other	11.1	12.8	13.1
Subtotal Direct Federal Responsibilities	103.0	91.3	94.8
Other Programs and Administration Costs[7]	95.8	100.9	134.5
Total Direct Federal Support	967.0	1,055.3	1,171.7
TOTAL VALUE OF FEDERAL SUPPORT[2]	5,034.2	5,475.1	5,741.7

Source: **Expenditure data:** Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986. For the purpose of this Survey, the federal government is defined to include all agencies listed in Schedules A and B of the Financial Administration Act and Parts 1 and 2 of the Public Service Staff Relations Act. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

(continued)

Table 2: Federal Support[1] to Post-Secondary Education in Canada (continued)

Source: **Tax Transfer data:** Department of Finance, Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 28, 1986 for 1983-84; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 28, 1986 for 1984-85; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance Calculation January 8, 1986 for 1985-86.

1 Support includes federal government expenditures and tax revenues forgone in relation to post-secondary education.

2 Any subtotals or totals including both tax and expenditure data have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada. See Table 4 for a breakdown of Established Programs Financing by province/territory.

3 Includes transfers to provincial/territorial governments for Official Languages in Education (OLE). Some OLE programs supported directly by the Secretary of State of Canada are included under Other Programs and Administration Costs in Table 2. See Tables 5 and 6 for details. Only OLE expenditures related to post-secondary education are included in tables.

4 Includes all university research spending except for: a) amounts directed to individuals for education support, which are reported as Student Assistance; and, b) administration expenses which are reported under Other Programs and Administration Costs. See Table 7 for details.

5 Includes all spending, net of recoveries, directed to individuals participating in post-secondary education programs. Tuition fees paid directly to institutions on behalf of students are reported under Other Programs in Table 10. Expenditures of the Canada Student Loans Program include the alternative payment to Quebec, but do not include federal administration expenses which are reported under Other Programs and Administration Costs. Includes spending by the Research Granting Councils directed to students for education support. See Table 8 for details.

6 Includes expenditures incurred directly for the operation of federal schools. See Table 9 for details.

7 Includes all post-secondary education program expenditures not reported in any other category and any expenditures specifically identified as administration expenses, such as administration expenses of: Official Languages in Education, Research Granting Councils, and Canada Student Loans Program. See Table 10 for details.

1 - CONTRIBUTIONS TO THE PROVINCES AND TERRITORIES

1.1 Established Programs Financing

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977 authorizes federal contributions to provincial and territorial governments for insured health services and post-secondary education.* The contributions are known as Established Programs Financing (EPF), a term applied to the arrangements under which federal support is provided as a block contribution, unrelated to provincial or territorial expenditures on these programs. Provincial and territorial governments allocate EPF resources between post-secondary education and insured health services in accordance with their own budgetary spending priorities.

The federal contribution for the Post-Secondary Education Financing Program is derived from the per capita value of federal post-secondary education transfers to provincial governments for the base year 1975-76. This base year per capita transfer is escalated annually in relation to growth in the per capita Gross National Product, producing a per capita amount which is multiplied by the population of each province and territory to determine the **Post-Secondary Education Entitlements** for the current year. Table 3 presents entitlements in support of post-secondary education by province and territory for 1983-84 to 1985-86. As can be seen, post-secondary education entitlements reached $4.52 billion in 1985-86, an increase of 7.3% over 1984-85.

---

* See Appendix D for details of the present Established Programs Financing formula.

The post-secondary education entitlements are provided to provinces and territories in the form of tax and cash transfers. The tax transfers consist of a reduction in federal income tax rates to provide provinces and territories the opportunity to increase their own tax revenues without increasing the burden on the taxpayer. These tax transfers represent a cost to the federal government because of the tax revenue forgone and because they result in higher payments under the federal-provincial equalization arrangements, which are authorized by the same legislation. The **Post-Secondary Education Tax Transfer** is calculated as 32.12% of the value of the total equalized EPF tax transfer. The **Post-Secondary Education Cash Transfer** is a residual amount, representing the difference between the total post-secondary education entitlement and the value of the post-secondary education tax transfer.

The Department of Finance has overall responsibility for calculating the various Established Programs Financing components, and for federal-provincial fiscal relations generally.

The Secretary of State is responsible for making cash payments for the Post-Secondary Education Financing Program. The cash payments in any given year include not only the cash portion of the current year's entitlement, but also various adjustments resulting from recalculation of previous years' cash entitlements, which occur as the values for tax revenues, population, Gross National Product, and other variables involved in the calculations are re-estimated. Table 4 presents the Established Programs Financing contributions for post-secondary education on this "payments basis". As can be seen, federal Established Programs Financing cash payments for post-secondary education totalled $2.28 billion in 1985-86.

Table 3: Established Programs Financing Entitlements[1] in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

	Cash	Tax	Total
		1983-1984	
Newfoundland	54,494	37,616	92,110
Prince Edward Island	11,759	8,118	19,877
Nova Scotia	81,505	56,261	137,766
New Brunswick	66,954	46,217	113,171
Quebec	423,031	618,025	1,041,056
Ontario	760,955	650,318	1,411,273
Manitoba	99,159	68,447	167,606
Saskatchewan	102,191	56,700	158,891
Alberta	171,133	204,105	375,238
British Columbia	250,665	200,388	451,053
Yukon	1,854	1,728	3,582
Northwest Territories	3,919	3,837	7,756
Total	2,027,619	1,951,760	3,979,379
Annual Percentage Change 7.1%			
		1984-1985	
Newfoundland	56,587	40,633	97,220
Prince Edward Island	12,275	8,814	21,089
Nova Scotia	85,231	61,203	146,434
New Brunswick	69,800	50,121	119,921
Quebec	430,022	668,359	1,098,381
Ontario	786,464	715,807	1,502,271
Manitoba	103,409	74,256	177,665
Saskatchewan	110,211	59,176	169,387
Alberta	183,111	209,898	393,009
British Columbia	271,646	209,432	481,078
Yukon	1,816	1,895	3,711
Northwest Territories	3,935	4,377	8,312
Total	2,114,507	2,103,971	4,218,478
Annual Percentage Change 6.0%			

(continued)

Table 3: Established Programs Financing Entitlements[1] in Support of Post-Secondary Education (continued)

	Cash	Tax	Total
		1985-1986	
Newfoundland	60,626	42,939	103,565
Prince Edward Island	13,276	9,403	22,679
Nova Scotia	91,995	65,155	157,150
New Brunswick	75,125	53,207	128,332
Quebec	461,342	712,899	1,174,241
Ontario	855,834	761,913	1,617,747
Manitoba	111,726	79,130	190,856
Saskatchewan	119,266	62,651	181,917
Alberta	197,774	221,339	419,113
British Columbia	294,997	221,132	516,129
Yukon	2,003	2,065	4,068
Northwest Territories	4,325	4,757	9,082
Total	2,288,289	2,236,590	4,524,879
Annual Percentage Change 7.3%			

Source: Department of Finance, Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 28, 1986 for 1983-84; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 28, 1986 for 1984-85; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance Calculation January 8, 1986 for 1985-86.

[1] The amounts are reported on an entitlements basis and differ from the amounts which were paid to the provincial and territorial governments in the respective fiscal years as reported in Table 4.

Table 4: Federal Contributions to the Provinces/Territories in Support of Post-Secondary Education: Established Programs Financing ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Transfers[1]													
1983-84	56,120	12,063	83,591	68,576	443,701	790,175	95,703	104,103	150,875	254,848	1,641	3,818	2,065,214
1984-85	59,688	12,933	89,866	73,704	463,625	837,358	114,586	115,066	201,801	289,457	2,258	4,482	2,264,824
1985-86	60,611	13,273	91,688	75,106	461,172	832,078	111,699	120,804	205,676	299,225	2,245	4,218	2,277,795
Tax Transfers[2]													
1983-84	37,616	8,118	56,261	46,217	618,025	650,318	68,447	56,700	204,105	200,388	1,728	3,837	1,951,760
1984-85	40,633	8,814	61,203	50,121	668,359	715,807	74,256	59,176	209,898	209,432	1,895	4,377	2,103,971
1985-86	42,939	9,403	65,155	53,207	712,899	761,913	79,130	62,651	221,339	221,132	2,065	4,757	2,236,590
Total Transfers[3]													
1983-84	93,736	20,181	139,852	114,793	1,061,726	1,440,493	164,150	160,803	354,980	455,236	3,369	7,655	4,016,974
1984-85	100,321	21,747	151,069	123,825	1,131,984	1,553,165	188,842	174,242	411,699	498,889	4,153	8,859	4,368,795
1985-86	103,550	22,676	156,843	128,313	1,174,071	1,593,991	190,829	183,455	427,015	520,357	4,310	8,975	4,514,385

1 Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1986. Cash amounts are reported on a payments basis, representing the amounts which were paid to provinces/territories in the years in question.

2 Source: Department of Finance, Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 28, 1986 for 1983-84; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 28, 1986 for 1984-85; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance Calculation January 8, 1986, for 1985-86.

3 The Total Transfers have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

1.2 Official Languages in Education

1.2.1 Overview

The Government of Canada provides financial assistance to the provinces and territories in support of the additional costs they incur in the maintenance and development of minority official language education and second official language instruction at the primary, secondary and post-secondary levels. Responsibility for this function lies with the Official Languages in Education Directorate, established within the Department of the Secretary of State of Canada in 1970. Contributions under the program are made on the basis of agreements between the federal government and the governments of the provinces and territories.

The national objectives in providing such assistance are to promote, encourage and assist the development and provision of education services in the language of the official language minority community of each province or territory, and to provide opportunities for Canadians to learn their second official language.

1.2.2 Expenditures

From 1970-71 through to 1982-83, federal contributions were provided through "formula payments" calculated on the basis of enrolments and provincial education costs, as well as a number of "non-formula" programs of support for specific provincial/territorial activities and initiatives.

Following a protocol of agreements reached in 1983 between the Secretary of State of Canada and the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), three-year bilateral agreements were negotiated with the provinces and territories. In September 1985, an extension to the protocol and the bilateral agreements covering 1986-87 and 1987-88 was signed.[1] Under the current agreements, the federal contribution toward

the additional costs of minority official language education and second official language instruction is provided under four broad program expenditure categories:

- Infrastructure Support
- Program Expansion and Development
- Teacher Training and Development
- Student Support

Federal contributions to the provinces and territories with respect to Official Languages in Education (OLE) at the post-secondary level were $55.7 million in 1985-86 (Table 5).*

The protocol also provides for the funding of two national programs related to post-secondary education, financed entirely by the Canadian government and administered by the provinces and territories in collaboration with the Council of Ministers of Education, Canada: the Summer Language Bursary Program and the Official Language Monitor Program. Federal expenditures in 1985-86 on these programs were $9.51 million and $5.42 million, respectively.**

As a complement to the federal-provincial arrangements, the federal government provides direct financial assistance to voluntary organizations, professional associations and Canadian universities through the Language Acquisition Development Program. Expenditures for this program related to the post-secondary education sector were $332,000 in 1985-86.**

Federal expenditures with respect to Official Languages in Education at all levels of education totalled $215.5 million in 1985-86. Of this amount, $71.3 million was directed to support at the post-secondary level (Table 6).

---

* Accounted as Contributions to the Provinces/Territories OLE in Table 2.

** Accounted under Direct Federal Support, Other Programs and Administration Costs in Table 2 and under Other Programs, Secretary of State in Table 10.

Table 5: Federal Contributions to the Provinces/Territories in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education[1] ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Infrastructure Support													
1983-84	0	0	105	10,151	24,084	3,310	122	25	102	0	35	0	37,934
1984-85	0	0	110	10,106	23,537	3,391	697	23	116	15	0	0	37,995
1985-86	0	0	106	10,447	24,259	3,515	162	22	109	0	0	0	38,620
Program Expansion and Development													
1983-84	60	0	365	2,582	0	1,127	648	5	329	132	0	0	5,248
1984-85	117	55	220	3,164	0	838	0	220	207	58	0	0	4,879
1985-86	179	61	261	4,164	0	1,100	0	367	267	55	0	0	6,454
Teacher Training and Development													
1983-84	63	32	243	140	138	987	462	238	608	249	18	0	3,178
1984-85	80	82	179	160	579	1,046	142	250	516	599	15	4	3,652
1985-86	164	93	190	240	667	1,400	158	345	547	905	30	20	4,759
Student Support													
1983-84	176	68	131	108	1,106	1,308	371	125	183	214	5	10	3,805
1984-85	175	76	147	153	1,395	1,332	361	206	331	296	9	21	4,502
1985-86	471	81	170	315	1,877	1,624	301	309	319	335	16	41	5,859
Total													
1983-84	299	100	844	12,981	25,328	6,732	1,603	393	1,222	595	58	10	50,165
1984-85	372	213	656	13,583	25,511	6,607	1,200	699	1,170	968	24	25	51,028
1985-86	814	235	727	15,166	26,803	7,639	621	1,043	1,242	1,295	46	61	55,692

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986.

1 This table reports the amounts of the post-secondary education contributions by province and territory for Official Languages in Education. It does not report support provided under this program for other levels of education, nor does it report direct expenditures. The Summer Language Bursary Program, the Official Language Monitor Program and the post-secondary education portion of the Language Acquisition Development Program are reported in Table 10 under Other Secretary of State Programs.

Table 6: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education ($ thousands)

	1983-84	1984-85	1985-86
Contributions to Provinces/Territories			
Infrastructure Support	37,934	37,995	38,620
Program Expansion and Development	5,248	4,879	6,454
Student Support	3,805	4,502	5,859
Teacher Training and Development	3,178	3,652	4,759
Subtotal Contributions to Provinces	50,165	51,028	55,692
Direct Federal Support			
Summer Language Bursary Program	8,083	8,635	9,508
Official Language Monitor Program	4,636	5,282	5,424
Language Acquisition Development Program	176	335	332
Administration Costs	290	325	325
Subtotal Direct Federal Support	13,185	14,577	15,589
TOTAL	63,350	65,605	71,281

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986.

2 - FEDERAL PROGRAMS OF DIRECT SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION

In addition to the aforementioned transfers and contributions to the provinces, the Government of Canada provides direct support to post-secondary education, channelled into such activities as university research, student assistance, and the higher education of military personnel, Indians and Inuit.

In 1985-86, expenditures related to direct programs of federal support totalled $1.17 billion, which represented 33.4% of total federal cash expenditures in support of post-secondary education, or 20.4% of the total value of federal support.

2.1 Research

The federal government represents the principal source of direct funding for research in Canadian universities, reflecting the belief that it is in the national interest to foster a strong research capacity.

Since 1978, federal support of university research has been primarily the responsibility of the three research granting councils. However, a number of other federal departments and agencies provide significant funding to support research in their particular areas of responsibility.

Within the context of national support to research, the contributions of the Ministry of State for Science and Technology (MOSST) and the Science Council of Canada (SCC) should be noted. The Secretary of MOSST serves as the Chief Science Advisor to the federal government and chairs the Inter-Council Coordinating Committee which co-ordinates the activities of the three research granting councils. The Science Council is a national advisory agency on science and technology policy. Although the Council reports to Parliament through the

Minister of State for Science and Technology, it operates at arm's length from the government; the council designs its own programs of research and publishes its findings at its own discretion.

Total Expenditures

If research-related aid to students and administrative costs are included, federal government departments and agencies provided $674 million in support of university research in 1985-86.[2]

Excluding assistance to students and administrative costs, federal government departments and agencies provided $552 million for research in Canadian universities in 1985-86, an increase of 3.1% over the 1984-85 figure. Of the $552 million, $450 million or 81.5% was provided through the research granting councils, while $102 million was funded by other departments or agencies (Table 7).

2.1.1 Research Granting Councils

The bulk of direct federal support to university research is channelled through the budgets of the three research granting councils: the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC), the Medical Research Council (MRC) and the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC). The primary objectives of these councils are to support university-based research and other scholarly activity, and to help train the highly qualified people needed to develop Canada's research capacity.

In addition to these broad objectives, NSERC has a special concern for the application of scientific and technological developments to industry in the interests of economic development; while the MRC is concerned with health care practices and the training of health care personnel.

Table 7: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Research[1] ($ millions)

	1983-84	1984-85	1985-86
Research Granting Councils[2]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	239.6	260.8	256.7
Medical Research Council	131.8	146.7	151.9
Social Sciences and Humanities Research Council	37.5	41.0	41.6
Subtotal Research Granting Councils	408.9	448.5	450.2
Other Departments/Agencies			
National Research Council	26.9	31.1	30.4
Health and Welfare Canada	8.9	9.0	15.9
Secretary of State of Canada	0.1	8.0	12.5
Agriculture Canada	8.9	10.8	11.3
Department of National Defence	5.7	7.3	7.4
Energy, Mines and Resources	7.2	6.5	6.7
Other	17.9	14.7	17.8
Subtotal Other Departments/Agencies	75.6	87.3	102.0
TOTAL	484.5	535.8	552.2

Source: Statistics Canada Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986.

1 Includes all university research spending except for: a) amounts directed to individuals for education support, which are reported as Student Assistance (See Table 8); and, b) administration expenses, which are reported under Administration Costs in Table 10.

2 The total post-secondary education spending of the Research Granting Councils has been divided into three categories: Research Support, Student Assistance, and Administration. Only the amounts for Research Support are reported in Table 7. See Table 8 for Student Assistance and Table 10 for Administration. Chart 5 depicts total expenditures of the Research Granting Councils on post-secondary education in all three categories.

NSERC and the SSHRC also devote a portion of their budgets to strategic research which is supportive of specific national needs. The two councils identify strategic research areas in conjunction with the academic community and the federal government.

The research granting councils operate at arm's length from the federal government, although they report to Parliament through federal ministers. Proposals received by the councils are assessed by members of the research community through a peer review system. Scholars and researchers are directly represented on the councils.

Funds provided through the research granting councils are intended primarily to support the direct costs of research, while the overhead costs are generally funded from university operating revenues. Funding is provided in the form of research grants and fellowships, contributions and contracts.

Expenditures

In 1985-86, the three research granting councils spent a total of $517 million in support of post-secondary education (Chart 5). Of this amount, $450 million was made available in support of university research as such; $58.5 million was devoted to support of university students; and $8.6 million was related to administrative costs.

The federal budget of February, 1986 contained a five-year funding plan for the research granting councils over the 1986-87 to 1990-91 period. Beginning in 1987-88, there is provision for the federal government to match private sector contributions for university research up to a maximum of $369 million over the next four years.

CHART 5: TOTAL EXPENDITURES OF RESEARCH GRANTING COUNCILS IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION, CANADA

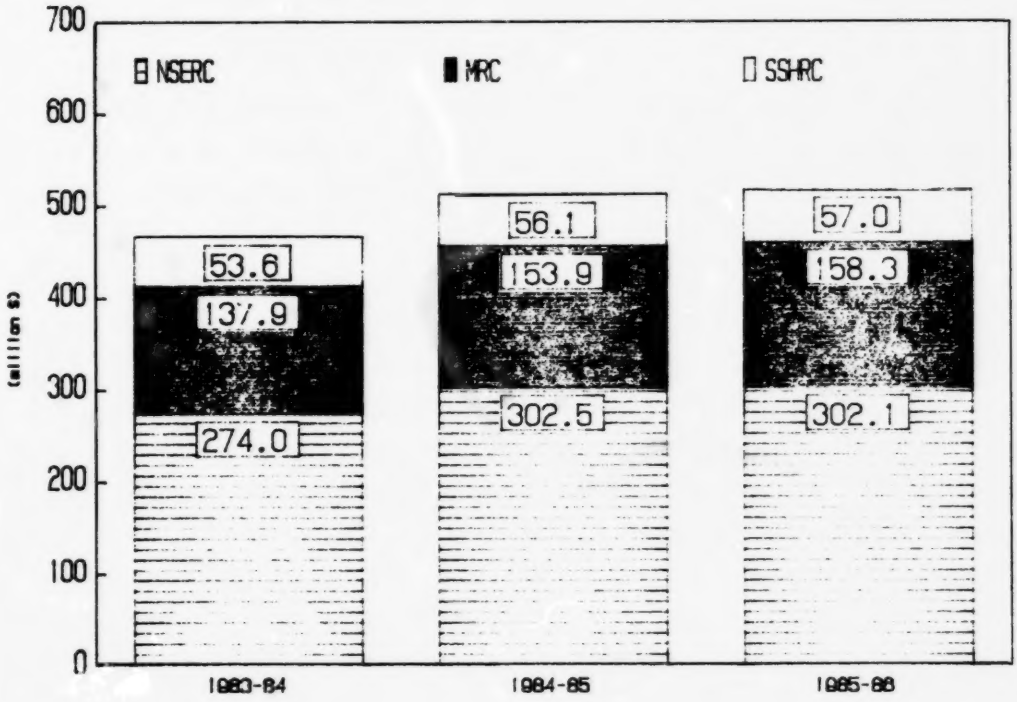

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986.

Total expenditures of research granting councils include Research Support, Student Assistance and Administration.

2.1.2 Other Departments and Agencies

Many federal departments and agencies support university research by providing grants and contributions related to their own areas of responsibility, by contracting out research required for their own internal purposes, and by providing other research-related services.

Major Contributors

In 1985-86, federal departments and agencies other than the research granting councils contributed $102 million to the support of research in universities, $14.3 million to research-related student assistance, and $21.8 million for research-related administration - a total contribution of $138 million. The principal contributors to research in universities, in descending order of expenditures, were as follows:

- **The National Research Council,** while mainly concerned with research for government and industry, also provides significant services to the academic community. By involving university researchers in planning teams and contract research, it contributes to communication among scholars and with other sectors. Its own research facilities are often used by outside researchers. Examples of NRC activities include the provision of funding to the Canada-France-Hawaii Telescope and the Tri-University Meson Facility (TRIUMF) at the University of British Columbia, a world-class centre for research in intermediate energy physics, as well as operation of the Canada Institute for Scientific and Technical Information (CISTI). In 1985-86, NRC expenditures directly related to the support of university research totalled $30.4 million.*

---

* Expenditures for the Canada-France-Hawaii Telescope and CISTI can not be accurately apportioned to the support of post-secondary education, and are not accounted in this Report.

- **The Department of National Health and Welfare** supports university research primarily through the National Health Research and Development Program. The objective of the program is to provide support for health care research and related scientific activities which will advance national health goals and enhance departmental health initiatives. Health and Welfare expenditures in support of university research were $15.9 million in 1985-86.

- **The Department of the Secretary of State of Canada** was given responsibility in 1984 for administering a one-time fund of $25 million for Centres of Specialization, of which some $23 million was allocated to the support of university research. Expenditures through this fund in support of university research totalled $11.8 million in 1985-86.

- **Other Departments** that made a major contribution to university research in 1985-86, include: Agriculture Canada ($11.3 million); National Defence ($7.4 million); and Energy, Mines and Resources ($6.7 million).

Research Services

The important contributions to university research of Statistics Canada, the National Library, the Public Archives and the National Museums of Canada should be noted, although it is not possible to identify their direct expenditures in a manner suitable for accounting in this Report.

2.2 Student Assistance

2.2.1 Canada Student Loans Program

The Canada Student Loans Program (CSLP) makes post-secondary education more accessible and gives students greater freedom in choosing an institution, regardless of its location. Established in 1964 under the

Canada Student Loans Act, it provides loan guarantees to students with demonstrated financial need, to help meet the costs of full-time and part-time studies at the post-secondary level.

Under the CSLP, the federal government guarantees loans made to students by chartered banks and other designated lenders, on the basis of Certificates of Eligibility (loan authorization documents) issued by provinces and territories participating in the program. For full-time students, the government pays the interest on these loans while the students continue full-time studies and for six months afterwards. In 1985-86, the weekly loan limit for full-time students was $105. In the case of part-time students, interest on loans is assumed by the borrower and not by the Government of Canada.

Other special features of the program include:

- forgiveness of loans to permanently disabled students; and
- interest relief and deferral of repayment for up to 18 months if borrowers are unemployed or temporarily disabled; for full-time students, this is in addition to the six month interest-free period which occurs after cessation of studies.

Provinces and territories may operate their own loan programs instead of CSLP and receive an alternative payment related to CSLP costs. Quebec has chosen this option since the inception of the Program in 1964.

Administration of the Program

The CSLP is administered in co-operation with the provincial and territorial governments. The Canada Student Loans Act establishes the total amount of loans which may be guaranteed and the formula for allocating this amount among the provinces and territories. Both orders of government agree on the criteria which the provinces and

territories use to determine eligibility and assess student need. The provinces and territories issue certificates of eligibility allowing individual students to obtain loans from banks and other lending institutions. In return for administering the CSLP, the federal government provides service fees to the provinces and territories. Provinces and territories may also provide their own programs of student aid and determine the "mix" of loans and grants in the aid "package".

The Student Assistance Directorate of the Department of the Secretary of State of Canada is responsible for overall administration and policy development for the CSLP. Federal, provincial and territorial government officials meet regularly to review student assistance issues so that all applicants are treated as equitably as possible.

Federal Expenditures

During 1985-86, the Government of Canada guaranteed approximately $599 million in loans. Some 234,000 full-time students (about 46% of the applicable full-time post-secondary population) and 750 part-time students received loan authorizations, while more than 14,900 former students were assisted through the Interest Relief Program.*

As indicated in Table 8, the cost of the program, net of recoveries, was $252 million in 1985-86, which represents a 42% increase over 1984-85.**

---

* Information regarding the number of students receiving loans is derived from the Department of the Secretary of State of Canada.

** In 1985-86, recoveries under the Canada Student Loans Program totalled $37.3 million.

Table 8: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance[1] ($ millions)

	1983-84	1984-85	1985-86
Canada Student Loans Program			
Cost of Loans[2]	116.0	135.4	196.4
Alternative Payment to Quebec	36.6	42.5	55.5
Total Canada Student Loans Program	152.6	178.0	251.9
Scholarships, Bursaries, Etc.			
Research Granting Councils[3]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	31.6	37.4	40.6
Medical Research Council	4.9	5.8	4.9
Social Sciences and Humanities Research Council	14.0	12.9	13.0
Subtotal Research Granting Councils	50.5	56.1	58.5
Other Departments/Agencies			
Indian and Northern Affairs Canada	30.5	38.2	28.6
Department of National Defence	20.2	23.1	23.8
Canadian International Development Agency	8.3	6.4	9.1
Government of Canada, Veterans Affairs	4.5	4.8	4.9
Department of External Affairs	2.2	5.1	4.4
Department of Regional Industrial Expansion	4.6	3.2	3.0
Secretary of State of Canada	0.5	1.1	1.4
Other	9.8	11.4	4.7
Subtotal Other Departments/Agencies	80.6	93.2	79.8
Total Scholarships, Bursaries, Etc.	131.1	149.3	138.3
TOTAL	283.7	327.3	390.2

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Divison, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986.

1 Includes all spending directed to individuals participating in post-secondary education programs. Tuition fees paid directly to institutions on behalf of students are reported under Other Programs in Table 10. Expenditures of the Canada Student Loans Program include the alternative payment to Quebec, but do not include federal administration expenses, which are included in Table 10 under Administration Costs, Secretary of State of Canada.

(continued)

Table 8: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance[1] (continued)

2 The cost of loans includes expenditures on behalf of full-time and part-time students and for interest relief for former students in need. The payments are net of recoveries and include: interest; claims for loss, death and disability; service fees; and collection costs.

3 The total post-secondary education spending of the research granting councils has been divided into three categories: Research Support, Student Assistance, and Administration. Only the amounts for Student Assistance are reported in Table 8. See Table 7 for Research Support and Table 10 for Administration.

2.2.2 Scholarships, Bursaries and Other Awards

The federal government also provides assistance to post-secondary students in the form of: scholarships; bursaries; grants, fellowships and contributions; living allowances; and the payment of tuition fees. Such awards are considered as student assistance when directed to the student or a parent on the student's behalf.

Research Granting Councils

As mentioned previously in this Report, the research granting councils allocate a portion of their funds to support the education of students undertaking doctoral or master's degree programs (NSERC also provides undergraduate student research awards). Since such payments are made to students to support their costs, rather than to the university in direct support of research, they are categorized as student assistance within the context of this Report.

In 1985-86, the research granting councils contributed a total of $58.5 million to this form of student assistance, as follows:

- Natural Sciences and Engineering Research Council, $40.6 million;
- Social Sciences and Humanities Research Council, $13.0 million; and
- Medical Research Council, $4.9 million.

Federal Departments and Agencies

Many federal departments and agencies assist students in pursuing courses of study relevant to departmental objectives. Major departments and programs related to student assistance include:

- **Indian and Northern Affairs**

  The Post-Secondary Education Assistance Program for Canadian Indians and Inuit makes post-secondary education more accessible and improves employability of registered Canadian Indians and Inuit, as well as providing the human resources required to meet the managerial and professional needs of Indian and Inuit communities. In 1985-86, direct payments to Inuit and registered Indian students made under this program totalled $28.6 million.

- **National Defence**

  The Department of National Defence sponsors Subsidized University Education Programs for Canadian Forces personnel. In addition, a Post-Graduate Training Program is available to officers, to meet specified needs of the forces. These programs totalled $17.3 million and $6.54 million respectively in 1985-86.

- **Canadian International Development Agency (CIDA)**

  In 1985-86, CIDA provided the following support to individuals coming to Canada from Third World countries: Bilateral Scholarships ($3.50 million); the Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan ($3.39 million); and the Natural Sciences and Engineering Research Council Program ($1.69 million). The CIDA Scholarship Program for Canadians ($500,000 in 1985-86) assists individuals wishing to pursue a career in the field of international development or co-operation.

In 1985-86, the three federal departments noted above contributed a total of $61.5 million in student assistance, while other federal departments contributed a further $18.3 million (Table 8).

2.3 Direct Federal Responsibilities for Post-Secondary Education

The Government of Canada accepts a special responsibility for the education of Armed Forces and Canadian Coast Guard personnel and inmates of federal correctional institutions. This responsibility is met primarily through direct federal funding of post-secondary institutions or facilities:

- **National Defence** operates three military colleges: Royal Roads Military College at Victoria, British Columbia; Royal Military College of Canada at Kingston, Ontario; and Collège Militaire Royal at Saint-Jean, Quebec. Expenditures related to the institutional support of military colleges totalled $59.9 million in 1985-86; allowances to students were provided totalling $21.7 million. As accounted earlier, National Defence also funds a variety of student assistance programs which support the post-secondary education of Armed Forces personnel.

- **Transport Canada** funds the Canada Coast Guard College in Sydney, Nova Scotia. Institutional support for 1985-86 was $7.1 million. An additional $1.2 million was also provided in the form of allowances to students.

- **The Department of the Solicitor General,** through Correctional Service Canada, provides post-secondary level courses within major federal penitentiaries and/or supports the costs of having inmates attend local post-secondary institutions. College level courses are fully supported, but inmates are required to pay a part of the costs of university credit courses. Costs related to the post-secondary education of federal inmates under the Education and Training Program totalled $4.8 million in 1985-86.

Table 9 summarizes federal expenditures related to the above direct responsibilities (excluding expenditures on student assistance).

Table 9: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Direct Federal Responsibilities[1] ($ millions)

	1983-84	1984-85	1985-86
Department of National Defence			
Canadian Military Colleges	72.2	57.4	59.9
Institutional Support	19.8	21.1	21.7
Allowances			
Transport Canada			
Canadian Coast Guard College	6.7	7.1	7.1
Institutional Support	1.2	1.3	1.2
Allowances			
Solicitor General Canada	3.2	4.4	4.8
Correctional Service			
TOTAL	103.0	91.3	94.8

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986.

1 Includes only expenditures incurred directly by the federal government for the operation of federal schools.

In addition to the above federal responsibilites, **Indian and Northern Affairs Canada** has a responsibility relating to the education of registered Indians and Inuit. The Department provides financial assistance to registered Indian and Inuit post-secondary students and also supports specially designed post-secondary programs for Indians, which are offered by provincial and Indian institutions; these expenditures are accounted as Student Assistance and Other Federal Programs, respectively.

2.4 Other Federal Programs

As can be seen in Table 10, other federal programs that make large contributions to post-secondary education in Canada are funded by Indian and Northern Affairs Canada, the Department of the Secretary of State of Canada, the Canadian International Development Agency, Agriculture Canada and Regional Industrial Expansion. Major programs sponsored by these departments/agencies are discussed below.

- **Indian and Northern Affairs**

  In addition to the direct payments to individual Inuit and registered Indian students noted under Student Assistance, the Post-Secondary Education Assistance Program also provided $43.4 million to Indian bands in 1985-86. In turn, the bands allocated this support to individual students to assist them in pursuing their post-secondary studies. The Indian/Inuit Management Development Program ($2.1 million in 1985-86) provided funds to universities and Indian management training institutes to conduct needs studies as well as to develop and deliver courses for elected Indian and Inuit leaders and their employees.

- **Department of the Secretary of State of Canada**

  The Secretary of State of Canada has a mandate within the Government of Canada to co-ordinate policies and programs related to education support, to play a lead role in federal-provincial consultations, and to administer certain major programs in the field.

  Within the Department of the Secretary of State of Canada, the Education Support Sector is responsible for these functions. The Sector provides a focal point both for education support and policy development, and for consultations with the provincial Council of Ministers of Education, Canada. The sector also undertakes liaison with post-secondary education institutions and with related non-governmental organizations. It advises the Department of External Affairs on international educational

matters and participates, with provincial delegates, in the representation of Canadian interests abroad. The Education Support Sector also undertakes policy development, statistical data development and financial analysis in relation to post-secondary education issues.* One responsibility in this area is the preparation of the present Report to Parliament.

Programs administered by the Education Support Sector which have been previously described include: the Post-Secondary Education Financing Program; the Canada Student Loans Program; the Official Languages in Education Program; and the Centres of Specialization Program.

As noted earlier in this Report, several components of the Official Languages in Education Program are classified under Other Programs. These components, and their 1985-86 expenditures, are: the Summer Language Bursary Program ($9.51 million); the Official Language Monitor Program ($5.42 million); and the post-secondary education portion of the Language Acquisition Development Program ($332,000). Other programs which support specific aspects of post-secondary education include: the Women's Studies Endowment Assistance Program; the Multicultural Education Program; and the Handicapped Participation Program.

- **Canadian International Development Agency**

  CIDA funds a number of programs designed to contribute to the human resource capacities of developing countries, especially in their institutional and professional infrastructures.

  The Educational Institutions Program ($11.2 million in 1985-86) encourages Canadian universities, colleges and allied institutions to join their counterparts in developing countries in projects and programs that will enhance the capability of these countries to

---

* Expenditures related to studies funded through the Policy and Analysis Directorate are accounted as administrative expenditures.

achieve their social and economic objectives. The Management Development - Management for Change Program aims to develop innovative ways of strengthening the management capabilities of developing countries. In 1985-86, four other programs also supported post-secondary education: the Commonwealth Scholars and Fellows Program; the Non-Governmental Program; the Voluntary Agricultural Development Program; and the Bilateral Programs - Trainees in Canada Program. These four programs all provided support to groups and associations.

- **Agriculture Canada**

  The Management and Administration - Food Production and Inspection Program ($13.7 million in 1985-86) provides payments in accordance with the Agreements entered into with the provinces, toward the costs of construction or enlargement of veterinary science teaching facilities, as a solution to the problem of the shortage of veterinarians in Canada.

- **Department of Regional and Industrial Expansion**

  The Manitoba Affirmative Action Program ($4.57 million in 1985-86) increases the participation of residents of Northern Manitoba (particularly those of native ancestry) in employment opportunities through professional and para-professional technical training.

Table 10: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Other Programs and Administration Costs ($ millions)

	1983-84	1984-85	1985-86
Other Programs[1]			
Indian and Northern Affairs	11.0	22.7	45.5
Secretary of State of Canada	15.1	15.0	16.1
Canadian International Development Agency	22.9	13.6	13.9
Agriculture Canada	0.3	5.7	13.7
Regional Industrial Expansion	3.7	4.0	4.6
Other	6.4	4.3	5.0
Subtotal Other Programs	59.3	65.3	98.9
Administration Costs[2]			
Research Granting Councils	6.2	8.0	8.6
Regional Industrial Expansion	3.8	4.3	4.7
Secretary of State of Canada	7.5	2.7	1.2
Other	18.9	20.6	21.1
Subtotal Administration	36.5	35.6	35.6
TOTAL	95.8	100.9	134.5

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986.

1 Includes post-secondary education programs not recorded elsewhere, but does not include any amounts specifically identified as administration expenses.

2 Includes all amounts specifically identified as administration expenses.

The overall percentage of research administration costs applied to the university level has been estimated by Statistics Canada at 40% for all federal government departments and agencies. This overall estimate will not necessarily reflect the actual situation of any individual department or agency.

3 - SUMMARY OF FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION

Federal support to post-secondary education in Canada takes the form of cash expenditures and tax transfers, as summarized in Table 11.

3.1 Cash Expenditures

In 1985-86, federal cash expenditures in support of post-secondary education totalled $3.51 billion. Of this amount, $2.33 billion took the form of payments to the provinces, consisting of the Established Programs Financing/Post-Secondary Education cash transfer payment of $2.28 billion and contributions related to post-secondary aspects of the Official Languages in Education, which were $55.7 million in 1985-86. The federal government spent a further $1.17 billion directly on programs of support to post-secondary education.

3.2 Tax Transfers

The total value of equalized tax transfers for Established Programs Financing was $2.24 billion in 1985-86. Of this amount, $2.09 billion represents the tax forgone by the federal government, while the remaining $145 million represents federal cash payments toward the equalization of these tax points, as detailed in Appendix D.

Table 11: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education: Top 20 Departments/Agencies ($ millions)

Department/Agency	Program	1983-84	1984-85	1985-86
Cash Expenditures[1]				
1 Secretary of State				
	EPF - Cash Transfer Payments	2,065.2	2,264.8	2,277.8
	Canada Student Loans Program	157.9	178.0	251.9
	Offical Languages in Education	63.4	65.6	71.3
	Centres of Specialization	0.3	8.1	11.8
	Other Programs	4.5	4.1	4.0
Subtotal Secretary of State of Canada		2,291.2	2,520.6	2,616.7
2 Natural Sciences and Engineering Research Council		274.0	302.5	302.1
3 Medical Research Council		137.9	153.9	158.3
4 National Defence				
	Canadian Military Colleges	90.9	78.7	81.8
	Subsidized University Education Program	15.0	17.8	19.2
	Research and Related Expenditures[2]	6.4	8.0	8.1
	Post-Graduate Training Program	8.5	8.1	7.5
Subtotal National Defence		120.7	112.6	116.7
5 Indian and Northern Affairs				
	Post-Secondary Education	41.5	54.6	72.6
	Indian/Inuit Management Development	0.0	6.3	2.1
	Other Programs	3.7	2.6	2.0
Subtotal Indian and Northern Affairs		45.2	63.4	76.8
6 Social Sciences and Humanities Research Council		53.6	56.1	57.0
7 National Research Council		31.2	35.8	35.1
8 Agriculture				
	Food Production and Inspection	0.3	5.7	13.7
	Research and Related Expenditures[2]	9.8	12.3	12.6
Subtotal Agriculture		10.2	18.0	26.4
9 Canadian International Development Agency				
	Educational Institutions Program	19.9	10.4	11.2
	Bilateral Programs - Trainees in Canada	4.9	4.9	4.9
	Commonwealth Scholars Fellowship	3.7	3.3	4.4
	Research and Related Expenditures[2]	3.3	2.8	3.0
	Other Programs	2.6	1.8	1.1
Subtotal Canadian International Development Agency		34.4	23.1	24.6
10 Health and Welfare				
	Research and Related Expenditures[2]	14.7	16.4	17.7
	Other Programs	1.2	1.1	2.1
Subtotal Health and Welfare		15.8	17.5	19.8

(continued)

Table 11: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education: Top 20 Departments/Agencies (continued)

Department/Agency	Program	1983-84	1984-85	1985-86
11 Transport Canada				
	Canadian Coast Guard College	7.9	8.5	8.4
	Other Programs	6.0	4.8	5.2
Subtotal Transport Canada		13.8	13.2	13.5
12 Regional Industrial Expansion				
	Research and Related Expenditures[2]	8.4	7.5	8.0
	Other Programs	3.7	4.5	4.6
Subtotal Regional Industrial Expansion		12.1	2.0	12.6
13 Energy, Mines, and Resources		8.4	7.8	7.9
14 Environment		4.8	3.8	5.3
15 Correctional Service		3.2	4.4	4.8
16 External Affairs		2.4	5.4	4.5
17 Canadian Pension Commission		4.5	4.0	4.2
18 Fisheries and Oceans		4.8	3.0	3.0
19 Solicitor General		2.4	3.0	2.7
20 Communications		1.7	2.2	2.7
Subtotal top 20 Departments/Agencies		3,072.5	3,362.3	3,494.4
Other Departments/Agencies		10.0	8.9	10.7
Total Cash Expenditures		3,082.4	3,371.2	3,505.2
Tax Transfers[3]		1,951.8	2,104.0	2,236.6
TOTAL FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION[4]		5,034.2	5,475.1	5,741.7

[1] Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1986. For the purpose of this survey, the federal government is defined to include all departments of the Government of Canada and all agencies listed in Schedules A and B of the Financial Administration Act and Parts 1 and 2 of the Public Service Staff Relations Act. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

[2] Programs in Table 11 referred to as Research and Related Expenditures include research and development grants, fellowships, contracts, education support, administration expenditures and other related scientific activities of the department/agency specified.

[3] Source: Department of Finance, Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 28, 1986 for 1983-84; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 28, 1986 for 1984-85; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance Calculation January 8, 1986 for 1985-86.

[4] The total, which includes both tax and expenditure data, has been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

Explanatory Notes

1 Under the Official Languages in Education Protocol and the bilateral agreements, the provinces and territories agree to provide the Government of Canada, each year, with information demonstrating how the contributions of the Canadian government are related to their additional costs. They agree to inform the general public of the programs and services offered in each province and territory for minority official language education and second official language instruction; and of how the Government of Canada's funding contributes to the delivery of these programs and services.

2 Expenditures in support of university research encompass research and related activities. There is some question, however, as to whether research expenditures should include research-related awards to students, which are intended primarily to support the education of the recipients.

For the purposes of this Report, expenditures in support of research and related activities are accounted as Research expenditures, while research-related funds to support the education costs of students are accounted as Student Assistance.

PART III

PROVINCIAL AND TERRITORIAL GOVERNMENT SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION

Provincial and territorial governments are the primary direct source of funding for post-secondary education in Canada, with expenditures for this purpose totalling $6.63 billion in 1985-86. Responsibility for the provision of post-secondary education rests with these governments, and each province and territory has developed a unique system of higher education, reflecting the particular needs and preferences of its society. Hence, although there are important common elements in post-secondary education across Canada, there is considerable diversity among the structures of the individual provincial systems.

Part III of the Report is divided into three sections. The first Section describes individual provincial and territorial systems of higher education. Unlike the rest of the Report, no attempt is made in this Section to apply a single definition of the term "post-secondary"; rather, each system is described according to the structure adopted by the provincial or territorial government. Section 2, by contrast, returns to the uniform Statistics Canada definition of post-secondary education on which the tables throughout this Report are based, offering a view of post-secondary institutions and of their student populations according to this definition. Finally, Section 3 presents details of provincial and territorial expenditures in support of post-secondary education, together with the corresponding enrolment data. Tables are provided for Canada as a whole and for each province and territory.

1 - PROVINCIAL AND TERRITORIAL SYSTEMS OF POST-SECONDARY EDUCATION

Over the years, each provincial and territorial government has developed its own system of post-secondary or higher education to best meet its specific social and economic development requirements. This diversity is most striking when the various roles assigned to non-university post-secondary institutions are compared, as is reflected in the following description of individual higher education systems across Canada.

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

In the Province of Newfoundland and Labrador, the post-secondary education and training system includes all vocational and pre-employment training, regardless of entrance qualifications. The post-secondary education system incorporates both public and private institutions and includes Memorial University of Newfoundland, provincial institutes and community colleges.

Memorial University

Memorial's main campus is in the provincial capital of St. John's. The university has also set up a regional college (Sir Wilfred Grenfell) on the west coast of the island, offering first and second year university programs.

Memorial University provides a range of undergraduate, graduate and professional programs, and has developed world-class expertise and facilities in cold ocean engineering and earth sciences. The university has long been a pioneer in distance education, using audio tapes, a special two-way telephone network and satellite links to serve the island's scattered population.

As there is only one university in the province, the Board of Regents at Memorial University deals directly with the provincial government regarding all funding and programming decisions.

Non-University Institutions

The Department of Career Development and Advanced Studies was created in the fall of 1984, from portions of the Department of Labour and Manpower and the Department of Education. This Department was given as its mandate the development and utilization of the province's human resources to their maximum potential. In the fall of 1986, the Department announced plans for the restructuring of the province's post-secondary training system. Newfoundland's post-secondary training system will have three provincial institutes and five community college regions.

In order to ensure that the provincial institutes and the community colleges meet their established mandates, the provincial government has undertaken to ensure that the necessary funds are made available for the introduction of new programs and for the upgrading of existing personnel. In particular, funding of a number of projects has been approved for various institutions under the Offshore Development Fund established through the Atlantic Accord.

Community Colleges: The prime mandate of the community colleges will be to bring the greatest variety of education and training opportunities to as many people as possible, including the physically and mentally handicapped, in their local communities. In addition, the colleges will act as "brokers" for the delivery of programs and courses from educational institutions that have provincial mandates, and will pursue the development of a mechanism for transfer of program and course credits between colleges and institutes. The five colleges will be structured as follows: the Avalon Community College (five

campuses), the Eastern Community College (three campuses), the Central Community College (five campuses), the Western Community College (four campuses) and the Labrador Community College (two campuses).

Provincial Institutes: The provincial institutes will have as their primary mandate the delivery of diploma-level applied arts and technology programs and the development of appropriate applied research and development projects.

The institutes with provincial mandates will consist of: the Institute of Fisheries and Marine Technology; the Cabot Institute of Applied Arts and Technology; and the Fisher Institute of Applied Arts and Technology.

PRINCE EDWARD ISLAND

Prince Edward Island has one university and one college of applied arts and technology, both of which are funded through the **Department of Education.** In Prince Edward Island, as in the other Maritime provinces, many of the functions generally performed by departments of university affairs are carried out by an interprovincial body, the **Maritime Provinces High Education Commission** (MPHEC), as further described in Explanatory Note 1.

University of Prince Edward Island

The University of Prince Edward Island, in accordance with its charter, offers undergraduate programs of study in arts, science, business administration and education, and a graduate program in veterinary medicine. As well, the university offers a special French Immersion Program. The University of Prince Edward Island is the site of a new veterinary college, opened in 1986 to serve the Atlantic Region.

Holland College

Holland College, with six campuses, provides training for students seeking employment at semi-professional levels in business, applied arts, and technology. The college is also responsible for the operation of the vocational high school program, vocational trade training, and adult and continuing education (the Manpower Training portion of Holland College is partially funded through the provincial Department of Industry).

NOVA SCOTIA

Nova Scotia has 12 degree-granting institutions, as well as a Teachers' College whose graduates may obtain a degree following a year of study at a co-operating university. Three non-university institutions grant diplomas and certificates. In addition, the province funds 14 regional vocational schools. The **Minister of Education** is responsible for post-secondary education in Nova Scotia.

Universities

Universities in Nova Scotia have traditionally serviced a large inflow of students from other provinces. These institutions are diverse in size and in the nature of their programs. Several offer only specialized university programs, for example, the Nova Scotia Agriculture College, the Nova Scotia College of Art and Design, the Technical University of Nova Scotia, and the Atlantic School of Theology. Other institutions offer a wide range of programs. The largest, Dalhousie University, has Faculties of Medicine, Law and Dentistry, as well as a variety of programs in the health professions, social work, library science, and other areas. The University College of Cape Breton provides some technical as well as university courses. The province has one French-language university, Université Sainte-Anne.

Non-University Institutions

Nova Scotia has three institutions which offer non-university post-secondary education from which graduates receive diplomas and certificates. These institutions are: the Nova Scotia Institute of Technology; the Nova Scotia Nautical Institute; and the Nova Scotia College of Geographic Sciences. A full range of technological, technical and vocational training courses are offered at these institutes and colleges. In addition, the province funds seven hospital schools.

Vocational Schools: There are 14 regional vocational schools in Nova Scotia which provide vocational courses to about 6,000 students. Approximately one quarter of the vocational school programs require Grade 12 as the entrance requirement.

NEW BRUNSWICK

New Brunswick has four universities, including the francophone Université de Moncton. Non-university institutions in New Brunswick include nine community colleges, five schools of nursing, the New Brunswick Craft School, the provincial Language Training Centre and the Maritime Forest Ranger School.

The Department of Advanced Education and Training is responsible for two principal functions with respect to post-secondary education in the province of New Brunswick: the Minister of Advanced Education and Training is the official link between the universities and the Provincial Government and the Department is directly responsible for post-secondary non-university education in the province.

The Deputy Minister of the Department is supported by two Executive Directors of Educational Services, one for each official language group in the province.

Universities

The four universities in New Brunswick have permanent facilities in seven locations throughout the province and deliver programs in a number of additional communities. These institutions provide a broad range of programs in the social, cultural and economic areas.

The province's largest higher education institution, the University of New Brunswick, prides itself on being the site of Canada's first course in engineering (1854). Today, the university offers both undergraduate and graduate degrees in such areas as forestry, law, arts, science and engineering at the university's two campuses, Fredericton and Saint John. Professors from the University of New Brunswick offer courses in a dozen communities throughout the province and the university provides a number of distance education courses, using such methods as audiotapes, cable television and teleconferencing. Federated with the University of New Brunswick and located on the Fredericton campus is Saint Thomas University, which grants degrees in arts, education and social work.

The French-language Université de Moncton offers programs including administration, law, arts and health sciences; it also provides courses off campus in the towns of Edmundston, Shippegan and Moncton itself.

Mount Allison University offers the usual range of programs plus special interdisciplinary programs such as American studies, Canadian studies and International studies.

The universities each have their own board of governors and the Maritime Provinces Higher Education Commission recommends to government the funding levels which are to be provided to these institutions. The Commission submits its recommendations to government through the Minister of Advanced Education and Training.

Non-University Institutions

Post-secondary non-university education in New Brunswick is carried out by a network of institutions located in various communities throughout the province. Some are multi-program in nature, whereas others are single-program oriented. Programs offered through the post-secondary non-university institutions are intended for employment purposes and are not generally considered university transfer programs. However, many graduates of these institutions pursue further education objectives at universities and often the universities concerned grant credit for most of the studies completed at post-secondary non-university institutions.

Community Colleges: Nine community colleges, each with permanent facilities in a different area of the province, offer a multiplicity of programs on a full-time or part-time basis, both on and off campus.

These institutions have a specific linguistic character, either English or French, and the community college network provides services based on a concept of linguistic duality. Thus, five community colleges report directly to the Executive Director of Educational Services - English, and four community colleges report directly to the Executive Director of Educational Services - French.

Schools of Nursing: New Brunswick has five schools of nursing which offer a single two-year diploma nursing program. Two schools of nursing offer the nursing program in French only, two in English only, and one school offers the program in both languages.

The schools of nursing report directly to boards of directors, which in turn are responsible to the Minister. The Department of Advanced Education and Training reviews the financial requirements of these institutions, which are included within its regular budget submission to government.

Other Single-Program Institutions: Located in Fredericton, the New Brunswick Craft School and the Provincial Language Training Centre are two additional institutions which are considered single-program in nature. The Craft School offers a three-year craft program in a number of disciplines. The provincial Language Training Centre provides second language training to provincial civil servants. In addition, this Centre provides leadership and overall co-ordination for second language programs offered throughout the community college network. The New Brunswick Craft School reports to the Executive Director of Educational Services - English, while the Language Training Centre reports to the Executive Director of Educational Services - French.

The Maritime Forest Ranger School offers a one-year forest ranger program to citizens of the three Maritime provinces (Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick). Unlike other post-secondary non-university institutions, the school reports to government via the Maritime Provinces Higher Education Commission.

QUEBEC

The post-secondary education system in Quebec has experienced rapid growth over the past 20 years. At the university level, there are nine universities composed of 20 institutions. At the college level, the system encompasses 107 institutions: 46 public colleges (CEGEPs), 51 private colleges, and ten specialized institutions administered by various provincial departments.

The **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science** has overall responsibility for college and university education. It also provides financial assistance to students, partially funds university research, co-operates in carrying out the scientific policies of the various provincial departments and public agencies, and generally contributes to the development of scientific activity in Quebec.

In carrying out his/her duties, the Minister is assisted by three councils. The **Conseil de la science et de la technologie** advises the Minister on all questions concerning scientific and technological development and reports to him/her periodically on the status and needs of scientific and technological research. The **Conseil des universités**, after analysing needs in university education and research, issues recommendations to the Minister. The Council gives statutory advice on the overall amount of the annual budget envelope and its allocation among institutions and assesses new degree programs. The **Conseil des collèges** advises on developments in professional and technical education and on evaluation policies adopted by the colleges. It also gives annual statutory advice on funding for colleges.

Universities

Quebec's university network includes nine universities: Sherbrooke, Bishop's, Concordia, Laval, McGill, the Université de Montréal, the Université du Québec, the École polytechnique, and the École des hautes études commerciales. The latter two institutions are affiliated with the Université de Montréal.

The Université du Québec, the province's largest university, has ten component institutions in the various regions of the province. Six of these institutions have general education programs while the remaining ones have more specialized research and teaching missions (the École nationale d'administration publique, the École de technologie supérieure, the Institut national de la recherche scientifique and the Institut Armand Frappier). The Télé-Université is also considered part of the university network, as it is governed by a commission of the Université du Québec (although it does not have letters patent).

Quebec universities have full responsibility in matters related to teaching, research, and the management of the public funds with which they are entrusted. They must, therefore, define their own priorities,

determine the appropriate means to attain their objectives and those put forward by the province, develop and manage their programs, and determine their involvement in actions with other institutions. The universities have a common body, the **Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec**, which makes representations to the government on behalf of the universities and ensures co-operation among the various institutions.

Through the **Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires**, the Ministry carries out its general mandate of orientation, support and evaluation of university activities. It voices government policies and ensures that the overall objectives defined by the government for the university network as a whole are respected. It also has the task of formulating development strategies; ensuring equitable funding for institutions; evaluating the effects of government support and activities; and assessing the performance of the university network.

Non-University Institutions

In the Quebec post-secondary education system, colleges can serve the student either as a prerequisite step toward university education or as a direct gateway to the labour market. The system as it exists today was developed between 1967 and 1972. It now encompasses 46 public institutions (called collèges d'enseignement général et professionnel or CEGEPs) that fall under the responsibility of the ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 51 private colleges recognized by the Ministry, and 10 institutions also recognized by the Ministry but funded and administered by other provincial departments.

Through the **Direction générale de l'enseignement collégial**, the Ministry provides the overall policy framework with regard to the orientation, support and evaluation of college activities, under the powers conferred by the General and Vocational Colleges Act. The act

respecting private education grants the Minister powers with regard to the recognition and, when necessary, the funding of college level private institutions. The Direction générale de l'enseignement collégial is also responsible for the application of the regulation respecting college level studies which determines admission requirements and defines program categories, educational administration rules and the conditions for awarding diplomas. The Minister issues diplomas to students from all college level institutions whose programs he/she has approved.

Public Colleges: The CEGEPs (public colleges) are the main component of the Quebec college system. Forty of the public colleges provide programs in French, four in English and two in both languages.

CEGEPs offer two types of education which share one year in common: **enseignement pré-universitaire,** two-year pre-university programs which are a prerequisite to university education; and **enseignement professionnel,** generally three-year programs that prepare technologist-level specialists directly for the labour market. It is to be noted that vocational graduates enroll increasingly in university programs.

College education is targeted toward two types of clientele. Regular education is aimed mainly at secondary-school graduates, whose average age is 17 in the first year of college. Adult education promotes three objectives: providing adults with a new opportunity to undertake or pursue college education; ensuring manpower training; and making the resources of the institutions available to the local communities.

The CEGEPs are members of the **Fédération des cégeps,** which acts as a co-ordinator between institutions and makes representations to government agencies.

Private Colleges: Private colleges vary considerably in size, status and mission. Some institutions are very similar to the CEGEPs and offer the same type of programs; others are specialized vocational

institutions. Some are recognized to be of public benefit, others receive financial support and a last group is simply accorded teaching permits by the Ministry.

The main private colleges are members of the **Association des collèges du Québec,** which acts on behalf of these institutions in much the same way as the Fédération des cégeps acts for the CEGEPs.

Other Institutions: There are 10 institutions under the jurisdiction of provincial departments other than the ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science: the ministère des Affaires culturelles is responsible for seven schools of music (conservatoires de musique) scattered throughout the province; the ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation runs an agricultural institute in La Pocatière and another one in Saint-Hyacinthe; and the ministère du Tourisme funds and administers l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, located in Montreal.

ONTARIO

The university sector in Ontario includes 15 universities (with numerous associated colleges), Ryerson Polytechnical Institute, the Ontario Institute for Studies in Education, Dominican College and the Ontario College of Art.* The college sector embraces 22 multi-campus Colleges of Applied Arts and Technology. The **Ministry of Colleges and Universities** is responsible for post-secondary education in Ontario.

Universities

About 40% of all full-time university students in Canada are enrolled at an Ontario university.

---

* Although the Ontario College of Art is a non-degree granting institution, it is treated for funding purposes in Ontario as part of the university sector and not as a college.

The University of Toronto is the largest university in Canada. The university offers courses in about 15 faculties and schools on its three campuses. Federated with the University of Toronto are the University of Trinity College, Victoria College, and University of Saint Michael's College. In addition to the federated colleges, the University of Toronto has six constituent colleges.

The University of Waterloo, recognized as a North American pioneer in co-operative education, offers a wide range of programs on a co-operative basis, including applied arts, mathematics and environmental studies. Waterloo also operates an extensive program of university level correspondence courses and is active in maintaining links through research and teaching to business and industry.

Ryerson Polytechnical Institute, Ontario's only polytechnic, is empowered to grant degrees of Bachelor of Technology, Applied Arts and Business Management in addition to college level diplomas.

A number of specialized institutions are also located in Ontario. The Ontario Institute for Studies in Education (OISE) is both a graduate school in affiliation with the University of Toronto and a research and development institute in the area of education.

The **Ontario Council on University Affairs** may advise the Minister of Colleges and Universities on any matters pertaining to the university system. The Council advises regularly on funding requirements, allocation of funds, graduate and professional program approval, and the Ontario graduate scholarship funding.

Non-University Institutions

Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs) provide students the opportunity to develop the skills necessary to prepare for careers in business, the applied arts, technology, social services, and

health sciences. There are 22 CAATs, with more than 90 campuses throughout Ontario, serving all major economic regions of the province. In order to ensure accessibility for rural area students, colleges are located not only in large urban centres, but in relatively less populated rural communities.

The CAATs offer a variety of full-time and part-time career-oriented programs for secondary school graduates and for mature students who have not completed secondary school. While there are exceptions, most college programs fall into two categories: diploma programs, which last two or three years and certificate programs, which last less than one year. A "program" consists of a number of "courses" leading toward a diploma or certificate. Graduates of two-year programs may be accepted on an individual basis for admission to the first year of certain university programs and graduates of the three-year programs may, in some instances, be admitted to the second year of a related university program.

Some programs are offered on a part-time basis through a college's continuing education division; students may complete courses leading toward a certificate or diploma during the evening or on weekends. Continuing education divisions also offer non-credit career-oriented courses and non-credit general interest courses.

MANITOBA

Manitoba has three universities and four degree-granting colleges of theology. There are eight college level institutions, of which five are hospital schools of nursing. The **Department of Education** is the provincial government agency responsible for these institutions.

Universities

The University of Manitoba, the University of Winnipeg and Brandon University are each distinct in character, size, and their approach to higher education.

The University of Manitoba is the largest. It offers a complete range of professional, undergraduate and graduate degrees as well as a special pre-medical studies program to help Manitoba students of aboriginal ancestry complete requirements needed to enter medical school. The Collège universitaire de Saint-Boniface, affiliated with the University of Manitoba, provides university courses in French. Other degree-granting colleges associated with the university include Saint Paul's College, Saint Andrew's College, and Saint John's College.

Located in the urban core is the University of Winnipeg, which is committed to offering services and programs designed for downtown communities.

Brandon University offers a number of special programs for aboriginal students. These include BUILD (Brandon University Indian Leadership Development) which prepares native teachers to assume school principalships in Northern Manitoba, and BUNTER (Brandon University Northern Teacher Education Program) which trains northern aboriginal peoples in their home communities as teachers.

The **Manitoba Universities Grants Commission** advises the province's Minister of Education on funding levels for Manitoba's universities. The Grants Commission is the agency that distributes government funds to the universities and also decides whether universities may expand existing programs and facilities or set up new ones.

Non-University Institutions

Three major centres - Assiniboine Community College in Brandon, Keewatin Community College in The Pas and Red River Community College in Winnipeg - deliver community college programs on campus and in communities throughout the province.

Programming includes day and evening courses in trades and technologies, applied arts and business, health sciences and continuing education. Courses are offered to those persons who wish to acquire or upgrade marketable, social, or academic skills. Programs range from short training courses to one-year certificate and two-year diploma programs.

Community advisory boards have recently been established for each of the three colleges. Each board advises on the short- and long-term training needs of its community. It also advises on ways to increase community access to programs, services and facilities, and to help the colleges develop effective links with other educational agencies.

Approximately 15% of all Native Canadians reside in Manitoba, and the provincial government is responsible for co-ordinating the education of non-status Native peoples. The **Frontier School Division** (a major proportion of Northern Manitoba) was established in the 1970s to respond to this mandate.

The **Post-Secondary, Adult and Continuing Education (PACE) Division** of Manitoba Education includes Manitoba's three community colleges as well as the Adult and Continuing Education Branch, Post-Secondary Career Development Branch and the Student Aid Branch. PACE is also responsible for the Core Area Training and Employment Agency, which is the training component of the Canada/Winnipeg Core Area Initiative.

SASKATCHEWAN

The post-secondary education system of Saskatchewan encompasses two universities plus a variety of non-university institutions, including: 16 community colleges; four technical-vocational institutes; and Meadow Lake Vocational Centre. Responsibility for this system lies within the **Department of Advanced Education and Manpower.**

Universities

The university community embraces the University of Saskatchewan, the University of Regina, federated colleges and affiliated colleges.

The University of Saskatchewan offers a broad range of arts, science and professional programs and is the site of the Western College of Veterinary Medicine, a joint venture involving Canada's four western provinces. A number of colleges are affiliated with the University of Saskatchewan: St. Thomas More College, Central Pentecostal College, College of Emmanuel and St. Chad, Lutheran Theological Seminary, St. Andrew's College and St. Peter's College.

The University of Regina's campus is part of the Wascana Centre Project - jointly sponsored by the city of Regina, the province and the university - to develop government and university facilities as well as community cultural and recreational activities. Three colleges are federated with the University of Regina: Luther College, Campion College, and the Saskatchewan Indian Federated College (which offers, among other courses, a Bachelor of Indian Social Work program). Affiliated with the University of Regina are the Canadian Theological Seminary, Western Christian College and, since 1983, the Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research.

The **Planning and Universities Division,** under the Minister of Advanced Education and Manpower, articulates provincial government policies, trends and fiscal concerns for the boards of governors and senior administration of the universities. The Division acts on behalf of the Minister of Advanced Education and Manpower in fiscal, capital and operating matters relating to the universities. Of primary concern are the sectors of the university community which are affected by the direct operating base grant, capital fund and the University Renewal and Development Fund provided by the provincial government.

Non-University Institutions

Within Advanced Education and Manpower, the **Training Division** has responsibility for both program design and the offering of adult and non-university post-secondary education programs.

Major components of the Division are the four technical institutes, 16 community colleges, and a vocational centre. Four branches in the central office have responsibilities which include: liaison with and support for the technical institutes and 16 community colleges; federal-provincial occupational training agreements; and the management of a number of sponsored programs including the Saskatchewan Skills Extension Program, Saskatchewan Skills Development Program (for welfare recipients), non-status Indian and Métis Program and the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Program.

Colleges: Since community college development began in 1973, 16 regionally based community colleges have been established to deliver programs and services to adults in all parts of the province. Fifteen of these colleges receive supporting grants from the Department of Advanced Education and Manpower. The Department has also entered into joint agreements for two community colleges in the province: Saskatchewan Indian Community College and Lakeland College. Under a joint agreement between the province and the federal government, the Saskatchewan Indian Community College offers programs on Indian reserves and Crown lands within the province. Lakeland College serves the provinces of Saskatchewan and Alberta. Since April 1, 1978, Lakeland College has been administered by a Board of Governors primarily appointed from Alberta with one trustee from Saskatchewan. As an interprovincial college, Lakeland receives program and support funds from Saskatchewan.

Community colleges are primarily responsible for providing adult basic education courses, with special provision for programs specifically suited to the needs of the province's aboriginal population. The

colleges also serve as brokers on behalf of technical institutes and universities in the delivery of credit programs on an extension basis. As well, colleges sponsor personal interest courses.

Saskatchewan has the highest proportion of rural residents in Canada. Accordingly, Saskatchewan community colleges are based regionally to provide learning opportunities to as many of the province's adults as possible. This commitment to a decentralized delivery is reflected in the utilization of existing community facilities and resources by colleges throughout their regions, rather than developing campuses that tend to centralize learning opportunities.

The Community Colleges Branch of Advanced Education and Manpower is responsible for the administration and continuing development of the community colleges, as outlined in the Community Colleges Act and Regulations. The Branch provides leadership and advice to community college boards and staff throughout the province by consulting in areas such as program policy and planning, personnel management, development of curricula and curricula materials, and professional development.

Technical/Vocational Institutes: The four technical institutes in Saskatchewan are: Kelsey Institute of Applied Arts and Sciences in Saskatoon; Wascana Institute of Applied Arts and Sciences in Regina; Saskatchewan Technical Institute in Moose Jaw; and the recently opened Northern Institute of Technology in Prince Albert.

The technical institutes deliver a variety of programs which are intended to lead directly to employment in business, industry or government. Program selection and development respond to identified post-secondary needs related to provincial requirements for human resources and occupational trends. Programs are offered in the general areas of trades, technologies, service occupations, agriculture, health sciences, business education, and resource extraction.

Meadow Lake Regional Vocational Centre provides training in adult basic education, office education, building construction and a variety of mechanical skills programs. The Northern Institute of Technology is responsible for the Centre's administration and programming.

The **Institute Affairs Branch** supports and co-ordinates delivery of technical/vocational training in the province. It also serves as a linkage for co-ordination of institute activities within the Department and within government.

ALBERTA

Alberta's post-secondary education system comprises six distinct institutional sectors: universities, public colleges, private colleges, technical institutes, hospital-based schools of nursing and provincially administered institutions. All institutions are supported by the province through operating grants and, with the exception of private colleges, all institutions receive provincial capital grants.

In 1972, the **Department of Advanced Education** was established in order to co-ordinate the initiation of new programs across the total system and to promote the most efficient use of limited resources.

Universities

Universities are located in Calgary, Edmonton, Lethbridge and Athabasca. Through instruction, research, and community services, these institutions play an integral role in the social and economic development of the province.

Athabasca University, an open university specializing in distance education, is unique in Canada. Its students are scattered across the country and use special home-study materials, often supplemented by radio and television broadcasts, audiotapes, workshops or

teleconference sessions. The Banff Centre for Continuing Education is a non-degree-granting institution whose programs are co-ordinated with those of the universities. The Centre responds to needs in selected areas of study in arts and management.

Universities in Alberta are governed by autonomous boards under the authority of the Universities Act. The Universities Amendment Act, proclaimed in May 1984, also makes provision for degree-granting status for private colleges and for the establishment of the **Private Colleges Accreditation Board** which co-ordinates program development for private colleges. Universities and accredited degree-granting private colleges are supported by the province through operating and capital grants, and their programs are co-ordinated under policies administered by Alberta Advanced Education.

Non-University Institutions

Public Colleges: Eleven public colleges respond to the changing needs of Albertans in the communities and regions served by these institutions. The colleges provide community services and offer programs ranging from academic upgrading to university transfer, as well as various career, fine arts, trades and vocational programs.

The colleges are supported by the province through operating and capital grants, and their programs are co-ordinated under policies administered by the Alberta Department of Advanced Education. Public colleges in Alberta are governed by autonomous boards under the authority of the Colleges Act.

Private Colleges: During the year 1985-86, Alberta Advanced Education provided grant support to four non-profit private colleges located in Camrose, Edmonton (2) and Lacombe. These colleges offer a variety of courses, including university transfer, and provide an additional alternative for Alberta post-secondary students to pursue their educational goals.

Technical Institutes: The three technical institutes in Alberta are located in Edmonton, Calgary and Stony Plain. These institutes provide training that leads to employment in business, industry, government service and educational institutions. Programs offered by the technical institutes range from two-year diploma programs in a variety of technologies to diverse continuing education courses.

Technical institutes are governed by autonomous boards under the authority of the Technical Institutes Act.

Hospital-Based Schools of Nursing: Alberta Advanced Education provides operating grant support to six hospital-based schools of nursing. These schools offer diploma programs in nursing and psychiatric nursing.

Provincially Administered Institutions: Alberta's provincially administered institutions include: four vocational centres located in Calgary, Edmonton, Grouard and Lac La Biche; community vocational centres in northern Alberta; and the Alberta Petroleum Industry Training Centre in Edmonton.

The Alberta vocational centres endeavour to provide a comprehensive range of adult education programs concentrating on adult basic education, skill training and services responsive to local, regional and provincial needs. The Alberta Petroleum Industry Training Centre provides complete training facilities for courses accentuating skills and techniques required in the drilling industry.

Provincially administered institutions are supported directly by Alberta Advanced Education. The heads of these institutions report to the Assistant Deputy Minister of the **Field Services Division;** their programs are co-ordinated by Alberta Advanced Education.

Community Consortia: The Community Consortia are co-operative associations of post-secondary institutions whose goal is to deliver post-secondary education in regions of tne province that are not in close proximity to a post-secondary institution. The Community Consortia provide smaller communities with ongoing credit programs leading to a certificate, diploma or degree, awarded by a participating institution or a recognized licensing body. During 1984-85, the Community Consortia were linked by a microcomputer data and communications networking system as well as a course delivery Telenetwork.

Further Education Councils: Eighty-five local further education councils stimulate and co-ordinate the provision of non-credit learning experiences to adults throughout the province. Through these councils, people from within the local community who provide adult learning experiences work together to facilitate interagency communication and program co-ordination.

BRITISH COLUMBIA

The post-secondary education system in British Columbia includes three universities, 15 community colleges widely dispersed throughout the province, and four provincial institutes. Responsibility for this system lies within the **Ministry of Advanced Education and Job Training,** created in November, 1986 by the amalgamation of the former Ministry of Post-Secondary Education and the Employment Training Branch of the Ministry of Labour.

The **International Education Branch** co-ordinates and administers programs that encourage British Columbia's participation in international education initiatives. In providing a co-ordinated approach to the major funding agencies and overseas ministries of education, the province lends credibility to, and reduces duplication of, marketing efforts by provincial institutions.

Universities

British Columbia's three public universities are: the University of British Columbia (Vancouver), Simon Fraser University (Burnaby) and the University of Victoria. The population of the three urban areas within which these universities are located comprises 65% of the total population of the province.

The **Universities Division,** Ministry of Advanced Education and Job Training, develops and administers the government's policies concerning the operation of the three universities. The **Universities Council of British Columbia (UCBC)** is appointed by Cabinet to serve as its advisor on university affairs through the minister responsible for post-secondary education. The Council, an independent Crown agency, serves as an intermediary between the three public universities and the provincial government. Its mandate is to promote the systematic development of university education and to create public accountability for university expenditures. A major function of the Council is to recommend funding levels of the universities, and to allocate and distribute grants designated by the Ministry.

Non-University Institutions

The 15 colleges and four institutes in the post-secondary education system are strategically placed throughout the province to serve a widely dispersed population. Most of the colleges have a number of campuses; there are approximately 50 college campuses throughout the province. In addition, college courses are made available in many small communities in rented facilities ranging from school classrooms to native longhouses. North Island College alone, with its emphasis on distance education, has 38 locations where college services are provided.

Colleges in British Columbia offer both career/technical and university transfer programs. Career/technical programs are two-year diploma programs aimed at employment in such varied fields as health care, business administration, computer technology and natural resource management. Transfer courses enable students to transfer into a British Columbia university at the second-year level.

British Columbia colleges and institutes also provide a wide range of vocational, apprenticeship and adult basic education programs which assist the citizens of British Columbia to secure employment, improve on their present position, or develop prerequisite skills to allow enrolment in high-level training programs.

All levels of post-secondary education are offered on a distance education basis by the Open Learning Institute. Many courses are televised by the Knowledge Network using satellite transmission facilities to reach remote regions of the province.

The **Colleges and Institutes Department** encourages and co-ordinates the efforts of the public colleges and institutes in order to provide educational opportunities of assistance to adults in meeting individual economic and societal needs.

YUKON

Post-secondary education is made available to residents of Yukon through the facilities of Yukon College. The territory does not have a university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs. Adult education in Yukon is co-ordinated through the **Advanced Education and Manpower Branch of the Department of Education.**

Non-University Institutions

Yukon College: Yukon College was founded in 1983 with the amalgamation of the Yukon Vocational and Training Centre and the Yukon Campus. The college is located in Whitehorse, while Community Learning Centres serve as satellites of the college in eleven communities. Mobile trailer units also deliver courses by travelling to a number of communities each year. Numerous programs and courses are offered by the college in the areas of academic development; university transfer; business and applied arts; and trades and technical training.

Yukon College offers a number of first- and second-year university courses on a full-time and part-time basis in conjunction with the University of British Columbia. During 1984-85, arrangements were completed with University of British Columbia for the offering of courses leading to a Diploma in Adult Education.

The three-year Native Language Instructor Training program, which is held in conjunction with the Yukon Native Languages Project, was in its third year in 1985-86. The intent of this program is to prepare people to teach aboriginal languages; the program draws participants from Yukon, the Northwest Territories and Britisn Columbia.

The Academic Upgrading program provides basic training for skill development up to the Grade 10 level. Upon successful completion of the required college preparation courses, students receive an Adult Senior Secondary transcript. A major evaluation of the Academic Upgrading program area was completed in 1984-85, with implementation of recommendations underway.

A number of one-year certificate and two-year diploma post-secondary/ career programs are offered, including: Administrative Services, Business Administration and Certified Nursing Assistant. New programs in this area include: Computer Management, Nursing Refresher and Early Childhood Education.

In addition to programs of food services, heavy equipment mechanics, industrial electricity, motor vehicle mechanics, surveying, and welding, two new trades and technical programs were introduced in 1984-85: Engineering Design and Drafting Technology.

The Legal Land Survey Program, originally initiated by the Council for Yukon Indians, is intended to prepare students for surveying work created by the Yukon Indian Land Claim settlement. A unique feature of this program is the provision of a specific academic upgrading/ refresher component that precedes the skills training.

Extension Services: The Extension Services Division of Yukon College is responsible for the delivery of part-time and evening courses as well as programs taught in mobile units. The Division also has operational responsibility for Community Learning Centres providing technical advice, resources, and supervisory support. These Centres meet the needs of rural residents unable to relocate to Whitehorse for training (particularly academic upgrading) and provide a mechanism for the ongoing upgrading of skills of employed people within rural communities.

NORTHWEST TERRITORIES

In the Northwest Territories, post-secondary education is provided through the Arctic College System. Like Yukon, the jurisdiction does not have its own university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs.

In 1984, the **Advanced Education Program** was established within the **Northwest Territories Department of Education** to consolidate all appropriate government training. The program includes the development and evaluation of training programs for the Arctic College, continuing education, and apprenticeship and government training programs.

Arctic College: Under the direction of the **Arctic College Board of Governors,** appointed by the Minister of Education in 1982, college programs provide academic, professional, business, technical and vocational training opportunities for Northern residents. For those students requiring upgrading before being able to enter the program of their choice, on-campus upgrading courses are offered.

In 1984, the Northwest Territories college system was expanded to include an Eastern Arctic college campus at Frobisher Bay to complement the Thebacha campus at Fort Smith. The Eastern Arctic Teacher Education Program, a two-year program with a field-based orientation, employs extraordinary methods to deliver programs effectively to aboriginal people scattered in communities across the Northwest Territories.

In the Northwest Territories, educational levels of a significant percentage of the population are comparatively low. This results from a number of factors, the primary one being that the advent of education in the Northwest Territories is relatively recent. Hence, the Arctic College has been forced to be extremely flexible in terms of admission requirements to many of its programs. The college does not, however, compromise on the requirement for a high level of exit skills. To meet these special needs requires that a component of upgrading be built into many college programs, and that a major portion of the education budget be devoted to adult education, particularly in programs leading to employment through the Arctic College system.

Continuing Education: Thirty-four communities in the Northwest Territories have Adult Education Centres. Continuing education programs are available to adult students in basic literacy upgrading, basic training for skill development, lifeskills and job readiness training. Programs vary from community to community, since the objective is to meet local needs.

Depending on the extent of a local program, an Adult Educator may either teach the required courses, or co-ordinate the local program and utilize local residents to instruct in a range of subjects. The development of local and regional Education Authorities and the co-ordination of college extension programs are also the responsibility of the Adult Educator.

Apprenticeship Program: The Northwest Territories Apprenticeship Program is administered by the Advanced Education Program. Teachers, apprentices and certified nursing assistants are licensed by the Registrar's office. Advanced Education also negotiates and administers training agreements with the Canada Employment and Immigration Commission.

2 - POST-SECONDARY EDUCATION ACROSS CANADA

The previous Section described higher education in Canada from the viewpoint of individual provincial and territorial systems, emphasizing their diversity and reflecting the definition of post-secondary used in each jurisdiction. In Section 2, the view shifts to that of the data base from which the statistical information for this Report is drawn. Here we are dealing only with those programs and institutions that meet the Statistics Canada criteria and that are therefore accounted in the tables to be presented in Section 3.*

2.1 Post-Secondary Institutions

By the Statistics Canada definition, there are some 70 degree-granting institutions and 200 non-university (college level) institutions in Canada which offer programs at the post-secondary level.

---

* See Appendix A: Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology

2.1.1 Universities *

Universities in Canada range from the small, relatively specialized university, such as Université Sainte-Anne in Nova Scotia, with a full-time enrolment of approximately 176 in 1985-86, to the large multiversity with many faculties, professional schools and graduate programs. Among the largest are the University of Toronto, the Université du Québec, the University of British Columbia and the University of Alberta.

Canada's cultural diversity is reflected in its universities. Although the majority of universities are either English- or French-language institutions, some are bilingual and a number of English-language institutions in Alberta, Manitoba, Nova Scotia, New Brunswick and Ontario offer programs taught in French. In addition, a number of universities provide special services and courses for aboriginal students, and many have special programs reflecting the ethnic and cultural characteristics of the regions they serve.

Most universities offer both undergraduate and graduate programs on a part-time basis.** Co-operative and work-study programs provide Canadian students with yet other options, while the increasing popularity of distance education also testifies to the universities' growing involvement in non-traditional forms of teaching.

Courses in the humanities, as well as social, physical and applied sciences, are available at all but a few highly specialized

---

* Much of the descriptive material regarding universities in this section is derived from The Directory of Canadian Universities, 1984-85, published by the Association of Universities and Colleges of Canada.

** Part-time students generally carry up to 60% of a full course load.

institutions. However, professional programs such as medicine, dentistry, law or architecture, as well as post-graduate studies at the master's and PhD level, are not available everywhere.

Program Requirements

Each Canadian university sets its own admission standards for its programs, although universities in the same province generally maintain similar requirements, particularly for admission to undergraduate arts and science programs. Following is a brief sketch of the admission and graduation requirements for undergraduate programs, as generally accepted by the universities within each province:

- In **British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, New Brunswick, Prince Edward Island, Nova Scotia** and **Newfoundland,** students are usually required to complete 12 years of elementary and secondary education before being eligible for admission to an undergraduate program. A general bachelor's degree in Alberta, Saskatchewan, Manitoba and Nova Scotia usually requires three years of study, while an advanced or honours degree requires four. In British Columbia, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland, a bachelor's degree and an honours degree both require four years, with specialized course loads and higher standards required for the honours degree.

- **Admission to Ontario** universities may be achieved by completing the requirements of Grade 13 or by obtaining the new Ontario Secondary School Diploma with a minimum of six Ontario Academic Courses. A bachelor's degree in Ontario generally requires three years of study from completion of high school; an honours level degree requires four years.

- **In Quebec,** university admission generally requires a Diploma of Collegial Studies or DCS, granted after two years of pre-university study at a CEGEP (Collège d'enseignement général et professionnel).

Three years of university study are generally required for completion of a bachelor's degree, although four years are necessary in some fields.

- **Yukon** and the **Northwest Territories** do not have universities within their jurisdictions, but territorial governments support the costs of having their students attend provincial universities.

Many universities will waive regular undergraduate admission requirements for mature students (usually defined as over the age of 21 or in the work force for a specified number of years). Such students, however, may be required to pass special tests or interviews before being admitted. Most provinces (with the exception of Ontario and Quebec) support the General Education Development (GED) Testing Program, through which adults who have not completed high school may receive a high school equivalency certificate, and thus qualify for admission to a university undergraduate program.

Admission to professional faculties such as Law or Medicine usually requires that the student complete some university level courses; professional faculties may also require that students write specialized entrance tests. To be admitted to graduate studies, students must normally possess an honours or four-year bachelor's degree. While in most fields a master's degree is required for admission to doctoral studies, under some circumstances students may enter a PhD program directly on completing undergraduate work.

2.1.2 College Level Institutions

College level (non-university) institutions include all institutions providing post-secondary education but not granting degrees. These include the Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs), the collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEPs); Community and Regional Colleges; Institutes of Technology; Agricultural Colleges;

the Nova Scotia Teacher's College; and Schools of Nursing and of various medical technologies which are located in hospitals or clinics and are independent of the general education system.

These institutions may offer one or both of the following program types at the post-secondary level:

- **Career/Technical programs** - prepare a student to enter a career directly upon completion of the program, at a level between that of the university-trained professional and the skilled tradesperson.

- **University Transfer programs** - provide a student with a standing equivalent to the first or second year of a university degree program, allowing one to apply for admission to subsequent senior years at a degree-granting institution. The general programs of the Quebec institutions are also included in this classification, although these programs provide for admission to a first session of a university degree program, rather than for university transfer.

To be defined as post-secondary and hence be accounted in this Report, programs offered by college level institutions must satisfy the following criteria:

- require at least high school graduation for admission;
- last at least one year (full time) for completion;
- lead to a certificate or diploma; and
- require exit skills higher than a trades level.

It should be noted that in addition to post-secondary programs, many college level institutions also offer a wide variety of adult education, as well as vocational courses, which do not meet the above definition of post-secondary and therefore are not accounted in this Report, although such programs often form important components of provincial higher education systems.

On the other hand, schools of nursing and other medical technologies are accounted as post-secondary in this Report, although they are not generally organized as components of the post-secondary education system by provincial or territorial governments. An exception is Quebec, where schools of nursing are components of the CEGEPs (for nursing practice) or the universities (for programs at the bachelor's and master's levels).

2.2 Enrolment in Post-Secondary Institutions

Full-time post-secondary enrolment continues to grow, although the rate of growth has slowed markedly over 1984-85 and 1985-86.

Expansion in total full-time post-secondary enrolment was rapid during the early 1970s, as the large birth cohort of the 1950s entered post-secondary institutions, but slowed in the second part of the decade. In the early 1980s, post-secondary enrolment began rising dramatically, even though the rate of growth of the 18-24 age group had slackened. For example, between 1975-76 and 1979-80 the 18-24 age group increased by 8.4%, while full-time enrolment at post-secondary institutions rose 5.3%. By contrast, between 1979-80 and 1983-84 that age group increased by only 3.2%, but enrolment shot up a full 23% over this four-year period (an average 5.3% per annum). Much of this growth can be attributed to increased participation rates, particularly of women.

Growth from 1983-84 to 1984-85 was a much reduced 2.3%, and the slowing trend continued through 1985-86. Total full-time post-secondary enrolment was 791,933 in 1985-86, an increase of 0.9% over 1984-85. The increase in total full-time post-secondary enrolment reflects a 1.3% increase in full-time university enrolment and an increase of 0.4% in full-time post-secondary enrolment in college level institutions. Nearly 59% of full-time students are in university (412,434 in undergraduate studies and 54,853 at the post-graduate level); 41% of the students are in college level institutions.

University: Full-Time

University full-time enrolment continued to grow, but at a declining rate. This trend reflects a general decline in the major source population for undergraduate programs (18-24 year olds), counterbalanced, to some extent, by a general increase in participation rates.*

At 467,287, total full-time university enrolment for 1985-86 had increased by 6,095 or 1.3% from 1984-85, compared to a growth of 2.4% from 1983-84 to 1984-85. The principal provinces contributing to the absolute increase in enrolment were Quebec, Alberta, and Newfoundland, with Newfoundland registering the highest percentage increase from 1984-85 (12.0%).

Full-time undergraduate university enrolment increased rapidly during the early 1970s, experienced a moderate decline in 1977-78, and started to increase again in 1979-80. In 1980-81, it surpassed the previous high of 335,559 reached in 1976-77, and continued to increase at an average rate of 5.5% annually until 1983-84.

However, full-time undergraduate growth has slowed over the last two years. In 1984-85 enrolment was 406,306, an increase of 2.3% over 1983-84. By 1985-86 it had grown to 412,434, an increase of 1.5% over the previous school year. Since full-time undergraduate students comprise the major portion of the full-time university population, this reduced growth rate represents the major factor contributing to the overall levelling-off in full-time university enrolment.

The proportion of females in full-time undergraduate programs was 49% in 1985-86, compared to 42% in 1975-76.

---

* The participation rate is the percentage of a population, for a given age group, that actually attends a program.

Full-time graduate enrolment in universities grew yearly throughout the '70s and early '80s. The average annual rate of increase was 6% between 1980-81 and 1983-84; from 1983-84 to 1984-85 enrolment grew by 3.2%. However, at 54,853, full-time graduate enrolment for 1985-86 was virtually unchanged from the previous year.

Approximately 40% of graduate full-time students were women in 1985-86, compared to 29% in 1975-76.

University: Part-Time*

After experiencing a slight decline in 1984-85, **total part-time** university enrolment resumed moderate growth in 1985-86. Part-time undergraduate and graduate enrolment totalled 284,989 in 1985-86, an increase of 2.6% over the previous year.

At 249,690, **part-time undergraduate** enrolment increased 2.5% from 1984-85. This enrolment grouping remains a major grouping in which women predominate. Numbering 152,656, 61.1% of part-time undergraduate students were women in 1985-86.

Part-time graduate enrolment was 35,299 in 1985-86, an increase of 3.4% over the previous year. Increasing numbers of older students are taking graduate courses part-time. In 1985-86, 66% were older than 29, compared with 53% ten years earlier.

College Level (Post-Secondary): Full-Time

The number of full-time post-secondary students in college level institutions increased rapidly during the early '80s, averaging 5.8%

---

* As there is no commonly accepted definition of a part-time student, Statistics Canada reports full-time or part-time registration status as supplied by each institution.

per year between 1979-80 and 1983-84. By 1984-85, however, enrolment had grown only 2.3%, while 1985-86 enrolment increased a slight 0.4%, to 324,646.

Of the 324,646 post-secondary students registered in college level institutions, 226,695 were enrolled in career/technical programs, a slight decrease of 0.4% from 1984-85. Enrolment in university transfer programs, at 97,951, continued to grow, by 2.3% over 1984-85.

College Level (Post-Secondary) Part-time*

Part-time college enrolment figures are extremely complex to compute, and have just recently become available through Statistics Canada. Preliminary data for 1985-86 estimate total part-time post-secondary enrolment in college level institutions at 168,350.

3 - PROVINCIAL AND TERRITORIAL GOVERNMENT EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION

Provincial and territorial government expenditures in support of post-secondary education totalled $6.63 billion in 1985-86. Expenditures related to the support of universities and university students were $4.34 billion, 1.9% more than in 1984-85; while expenditures related to the support of post-secondary programs and students in college level institutions totalled $2.29 billion, an increase of 2.8% over 1984-85. Table 12 provides data on provincial and territorial support to post-secondary education for Canada as a whole.

---

* As there is no commonly accepted definition of a part-time student, Statistics Canada reports full-time or part-time registration status as supplied by each institution.

Table 12: Canada

Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	3,830,411	1,955,639	5,786,050
1984-85	3,986,484	2,028,787	6,015,271
1985-86	4,023,427	2,061,263	6,084,690
Scholarships, Student Aid			
1983-84	236,581	165,198	401,779
1984-85	266,766	200,487	467,253
1985-86	312,645	229,349	541,994
Total			
1983-84	4,066,992	2,120,837	6,187,829
1984-85	4,253,250	2,229,274	6,482,524
1985-86	4,336,072	2,290,612	6,626,684

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	450,531	278,700	316,176	146,645
1984-85	461,192	277,826	323,405	156,160
1985-86	467,287	284,989	324,646	168,350

[1]Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2]Includes provincial and territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3]Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

A description and breakdown of these expenditures is provided in Section 3.1. In Section 3.2, post-secondary education expenditures and enrolment tables are provided for each province and territory.

3.1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial support to post-secondary education takes two basic forms: funding of post-secondary institutions and related activities of government departments (Institutional and Related Support), and support to post-secondary students (Scholarships and Student Aid).

3.1.1 Institutional and Related Support

In 1985-86, provincial and territorial governments spent a total of over $6.08 billion to fund post-secondary institutions and on other costs related to this institutional support, such as departmental administration.

Operating Support: Provincial and territorial governments represent the primary direct source of operating revenues for Canada's universities and colleges. These funds support the costs of instruction, libraries, computer facilities, general administration, maintenance of the physical plant, and student services.

University operating funds also contribute to the costs of research activities, including the indirect costs associated with provincially-sponsored research and research funded through the federal research granting councils. These indirect costs include the researcher's salary, administrative support, computer time, and overhead costs such as electricity.

Many provinces have identified support to research as a priority concern and have established special agencies or funds to support this area. A number of provincial governments support special organizations to promote research, both within and outside the university environment. These include: the Nova Scotia Research Foundation Corporation; the New Brunswick Research and Productivity Council; the Fonds pour la Formation de chercheurs et l'aide à la recherche, the Fonds de recherche en agriculture and the Fonds de recherche en santé du Québec; the Ontario Research Foundation; the Manitoba Research Council; the Saskatchewan Research Council; the Alberta Research Council; and the British Columbia Research Council.

Capital Support: Provincial/territorial capital funding supports the acquisition costs of land, buildings, furniture and equipment for post-secondary institutions, as well as specifically funded major alterations or additions to existing facilities. Increasingly, capital funds are directed toward the payment of debt-servicing charges related to capital projects.

Special Funding Initiatives: In recent years, a number of provinces have set up special multi-year funding programs in order to better target their funding of post-secondary education. Such programs help to provide institutions with greater financial stability and thus facilitate more effective long term planning:

- Quebec has undertaken special funding initiatives in the context of the **virage technologique (Technological Conversion).** A substantial proportion of this investment has been directed to the universities and colleges or associated sectors.

- Ontario has created a special **University Excellence Fund,** aimed at revitalizing the Ontario university system. Portions of the fund are targeted toward improvement of research equipment, facilities and manpower; enhancement of library and instructional equipment;

and a faculty renewal program. Ontario has also established a **College Excellence Fund**, targeted toward instructional equipment and teaching faculties for 1986-87.

- Saskatchewan has established a five-year **University Renewal and Development Fund** for the province's two universities, as well as the federated and affiliated colleges. The broad purpose of the fund is to enhance flexibility and ensure long-term planning in the university sector.

- The Alberta government has recently announced a new **Advanced Education Endowment and Incentives Program** which replaces the 1980 Advanced Education Endowment Fund. Under this plan, the Government provides grants to match donations to public post-secondary institutions from individuals; private businesses and industry; private and community organizations; foundations; and, in some cases, Alberta municipalities. The **Alberta Heritage Foundation for Medical Research**, established in 1979, makes a substantial contribution to university research in Alberta. Supported by interest revenue from a $300 million endowment fund, the Foundation operates at arm's length from the government.* Through awards and grants, the Foundation supports a balanced, long-term program of medical research in the province.

- British Columbia established the **University Adjustments Program** and the **Colleges and Institutes Adjustments Programs** in 1985, to assist the institutions in making program and faculty adjustments and to support high priority areas. The three-year **Fund for Excellence in**

---

* Expenditures by the Heritage Foundation, being funded by interest revenue, are not accounted as provincial government expenditures.

Education, announced in February 1986, will provide the post-secondary institutions with a fund for base adjustments and new initiatives.

Related Expenditures: Other related expenditures are associated primarily with the administrative and capital costs of provincial and territorial departments and/or ministries involved with support to post-secondary education. As an example, each province/territory maintains a department or ministry which has the responsibility for co-ordinating and funding post-secondary education. In addition, provinces support the participation of their representatives in the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), an organization that provides provinces with a mechanism for consultation on educational matters of mutual interest and concern.

3.1.2 Scholarships and Student Aid

Total expenditures by provincial and territorial governments related to scholarships and student aid increased 16.0% from 1984-85, to reach $542 million in 1985-86.* Of this amount, $313 million was devoted to the support of students in universities and $229 million to college students.

Most provinces and the territories offer financial assistance to students through a combination of the Canada Student Loans Program (CSLP) and programs of loans, grants and scholarships provided by the province or territory. Quebec has chosen the opting out formula with respect to the Canada Student Loans Program, and accordingly operates its own student assistance programs, receiving an alternative payment from the federal government as provided by the Canada Student Loans Act.

---

* This total does not include the $55.5 million provided as the federal alternative payment to Quebec under the terms of the Canada Student Loans Act.

Provincial and territorial governments are responsible for the issuance of loan authorizations under the federal program, as well as the administration of their own programs. Eligibility criteria for federal programs are set jointly with the provincial/territorial governments.

Although each of the 12 student-aid packages is independently administered by the province or territory concerned, from time to time federal and provincial/territorial representatives meet to formulate and co-ordinate basic administrative criteria. Quebec attends this forum, although it does not participate in the Canada Student Loans Program.

In addition to the loan programs of the federal government and some provinces, non-repayable student aid in the form of grants or bursaries is available in several provinces. Assistance is provided to students enrolled in private institutions as well as in publicly funded universities and colleges. Several provinces sponsor loan remission programs which may provide forgiveness of part of the student's debt upon completion of studies.

In addition to the above needs-based aid, a number of scholarships and achievement awards are conferred by provincial departments and agencies and by the universities themselves.

3.2 Tables: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education and Post-Secondary Enrolments, by Province/Territory

Tables 13 (a-l) present expenditures for each province and territory in support of post-secondary education as well as full-time and part-time university and college enrolments. See Appendix A for methodology and definitions.

Table 13(a): Newfoundland and Labrador

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	84,545	15,596	100,141
1984-85	83,970	15,920	99,890
1985-86	90,003	18,270	108,273
Scholarships, Student Aid			
1983-84	9,406	51	9,457
1984-85	4,929	63	4,992
1985-86	6,793	85	6,878
Total			
1983-84	93,951	15,647	109,598
1984-85	88,899	15,983	104,882
1985-86	96,796	18,355	115,151

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	8,027	4,140	2,485	0
1984-85	9,244	4,509	3,076	15
1985-86	10,352	4,624	3,237	10

[1] Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2] Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3] Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(b): Prince Edward Island

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($' thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	13,794	4,598	18,392
1984-85	14,977	5,722	20,699
1985-86	16,057	4,719	20,776
Scholarships, Student Aid			
1983-84	692	446	1,138
1984-85	1,195	531	1,726
1985-86	1,173	607	1,780
Total			
1983-84	14,486	5,044	19,530
1984-85	16,172	6,253	22,425
1985-86	17,230	5,326	22,556

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	1,676	709	975	0
1984-85	1,720	689	976	0
1985-86	1,768	781	959	0

[1] Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2] Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3] Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(c): Nova Scotia

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	146,572	13,531	160,103
1984-85	157,467	17,195	174,662
1985-86	165,537	16,405	181,942
Scholarships, Student Aid			
1983-84	6,627	847	7,474
1984-85	8,168	1,043	9,211
1985-86	9,004	1,139	10,143
Total			
1983-84	153,199	14,378	167,577
1984-85	165,635	18,238	183,873
1985-86	174,541	17,544	• 192,085

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	22,458	7,028	2,913	273
1984-85	23,090	6,529	2,995	441
1985-86	23,585	6,831	2,986	440

[1] Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2] Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3] Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(d): New Brunswick

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	93,618	23,494	117,112
1984-85	101,888	24,272	126,160
1985-86	107,126	22,015	129,141
Scholarships, Student Aid			
1983-84	7,508	1,224	8,732
1984-85	9,165	1,474	10,639
1985-86	8,245	1,305	9,550
Total			
1983-84	101,126	24,718	125,844
1984-85	111,053	25,746	136,799
1985-86	115,371	23,320	138,691

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	14,155	4,764	2,290	42
1984-85	14,524	4,257	2,280	43
1985-86	14,918	4,521	2,462	60

[1] Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2] Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3] Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(e): Quebec

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	1,005,586	887,722	1,893,308
1984-85	1,031,018	913,604	1,944,622
1985-86	1,114,125	946,245	2,060,370
Scholarships, Student Aid[3]			
1983-84	71,670	95,169	166,839
1984-85	78,968	118,957	197,925
1985-86	103,859	139,707	243,566
Total			
1983-84	1,077,256	982,891	2,060,147
1984-85	1,109,986	1,032,561	2,142,547
1985-86	1,217,984	1,085,952	2,303,936

Enrolments: University and College Level Institutions[4]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	103,852	108,784	159,901	47,877
1984-85	108,656	111,781	162,794	52,192
1985-86	113,284	115,565	164,017	61,650

[1]Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2]Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3]The total spending by Quebec on scholarships and student aid has been adjusted downward by the amount of the federal alternative payment under the Canada Student Loans Act ($36.6 million in 1983-84, $42.5 million in 1984-85 and $55.5 million in 1985-86).

[4]Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(f): Ontario

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	1,326,100	500,968	1,827,068
1984-85	1,391,413	544,282	1,935,695
1985-86	1,348,472	518,404	1,866,876
Scholarships, Student Aid			
1983-84	86,998	40,982	127,980
1984-85	93,291	43,619	136,910
1985-86	100,305	45,292	145,597
Total			
1983-84	1,413,098	541,950	1,955,048
1984-85	1,484,704	587,901	2,072,605
1985-86	1,448,777	563,696	2,012,473

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	183,119	97,843	95,735	62,700
1984-85	185,758	96,141	96,402	66,200
1985-86	185,016	96,845	94,517	68,500

[1] Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2] Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3] Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(g): Manitoba

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	176,123	26,160	202,283
1984-85	185,753	28,878	214,631
1985-86	179,281	29,123	208,404
Scholarships, Student Aid			
1983-84	5,069	912	5,981
1984-85	5,358	965	6,323
1985-86	5,209	1,044	6,253
Total			
1983-84	181,192	27,072	208,264
1984-85	191,111	29,843	220,954
1985-86	184,490	30,167	214,657

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	20,655	14,596	3,715	82
1984-85	20,637	14,102	3,719	130
1985-86	20,349	14,109	4,062	100

[1]Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2]Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3]Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(h): Saskatchewan

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	152,679	46,407	199,086
1984-85	171,597	53,023	224,620
1985-86	175,377	56,200	231,577
Scholarships, Student Aid			
1983-84	8,007	1,170	9,177
1984-85	8,365	1,265	9,630
1985-86	10,506	1,724	12,230
Total			
1983-84	160,686	47,577	208,263
1984-85	179,962	54,288	234,250
1985-86	185,883	57,924	243,807

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	19,132	8,845	2,795	173
1984-85	19,454	8,680	2,927	202
1985-86	19,460	8,649	3,051	200

[1] Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2] Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3] Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(i): Alberta

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	472,469	207,517	679,986
1984-85	518,351	219,872	738,223
1985-86	495,443	220,417	715,860
Scholarships, Student Aid			
1983-84	31,489	17,713	49,202
1984-85	55,127	31,509	86,636
1985-86	63,802	36,733	100,535
Total			
1983-84	503,958	225,230	729,188
1984-85	573,478	251,381	824,859
1985-86	559,245	257,150	816,395

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	40,210	16,018	22,622	6,853
1984-85	41,628	15,743	25,379	6,786
1985-86	42,756	17,337	26,019	7,500

[1]Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2]Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3]Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(j): British Columbia

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	358,719	224,609	583,328
1984-85	329,671	198,924	528,595
1985-86	331,703	218,176	549,879
Scholarships, Student Aid			
1983-84	8,058	5,774	13,832
1984-85	1,019	94	1,113
1985-86	2,881	910	3,791
Total			
1983-84	366,777	230,383	597,160
1984-85	330,690	199,018	529,708
1985-86	334,584	219,086	553,670

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	37,247	15,973	22,661	28,639
1984-85	36,481	15,395	22,488	29,897
1985-86	35,799	15,727	22,928	29,890

[1]Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2]Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3]Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(k): Yukon

Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	17	1,321	1,338
1984-85	18	2,906	2,924
1985-86	93	5,305	5,398
Scholarships, Student Aid			
1983-84	542	325	867
1984-85	699	419	1,118
1985-86	352	216	568
Total			
1983-84	559	1,646	2,205
1984-85	717	3,325	4,042
1985-86	445	5,521	5,966

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	0	0	0	0
1984-85	0	0	239	204
1985-86	0	0	280	270

[1] Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2] Includes territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3] Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Table 13(1): Northwest Territories

Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1983-84	189	3,716	3,905
1984-85	361	4,189	4,550
1985-86	210	5,984	6,194
Scholarships, Student Aid			
1983-84	515	585	1,100
1984-85	482	548	1,030
1985-86	516	587	1,103
Total			
1983-84	704	4,301	5,005
1984-85	843	4,737	5,580
1985-86	726	6,571	7,297

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1983-84	0	0	84	6
1984-85	0	0	120	50
1985-86	0	0	130	80

[1]Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

[2]Includes territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

[3]Source: Statistics Canada, special tabulation from USIS and CCSIS, December 1986.

Explanatory Notes

1. The legislated purpose of the **Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC)** is to assist the provinces and the institutions in attaining a more efficient and effective utilization and allocation of resources in the field of higher education in the region. The twenty-one post-secondary institutions on the Commission's schedule include all universities in the region and some other specialized post-secondary institutions which serve the Maritimes.

   The MPHEC gathers information on post-secondary education in the region and makes recommendations to the Council of Maritime Premiers regarding the funding of post-secondary programs (final decisions on funding are made by the respective provincial governments). In an effort to use the area's resources more effectively, the Maritime Provinces work together through the MPHEC in providing university programs. For example, Nova Scotia's medical and dental schools at Dalhousie University serve all three provinces. The Maritime Provinces use the MPHEC as a vehicle to transfer funds to any province where a student may wish to take a program not offered in the student's home province.

PART IV

CANADA'S OBJECTIVES IN SUPPORTING POST-SECONDARY EDUCATION

The legislation under which this Report is submitted to Parliament calls for a demonstration of the relationship between the Government of Canada's support for post-secondary education and "Canada's educational goals." The major objectives of federal support incorporate many of the considerations which motivate provinces, territories and others to sponsor post-secondary education. However, the complexity of Canada's post-secondary education systems reflects the diversity of objectives, and the differing emphases placed on those objectives by the various parties contributing to the systems. The federal government's objectives in supporting post-secondary education are stated below. These objectives correspond closely to those outlined by the Council of Ministers of Education, Canada in a recent publication entitled Principles for Interaction: Federal-Provincial Relations and Post-Secondary Education in Canada.

The Government of Canada recognizes the fundamental importance of a **Strong Post-Secondary Education System** to the country. The main vehicle used by the federal government to support the maintenance and development of post-secondary education across Canada is the federal-provincial fiscal transfers. Post-secondary education in a modern society is so central and necessary that, without a strong and vital base, none of the following objectives would be achievable.

One of the cornerstones for the federal government's support of post-secondary education is its concern for **Accessibility.** This concern reflects the national government's role in promoting equality of opportunity for all citizens, regardless of where they live in Canada. The federal government has long believed that all qualified and interested Canadians should have access to post-secondary education and has funded the Canada Student Loans Program in order to reduce financial barriers to their participation.

Canada's colleges and universities make a major contribution to our country's **Social and Cultural Development.** Indeed, it would be difficult to overestimate their significance in shaping our society, in maintaining our identity and in enabling Canadians to exercise fully their rights and responsibilities as citizens. Examples of the federal government's support for social and cultural development through higher education include: the Official Languages in Education Program; the Social Sciences and Humanities Research Council; and targetted student assistance programs for disadvantaged groups.

The role of post-secondary education as one of the keys to **Economic Development** has never been more evident than now. As the world economy becomes ever more knowledge-based, Canada must harness its natural and human resources in order to increase its ability to compete internationally and improve the quality of life for its citizens. In this regard, post-secondary education has two critical functions which the federal government assists financially. The first is the provision of the highly qualified personnel needed for the operation of an advanced economy. The second is support for the research that is vital to ensure our competitiveness in the world.

In the **Development of our Human Resources,** Canada's colleges and universities play a central role. Nearly 20% of Canada's young people are currently engaged in full-time post-secondary education and nearly half of all young people will have acquired some post-secondary experience before the age of 25. In addition, growing numbers of people, especially adults in the 25-40 age range, are pursuing part-time post-secondary or adult education, the majority of them for reasons directly associated with employment.

The development of Canada's human capital is essential for our economic, social and cultural survival. The future of our country lies no longer in the simple exploitation of our natural resources but rather in the brainpower of our citizens. While post-secondary

education equips managers, engineers, technologists, researchers and others with the specific skills needed to make our economy function and grow, it also produces many of the artists, administrators, entrepreneurs and informed citizens who will help shape the future. The human resource development function of colleges and universities is one of the principal reasons the Government of Canada provides the provincial governments with general support under the Established Programs Financing arrangements.

The **Creation of Knowledge** through basic or applied research is an objective of great importance to both provincial and federal governments. In combination with human resource development, research promotes social, cultural and economic development. Perhaps most importantly, research stimulates the intellectual curiosity of the individual and instills a sense of vitality in our society as a whole. Federal support for research is provided through funding for the research granting councils and the efforts of many federal departments and agencies.

The Government of Canada's objectives in supporting post-secondary education which have been outlined above have developed over the years in response to the challenges faced by our country. The federal objectives will undoubtedly continue to evolve in the future, as will the complementary objectives pursued by the other parties involved in supporting the post-secondary enterprise. In a world where the only constant is change, this evolution is a healthy and necessary process.

PART V

CONSULTATIONS OF THE SECRETARY OF STATE OF CANADA WITH THE COUNCIL OF MINISTERS OF EDUCATION, CANADA

Under Section 24 of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements legislation introduced in 1977, the Secretary of State has a responsibility to "consult with the governments of the provinces with regard to the relationship between the programs and activities of the governments of Canada and of ... the provinces that relate to post-secondary education." The 1984 amendments to the legislation added to this general responsibility a more specific requirement to report on "the results of any consultations by or on behalf of the Secretary of State with the Council of Ministers of Education, Canada, relating to the definition of national purposes to be served by post-secondary education and the means by which the governments of Canada and the provinces will achieve those purposes."

During the period from 1977 to 1984, there were a number of meetings between the Secretary of State of Canada and the provincial ministers responsible for post-secondary education. Many of these were bilateral, but some involved the Council of Ministers of Education, Canada, the forum established in 1967 by provincial governments to facilitate interprovincial co-operation on education matters and to promote the development of education in Canada. In general, these meetings dealt with specific issues, such as support for the official languages in education and post-secondary education financing arrangements, rather than with the full range of common interests envisaged in the legislation.

Not long after his appointment as Secretary of State of Canada in September 1984, the Honourable Walter McLean met with the Council of Ministers of Education, Canada to discuss federal and provincial roles in financing post-secondary education and the extension of agreements for support of the official languages in education. Further meetings

were held in January and May 1985 to continue these discussions and to seek a basis for mutual federal-provincial co-operation and consultation on matters related to education.

On August 20, 1985, the Honourable Benoît Bouchard was appointed Secretary of State of Canada. One of his first official actions was to meet with the Council in Quebec City on September 17 for a discussion of priorities and areas of mutual concern. This exchange confirmed the Secretary of State's desire for improved federal-provincial co-operation based on respect for provincial responsibilities in the area of post-secondary education. The occasion was taken to sign an extension to the Protocol for Agreements between the Government of Canada and the Provincial Governments for Minority Language Education and Second Language Instruction.

In September 1985, the Council of Ministers of Education, Canada proposed a set of principles to govern interactions between federal and provincial governments in the area of post-secondary education in Canada, namely that the two orders of government: recognize the significant role to be played by post-secondary education in furthering economic and social development; work harmoniously and congruently toward maintaining and developing the highest quality of education and training opportunities for Canadians; undertake concrete and meaningful consultation and co-operation in this respect; and work together, in keeping with their respective constitutional responsibilities, to ensure the provision of adequate resources to the post-secondary education and manpower training systems. The document outlining these principles, Principles for Interaction: Federal-Provincial Relations and Postsecondary Education in Canada, also identifies the Council's basic priorities for post-secondary education in Canada.

A special meeting took place between the Honourable Benoît Bouchard and representatives of the Council in Toronto on May 8, 1986. Discussion of the document Principles for Interaction led to agreement that

concrete and meaningful co-operation should continue in areas identified as being of mutual interest to the two orders of government, i.e. accessibility, official languages, economic and social development, human resources development and research. As described below, other subjects discussed at the meeting were: student assistance, foreign students, official languages in education, and the first annual Report to Parliament on Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada.

- The Secretary of State announced that, in light of the options identified in the Report of the Ministerial Task Force on Program Review (Nielsen Task Force), he would be proceeding with a review of the federal government's role in student financial assistance. It was agreed that a small working group of federal and provincial officials would be created to identify and make recommendations to Ministers on those issues which might be resolved in the short term. At a subsequent meeting, this group recommended the establishment of a Federal-Provincial Consultative Committee on Student Financial Assistance to explore future directions in this area.

- Both levels of government outlined the initiatives they were undertaking in the area of foreign students. The federal government was in the process of reviewing its own policies concerning foreign students at the post-secondary level. It was agreed that, as a next step, the Council would share with the federal government the results of a study being prepared on foreign students at the elementary, secondary and post-secondary levels. This study resulted in a discussion document entitled Foreign Students in Canada: A Statement of Issues for Policy Consideration, released in November 1986.

- The Secretary of State informed the Council that the federal government was conducting a comprehensive review of its official languages policies and programs. He agreed that discussions on new agreements for the official languages in education should begin as soon as possible.

- Participants exchanged views on the first Report to Parliament on Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada which was tabled in February 1986. Federal and provincial officials met during the summer of 1986 and have maintained ongoing liaison to ensure close consultation in the preparation of the 1985-86 Report to Parliament.

In the Throne Speech of October 1, 1986, the federal government expressed its deep commitment to "supporting, with the provinces, a system of post-secondary education based on excellence and equality of opportunity." To help meet the challenges facing higher education, the government announced that it would be proposing a national forum on post-secondary education, to be held in 1987. This was followed by an exchange of telexes between the Secretary of State, the Honourable David Crombie, and the then Council Chairman, the Honourable Russell G. Fraser, sharing views on the fundamental purposes this forum might serve. It was agreed to discuss plans for the development of the national forum and to ensure continued co-operation in other matters of mutual concern.

APPENDIX A
POST-SECONDARY EDUCATION STATISTICS: DEFINITIONS AND METHODOLOGY

The activities involved in post-secondary education are highly complex and do not lend themselves to precise statistical definition. This is particularly true in Canada, with the existence of 12 independent systems of education beyond the high school level in the provinces and territories. This leads to the diversity of organizational arrangements and institutions described in Part III of this Report. To find the common elements in these systems and to gather data that can be compared as well as aggregated for Canada as a whole, are challenges that have faced Statistics Canada for many years. These same issues of definition and methodology have been addressed in this Report, using the Statistics Canada database and definitions.*

1 DEFINING THE POST-SECONDARY EDUCATION SYSTEM

1.1 Post-Secondary Level Education Programs

The Statistics Canada methodology allocates all education programs in Canada to one of three levels: elementary-secondary, trade, or post-secondary. This Report considers only those programs which qualify at the post-secondary level.

Post-secondary education is defined in general as those education programs which satisfy the following criteria:

---

* In reporting federal EPF post-secondary education transfers to provinces and territories, Statistics Canada does not attempt to relate these contributions to any particular definition of post-secondary education expenditures or activities.

- require at least high school graduation for admission;
- last at least one school year (full time) for completion; and
- lead to a certificate, diploma, or degree.

1.2 Institutions

Within the post-secondary education level, programs are offered by two distinct categories of institutions: universities and college level institutions.

Universities

The University category includes all public or private degree-granting institutions and their affiliates. Since almost all university programs satisfy the definition of post-secondary education, the entire range of activities of all universities is regarded as post-secondary. No attempt is made to identify the few activities within universities which might not qualify as post-secondary education.

College Level Institutions

The college level category includes all public or private institutions that deliver post-secondary education programs without granting degrees. College level institutions in many provinces also provide programs at the trades level and in some cases at the secondary level. The post-secondary education statistics include only tne post-secondary education programs within college level institutions. This category includes community colleges (CEGEPs, CAATs, technical institutes, agriculture colleges, schools of art, etc.), teachers' colleges, and regional and hospital nursing schools. To further distinguish post-secondary from other college level programs, an additional criterion is added to the above definition of post-secondary education, i.e., that career/technical programs:

- prepare a student to enter a career directly upon completion at a level between that of the university trained professional and the skilled tradesperson.

2 POST-SECONDARY EDUCATION FUNDING DATA

2.1 Total Expenditures

The Table and Charts in Part I of this Report depict the total expenditures on post-secondary education in Canada. Included are the operating, capital and sponsored research expenditures of universities and college level institutions, together with government spending on student aid and other departmental administrative programs.

In order to gather the expenditure data for universities, Statistics Canada conducts an annual joint survey with the Canadian Association of University Business Officers (CAUBO), with a separate survey conducted for non-CAUBO universities. The universities assign all their revenues and expenditures into a series of funds. These funds are: (1) general operating, (2) special purpose and trust, (3) sponsored research, (4) ancillary enterprise, and (5) plant. All university revenues are credited to one of these funds and each expenditure is deducted from a fund according to its purpose.

A similar Statistics Canada survey gathers financial statistics of college level institutions. A questionnaire identifies revenues and expenditures of operating and capital funds of community colleges and vocational schools. It also identifies expenditures by level as secondary, post-secondary, vocational, and adult education programs.

An annual survey of health care facilities/hospitals from the Health Division of Statistics Canada provides information regarding direct instruction expenditure on paramedical education in hospitals.

2.2 Federal Government Support

The Tables in Part II show details of total federal support to post-secondary education in two categories: 1) Contributions to the Provinces/Territories, and 2) Direct Federal Support.

2.2.1 Contributions to the Provinces/Territories

This category includes federal tax and cash transfers for the Post-Secondary Education Financing Program and the Official Languages in Education Program. These contributions, being indirect, are not identified as a federal source of funds to the institutions.

2.2.2 Direct Federal Support

This expenditure category includes the following:

- contributions from the federal government directly to universities for research;
- expenditures, including the cost of loans, on scholarships and aid for students at the post-secondary education level;
- direct funding to operate federal educational institutions at the post-secondary education level; and
- other direct spending of federal departments on post-secondary education programs and administration.

2.2.3 Sources of Federal Expenditure Data

Data on federal support to education are collected by Statistics Canada in an annual survey of all federal departments and agencies, called the Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education (FEDEX). The data for 1983-84 and 1984-85 are actual; the 1985-86 data are based on Main Estimates.

2.3 Provincial Government Support

The Tables in Part III on provincial government expenditures in support of post-secondary education show details of total spending in two categories, 1) Institutional and Related Support; and 2) Scholarships and Student Aid.

2.3.1 Institutional and Related Support

This expenditure category includes the total of support which provincial governments provide to post-secondary education institutions plus other spending of provincial departments in support of post-secondary education.

Institutional Support

The following types of expenditures of universities and colleges are supported by provincial grants to the institutions:

- operating expenditures;
- sponsored research;
- capital expenditures; and
- direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

Related Support

This element corresponds to the type of expenditure which Statistics Canada calls "Other (Departmental)". It contains other direct provincial support of post-secondary education not otherwise accounted, such as departmental administration.

2.3.2 Scholarships and Student Aid

This expenditure category includes provincial expenditures on scholarships and aid programs for students at the post-secondary education level. In the case of student loans, only the cost to government, not the value of the loan, is accounted.

2.3.3 Sources of Provincial Expenditure Data

Data on provincial government spending in support of post-secondary education are gathered directly from the Public Accounts, Budget Estimates, Annual Reports, and financial statements of each province, as well as through correspondence, when required, with officials in provincial government departments. Data for 1983-84 and 1984-85 are actual, while the 1985-86 data are estimates.

2.4 Municipal Government Support

Some municipal governments provide support directly to institutions. Data on this support are obtained from regular institutional surveys and from special requests and estimates from provincial governments.

2.5 Private Sources of Funds

In addition to government support, post-secondary education institutions also receive funds from the following private sources:

- student tuition and other fees; and
- contributions or funding from other sources, such as private sector donations and investment income.

Any surpluses or deficits in the operation of institutions are also included in this category. Data for non-governmental sources of funds are identified from regular institutional surveys and are estimated according to projected enrolment data.

2.6 Consolidation of the Financial Data

When Statistics Canada receives all the financial input data for one year from universities, colleges, and federal and provincial governments, a consolidation of the financial data is performed to permit calculation of a total amount for spending on post-secondary education. Since there are transfers of funds between the institutions and governments in the system, this consolidation exercise presents special problems. Institutions often operate on different fiscal years from those of governments. Funds received in a fiscal year may not be spent in that year. Transfers are netted out to eliminate double counting. Financial flows are allocated by level of education, by province, by type of expenditure. Where possible, the sources of funds for each expenditure type are identified. The difficulties inherent in this process mean that it is not always possible to reconcile in detail the amounts reported with the audited financial statements of governments or institutions. However, at the aggregate level, care is taken to ensure that the amounts can be reconciled with public accounts or financial statements.

A further adjustment for interprovincial transfers is required when the results of Statistics Canada's surveys of institutions are aggregated by province. The total for any given province is the sum of expenditures of all institutions in that province, regardless of the source of funds. However, some institutions receive support indirectly

through interprovincial transfers from a province other than the one in which they are located. In this case, Statistics Canada deducts the amount of the transfer from the expenditures of the province receiving the transfer, and adds it back to the spending of the provincial government from which it came. In performing this adjustment, Statistics Canada utilizes the category Other (Departmental) Expenditures for the required additions and subtractions.

3 ENROLMENT DATA

Enrolment data represent the numbers of students registered and attending post-secondary education programs during each academic year. Statistics Canada has classified students by social, economic, and educational variables. For this Report, post-secondary education students are classified by type of institution (universities and the post-secondary education portion of college level institutions), by province, and according to whether the student's registration status is part-time or full-time. As there is no commonly accepted definition of a part-time student, Statistics Canada has left the decision of determining full-time or part-time registration status to each reporting institution.

Statistics Canada gathers university enrolment data using two separate surveys, one early in the year to capture initial enrolments and the other in mid-year to finalize the data. These surveys cover all universities and produce a database called University Student Information System (USIS), from which special tabulations of data may be requested. Full-time university enrolment data are available by province from 1920 onward, and part-time university enrolment data are available from 1962.

College level enrolment data represent the results of a fall survey of the institutions by Statistics Canada. The data are recorded in a machine-readable database called the Community College Student

Information System (CCSIS). Full-time college level enrolment data are available by province from 1955, and part-time college level enrolment data are available from 1983. The enrolment of post-secondary education programs presented in this Report does not represent the total student body of college level institutions, but the college students registered at the post-secondary level only.

The enrolment data in this Report are the result of a request for a special tabulation from USIS and CCSIS in December 1986 for which the 1983-84 and 1984-85 numbers are final, and the 1985-86 numbers are preliminary.

APPENDIX B:
POST-SECONDARY EDUCATION FUNDING:
A COMPREHENSIVE VIEW

This Appendix provides another perspective on the complex issue of post-secondary education financing. It does so by placing the expenditures and funding sources discussed in detail earlier in the Report within the context of the financing of the post-secondary education sector as a whole, taking into account the private funding sources not accounted elsewhere in the Report.

Chart B-1 is a graphic representation of post-secondary education financing in Canada, depicting the system which channels funds from public and private sources to various individual and institutional recipients. These funds are disbursed for three broad purposes: (i) to sustain the continued existence and operation of universities and the post-secondary portion of college level institutions in Canada; (ii) to help students pursue a post-secondary education; and (iii) to support activities related to post-secondary education which are administered outside of the institutional milieu by government departments or agencies.

Canada's post-secondary financing system is composed of two major subsystems or components. The "institutional" component, on the right hand side of Chart B-1, directs the flow of public and private money through universities and colleges. The "extra-institutional" component, on the left hand side of Chart B-1, directs funding to other recipients, specifically individual students and government agencies.

CHART B-1: FUNDING OF POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA

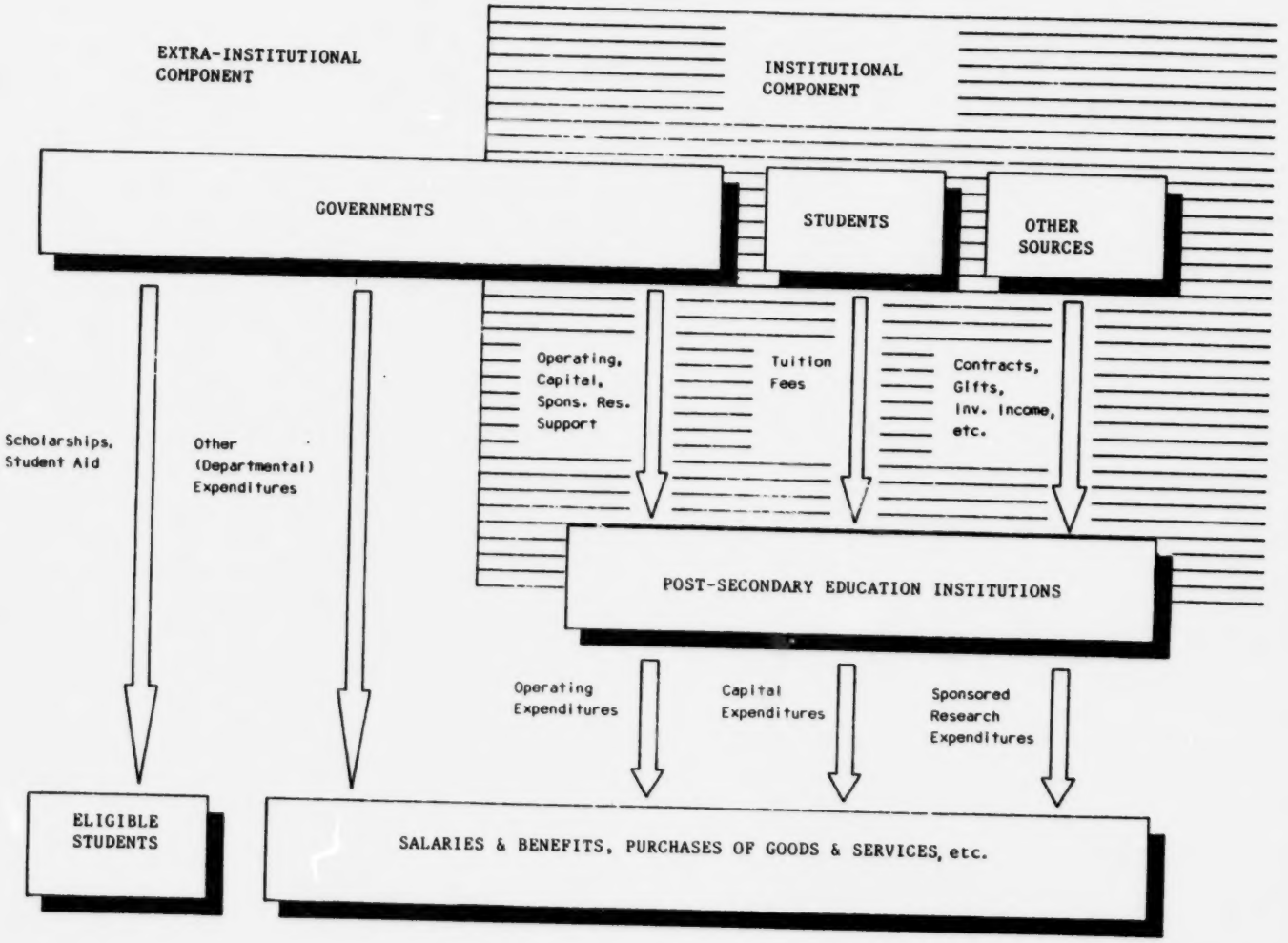

1 - INSTITUTIONAL COMPONENT

The shaded portion of Chart B-1 shows the flows of financial support to colleges and universities. The primary sources of these institutional revenues are government operating, capital and sponsored research grants and student tuition fees. Canadian institutions of higher learning also derive income from contracts, gifts, and grants made by private individuals and organizations. Other private sources include investment income, borrowings, and ancillary enterprises (such as bookstores, cafeterias, etc.).

There are three major types of university and post-secondary level college expenditures: operating, capital and sponsored research (as shown in the lower right of Chart B-1).

Operating expenditures defray the costs of instruction and non-sponsored research, academic support services, administration, plant maintenance, and other institutional operations. The salary costs of faculty carrying out sponsored research as well as overhead costs associated with the physical plant, library, administration, etc. are also operating expenditures for universities.

Capital expenditures defray the costs of new university and college facilities and land purchases, major alterations or additions to existing library, laboratory, computer and other facilities, as well as the debt-servicing requirements associated with such construction.

Sponsored research expenditures, exclusive of faculty salaries, defray the direct costs associated with the conduct of sponsored research, including travel, equipment purchases and the employment of research assistants, among others. These expenditures are generally paid from grants awarded to individual university faculty members or groups of faculty. Grants are made available by the federal government (primarily through its three research granting councils), the provincial governments and private sponsors.

2 - EXTRA-INSTITUTIONAL COMPONENT

The left side of Chart B-1 depicts the extra-institutional component of post-secondary education financing in Canada, which does not flow directly to universities and colleges. Extra-institutional expenditures are made by the federal, provincial and territorial governments, and are of two forms: scholarships and student aid, and what is referred to as "other (departmental)" expenditures.

Government expenditures on scholarships and student aid consist of non-repayable student support (such as grants, scholarships and bursaries), as well as the cost of student loans. These are provided to eligible students, according to various academic and financial criteria, to help meet the costs of full-time and part-time studies at the post-secondary level.

The purposes of such financial support include making post-secondary education more accessible to students and rewarding academic excellence. A portion of this aid to students helps to defray their general living expenses while the rest finds its way, through tuition fees, to the post-secondary education institutions. In the absence of a direct linkage between government sponsored financial support and the payment of tuition fees, the two are treated in this accounting system as mutually exclusive elements of Canada's post-secondary financing system.

Other (departmental) expenditures relate primarily to the administrative and capital costs of the provincial and federal departments and agencies which co-ordinate and fund post-secondary education in Canada. Among the activities supported by such expenditures are: policy and statistical data development; liaison with post-secondary education institutions, non-government organizations and counterpart governments on matters related to post-secondary education;

administration of financial support, including student assistance; and support of specific programs within the post-secondary education sector which fall outside the purview of universities and colleges.

3 - FINANCIAL DATA

The tables which follow present a view of financial data for post-secondary education in Canada based on the flows shown in Chart B-1. Under the heading of Institutional Expenditures, the operating, capital and sponsored research spending of the universities and colleges are shown, together with the revenue sources that support each type of expenditure. The Canada total for these institutional expenditures in 1984-85 was $7.85 billion, or 87 percent of total post-secondary education expenditures. Under the Extra-Institutional heading, government expenditures on scholarships and student aid, as well as other expenditures related to post-secondary education are presented. These totalled $1.19 billion for Canada in 1984-85.

All expenditures reported in the tables in Appendix B have been adjusted to reflect a common fiscal year; 1984-85 was chosen because the data for that fiscal year are final and are available at a finer level of detail than for 1985-86. The total for Canada shown in Table B-1(a), some $9.03 billion, is the same as that shown for 1984-85 in Table 1 of the Report.

Table B-1(a): Canada

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	3,418,064	1,706,569	5,124,633
Municipal Governments	896	3	899
Federal Government[2]	121,711	17,469	139,180
Fees from Students	676,993	137,575	814,568
Other Sources	322,606	36,539	359,145
Subtotal Institutional Operating Expenditures	4,540,270	1,898,155	6,438,425
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	159,050	--	159,050
Municipal Governments	321	--	321
Federal Government	521,936	--	521,936
Other Sources	148,893	--	148,893
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	830,200	0	830,200
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	229,800	169,462	399,262
Municipal Governments	48	0	48
Federal Government	6,012	365	6,377
Other Sources	131,994	38,980	170,974
Subtotal Institutional Capital Expenditures	367,854	208,807	576,661
Total Institutional Expenditures	5,738,324	2,106,962	7,845,286
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial/Territorial Governments	266,766	200,487	467,253
Federal Government	233,660	93,813	327,473
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	500,426	294,300	794,726
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial/Territorial Governments	179,570	152,756	332,326
Federal Government[5]	46,328	14,340	60,668
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	225,898	167,096	392,994
Total Extra-Institutional Expenditures	726,324	461,396	1,187,720
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	6,464,648	2,568,358	9,033,006

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.
See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(b): Newfoundland and Labrador

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	79,774	14,811	94,585
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	39	0	39
Fees from Students	12,130	1,364	13,494
Other Sources	521	(61)	460
Subtotal Institutional Operating Expenditures	92,464	16,114	108,578
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	780	--	780
Municipal Governments	0	--	0
Federal Government	10,443	--	10,443
Other Sources	3,551	--	3,551
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	14,774	0	14,774
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	0	981	981
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	0	0
Other Sources	1,619	(77)	1,542
Subtotal Institutional Capital Expenditures	1,619	904	2,523
Total Institutional Expenditures	108,857	17,018	125,875
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	4,929	63	4,992
Federal Government	4,544	2,074	6,618
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	9,473	2,137	11,610
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	3,416	128	3,544
Federal Government	(1,872)	0	(1,872)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	1,544	128	1,672
Total Extra-Institutional Expenditures	11,017	2,265	13,282
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	119,874	19,283	139,157

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(c): Prince Edward Island

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	10,421	5,925	16,346
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	93	23	116
Fees from Students	2,533	1,010	3,543
Other Sources	846	386	1,232
Subtotal Institutional Operating Expenditures	13,893	7,344	21,237
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	0	--	0
Municipal Governments	0	--	0
Federal Government	422	--	422
Other Sources	207	--	207
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	629	0	629
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	205	200	405
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	0	0
Other Sources	256	0	256
Subtotal Institutional Capital Expenditures	461	200	661
Total Institutional Expenditures	14,983	7,544	22,527
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	1,195	531	1,726
Federal Government	902	472	1,374
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	2,097	1,003	3,100
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	4,351	(403)	3,948
Federal Government	4,057	0	4,057
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	8,408	(403)	8,005
Total Extra-Institutional Expenditures	10,505	600	11,105
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	25,488	8,144	33,632

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(d): Nova Scotia

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	153,912	15,721	169,633
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	6,996	7,190	14,186
Fees from Students	40,946	379	41,325
Other Sources	21,425	0	21,425
Subtotal Institutional Operating Expenditures	223,279	23,290	246,569
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	714	—	714
Municipal Governments	5	—	5
Federal Government	22,969	—	22,969
Other Sources	3,241	—	3,241
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	26,929	0	26,929
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	2,121	648	2,769
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	301	301
Other Sources	2,726	0	2,726
Subtotal Institutional Capital Expenditures	4,847	949	5,796
Total Institutional Expenditures	255,055	24,239	279,294
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	8,168	1,043	9,211
Federal Government	12,151	2,109	14,260
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	20,319	3,152	23,471
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	720	826	1,546
Federal Government	(7,489)	1,552	(5,937)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	(6,769)	2,378	(4,391)
Total Extra-Institutional Expenditures	13,550	5,530	19,080
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	268,605	29,769	298,374

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(a) **New Brunswick**

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	91,083	22,253	113,336
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	2,586	664	3,250
Fees from Students	21,864	(96)	21,768
Other Sources	7,170	91	7,261
Subtotal Institutional Operating Expenditures	122,703	22,912	145,615
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	809	--	809
Municipal Governments	0	--	0
Federal Government	8,375	--	8,375
Other Sources	1,564	--	1,564
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	10,748	0	10,748
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	2,550	5,585	8,135
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	1	1
Other Sources	6,373	10	6,383
Subtotal Institutional Capital Expenditures	8,923	5,596	14,519
Total Institutional Expenditures	142,374	28,508	170,882
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	9,165	1,474	10,639
Federal Government	5,921	2,093	8,014
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	15,086	3,567	18,653
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	7,446	(3,566)	3,880
Federal Government	(2,339)	262	(2,077)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	5,107	(3,304)	1,803
Total Extra-Institutional Expenditures	20,193	263	20,456
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	162,567	28,771	191,338

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(f): Quebec

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	898,184	762,646	1,660,830
Municipal Governments	174	3	177
Federal Government[2]	32,079	494	32,573
Fees from Students	99,438	20,004	119,442
Other Sources	110,712	22,742	133,454
Subtotal Institutional Operating Expenditures	1,140,587	805,889	1,946,476
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	51,383	--	51,383
Municipal Governments	0	--	0
Federal Government	123,229	--	123,229
Other Sources	37,350	--	37,350
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	211,962	0	211,962
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	63,119	61,922	125,041
Municipal Governments	18	0	18
Federal Government	334	40	374
Other Sources	57,183	7,216	64,399
Subtotal Institutional Capital Expenditures	120,654	69,178	189,832
Total Institutional Expenditures	1,473,203	875,067	2,348,270
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	78,968	118,957	197,925
Federal Government	47,782	18,656	66,438
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	126,750	137,613	264,363
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	18,332	89,036	107,368
Federal Government	(19,149)	3,613	(15,536)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	(817)	92,649	91,832
Total Extra-Institutional Expenditures	125,933	230,262	356,195
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	1,599,136	1,105,329	2,704,465

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(g): Ontario

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	1,204,879	477,361	1,682,240
Municipal Governments	389	0	389
Federal Government[2]	50,706	3,533	54,239
Fees from Students	330,087	75,443	405,530
Other Sources	107,367	259	107,626
Subtotal Institutional Operating Expenditures	1,693,428	556,596	2,250,024
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	41,323	--	41,323
Municipal Governments	207	--	207
Federal Government	212,704	--	212,704
Other Sources	76,631	--	76,631
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	330,865	0	330,865
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	28,618	27,262	55,880
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	1,565	23	1,588
Other Sources	37,582	32,323	69,905
Subtotal Institutional Capital Expenditures	67,765	59,608	127,373
Total Institutional Expenditures	2,092,058	616,204	2,708,262
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	93,291	43,619	136,910
Federal Government	72,607	34,297	106,904
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	165,898	77,916	243,814
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	116,593	39,659	156,252
Federal Government	(26,692)	2,732	(23,960)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	89,901	42,391	132,292
Total Extra-Institutional Expenditures	255,799	120,307	376,106
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	2,347,857	736,511	3,084,368

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(h): Manitoba

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	165,340	24,361	189,701
Municipal Governments	158	0	158
Federal Government[2]	4,852	728	5,580
Fees from Students	27,510	794	28,304
Other Sources	13,962	253	14,215
Subtotal Institutional Operating Expenditures	211,822	26,136	237,958
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	3,919	--	3,919
Municipal Governments	3	--	3
Federal Government	25,201	--	25,201
Other Sources	6,409	--	6,409
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	35,532	0	35,532
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	13,550	2,332	15,882
Municipal Governments	30	0	30
Federal Government	488	0	488
Other Sources	1,484	0	1,484
Subtotal Institutional Capital Expenditures	15,552	2,332	17,884
Total Institutional Expenditures	262,906	28,468	291,374
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	5,358	965	6,323
Federal Government	12,906	4,172	17,078
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	18,264	5,137	23,401
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	2,944	2,185	5,129
Federal Government	(5,495)	1,242	(4,253)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	(2,551)	3,427	876
Total Extra-Institutional Expenditures	15,713	8,564	24,277
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	278,619	37,032	315,651

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(l): Saskatchewan

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	147,266	49,224	196,490
Municipal Governments	16	0	16
Federal Government[2]	4,130	2,378	6,508
Fees from Students	22,909	(852)	22,057
Other Sources	18,833	3,038	21,871
Subtotal Institutional Operating Expenditures	193,154	53,788	246,942
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	5,778	--	5,778
Municipal Governments	0	--	0
Federal Government	20,355	--	20,355
Other Sources	4,271	--	4,271
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	30,404	0	30,404
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	11,697	1,642	13,339
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	317	0	317
Other Sources	1,186	31	1,217
Subtotal Institutional Capital Expenditures	13,200	1,673	14,873
Total Institutional Expenditures	236,758	55,461	292,219
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	8,365	1,265	9,630
Federal Government	7,710	5,434	13,144
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	16,075	6,699	22,774
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	6,856	2,157	9,013
Federal Government	(5,431)	996	(4,435)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	1,425	3,153	4,578
Total Extra-Institutional Expenditures	17,500	9,852	27,352
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	254,258	65,313	319,571

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(j): Alberta

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	370,253	172,720	542,973
Municipal Governments	88	0	88
Federal Government[2]	4,437	1,410	5,847
Fees from Students	53,192	15,173	68,365
Other Sources	17,081	3,444	20,525
Subtotal Institutional Operating Expenditures	445,051	192,747	637,798
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	48,216	--	48,216
Municipal Governments	77	--	77
Federal Government	40,505	--	40,505
Other Sources	4,210	--	4,210
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	93,008	0	93,008
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	93,591	42,611	136,202
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	2,611	0	2,611
Other Sources	1,436	(1,861)	(425)
Subtotal Institutional Capital Expenditures	97,638	40,750	138,388
Total Institutional Expenditures	635,697	233,497	869,194
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	55,127	31,509	86,636
Federal Government	19,017	15,154	34,171
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	74,144	46,663	120,807
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	6,291	4,541	10,832
Federal Government	(5,527)	741	(4,786)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	764	5,282	6,046
Total Extra-Institutional Expenditures	74,908	51,945	126,853
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	710,605	285,442	996,047

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(k): British Columbia

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	296,952	156,035	452,987
Municipal Governments	71	0	71
Federal Government[2]	15,793	1,013	16,806
Fees from Students	66,384	24,341	90,725
Other Sources	24,689	6,316	31,005
Subtotal Institutional Operating Expenditures	403,889	187,705	591,594
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	6,128	--	6,128
Municipal Governments	29	--	29
Federal Government	57,733	--	57,733
Other Sources	11,459	--	11,459
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	75,349	0	75,349
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	14,349	25,449	39,798
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	697	0	697
Other Sources	22,149	1,338	23,487
Subtotal Institutional Capital Expenditures	37,195	26,787	63,982
Total Institutional Expenditures	516,433	214,492	730,925
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Provincial Government	1,019	94	1,113
Federal Government	17,879	8,658	26,537
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	18,898	8,752	27,650
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Provincial Government	12,242	17,440	29,682
Federal Government	22,616	2,091	24,707
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	34,858	19,531	54,389
Total Extra-Institutional Expenditures	53,756	28,283	82,039
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	570,189	242,775	812,964

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(l): Yukon

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	0	1,970	1,970
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	0	16	16
Fees from Students	0	15	15
Other Sources	0	0	0
Subtotal Institutional Operating Expenditures	0	2,001	2,001
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	0	—	0
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	0	—	0
Other Sources	0	—	0
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	0	0	0
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	0	544	544
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	0	0
Other Sources	0	0	0
Subtotal Institutional Capital Expenditures	0	544	544
Total Institutional Expenditures	0	2,545	2,545
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Territorial Government	699	419	1,118
Federal Government	178	177	355
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	877	596	1,473
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Territorial Government	18	392	410
Federal Government	16	115	131
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	34	507	541
Total Extra-Institutional Expenditures	911	1,103	2,014
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	911	3,648	4,559

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1(a): Northwest Territories

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Expenditure Category, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1984-85 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Expenditures[1]			
Operating Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	0	3,542	3,542
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	0	20	20
Fees from Students	0	0	0
Other Sources	0	71	71
Subtotal Institutional Operating Expenditures	0	3,633	3,633
Sponsored Research Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	0	--	0
Municipal Governments	0	--	0
Federal Government	0	--	0
Other Sources	0	--	0
Subtotal Institutional Sponsored Research Expenditures	0	0	0
Capital Expenditures			
Provincial/Territorial Governments	0	286	286
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	0	0
Other Sources	0	0	0
Subtotal Institutional Capital Expenditures	0	286	286
Total Institutional Expenditures	0	3,919	3,919
Extra-Institutional Expenditures			
Expenditures on Students:			
Scholarships and Student Aid[3]			
Territorial Government	482	548	1,030
Federal Government	2	2	4
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	484	550	1,034
Other (Departmental) Expenditures[4]			
Territorial Government	361	361	722
Federal Government	6	136	142
Subtotal Other (Departmental Expenditures)	367	497	864
Total Extra-Institutional Expenditures	851	1,047	1,898
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	851	4,966	5,817

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.
See footnotes following Table B-1(a).

(continued)

Footnotes: Tables B-1 (a-m)

1. All financial flows in the institutional component are reported in Tables B-1 (a) through (m) as viewed by the institutions, which are responsible for determining the magnitude and nature of institutional expenditures and for allocating revenue sources to their various objects of expenditure. While public and private funding agents generally provide financial support in the form of specific-purpose grants (such as "operating grants" or "capital grants"), this labelling of institutional support is not necessarily reflected in the assignment of income to particular expenditure funds. Therefore, the amounts that governments and other sources report they provided as operating, capital and sponsored research grants may not be reconcilable with the amounts of each type of expenditure which post-secondary education institutions report were covered by financial support from particular sources. Moreover, the total for any given province/territory is the sum of expenditures of all institutions in that province/territory, regardless of the source of funds. It includes support which the institutions receive indirectly from provinces/territories other than the one in which they are located.

2. Includes amounts paid by the federal government to the institutions as tuition fees on behalf of students, reported by Statistics Canada as Federal Government Other (Departmental) expenditures. In total for Canada, fees paid by the federal government to universities were $11.8 million and fees paid to college level institutions were $8.22 million.

3. Amounts reported as expenditures on students (Scholarships and Student Aid) represent total spending by the federal and provincial/territorial governments on eligible students attending post-secondary education institutions in each respective province/territory. These amounts may also include student assistance which some provincial and territorial governments provide residents to attend specialized institutions elsewhere in Canada. Such assistance is provided when a particular program is not offered within students' home provinces/territories.

4. In addition to government administrative costs, the expenditure type Other (Departmental) expenditures also includes interprovincial transfers made by provincial governments to institutions in other jurisdictions, to support the costs of educating students out-of-province. As an example, Prince Edward Island transfers funds to Dalhousie University in Nova Scotia to support the costs of medical training for Prince Edward Island residents. The gross amount of interprovincial transfers to and from each province are recorded in Table B-2.

(continued)

Footnotes (continued)

Where total institutional support as reported by the federal and provincial/territorial governments does not coincide with the total amount of institutional support which universities and colleges report they have received from these respective sources, a residual amount has been included to reconcile total government spending with the institutional point of view. These and other residual amounts generated by the consolidation process are aggregated into the Other (Departmental) expenditures of either the federal or provincial/territorial governments.

Because of the existence of these residuals, Other (Departmental) expenditures are sometimes quite large or quite small, even negative in some cases. For this reason, as well as the inclusion of interprovincial transfers, the administration expenditures of governments may not be completely identified in the data. The advantage of this approach is that, at the aggregate level of total federal and provincial/territorial government spending (when Institutional Support and Other (Departmental) expenditures are added together for any given government), the amounts presented in the tables can be reconciled with government public accounts or audited financial statements, where applicable.

5. Total expenditures for Canada, as detailed in Table B-1 (a), include Other (Departmental) expenditures made by the federal government to foreign recipients, which totalled $18.5 million in 1984-85. Also included are federal Other (Departmental) expenditures for which recipient provinces/territories or foreign recipients could not be explicitly identified. These "undistributed" expenditures totalled $109 million in 1984-85.

Table B-2: Interprovincial Transfers in Support of Post-Secondary Education, 1984-85 ($ thousands)

	Canada	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.
University											
Canada	—	260	(3,715)	7,138	(4,854)	1,374	133	42	88	(502)	36
Nfld.	(260)	—	14	186	(460)						
P.E.I.	3,715	(14)	—	3,829	(105)		5				
N.S.	(7,138)	(186)	(3,829)	—	(3,123)						
N.B.	4,854	460	105	3,123	—	1,145	21				
Que.	(1,374)				(1,145)	—	(28)			(201)	
Ont.	(133)		(5)		(21)	28	—		36	(171)	
Man.	(42)							—		(42)	
Sask.	(88)						(36)		—	(52)	
Alta.	502					201	171	42	52	—	36
B.C.	(36)									(36)	—

	Canada	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.
College											
Canada	—	—	487	(453)	(113)	70	14	20	(30)	(25)	30
Nfld.	—	—									
P.E.I.	(487)		—	(128)	(368)						9
N.S.	453		128	—	325						
N.B.	113		368	(325)	—	70					
Que.	(70)				(70)	—					
Ont.	(14)						—			(14)	
Man.	(20)							—		(20)	
Sask.	30								—	18	12
Alta.	25						14	20	(18)	—	9
B.C.	(30)		(9)						(12)	(9)	—

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, special tabulation.

A positive number denotes a province from the left hand side having made a transfer to a province from the top side.
A negative number denotes a province from the left hand side having received a transfer from a province from the top side.

APPENDIX C
POST-SECONDARY EDUCATION IN CANADA: PUBLICATIONS AND EVENTS, 1985-86

Appendix C provides an overview of certain publications and events of general interest with respect to post-secondary education.* As a first time addendum to the Report, this review covers the period between January 1985 and September 1986.

Ontario Universities: Options and Futures

The Commission on the Future Development of the Universities of Ontario (Bovey Commission) released its final report on January 15, 1985. The report contains 51 recommendations on various issues, such as institutional differentiation; quality of teaching and research; the funding of overhead costs of research; faculty renewal; enrolment variations; university operating income; higher tuition fees and an income-based contingency loan repayment plan for students.

Available from the Ontario Government Bookstore, 880 Bay Street, Toronto, Ontario, M7A 1V8, (416) 965-2054.

Research Talent in the Natural Sciences and Engineering: Supply and Demand Projections to 1990

Released in May 1985 by the Natural Sciences and Engineering Research Council, this paper examines the adequacy of Canadian research manpower availability under various R & D investment paths to 1990, and reviews the role of the Council in the training of this manpower. Using model simulations, the authors forecast that even a modest growth in research and development expenditures will induce a shortfall in the supply of

---

* Regular publications and political events are not included in Appendix C.

qualified resources, particularly in high demand areas such as computer science and biotechnology. They perceive little scope for increasing the supply of postgraduates before the end of the decade and suggest that optimal use of the existing research force be made by improving research infrastructure and equipment, providing more technical support, and creating conditions conducive to the pursuit of a long-term career in R & D.

Available in English and French from the Secretariat and Communications Directorate of the Natural Sciences and Engineering Research Council, Ottawa, Ontario, K1A 1H5, (613) 995-5992.

The Standing Senate Committee on National Finance

The Committee held a series of hearings during 1985 and 1986 on the financing of post-secondary education and vocational training. University presidents, spokespersons for national organizations involved in education and representatives from the private sector, among others, submitted their views to the Committee. The range of issues covered included funding of universities and colleges; accountability and evaluation of post-secondary institutions; excellence and accessibility; and the value of small liberal arts colleges. The Committee is expected to submit its report and recommendations in 1987.

National Advisory Committee on Education Statistics

On May 21, 1985, the Chief Statistician of Canada announced the creation of this body to provide advice on the development of statistical information on all aspects of education in Canada. The Committee was instructed to identify gaps in education statistics, to anticipate emerging trends and future needs, and to review the work of the Education Statistics Program of Statistics Canada in order to make

recommendations enabling the program to respond more effectively to the information requirements of the Canadian public. The Committee is expected to summarize its findings and its recommendations in a report.

Report of the Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada

The Macdonald Commission addressed a number of post-secondary education issues in its report released in September 1985. The commissioners examine the status of post-secondary education in Canada, as well as the nature of the federal involvement in this area, raising a number of questions with respect to past and present federal-provincial financing arrangements; enrolment trends; changing labour market requirements; institutional underfunding and the scale of federal and provincial support for higher education; participation rates; and overall public support. The commissioners argue in favor of a more market-oriented higher education system and discuss a wide range of reform options associated with their proposal to replace current federal transfers to the provinces with a "direct-to-student" formula. Alternative options within the existing framework of federal transfers to the provinces are also presented and discussed.

Available in English and French through Authorized Bookstore Agents and other bookstores or by mail from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0S9, (819) 997-2560.

Education and Research, A Study Team Report to the Task Force on Program Review

Released in November 1985, this report is one of a set of 21 papers produced for the Ministerial Task Force on Program Review (Nielsen Task Force) set up in 1984 to examine the quality of government services to the public and the management of government programs. The study team's

mandate was to assist the Ministerial Task Force in determining whether federal programs concerned with education and research could be simplified, decentralized with respect to the decision-making process, and made more accessible and comprehensible to their clientele. The Report reviews such programs as federal financing of post-secondary education; the research granting councils; targeted research programs; and education of Indians and Inuit; as well as federal support for the official languages in education, Canadian studies, student aid and international education and research. Various policy options are presented and discussed.

Available in English and French through Authorized Bookstore Agents and other bookstores or by mail from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0S9, (819) 997-2560.

Report of the Nova Scotia Royal Commission on Post-Secondary Education

The Nova Scotia Royal Commission was established in February 1983 to review the quality, accessibility and funding of the province's post-secondary education system. In its report, released to the public in December 1985, the Commission makes 115 recommendations on a wide range of subjects, including tuition fees; entrance requirements; core curriculum; the creation of an educational opportunity fund to help students requiring financial assistance; provincial financing of post-secondary education; and federal transfers under the Established Programs Financing arrangements.

Available from the Nova Scotia Government Bookstore, P.O. Box 634, Halifax, Nova Scotia, B3J 2T3, (902) 424-7580.

Youth: A Plan of Action

The Special Senate Committee on Youth devoted a section of its final report (February, 1986) to some of the major issues facing post-secondary education. The report provides historical background to the current "crisis" in higher education and identifies a series of factors that influence accessibility, participation and quality of education. These include institutional underfunding, federal-provincial financing arrangements, enrolment trends and the changing relationship between education and the labour market. The Committee comments on the federal funding of post-secondary education, and makes a number of recommendations on the establishment of qualifications and entrance requirements at the secondary and post-secondary levels, on co-operative education programs and foreign students.

Available in English and French from the Youth Committee, Committees and Private Legislation Branch, The Senate of Canada, Victoria Building, Room 628, 140 Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0A4, (613) 990-0088.

University Offices for Technology Transfer: Toward the Service University

This document, released in August 1986 by the Science Council of Canada, is the first of a series of nine discussion papers to be published as part of a major study on university science and technology and the Canadian economy. The paper aims to be of assistance in the creation and development of university offices for technology transfer. It provides a profile of the initiatives that have been undertaken in this area, indicates their variety, and considers these offices within the context of the university's mission and culture.

Available in English and French together with the terms of reference of the study (University Science and Technology and the Canadian Economy) from the Publications Office, Science Council of Canada, 100 Metcalfe Street, Ottawa, Ontario, K1P 5M1, (613) 992-1142.

Policy Papers by the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC)

The Council of Ministers of Education produced two major policy papers in 1985-86:

- **Principles for Interaction: Federal-Provincial Relations and Post-secondary Education in Canada** (September 1985) - This document proposes a set of principles to govern federal-provincial interaction in the area of post-secondary education. The Council suggests that the two orders of government: recognize the significant role to be played by post-secondary education in furthering economic and social development; work harmoniously and congruently towards maintaining the highest quality of education and training opportunities for Canadians; undertake concrete and meaningful consultation and co-operation in this respect; and ensure the provision of adequate resources to the post-secondary and manpower training systems. The paper also identifies a number of areas of common interest for consultation, such as accessibility, official languages and foreign students. The Council reiterates its priorities for post-secondary education and invites the federal government to co-operate with the provinces toward establishing principles of interaction.

- **Changing Economic Circumstances: The Challenge for Postsecondary Education and Manpower Training** (October 1985) - This document reflects the provincial ministers' concern with ensuring that Canada's post-secondary institutions are able to adapt in response to new economic circumstances. The paper identifies the major challenges facing post-secondary education and the most important

initiatives taken by the provinces in this area. It also presents a set of priorities with respect to the role of post-secondary education in Canadian society, including institutional funding, research and development, demand for the training of highly qualified human resources, liberal arts and humanities programs, and the integration of new technologies in the post-secondary sector. The ministers conclude by inviting all interested parties to join in a co-operative effort to meet these objectives and to help post-secondary institutions adjust to changing circumstances.

Available in English and French from the Secretariat of the Council of Ministers of Education, Canada, 252 Bloor West, Suite 5-200, Toronto, Ontario, M5S 1V5, (416) 964-2551.

Studies Commissioned by the Department of the Secretary of State of Canada

Several studies and reports commissioned by the Department of the Secretary of State were released in 1985-86:

- **Giving Greater Point and Purpose to the Federal Financing of Post-Secondary Education and Research in Canada: A Report prepared for the Secretary of State of Canada (February 1985)** - Written by A. W. Johnson, this report examines existing federal-provincial arrangements for the financing of post-secondary education and research. The author offers recommendations aimed at harmonizing federal and provincial financial support, redirecting federal funding toward research, and fostering the development across the country of world-class centres of excellence. Alternative means for the Government of Canada to contribute to the financing of post-secondary education and research are also discussed.

- **One in Every Five: A Survey of Adult Education in Canada** (February 1985) - Prepared jointly by Statistics Canada and the Department of the Secretary of State of Canada, this report is based on findings

from the Adult Education Survey conducted in January 1984 as a supplement to the Labour Force Survey of Statistics Canada. Adult education is defined as any organized educational activity other than full-time studies. The report examines a number of factors, including participation rates; socio-demographic characteristics; labour force activities of participants; the types of courses taken; and reasons for enrolment.

- **Accessibility to Post-Secondary Education in Canada, A Review of the Literature** (November 1985) - Prepared by a team of researchers under the direction of Professor Paul Anisef of York University, this report provides a comprehensive account of existing studies and research on accessibility to the post-secondary system and includes a full bibliography. Using a social stratification approach, the authors examine the extent to which inherited and socially constructed characteristics such as gender and ethnicity influence education opportunities. Other issues covered in the review are part-time study; mature students; the relationship between quality of undergraduate education and open access policies; foreign (visa) student policies; distance education; and perspectives of faculty associations, student organizations and governments toward accessibility.

- **The Class of '82, Summary Report on the Findings of the 1984 National Survey of the Graduates of 1982** (September 1986) - Prepared by the Department of the Secretary of State of Canada, Statistics Canada and Employment and Immigration Canada, this report examines the labour market activities of graduates from university, college and trade/vocational programs over the two-year period following their graduation in 1982. Information is provided on such topics as the degree of success of graduates in making the transition from school to work; their reasons for not entering the labour market; their debt loads at graduation; and their attitudes toward their education.

All reports are available in English and French from Communications Branch, Department of the Secretary of State of Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0M5, (819) 997-0055.

APPENDIX D
THE ESTABLISHED PROGRAMS FINANCING FORMULA
1985-86

1 - INTRODUCTION

The Established Programs Financing (EPF) arrangements were introduced in Part VI of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977. The EPF legislation referred to health and post-secondary education as "established programs" and replaced previous cost-sharing arrangements for these programs with a new block transfer of federal resources to the provinces. The amount of the EPF block fund for each province is determined by a formula. The **EPF formula** has been modified from time to time since 1977, but the general principles have remained essentially constant. This Appendix uses the 1985-86 fiscal year to illustrate the workings of the EPF formula as it applies to post-secondary education (PSE).

2 - EPF CALCULATIONS FOR POST-SECONDARY EDUCATION

The block funding system of federal-provincial fiscal transfers involves some basic elements which are defined by the legislation. A **per capita contribution** is identified for a **base year**. It is adjusted for each subsequent year by an **escalator** to reach the **per capita entitlement** for the current year. This amount is multiplied by the **provincial population** to arrive at each province's **total entitlement** for the year.

The current value of the **tax transfer** is estimated independently of the calculation of the total entitlement, representing tax room transferred to the provinces at various times in the past. The value of the tax

transfer is subtracted from the total entitlement to calculate the **cash entitlement** as a residual. **Cash payments** are calculated by combining the cash entitlement for the current year with any adjustments of prior years; payments are made in monthly instalments.

The EPF formula can be applied in like fashion to either the health or the PSE portion of EPF. The formula, as it applies to post-secondary education, is summarized in the following six steps and illustrated in Table D-1.

Step 1 The national average federal **per capita contribution** in the 1975-76 **base year** is determined by dividing the total federal PSE contribution by the population of the ten provinces at that time (since the territories were not eligible for federal contributions in the base year, their population is not included in this calculation):
$1,546,190,000
22,634,600 people = $68.31 per capita

Step 2 This amount is increased in compound fashion by an **escalator** calculated for each subsequent year. For all but two of these years, the escalator (described below) is based on average growth in the per capita Gross National Product (GNP). The resulting 1985-86 PSE **per capita entitlement** is $178.44:
$68.31 x 1.147 x 1.142 x ... x 1.050 x 1.063 = $178.44

Step 3 To arrive at the 1985-86 **total entitlement**, the PSE per capita entitlement is multiplied by the **population** of each province and territory for 1985-86. The total population in that year was estimated to be 25.4 million, giving a national PSE total entitlement of $4.52 billion:
$178.44 x 25.4 million = $4.52 billion.

Table D-1: Basic Elements of Post-Secondary Education Financing Formula

	Step 1 Step 2			Step 3	Step 4	Step 5	Step 6
	A	B	C	D	E	F	G
FISCAL YEAR	PSE ESCALATOR (PER CENT)	PSE PER CAPITA ENTITLEMENT (DOLLARS)	POPULATION OF CANADA (THOUSANDS)	PSE TOTAL ENTITLEMENT B x C = D[1]	PSE TAX TRANSFER	PSE CASH ENTITLEMENT D - E = F	PSE CASH PAYMENTS[2]
				($ MILLIONS)			
1975-76	-	$ 68.31	22,697.0	-	-	-	-
1976-77	14.7%	$ 78.36	22,993.0	-	-	-	-
1977-78	14.2%	$ 89.47	23,258.0	2,136	1,059	1,077	1,001
1978-79	11.0%	$ 99.34	23,475.0	2,448	1,290	1,158	1,302
1979-80	10.7%	$109.94	23,768.7	2,796	1,371	1,425	1,494
1980-81	10.1%	$121.02	24,042.5	3,151	1,602	1,549	1,596
1981-82	11.1%	$134.42	24,343.2	3,548	1,819	1,729	1,625
1982-83	12.2%	$150.86	24,631.8	3,716	1,911	1,805	1,532
1983-84	6.0%	$159.91	24,884.5	3,979	1,952	2,028	2,065
1984-85	5.0%	$167.91	25,123.6	4,218	2,104	2,115	2,265
1985-86	6.3%	$178.44	25,358.4	4,525	2,237	2,288	2,278

1 The total entitlements from 1977-78 to 1981-82 are not equal to the product of per capita entitlements and population because of various temporary features associated with the phase-in of the new arrangements in the first five years.

2 Cash payments in any given year include both the latest estimate of that year's entitlements plus any adjustments for changes in prior years resulting from recalculations.

Step 4 The value of the EPF **tax transfer** for both health and PSE is estimated to be $6.96 billion in 1985-86. A portion of this tax transfer is allocated in respect of the PSE financing program, using the ratio (described below) of 32.12%, for a PSE tax transfer of $2.24 billion in 1985-86:
$6.96 billion x .3212 = $2.24 billion.

Step 5 The PSE **cash entitlement** for 1985-86 is calculated as the difference between the results of Steps 3 and 4, (i.e., total entitlement less tax transfer):
$4.52 billion - $2.24 billion = $2.29 billion.

Step 6 The values used to calculate PSE cash entitlements are not known in advance and must be estimated. The **cash payments** (described below) in any given year include both the latest estimate of that year's entitlements and any adjustments (positive or negative) for changes in prior years resulting from recalculations.

3 - DESCRIPTION OF THE BASIC ELEMENTS IN THE EPF FORMULA

3.1 The Escalator

The EPF escalation factor links growth in the per capita federal contribution to per capita growth in the economy. The escalator is calculated as a lagged three-year compound moving average of growth in per capita GNP. For 1985-86 it was 6.3%, representing average growth in per capita GNP from 1981 to 1984. For 1983-84 and 1984-85 the post-secondary education escalator was limited to 6% and 5% respectively, in line with the Government of Canada restraint program.

3.2 Per Capita Entitlements

Amendments to the EPF legislation in 1982 provided equal per capita entitlements to all provinces and territories; however this was not the case prior to 1982. During the initial five-year period of EPF, a number of temporary features were included with the formula, as the arrangements were phased in. These included transitional cash transfers, levelling cash transfers, tax transfer recoveries, and revenue guarantees. Some of these features had distributional impacts, resulting in entitlements which were not equal in per capita terms across all provinces and territories. For 1982-83 and subsequent fiscal years, the temporary measures were removed, allowing the total entitlements to be equal per capita for all provinces and territories.

3.3 Tax Transfer

In the past, the Government of Canada reduced its personal and corporation income tax rates to allow the provincial governments to increase their rates. Thus, provincial tax revenues were increased and federal tax revenues reduced without increasing the burden on the taxpayer. A further reduction in federal rates of taxation resulted in an EPF tax transfer for health and PSE consisting of 13.5 personal income tax points and one corporation income tax point, plus the equalization payments associated with these tax revenues. This alteration in tax rates represents a cost to the federal government which includes the value of the tax revenue forgone and of an increase in equalization payments to low income provinces.

In the case of Quebec, a special abatement of 8.5 unequalized personal income tax points was also made in respect of various long established opting-out arrangements made with that province. The value of this special abatement is included as part of Quebec's tax transfer. The value of Quebec's total entitlement is determined in the same way as in all other provinces, but the form of the transfer differs in that it

has a larger tax transfer component. Table D-2 reports the Department of Finance, Canada estimates of the value of the elements comprising the post-secondary education tax transfer, for each province and territory.

3.4 Allocation Factor

An amendment to the EPF legislation in 1984 provided for the independent calculation of entitlements for health and PSE. With this change, the cash entitlement for PSE became the amount, if any, required to be added to the PSE tax transfer, to arrive at the PSE total entitlement. Thus the cash entitlement cannot be calculated apart from the tax portion of the transfer.

Prior to 1983-84, the cash entitlements had been allocated to health and PSE for payments purposes, but the legislation had not specified an allocation of the tax transfer. With the new basis of calculation, it became necessary to allocate the EPF tax transfer between health and PSE. For this purpose, an allocation factor is used which is equal to the ratio of federal PSE contributions to the total federal contributions for both established programs in the base year. In 1975-76 these contributions were $1.55 billion for PSE and $3.27 billion for insured health services, with a resulting PSE share of 32.1%. Since this ratio is based on federal contributions to all provinces in one year, it does not necessarily reflect the pattern of spending on the established programs by any particular province in that or any other year.

Since the 1984 amendments which provided for independent calculations of health and PSE entitlements, the original allocation factor has applied only to the tax transfer, not to the cash transfer nor to the total. With the 6 & 5 restraint program, the PSE total entitlement

Table D-2: Established Programs Financing Tax Transfer in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

1983-84	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	N.W.T.	Yukon	Canada
13.5 P.I.T. Points	19,187	4,326	39,022	28,117	337,159	610,764	52,659	54,033	179,422	192,866	3,548	1,682	1,522,784
P.I.T. Equalization	16,389	3,351	14,188	15,593	64,930	0	12,076	0	0	0	0	0	126,527
1.0 C.I.T. Point	855	234	1,513	1,359	19,260	39,554	2,542	2,667	24,683	7,522	288	46	100,523
C.I.T. Equalization	1,185	207	1,539	1,148	3,800	0	1,171	0	0	0	0	0	9,050
Quebec Abatement	—	—	—	—	192,876	—	—	—	—	—	—	—	192,876
Total Tax Transfer	37,616	8,118	56,261	46,217	618,025	650,318	68,447	56,700	204,105	200,388	3,837	1,728	1,951,760

1984-85	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	N.W.T.	Yukon	Canada
13.5 P.I.T. Points	20,248	4,620	42,639	30,182	365,846	671,251	55,558	56,290	183,154	201,248	4,084	1,832	1,636,953
P.I.T. Equalization	18,035	3,684	15,024	17,041	66,677	0	14,403	0	0	0	0	0	134,864
1.0 C.I.T. Point	898	295	1,791	1,329	24,495	44,556	2,759	2,886	26,744	8,184	293	63	114,293
C.I.T. Equalization	1,452	215	1,749	1,569	2,055	0	1,536	0	0	0	0	0	8,575
Quebec Abatement	—	—	—	—	209,287	—	—	—	—	—	—	—	209,287
Total Tax Transfer	40,633	8,814	61,203	50,121	668,359	715,807	74,256	59,176	209,898	209,432	4,377	1,895	2,103,971

1985-86	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	N.W.T.	Yukon	Canada
13.5 P.I.T. Points	22,027	4,998	46,181	32,851	395,155	715,420	59,691	59,277	193,079	211,773	4,409	2,004	1,746,866
P.I.T. Equalization	18,525	3,882	15,354	17,400	64,640	0	15,041	0	0	0	0	0	134,842
1.0 C.I.T. Point	1,104	267	1,787	1,612	22,491	46,493	3,079	3,374	28,260	9,359	348	61	118,235
C.I.T. Equalization	1,282	256	1,833	1,345	4,560	0	1,317	0	0	0	0	0	10,593
Quebec Abatement	—	—	—	—	226,053	—	—	—	—	—	—	—	226,053
Total Tax Transfer	42,939	9,403	65,155	53,207	712,899	761,913	79,130	62,651	221,339	221,132	4,757	2,065	2,236,590

Source: Department of Finance, Established Programs Financing Second Interim Adjustment, February 28, 1986 for 1983-84; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 28, 1986 for 1984-85; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance Calculation for January 8, 1986 for 1985-86.

grew more slowly than the health total entitlement, so that the PSE entitlement in 1985-86 represented only 30.8% of the total entitlement. Moreover, because the portion of the tax transfer allocated to PSE remained fixed at 32.1%, the cash entitlement for PSE fell to 29.6% of the total EPF cash entitlement. While the allocation of the federal contribution expresses a specific transfer in respect of post-secondary education, provincial governments allocate funds between post-secondary education and insured health services in accordance with their own budgetary spending priorities.

3.5 Cash Payments

The total cash payments made in a fiscal year do not necessarily equal the cash entitlements for that year, because the payments also involve positive or negative adjustments for prior years. The values of GNP, tax points, equalization, population, etc. for any given year are not known until after the year has ended, and in order to calculate cash transfers for the year, their values are estimated. The formula is recalculated at regular intervals as data become available. A final calculation of the entitlement for any given fiscal year is not available until three years after that year's completion.

Payments of cash transfers for post-secondary education financing are made by the Secretary of State of Canada in the form of monthly instalments to provincial and territorial governments.

APPENDIX E

EXPENDITURES OF COLLEGE LEVEL INSTITUTIONS

In addition to post-secondary programs, college level institutions may provide vocational/technical, continuing education, or secondary school courses which do not meet the Statistics Canada definition of post-secondary. The following table presents total expenditures of college level institutions in each province, allocated between post-secondary education programs and all other programs. The total spending on post-secondary education programs mirrors the total institutional spending of college level institutions on post-secondary education which is reported in Appendix B.

Table E-1 Total Expenditures of College Level Institutions by Province and Level of Education, 1984-85 ($ thousands)

	Post-Secondary Education Programs	All Other Programs	Total
Newfoundland	17,018	21,371	38,389
Prince Edward Island	7,544	8,175	15,719
Nova Scotia	24,239	3,589	27,828
New Brunswick	28,508	43,141	71,649
Quebec	875,067	129,119	1,004,186
Ontario	616,204	275,575	891,779
Manitoba	28,468	44,987	73,455
Saskatchewan	55,461	21,086	76,547
Alberta	233,497	126,647	360,144
British Columbia	214,492	126,012	340,504
Yukon	2,545	2,710	5,255
Northwest Territories	3,919	6,415	10,334
Total	2,106,962	808,827	2,915,789

Secrétariat d'État du Canada
Department of the Secretary of State of Canada

AIDE FÉDÉRALE ET PROVINCIALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA

Rapport au Parlement, 1985-1986

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

N° de cat. S1-2/1986

ISBN 0-662-54916-3

SON EXCELLENCE LA TRÈS HONORABLE JEANNE SAUVÉ,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET COMMANDANT EN CHEF DU CANADA

QU'IL PLAISE À SON EXCELLENCE:

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence ainsi qu'au Parlement du Canada le Rapport annuel sur l'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1986.

Ce rapport est soumis à Votre Excellence conformément aux dispositions de l'article 24.1(1) de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Je vous prie d'agréer, Madame le Gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

David Crombie

David Crombie
Secrétaire d'État du Canada

LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ.

Rapport annuel

24.1 (1) Au plus tard le cinquième jour de séance de chaque chambre du Parlement suivant le 31 janvier après la fin de chaque année financière qui commence après le 31 mars 1984, le secrétaire d'État fait déposer devant elle un rapport pour cette année financière portant sur:

(a) les contributions payables au comptant et la somme de la totalité des transferts fiscaux et de la péréquation s'y rattachant à l'égard du programme de financement de l'enseignement postsecondaire applicable à chaque province;

(b) les dépenses de chaque province pour l'enseignement postsecondaire;

(c) tout autre programme fédéral d'aide ou de participation à l'enseignement postsecondaire;

(d) le lien entre ces contributions, transferts et programmes et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement;

(e) les résultats des éventuelles consultations entreprises par le secrétaire d'État, ou en son nom, avec le Conseil canadien des ministres de l'Éducation sur la détermination des objectifs nationaux de l'enseignement postsecondaire et les moyens à mettre en oeuvre par les gouvernements du Canada et des provinces en vue d'atteindre ces objectifs.

Renvoi en comité parlementaire

(2) Le rapport visé au paragraphe (1) est renvoyé pour examen au comité permanent de la Chambre des communes ou du Sénat ou au comité mixte désigné à cette fin par le Parlement.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	xv
I AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA : APERÇU	1
1 - ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA	1
2 - AIDE ACCORDÉE AUJOURD'HUI À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE	14
2.1 Total des dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire	14
2.2 Aide directe à l'enseignement postsecondaire	14
2.3 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire	17
2.3.1 Transferts intergouvernementaux	17
2.3.2 Mesures fiscales à l'appui de l'enseignement postsecondaire	17
II AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA	21
1 - CONTRIBUTIONS AUX PROVINCES ET AUX TERRITOIRES	25
1.1 Financement des programmes établis	25
1.2 Langues officielles dans l'enseignement	30
1.2.1 Aperçu	30
1.2.2 Dépenses	30
2 - PROGRAMMES FÉDÉRAUX D'AIDE DIRECTE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE	34
2.1 Recherche	34
2.1.1 Conseils de recherches	35
2.1.2 Autres ministères et organismes	39
2.2 Aide aux étudiants	41
2.2.1 Programme canadien de prêts aux étudiants	41
2.2.2 Bourses d'études, bourses de recherche et autres	45
2.3 Responsabilités fédérales directes au titre de l'enseignement postsecondaire	47
2.4 Autres programmes fédéraux	50

3 - RÉSUMÉ DE L'AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE	55
3.1 Dépenses en espèces	55
3.2 Transferts de points d'impôt	55
III AIDE DES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE	59
1 - SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES	60
2 - L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA	92
2.1 Établissements d'enseignement postsecondaire	93
2.1.1 Universités	93
2.1.2 Établissements de niveau collégial	96
2.2 Effectifs des établissements postsecondaires	98
3 - DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE	102
3.1 Les modalités de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire	104
3.1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes	104
3.1.2 Bourses et aide aux étudiants	107
3.2 Tableaux: Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires au titre de l'enseignement postsecondaire et inscriptions au niveau postsecondaire, par province et territoire	108
IV LES OBJECTIFS DU CANADA EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE	123
V CONSULTATIONS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AVEC LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)	127

ANNEXES

ANNEXE A :	Statistiques de l'enseignement postsecondaire : Définitions et méthode	133
ANNEXE B :	Financement de l'enseignement postsecondaire : Une optique globale	143
ANNEXE C :	Enseignement postsecondaire au Canada : Événements et publications, 1985-1986	165
ANNEXE D :	La formule de Financement des programmes établis, 1985-1986	175
ANNEXE E :	Dépenses des établissements d'enseignement de niveau collégial	184

LISTE DES TABLEAUX

1	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire, selon la provenance directe des crédits - Canada	15
2	Aide fédérale au titre de l'enseignement postsecondaire au Canada	22
3	Financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire : Montants totaux qui peuvent être versés pour l'enseignement postsecondaire	26
4	Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire : Financement des programmes établis	29
5	Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire : Langues officielles dans l'enseignement	32
6	Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Langues officielles dans l'enseignement	33
7	Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Recherche	36
8	Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Aide aux étudiants	44
9	Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Responsabilités fédérales directes	49
10	Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Autres programmes et coûts administratifs	51
11	Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire : 20 principaux ministères et organismes	56
12	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires au titre de l'enseignement postsecondaire et inscriptions dans les universités et au niveau collégial, ensemble du Canada	103
13 (a-l)	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires au titre de l'enseignement postsecondaire et inscriptions dans les universités et au niveau collégial, par province et territoire	109

LISTE DES TABLEAUX (suite)

B-1(a-m)	Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985	149
B-2	Transferts interprovinciaux au titre de l'enseignement postsecondaire, 1984-1985	164
D-1	Éléments de base de la formule de financement de l'enseignement postsecondaire	178
D-2	Financement des programmes établis : Transferts de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire	181
E-1	Dépenses totales des établissements d'enseignement de niveau collégial par province et par niveau d'enseignement, 1984-1985	184

LISTE DES GRAPHIQUES

1	Inscriptions à temps plein dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada, 1951-1952 à 1985-1986	12
2	Total des dépenses pour l'enseignement postsecondaire - Canada, 1951-1952 à 1985-1986	13
3	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire, selon la provenance directe des crédits - Canada, 1985-1986	16
4	Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire - Canada, 1985-1986	21
5	Dépenses totales des conseils de recherches fédéraux au titre de l'enseignement postsecondaire - Canada, 1983-1984 à 1985-1986	38
B-1	Financement de l'enseignement postsecondaire au Canada	144

AVANT-PROPOS

La clause prévoyant la présentation du Rapport annuel au Parlement sur l'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada a été adoptée à l'unanimité lors de l'étude en comité d'autres modifications à la législation sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. La Loi modificatrice, y compris la clause prévoyant le dépôt d'un rapport annuel, a reçu la sanction royale le 7 juin 1984.

Par suite de cette modification, l'alinéa 24.1(1) de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé stipule que le secrétaire d'État du Canada doit, à compter de l'année financière 1984-1985, déposer devant le Parlement un rapport annuel portant sur :

(a) les contributions payables au comptant et la somme de la totalité des transferts fiscaux et de la péréquation s'y rattachant à l'égard du programme de financement de l'enseignement postsecondaire applicable à chaque province;

(b) les dépenses de chaque province pour l'enseignement postsecondaire;

(c) tout autre programme fédéral d'aide ou de participation à l'enseignement postsecondaire;

(d) le lien entre ces contributions, transferts et programmes et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement; et

(e) les résultats des éventuelles consultations entreprises par le secrétaire d'État, ou en son nom, avec le Conseil canadien des ministres de l'Éducation sur la détermination des objectifs nationaux de l'enseignement postsecondaire et les moyens à mettre en oeuvre par les gouvernements du Canada et des provinces en vue d'atteindre ces objectifs.

La structure du présent rapport s'inspire largement des exigences de l'alinéa 24.1(1) de la Loi.

La **partie I** donne un **aperçu** de l'aide apportée à l'enseignement postsecondaire au Canada, d'hier à aujourd'hui.

La **partie II** décrit **l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada,** répondant ainsi aux exigences des paragraphes a) et c) de la Loi.

La **partie III** décrit **les dépenses des provinces et des territoires en matière d'enseignement postsecondaire,** conformément aux exigences du paragraphe b) de la Loi.

La **partie IV** répond à l'exigence du paragraphe d) de la Loi en décrivant **les objectifs que poursuit le Canada** en accordant son aide à l'enseignement postsecondaire.

La **partie V** traite des **consultations** entreprises par le secrétaire d'État, ou en son nom, avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), conformément aux exigences du paragraphe e) de la Loi.

L'expression "enseignement postsecondaire" n'est pas définie dans le texte actuel de la Loi. Pour satisfaire aux impératifs du présent rapport, les définitions et la méthode qu'utilise Statistique Canada pour recueillir les données relatives à l'éducation ont été adoptées. Selon la définition de Statistique Canada, l'enseignement postsecondaire comprend tous les programmes d'études et de recherches des universités, ainsi que de nombreux programmes offerts par des établissement non universitaires (de niveau collégial), tels les collèges communautaires et régionaux, les cégeps, les instituts de formation technique et les écoles de sciences infirmières dans les régions et en milieu hospitalier. Pour être considérés de niveau postsecondaire, les programmes des établissements de niveau collégial doivent répondre aux critères suivants : ils doivent exiger comme préalable un diplôme de fin d'études secondaires, durer au moins une année scolaire, être sanctionnés par un diplôme et amener les diplômés à un niveau de compétence supérieur à celui des gens de métier.

PREMIÈRE PARTIE

AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA : APERÇU

Au cours des cent vingt ans qui se sont écoulés depuis la Confédération, les modalités de soutien à l'enseignement postsecondaire ont changé profondément, tout comme l'enseignement postsecondaire lui-même. Alors qu'autrefois les Églises et quelques riches particuliers assuraient le financement de nos collèges et de nos universités, aujourd'hui ce sont surtout les gouvernements qui jouent ce rôle. Cette intervention accrue du secteur public a contribué à une augmentation considérable de la capacité et de la diversité des systèmes d'enseignement postsecondaire, rendant du même coup l'enseignement supérieur de plus en plus accessible aux Canadiens.

Cette première partie du rapport passe brièvement en revue l'évolution de nos systèmes d'enseignement postsecondaire et présente un aperçu de l'ensemble du financement - public et privé - qui soutient aujourd'hui l'enseignement postsecondaire au Canada.

1 - ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA

L'apport du secteur public au financement de l'enseignement supérieur était relativement restreint au moment de la Confédération. Cependant, la Loi constitutionnelle de 1867 (antérieurement connue sous le titre d'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867), en déterminant le partage des compétences fédérales et provinciales, a établi le cadre à l'intérieur duquel, au cours des années qui suivirent, les deux ordres de gouvernement en vinrent à jouer un rôle de plus en plus important dans le financement de l'enseignement postsecondaire. La Loi constitutionnelle accorde expressément à l'assemblée législative de chaque province le pouvoir de légiférer en matière d'éducation à l'intérieur

de son territoire. Le Parlement du Canada tient son pouvoir législatif en matière d'éducation de sa juridiction sur les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. En outre, la loi constitutionnelle confère au Parlement une responsabilité particulière à l'endroit des Indiens et des Inuit, du personnel des Forces armées canadiennes et de leur famille, et des détenus des établissements correctionnels fédéraux. De plus, la compétence que doit exercer le gouvernement fédéral dans d'autres domaines, comme l'économie et les langues officielles, ajoute aux raisons de son appui à l'éducation et aux secteurs connexes.

De la Confédération à la Seconde Guerre mondiale

Au moment de la Confédération, quelque 18 établissements décernant des grades universitaires desservaient 3,5 millions de personnes environ dans les quatre provinces qui constituaient alors le Dominion du Canada (la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Québec). La plupart de ces maisons d'enseignement étaient affiliées à une Église; les autres étaient des établissements privés, à l'exception de l'Université de Toronto (anciennement le King's College) qui rompit ses liens avec l'Église d'Angleterre en 1849 pour devenir la première université publique du Canada.

Pendant la dernière partie du XIX^{e} siècle, l'enseignement supérieur au Canada poursuivit une progression modérée. La première intervention directe du gouvernement fédéral survint en 1876, lorsque le Collège militaire royal de Kingston fut établi dans le but de former des officiers pour l'armée canadienne. Au cours des 40 années qui suivirent, les gouvernements des provinces de l'Ouest instituèrent chacun une université provinciale; ils assumaient ainsi un rôle important dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Le début du XX^{e} siècle fut marqué par une croissance rapide de la population, surtout dans les villes, et par une demande accrue de compétences spécialisées dont une société industrielle a besoin. Le

gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux commencèrent donc à examiner dans quelle mesure l'État devait financer la formation aux métiers et la formation technique, et entreprirent d'établir divers programmes de soutien. Pendant la Première Guerre mondiale, une étape importante touchant l'aide publique aux universités était franchie avec la création, en 1916, du Conseil national de recherches. Au début, le Conseil s'employa surtout à contribuer à l'effort de guerre, mais au cours des années qui suivirent, il s'attacha de plus en plus à encourager les chercheurs et les diplômés des universités. Un autre précédent important fut établi en 1919, lorsque le gouvernement décida d'accorder une aide financière aux anciens combattants désireux de poursuivre leurs études. En 1920, 23 000 étudiants étaient inscrits à plein temps dans les universités.

Au cours des deux décennies suivantes, les gouvernements continuèrent d'augmenter l'aide qu'ils accordaient à l'enseignement supérieur et à la formation technique; l'une des mesures les plus importantes à cet égard fut l'adoption, en 1939, du programme fédéral-provincial d'aide aux étudiants. Établi en vertu de la Loi sur la formation de la jeunesse, ce programme permettait aux deux paliers de gouvernement d'unir leurs efforts pour offrir des bourses et des prêts aux étudiants de niveau postsecondaire.

Vers la fin des années trente, les inscriptions dans les universités avaient atteint le chiffre de 36 000. Le secteur privé constituait toujours la principale source de financement des universités : les frais de scolarité représentaient 33 p. 100 des revenus des universités tandis que d'autres sources privées y contribuaient dans une proportion de 25 p.100*.

---

* Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation : de la naissance de la confédération à 1975, Statistique Canada, Division de l'éducation, des sciences et de la culture, N° de cat. 81-568, p. 13.

Les années d'après-guerre

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de personnes voulant poursuivre des études postsecondaires augmenta très rapidement. En 1945, le gouvernement du Canada adopta la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, qui visait à aider les anciens combattants désireux d'apprendre un métier ou de poursuivre des études postsecondaires. Pour aider les universités à faire face au nouvel afflux d'étudiants, le gouvernement fédéral entreprit de leur verser directement une subvention annuelle de 150 $ pour chaque ancien combattant inscrit, plus des subventions d'immobilisations pour l'agrandissement des immeubles et l'amélioration des installations. Ces mesures marquèrent le début de l'aide financière directe du gouvernement fédéral aux universités.

Au début des années cinquante, la population universitaire avait presque doublé par rapport à celle de 1940. Les frais d'opération étaient alors en augmentation, alors même que de moins en moins d'anciens combattants s'inscrivaient dans les universités. Celles-ci voyaient donc diminuer l'aide fédérale qui leur était consentie pour ces étudiants. En 1951, la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (Commission Massey) publia son rapport. La crise financière que traversaient les universités retint l'attention des membres de la commission qui conclurent à la nécessité d'une intervention du gouvernement fédéral pour que tous les citoyens aient une chance égale de participer à la vie économique, sociale et culturelle du Canada. La même année, le gouvernement fédéral adopta un système de subventions directes aux universités, calculées à raison de 50 cents par habitant par province, système qu'acceptèrent toutes les provinces, sauf le Québec[1]. La Commission Massey fut aussi à l'origine de la création du Conseil des Arts du Canada (1957) qui, entre autres, vint appuyer la recherche universitaire dans le domaine des sciences humaines par l'octroi de bourses d'études supérieures et de subventions de recherche.

Au cours des années cinquante, il y eut grave pénurie de main-d'oeuvre spécialisée dans les domaines techniques, alors même où l'industrie se développait et se diversifiait rapidement. Plusieurs gouvernements provinciaux mirent de plus en plus l'accent sur l'établissement d'écoles de formation technique et, en 1960, on en dénombrait une trentaine. La Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle fut adoptée dans le but de favoriser l'expansion des établissements provinciaux de formation aux métiers et d'enseignement technique. La Loi prévoyait à cette fin des modalités de participation du gouvernement fédéral aux coûts de fonctionnement et d'immobilisations.

Les inscriptions aux programmes d'études supérieures augmentèrent modérément au début des années cinquante, mais elles se firent de plus en plus nombreuses vers la fin de la décennie. En 1951, on comptait 91 000 étudiants à temps plein au niveau postsecondaire; en 1959, on en dénombrait 148 000.

Les années soixante

Pendant les années soixante, l'enseignement postsecondaire connut, au Canada, une croissance, une expansion et une diversification sans précédent. La demande en matière d'enseignement postsecondaire fut stimulée par plusieurs facteurs économiques et sociaux. Non seulement la croissance démographique fut très rapide, mais la portion de la population poursuivant des études postsecondaires augmenta elle aussi, témoignant ainsi de l'importance accrue que la société accordait désormais à l'enseignement supérieur.

Pour favoriser davantage l'égalité des chances en matière d'éducation, les gouvernements augmentèrent l'aide destinée aux étudiants, de manière à lever les barrières financières s'opposant à la poursuite d'études postsecondaires. En 1964, le gouvernement fédéral mit sur pied un vaste programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire,

par le truchement de la Loi canadienne sur les prêts étudiants. Les gouvernements des provinces créèrent eux aussi des programmes d'aide aux étudiants, ou encore donnèrent plus d'importance à ceux qui existaient déjà. Les efforts des deux paliers de gouvernement dans ce secteur furent donc complémentaires.

Au cours de cette période, les crédits affectés par les provinces à l'enseignement universitaire augmentèrent en flèche. Avant 1960, il y avait 27 universités; 21 autres vinrent s'ajouter dans la décennie suivante. Dans la plupart des provinces, l'enseignement de la pédagogie fut pris en main par les universités alors que le niveau de formation exigé des maîtres était relevé. Quatre nouvelles facultés de médecine s'ajoutèrent aux 14 qui existaient déjà. Les installations de recherche dans les universités furent améliorées. Les inscriptions aux études universitaires à plein temps triplèrent presque, passant de 102 000 en 1959 à 294 000 en 1969.

Dans la plupart des provinces, un intérêt nouveau fut porté au développement d'établissements non universitaires d'enseignement supérieur et de formation technique, dont beaucoup dispensaient, au moins en partie, des programmes d'études de niveau postsecondaire. Conçus pour répondre aux besoins et aux priorités de chacune des provinces, ces établissements empruntèrent des orientations variées et contribuèrent à la grande diversification des services offerts à travers le pays. Les étudiants tirèrent rapidement parti des nouvelles possibilités qui leur étaient offertes. En 1959, on dénombrait environ 46 000 étudiants dans les établissements non universitaires d'enseignement postsecondaire; en 1969, avec l'ouverture de nouveaux collèges, ce nombre avait plus que triplé pour atteindre 143 000.

Au fur et à mesure que s'élargissaient et que se diversifiaient les services d'enseignement postsecondaire, des changements structurels furent apportés aux ministères provinciaux responsables de ce niveau d'enseignement. La notion de systèmes d'enseignement postsecondaire

commença à émerger, comme en témoignent des expressions nouvelles telles "éducation supérieure" et "Advanced Education". Au cours de cette période (1967), les ministres responsables de l'éducation dans les provinces établirent le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), pour pouvoir ainsi mieux se consulter sur des questions d'intérêt commun, pour se doter d'un mécanisme de collaboration interprovinciale dans des domaines qui les intéressaient mutuellement et pour pouvoir mieux collaborer avec les autres organisations éducatives dans le but de favoriser le progrès de l'éducation au Canada.

L'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire a considérablement évolué au cours de la décennie. En 1966, le gouvernement fédéral porta à 5 $ par habitant ses subventions directes aux universités, et il devint évident que de nouveaux arrangements pour le financement de l'enseignement postsecondaire s'imposaient. En 1966, la Conférence fédérale-provinciale sur l'enseignement supérieur donna lieu à l'adoption de nouveaux arrangements pour le soutien de toutes les formes d'enseignement postsecondaire, arrangements qui furent, par la suite, consignés dans la Loi de 1967 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette loi remplaça les subventions directes aux universités par un système de transferts fiscaux aux provinces pour toutes les formes d'enseignement postsecondaire. Les provinces purent alors recevoir soit 15 $ par habitant de la province, soit 50 p. 100 des dépenses de fonctionnement admissibles au titre de l'enseignement postsecondaire[2]. Le soutien consenti par le gouvernement fédéral prit la forme d'un transfert de points d'impôts (assujetti à une formule de péréquation) assorti d'un paiement supplémentaire en espèces.

Les années soixante-dix

L'expansion rapide des années soixante ralentit sous les pressions économiques des années soixante-dix, et ces pressions n'épargnèrent ni les gouvernements ni les établissements d'enseignement postsecondaire. Ce fut une période marquée par l'austérité financière et la révision des priorités.

Si la croissance des inscriptions fut rapide dans les années soixante, par contre, elle fut modeste au cours des années soixante-dix, voire nulle pendant certaines années. On assiste à une légère reprise au milieu de la décennie, pour atteindre un plafond en 1978 et en 1979. Ces variations rendirent difficile toute planification à long terme et les prévisions en matière d'inscriptions se révélèrent parfois trompeuses.

Durant cette période, les gouvernements des provinces s'attachèrent à consolider les systèmes qu'ils avaient établis au cours de la décennie précédente. On apporta un certain nombre de modifications à la composition et à l'organisation de l'enseignement postsecondaire, attachant une attention toute particulière à l'enseignement collégial.

Les deux paliers de gouvernement s'employèrent activement, au cours de cette période, à promouvoir la recherche universitaire. Les gouvernements des provinces augmentèrent la portion de leurs subventions de fonctionnement qui était affectée à la recherche subventionnée, et ils créèrent plusieurs organisations spéciales ayant pour mission de soutenir la recherche. Entre-temps, le gouvernement fédéral entreprit de renforcer et de rationaliser son financement direct de la recherche universitaire. En 1978, il établit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines qui devaient, respectivement, assumer les fonctions d'aide à la recherche du Conseil national de recherches et du Conseil des arts

du Canada. Simultanément, il élargit le mandat du Conseil de recherches médicales pour qu'il englobe également la recherche sur les soins de santé.

Tout au cours des années soixante-dix, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces eurent de nombreux entretiens sur le financement de l'enseignement postsecondaire, en vue d'en arriver à un arrangement qui soit davantage en rapport avec leurs besoins différents.

En 1972, le gouvernement fédéral plafonna à 15 p. 100 l'augmentation annuelle de l'ensemble des contributions consenties aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre des arrangements de partage des frais. En 1976, on parvint à un accord qui aboutit à l'adoption de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. Aux termes de cette loi, l'aide fédérale au titre de l'enseignement postsecondaire, de l'assurance-hospitalisation et des soins médicaux cessait de reposer sur des accords de partage des frais; elle prenait plutôt la forme d'un montant global versé aux provinces, montant que celles-ci affectaient au financement de leurs services de santé et d'enseignement postsecondaire selon leurs propres priorités. Les contributions continuaient à combiner transferts de points d'impôt et paiements en espèces. Cependant, la hausse du total des transferts fut dorénavant calculée en fonction de la croissance de l'économie plutôt que des dépenses reliées aux programmes.

Les années quatre-vingt

Les exigences de l'ère de l'information, les changements technologiques rapides, la forte concurrence internationale et le ralentissement de la croissance économique posent, dans les années quatre-vingt, des défis difficiles aux gouvernements et aux établissements postsecondaires.

Depuis ses débuts, la décennie a surtout été marquée par les restrictions financières que les gouvernements fédéral et provinciaux ont dû s'imposer, et l'enseignement postsecondaire n'a pas échappé à ces mesures. Au cours de cette période, le gouvernement fédéral a apporté certaines modifications aux arrangements relatifs au Financement des programmes établis.

En 1982, la formule fut remaniée pour assurer que les provinces reçoivent toutes des crédits égaux par habitant. En 1984, la Loi fut à nouveau modifiée et rebaptisée Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. L'augmentation de la portion du montant global réservée à l'enseignement postsecondaire fut alors limitée pour les années 1983-1984 et 1984-1985, conformément à la politique de restrictions budgétaires du gouvernement fédéral (programme des "6 et 5" p. 100). C'est à cette même occasion que la disposition exigeant la présentation au Parlement du présent rapport fut introduite dans la Loi. En juin 1986, la Loi fut encore une fois modifiée pour que le coefficient de progression du total des transferts effectués au titre du Financement des programmes établis soit de 2 p. 100 inférieur au taux d'augmentation du PNB.

Ces dernières années, les provinces et les territoires ont orienté leurs politiques de manière à permettre à leurs systèmes d'éducation respectifs de faire face aux nouveaux défis qui s'offrent à eux. Comme l'a fait remarquer le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) dans un rapport publié en 1985 :

> Vu la diversité économique et les besoins particuliers de chaque région du Canada, les stratégies employées ont varié quelque peu de province à province. Il n'en reste pas moins que les efforts faits pour s'adapter à l'évolution des besoins économiques et sociaux ont été en règle générale fort similaires dans l'ensemble du pays.

Toutes les stratégies et activités mises en oeuvre peuvent être rangées dans quatre catégories :

A. celles qui visent la diversification croissante des besoins de la population étudiante et de la main-d'oeuvre;

B. celles qui visent à moderniser les programmes, les installations et les méthodes d'enseignement pour suivre l'avance rapide de la technologie;

C. celles qui visent à consolider et à étendre les activités de recherche et à garantir que les résultats des travaux de recherche aient des répercussions plus grandes sur la croissance économique;

D. celles qui visent à établir la concertation interprovinciale nécessaire et à obtenir la collaboration du gouvernement fédéral pour éviter le double emploi et encourager une utilisation plus efficace des ressources disponibles, que l'on chercherait à mettre en commun*.

Dans le discours du Trône du 1er octobre 1986, le gouvernement fédéral a réaffirmé "qu'il attache beaucoup d'importance à la qualité de l'enseignement postsecondaire et entend oeuvrer avec les provinces afin d'y promouvoir l'excellence et l'égalité des chances". Pour mieux relever les défis que doit affronter l'enseignement supérieur, le gouvernement a annoncé qu'il proposerait de tenir, en 1987, un colloque national sur l'enseignement postsecondaire.

En rétrospective

Lorsqu'on jette un regard rétrospectif sur la période écoulée depuis la Confédération, on ne peut faire autrement que de constater à quel point l'enseignement postsecondaire a progressé, en particulier au cours des 35 dernières années.

---

* Une économie en transition : vers un renouveau de l'enseignement postsecondaire et de la formation de la main-d'oeuvre, Déclaration du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), octobre 1985, p. 5.

Comme le montre le graphique 1, il y avait, en 1951-1952, 91 000 étudiants qui poursuivaient des études postsecondaires à plein temps. En 1985-1986, ils étaient 792 000. Les étudiants à plein temps de niveau postsecondaire sont donc près de neuf fois plus nombreux aujourd'hui qu'au début de cette période. A noter que, dans les collèges, le nombre d'étudiants a été multiplié par un facteur de douze environ au cours de la même période*.

GRAPHIQUE 1 : INSCRIPTIONS À TEMPS PLEIN DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA, 1951-1952 À 1985-1986

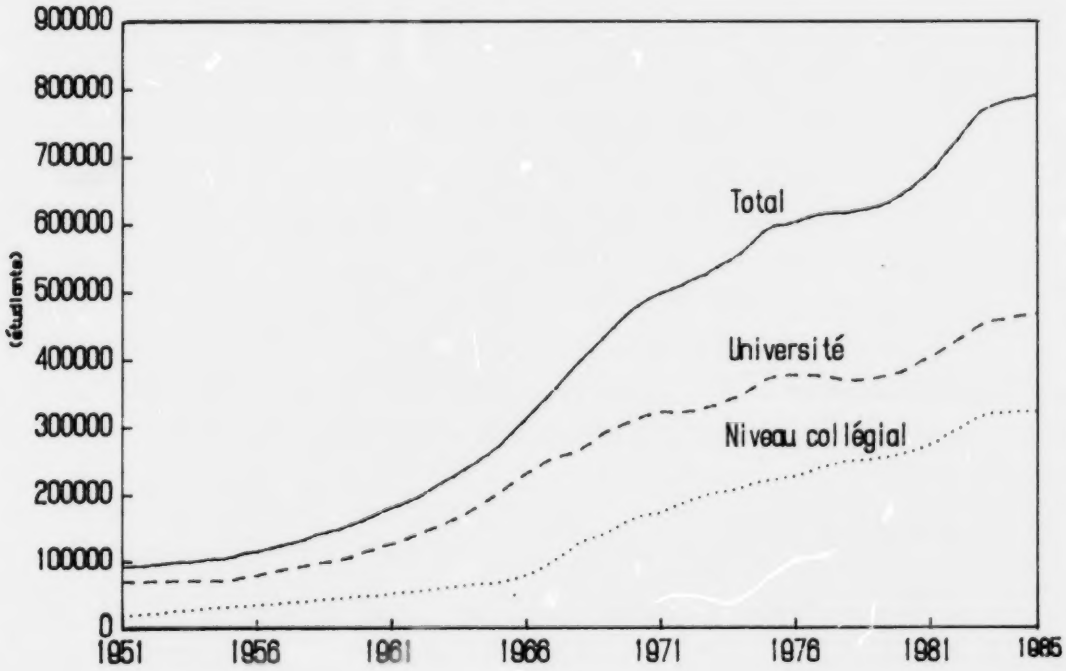

Source : Statistique Canada, Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation, No. cat. 81-568, pour les années 1951-1952 à 1974-1975. Tableaux établis spécialement par Statistique Canada pour les années 1975-1976 à 1985-1986.

* Toutes les données du rapport relatives aux inscriptions pour 1985-1986 sont des données préliminaires. Les données pour les années antérieures sont définitives.

Comme le fait apparaître le graphique 2, le total des dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire a été multiplié par plus de 100 au cours de cette période, pour atteindre 9,37 milliards de dollars en 1985-1986. En dollars constants de 1951, cela veut dire que les dépenses engagées à ce titre ont augmenté de 25 fois*.

GRAPHIQUE 2 : TOTAL DES DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE - CANADA, 1951-1952 À 1985-1986

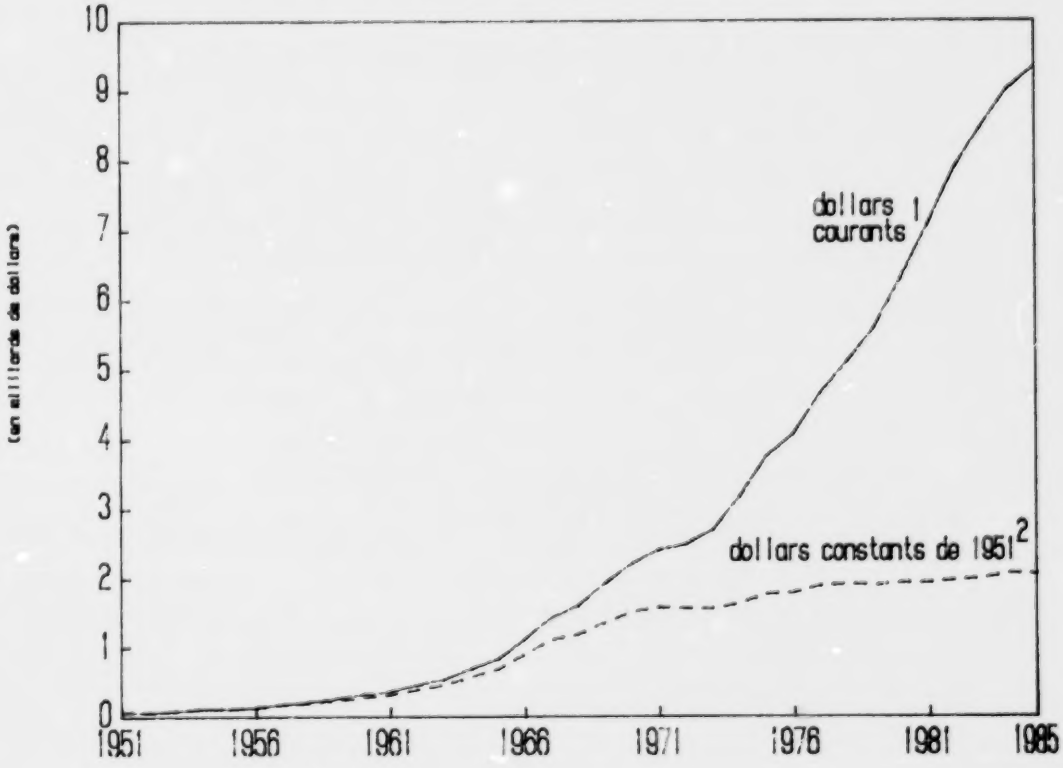

1 Source : Statistique Canada, Recueil de statistiques chronologique de l'éducation, no. cat. 81-568, pour les années 1951-1952 à 1953-1954; tableau CANSIM no. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial, 1954-1955 à 1985-1986, et tableau CANSIM no. 00590206 pour les dépenses universitaires, 1954-1955 à 1985-1986.

2 Calculs effectués par le Secrétariat d'État du Canada à partir de données de Statistique Canada : Prix à la consommation et indices des prix, No. cat. 62-010.

* Toutes les données du rapport relatives aux dépenses pour 1985-1986 sont des estimations, basées sur des données budgétaires. Celles des années antérieures sont définitives.

2 - AIDE ACCORDÉE AUJOURD'HUI À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

La section 2 présente l'ensemble des dépenses engagées aujourd'hui au titre de l'enseignement postsecondaire et donne un aperçu des sommes globales consacrées au Canada à l'enseignement postsecondaire par le secteur privé et le secteur public. De plus, l'aide indirecte y est brièvement examinée.

2.1 Total des dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire

En 1985-1986, les dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire au Canada se sont élevées à 9,37 milliards de dollars, ce qui représente 2 p. 100 du produit national brut (PNB)*. Comme l'indique le tableau 1, de cette dépense totale, 6,74 milliards de dollars (72 p. 100) étaient liés à l'enseignement postsecondaire dans les universités, et 2,63 milliards de dollars (28 p. 100) à l'enseignement postsecondaire dans les établissements de niveau collégial.

Ces sommes englobent les dépenses des établissements d'enseignement postsecondaire eux-mêmes, les dépenses des gouvernements sous forme de prêts et de bourses aux étudiants qui fréquentent ces établissements, et enfin les dépenses connexes des gouvernements**.

2.2 Aide directe à l'enseignement postsecondaire

L'enseignement postsecondaire est financé par des fonds provenant de diverses sources. Le tableau 1 donne le total des dépenses faites au titre de l'enseignement postsecondaire et précise la provenance directe (ou immédiate) des crédits. Par provenance directe des crédits, on entend les crédits budgétaires des gouvernements, les frais de scolarité versés par les étudiants et certaines sources non gouvernementales, tels les dons privés et les revenus de placement.

---

* Le produit national brut est calculé pour la période allant du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, aux fins de la comparaison avec les dépenses de l'année budgétaire.

** Voir l'annexe B pour un exposé plus complet de l'ensemble des dépenses faites au titre de l'enseignement postsecondaire.

Tableau 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire, selon la provenance directe des crédits - Canada (en millions de dollars)

Provenance directe des crédits	Universités	Niveau collégial	Total
Gouvernements provinciaux/territoriaux			
1983-84	4 067,0	2 120,8	6 187,8
1984-85	4 253,3	2 229,3	6 482,6
1985-86	4 336,1	2 290,6	6 626,7
Administrations municipales			
1983-84	1,8	0,0	1,8
1984-85	1,3	0,0	1,3
1985-86	1,7	0,1	1,8
Gouvernement fédéral[1]			
1983-84	855,7	111,9	967,6
1984-85	929,6	126,0	1 055,6
1985-86[2]	1 011,7	160,0	1 171,7
Frais de scolarité			
1983-84	623,4	121,0	744,4
1984-85	677,0	137,0	814,6
1985-86	730,1	137,6	867,7
Autres			
1983-84	494,8	39,1	533,9
1984-85	603,5	75,5	679,0
1985-86	659,8	42,8	702,6
Total			
1983-84	6 042,6	2 392,9	8 435,5
1984-85	6 464,6	2 568,4	9 033,0
1985-86	6 739,4	2 631,1	9 370,5

Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau No. 00590206 pour les dépenses universitaires.

[1] Le tableau 1 présente les dépenses selon la provenance directe des crédits. Ces données n'englobent pas les contributions fédérales (4,57 milliards de dollars) aux gouvernements des provinces et des territoires. Cette aide fédérale indirecte à l'enseignement postsecondaire est présentée à la partie II où elle est assimilée aux contributions aux provinces et aux territoires (tableau 2).

[2] Les dépenses du gouvernement fédéral pour l'année 1985-1986 ont été mises à jour en novembre 1986 dans le cadre de l'enquête de Statistique Canada sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation. Au moment d'établir le tableau 1, la consolidation définitive de toutes les sources directes de financement pour 1985-1986 n'était pas encore disponible. Les dépenses fédérales pour 1985-1986 publiées par CANSIM sont basées sur une enquête antérieure tenant compte des prévisions budgétaires initiales. Les données provenant de la dernière enquête sont les données disponibles les plus précises et les plus à jour au sujet des dépenses fédérales au titre de l'éducation pour l'année à l'étude, et ont été utilisées par le Secrétariat d'État du Canada pour l'établissement du tableau 1.

Comme l'indique le graphique 3, les gouvernements sont la principale source d'aide directe à l'enseignement postsecondaire, ayant fourni 83 p. 100 des sommes consacrées à cette fin en 1985-1986. Les gouvernements des provinces, des territoires et les administrations municipales ont fourni 6,63 milliards (71 p. 100) en crédits directs, et le gouvernement fédéral, 1,17 milliards (13 p. 100). D'autres crédits directs de l'ordre de 868 millions (9 p. 100) provenaient des frais de scolarité, tandis que les 7 p. 100 résiduels provenaient d'autres sources non gouvernementales, tels les dons et les revenus de placement.

Il est à noter que le tableau 1 n'identifie pas les transferts de fonds intergouvernementaux. La contribution de 4,57 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a versée aux gouvernements des provinces et des territoires n'apparaît donc pas dans ce tableau. Cette aide fédérale indirecte à l'enseignement postsecondaire est présentée à la partie II et est assimilée aux contributions aux provinces et territoires (tableau 2).

GRAPHIQUE 3 : DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE, SELON LA PROVENANCE DIRECTE DES CRÉDITS - CANADA, 1985-1986

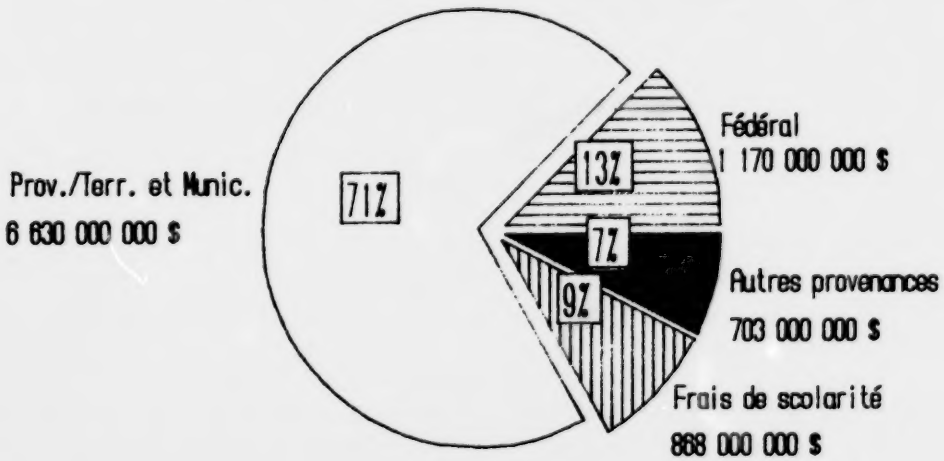

Graphique établi à partir des données du tableau 1.

2.3 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire

Les transferts intergouvernementaux représentent l'une des principales formes d'aide indirecte à l'enseignement postsecondaire. Au moyen de ces transferts, un ordre de gouvernement en aide un autre, et ce dernier peut, par la suite, injecter ces fonds dans le système d'enseignement postsecondaire. Les gouvernements peuvent aussi aider indirectement l'enseignement postsecondaire par certains dégrèvements fiscaux ou d'autres dispositions fiscales particulières.

L'aide indirecte n'est pas injectée directement dans le circuit de l'enseignement postsecondaire, bien que l'intention soit d'en faire bénéficier l'enseignement postsecondaire au bout du compte. Tel qu'indiqué précédemment, on ne tient pas compte de l'aide indirecte lorsqu'on fait le total des dépenses engagées directement pour l'enseignement postsecondaire.

2.3.1 Transferts intergouvernementaux

La plus grande partie de l'aide du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire prend la forme de transferts aux provinces et aux territoires. En 1985-1986, dans le cadre des arrangements relatifs au Financement des programmes établis, c'est une somme de 4,51 milliards qui a été transférée aux provinces et territoires au chapitre de l'enseignement postsecondaire, en espèces et sous forme de points d'impôt. Quant aux transferts effectués aux termes du Programme des langues officielles dans l'enseignement, ils se sont élevés à 55,7 millions. La partie II du rapport donne plus de détails sur ces transferts fédéraux.

2.3.2 Mesures fiscales à l'appui de l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux consentent un certain nombre de dégrèvements et d'exonérations de l'impôt sur le revenu; ils accordent également des exemptions de taxe sur certains produits et des exemptions d'impôt sur certains biens-fonds. Bien que

ces mesures n'entraînent pas de déboursés de la part des gouvernements, elles ont pour conséquence que les gouvernements renoncent (à titre de dépenses fiscales) à des sommes considérables; l'apport que ces dépenses fiscales représentent pour le secteur de l'enseignement postsecondaire doit être signalé.

L'impôt sur le revenu

Le gouvernement fédéral accorde divers avantages aux particuliers et aux sociétés selon certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Puisque la plupart des provinces calculent l'impôt à prélever sur le revenu des particuliers au prorata de l'impôt fédéral de base, ce sont souvent les deux paliers de gouvernement qui supportent le coût de ces dégrèvements[3]. Les principales de ces dispositions fiscales sont les suivantes :

- Déductions d'impôt et crédits d'impôt pour contribution à la recherche universitaire
- Déduction du revenu imposable des frais de scolarité et d'une allocation mensuelle pour les dépenses reliées aux études
- Exemption de l'impôt d'une partie du montant des bourses d'études et de recherche
- Exemption d'impôt pour les personnes à charge, y compris les enfants de plus de 21 ans qui fréquentent à plein temps l'école ou l'université
- Traitement avantageux, aux fins de l'impôt, des régimes enregistrés d'épargne-études
- Désignation des maisons d'enseignement comme organismes de bienfaisance, permettant aux bienfaiteurs de déduire leurs dons de leur revenu imposable
- Déduction des contributions au fonds d'échange de professeurs

La taxe sur les produits

Certaines dispositions de la Loi fédérale sur la taxe d'accise exemptent de la taxe les matériaux utilisés pour construire les établissements d'enseignement. Également exemptés sont un grand nombre

d'appareils et de pièces d'équipement achetés par ces établissements. Des exemptions de taxe existent aussi pour les livres techniques, éducatifs et autres.

L'impôt foncier

Tous les paliers de gouvernement appuient les établissements d'enseignement postsecondaire en leur versant des subventions tenant lieu de taxes ou en les exemptant de l'impôt foncier.

Notes explicatives

1. Bien qu'en 1951-1952, les universités du Québec aient accepté les subventions directes, le gouvernement provincial les a par la suite enjoint de les refuser. La question fut réglée en 1959 par un accord fédéral-provincial. En 1962, la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces fut modifiée pour permettre aux provinces qui le souhaiteraient de recevoir un abattement d'impôt fédéral plutôt que des subventions versées directement aux établissements d'enseignement postsecondaire. Le Québec opta pour cette solution.

2. La Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces laissait aux provinces le choix de recevoir du gouvernement fédéral soit 15 $ par habitant, soit 50 p.100 des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire admissibles. Il fut donc nécessaire, aux fins de la loi, de définir l'enseignement postsecondaire. Pour les besoins du partage des frais, ne sont considérées comme poursuivant des études postsecondaires que les seules personnes inscrites à un cours d'au moins 24 semaines, attesté par la province comme étant de niveau postsecondaire et exigeant comme préalable au moins un diplôme de fin d'études secondaires. L'année terminale du niveau secondaire a été identifiée comme étant la 12^{e} année ou l'équivalent à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britannique, et la 11^{e} année ou l'équivalent dans les autres provinces. Ces dispositions sont devenues caduques après l'adoption de la loi de 1977.

3. En vertu de la partie III de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, le gouvernement fédéral peut conclure des ententes avec les provinces aux fins de percevoir, en leur nom, l'impôt provincial sur le revenu. Aux termes de ces accords de perception d'impôt, chaque province participante établit par législation son propre taux d'imposition, tout en maintenant une assiette fiscale qui soit compatible avec celle du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral conclut alors un accord avec le gouvernement provincial, par lequel il s'engage à appliquer la loi d'impôt de la province et à faire la perception sans exiger de frais. Bien qu'à l'origine les provinces aient été tenues de formuler le niveau de leur propre impôt sous forme d'un simple pourcentage de l'impôt fédéral, il existe maintenant, dans les lois provinciales, toute une variété de crédits d'impôt et de dispositions spéciales que le gouvernement fédéral a accepté d'appliquer (moyennant des frais administratifs minimes dans le cas de certains crédits). Le régime des accords de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers est aujourd'hui en vigueur dans toutes les provinces, sauf au Québec; l'impôt provincial sur le revenu des sociétés est également perçu par le gouvernement fédéral, sauf pour l'Alberta, l'Ontario et le Québec.

PARTIE II

AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA

Le gouvernement fédéral soutient l'enseignement postsecondaire :

- par des contributions aux provinces et aux territoires pour le Financement des programmes établis (FPÉ) et les Langues officielles dans l'enseignement;
- par des programmes de soutien direct, principalement dans les secteurs de la recherche universitaire et de l'aide aux étudiants, dans les domaines de responsabilité fédérale, par exemple les collèges militaires.

Comme on peut le voir au tableau 2, la valeur totale de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire a été de 5,74 milliards en 1985-1986. Cette aide a surtout été versée aux gouvernements des provinces et des territoires, lesquels ont reçu des paiements en espèces et des transferts de points d'impôt atteignant 4,57 milliards (80 p. 100 de la valeur totale de l'aide fédérale) pour le Financement des programmes établis et des Langues officielles dans l'enseignement. Le gouvernement du Canada a de plus consacré 1,17 milliard (20 p. 100 de la valeur totale) à des programmes fédéraux de soutien direct à l'enseignement postsecondaire (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 : AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE - CANADA, 1985-1986

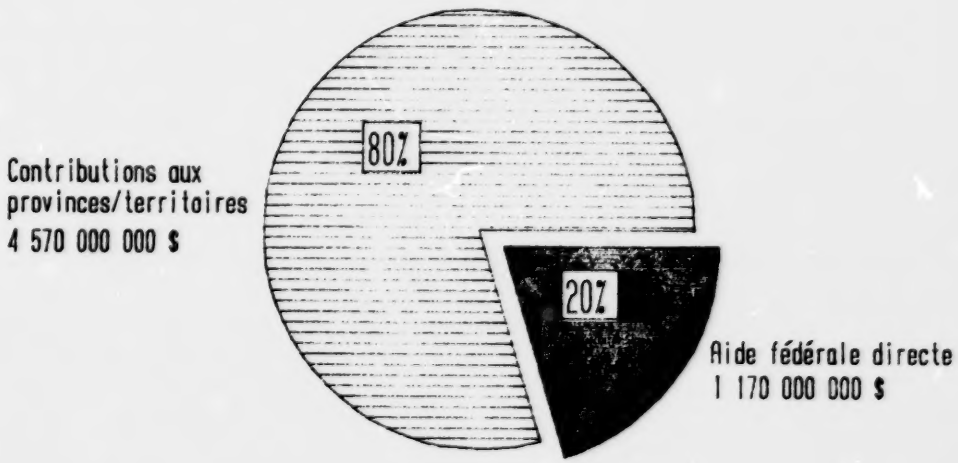

Graphique établi à partir des données du tableau 2.

Tableau 2 : Aide fédérale[1] au titre de l'enseignement postsecondaire au Canada (en millions de dollars)

	1983-84	1984-85	1985-86
Contributions aux provinces et territoires			
Financement des programmes établis[2]			
Transferts de points d'impôt	1 951,8	2 104,0	2 236,6
Transferts en espèces	2 065,2	2 264,8	2 277,8
Total partiel, FPE[2]	4 017,0	4 368,8	4 514,4
Langues officielles dans l'enseignement[3]	50,2	51,0	55,7
Valeur totale des contributions aux provinces et territoires[2]	4 067,1	4 419,8	4 570,1
Aide fédérale directe			
Recherche[4]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et génie	239,6	260,8	256,7
Conseil de recherches médicales	131,8	146,7	151,9
Conseil de recherches en sciences humaines	37,5	41,0	41,6
Autres ministères et organismes	75,6	87,3	102,0
Total partiel, recherche	484,5	535,8	552,2
Aide aux étudiants[5]			
Programme canadien de prêts aux étudiants	152,6	178,0	251,9
Bourses d'études, d'entretien et autres	131,1	149,3	138,3
Total partiel, aide aux étudiants	283,7	327,3	390,2
Responsabilités fédérales directes[6]			
Ministère de la Défense nationale	92,0	78,5	81,6
Autres	11,1	12,8	13,1
Total partiel, responsabilités fédérales directes	103,0	91,3	94,8
Autres programmes et coûts administratifs[7]	95,8	100,9	134,5
Total, aide fédérale directe	967,0	1 055,3	1 171,7
VALEUR TOTALE, AIDE FÉDÉRALE[2]	5 034,2	5 475,1	5 741,7

(suite)

Tableau 2 (suite)

Source : **Données sur les dépenses,** Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, 1985-1986. Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les organismes répertoriés dans les annexes A et B de la Loi sur l'administration financière et dans les parties 1 et 2 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Les dépenses sont les paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les Comptes publics, moins les recouvrements.

Source : **Données sur les transferts fiscaux,** Ministère des Finances, Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1983-1984; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1986, pour 1985-1986.

---

[1] L'aide englobe les dépenses du gouvernement fédéral et les recettes fiscales cédées à l'égard de l'enseignement postsecondaire.

---

[2] Tous les partiels et les totaux englobant à la fois des données sur les transferts de points d'impôt et sur les dépenses ont été établis par le Secrétariat d'État du Canada. On trouvera au tableau 4 la répartition par province et territoire du Financement des programmes établis.

---

[3] Les données englobent les transferts aux administrations provinciales et territoriales pour les Langues officielles dans l'enseignement. Certains programmes des Langues officielles dans l'enseignement qu'appuie directement le Secrétariat d'État du Canada sont compris sous la rubrique Autres programmes et coûts administratifs au tableau 2. On trouvera des précisions aux tableaux 5 et 6. Seules les dépenses des Langues officielles dans l'enseignement relatives à l'enseignement postsecondaire sont incluses dans les tableaux.

---

[4] Les données englobent toutes les dépenses universitaires liées à la recherche à l'exception a) des sommes destinées à des particuliers au chapitre de l'aide à l'éducation, qui sont assimilées à la catégorie de l'aide aux étudiants, et b) des dépenses administratives, qui sont assimilées à la catégorie Autres programmes et coûts administratifs. On trouvera des précisions au tableau 7.

(suite)

Tableau 2 : (suite)

---

[5] Les données englobent toutes les dépenses, nettes des recouvrements, et destinées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité versés directement aux établissements au nom des étudiants sont assimilés à la catégorie Autres programmes au tableau 10. Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants comprennent le paiement de remplacement versé au Québec mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral, qui sont assimilées à la catégorie Autres programmes et coûts administratifs. Les données englobent les sommes que reçoivent des étudiants des conseils subventionnaires au chapitre de l'aide à l'éducation. On trouvera des précisions au tableau 8.

---

[6] Les données englobent les dépenses liées directement au fonctionnement des écoles fédérales. On trouvera des précisions au tableau 9.

---

[7] Les données englobent toutes les dépenses des programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire qui ne sont mentionnées dans aucune autre catégorie ainsi que les dépenses qui sont explicitement décrites comme des dépenses administratives, par exemple celles des Langues officielles dans l'enseignement, des conseils subventionnaires à la recherche et du Programme canadien de prêts aux étudiants. On trouvera des précisions au tableau 10.

1 - CONTRIBUTIONS AUX PROVINCES ET AUX TERRITOIRES

1.1 Financement des programmes établis

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé autorise le gouvernement fédéral à verser des contributions aux gouvernements des provinces et des territoires au titre des services de santé assurés et de l'enseignement postsecondaire*. Ces contributions constituent le Financement des programmes établis, une appellation désignant les accords en vertu desquels l'aide fédérale est versée sous forme de contributions globales, c'est-à-dire qui ne sont pas liées aux dépenses provinciales et territoriales relatives à ces programmes. Les gouvernements des provinces et des territoires allouent ces contributions globales à l'enseignement postsecondaire et à leurs services de santé assurés en fonction de leurs propres priorités budgétaires.

La contribution fédérale au titre du financement de l'enseignement postsecondaire est déterminée en fonction de la valeur par habitant des transferts fédéraux aux provinces à l'égard de l'enseignement postsecondaire pour l'année de référence 1975-1976. À cette valeur s'applique chaque année un facteur d'indexation établi en fonction de la croissance du produit national brut (PNB). On obtient ainsi un certain montant par habitant, qu'on multiplie par le chiffre de la population de la province ou du territoire en question. Le produit de l'opération constitue **le montant pouvant être versé au titre de l'enseignement postsecondaire** pour une année donnée. On trouvera au tableau 3 le décompte des sommes auxquelles chaque province et territoire a eu droit au titre de l'enseignement postsecondaire pour les années 1983-1984 à 1985-1986. Comme on le constatera, l'ensemble des versements faits à ce titre a atteint 4,52 milliards en 1985-1986, soit une augmentation de 7,3 p. 100 par rapport à 1984-1985.

---

* On trouvera à l'annexe D des précisions sur la formule actuelle du Financement des programmes établis.

Tableau 3 : Financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire: Montants totaux qui peuvent être versés pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

	Transferts en espèces	Transferts en points d'impôt	Total
	1983–1984		
Terre-Neuve	54 494	37 616	92 110
Île-du-Prince-Édouard	11 759	8 118	19 877
Nouvelle-Écosse	81 505	56 261	137 766
Nouveau-Brunswick	66 954	46 217	113 171
Québec	423 031	618 025	1 041 056
Ontario	760 955	650 318	1 411 273
Manitoba	99 159	68 447	167 606
Saskatchewan	102 191	56 700	158 891
Alberta	171 133	204 105	375 238
Colombie-Britannique	250 665	200 388	451 053
Yukon	1 854	1 728	3 582
Territoires du Nord-Ouest	3 919	3 837	7 756
Total	2 027 619	1 951 760	3 979 379
Pourcentage de changement annuel	**7,1%**		
	1984–1985		
Terre-Neuve	56 587	40 633	97 220
Île-du-Prince-Édouard	12 275	8 814	21 089
Nouvelle-Écosse	85 231	61 203	146 434
Nouveau-Brunswick	69 800	50 121	119 921
Québec	430 022	668 359	1 098 381
Ontario	786 464	715 807	1 502 271
Manitoba	103 409	74 256	177 665
Saskatchewan	110 211	59 176	169 387
Alberta	183 111	209 898	393 009
Colombie-Britannique	271 646	209 432	481 078
Yukon	1 816	1 895	3 711
Territoires du Nord-Ouest	3 935	4 377	8 312
Total	2 114 507	2 103 971	4 218 478
Pourcentage de changement annuel	**6,0%**		

(suite)

Tableau 3 : Financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire : Montants totaux qui peuvent être versés pour l'enseignement postsecondaire[1] (suite)

	Transferts en espèces	Transferts en points d'impôt 1985-1986	Total
Terrre-Neuve	60 626	42 939	103 565
Île-du-Prince-Édouard	13 276	9 403	22 679
Nouvelle-Écosse	91 995	65 155	157 150
Nouveau-Brunswick	75 125	53 207	128 332
Québec	461 342	712 899	1 174 241
Ontario	855 834	761 913	1 617 747
Manitoba	111 726	79 130	190 856
Saskatchewan	119 266	62 651	181 917
Alberta	197 774	221 339	419 113
Colombie-Britannique	294 997	221 132	516 129
Yukon	2 003	2 065	4 068
Territoires du Nord-Ouest	4 325	4 757	9 082
Total	2 288 289	2 236 590	4 524 879
Pourcentage de changement annuel	**7,3%**		

Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1983-1984; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1986, pour 1985-1986.

[1] Les montants indiqués diffèrent des montants réels versés aux provinces et aux territoires pour chacune des années financières dont fait mention le tableau 4.

Les contributions faites aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire prennent la forme de versements en espèces et de transferts de points d'impôt. Les transferts de points d'impôt consistent en une réduction du taux fédéral de l'impôt sur le revenu, permettant ainsi aux provinces et aux territoires d'augmenter leurs propres recettes fiscales sans pour autant alourdir le fardeau de leurs contribuables. Ces transferts sont l'équivalent d'une dépense pour le gouvernement fédéral puisqu'une partie de ses recettes fiscales sont ainsi cédées et que, d'autre part, il en résulte des versements plus élevés aux termes des arrangements fédéraux-provinciaux relatifs à la péréquation, prévus par le même texte législatif. Le **transfert de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire** représente 32,12 p. 100 du total des points d'impôt assujettis à la péréquation. Le **transfert en espèces pour l'enseignement postsecondaire** est un montant résiduel égal à la différence entre le montant total à payer aux provinces et territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, et la valeur des points d'impôt qui leur sont transférés à ce même titre.

Le ministère des Finances assume la responsabilité générale du calcul des différents éléments du Financement des programmes établis, comme de l'ensemble des relations fiscales fédérales-provinciales.

Le secrétaire d'État est responsable d'effectuer les paiements en espèces prévus dans le programme de financement de l'enseignement postsecondaire. Pour une année donnée, ces paiements englobent non seulement la portion des paiements en espèces de l'année en cours, mais aussi divers ajustements du calcul des transferts en espèces des années précédentes, ajustements qui sont effectués lorsque les valeurs des points d'impôt, du chiffre de la population, du produit national brut et d'autres variables intervenant dans les calculs sont réévaluées. Le tableau 4 présente les contributions pour l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis, calculées selon ces modalités. On constatera que les paiements en espèces pour l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis se sont élevés à 2,28 milliards en 1985-1986.

Tableau 4 : Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire : Financement des programmes établis (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T. N.-O.	Canada
Transferts en espèces[1]													
1983-84	56 120	12 063	83 591	68 576	443 701	790 175	95 703	104 103	150 875	254 848	1 641	3 818	2 065 214
1984-85	59 688	12 933	89 866	73 704	463 625	837 358	114 586	115 066	201 801	289 457	2 258	4 482	2 264 824
1985-86	60 611	13 273	91 688	75 106	461 172	832 078	111 699	120 804	205 676	299 225	2 245	4 218	2 277 795
Transferts en points d'impôt[2]													
1983-84	37 616	8 118	56 261	46 217	618 025	650 318	68 447	56 700	204 105	200 388	1 728	3 837	1 951 760
1984-85	40 633	8 814	61 203	50 121	668 359	715 807	74 256	59 176	209 898	209 432	1 895	4 377	2 103 971
1985-86	42 939	9 403	65 155	53 207	712 899	761 913	79 130	62 651	221 339	221 132	2 065	4 757	2 236 590
Total des transferts[3]													
1983-84	93 736	20 181	139 852	114 793	1 061 726	1 440 493	164 150	160 803	354 980	455 236	3 369	7 655	4 016 974
1984-85	100 321	21 747	151 069	123 825	1 131 984	1 553 165	188 842	174 242	411 699	498 889	4 153	8 859	4 368 795
1985-86	103 550	22 676	156 843	128 313	1 174 071	1 593 991	190 829	183 455	427 015	520 357	4 310	8 975	4 514 385

[1] Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986. Les transferts en espèces indiqués représentent les paiements aux provinces et aux territoires durant les années en question.

[2] Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1983-1984; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1986, pour 1985-1986.

[3] Le total des transferts a été calculé par le Secrétariat d'État du Canada.

1.2 Langues officielles dans l'enseignement

1.2.1 Aperçu

Le gouvernement du Canada accorde une aide financière aux provinces et aux territoires pour leur permettre de défrayer les coûts supplémentaires associés au maintien et au développement de deux types de programmes, soit les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la langue seconde officielle à tous les niveaux : primaire, secondaire et postsecondaire. L'administration de cette aide relève de la Direction des langues officielles dans l'enseignement, établie au Secrétariat d'État du Canada en 1970. Des ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires régissent les contributions faites dans le cadre de ce programme.

Les objectifs nationaux poursuivis par cette aide sont d'encourager, de favoriser et d'appuyer l'établissement de services éducatifs dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle de chaque province ou territoire, et de donner aux Canadiens l'occasion d'apprendre la seconde langue officielle.

1.2.2. Dépenses

De 1970-1971 à 1982-1983, le montant des contributions fédérales était le résultat du calcul de "paiements formulaires", basés sur les inscriptions et les dépenses provinciales en matière d'éducation; à cela s'ajoutaient divers programmes "hors formule" destinés au soutien d'activités et d'initiatives particulières de la part des provinces et des territoires.

En 1983, le secrétaire d'État du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont convenu d'un protocole d'entente, suite auquel le gouvernement fédéral a négocié des ententes bilatérales de trois ans avec les provinces et les territoires. La prolongation du protocole a été ratifiée en septembre 1985 et les ententes bilatérales reconduites

pour les années 1986-1987 et 1987-1988[1]. En vertu des ententes actuelles, la contribution fédérale à l'égard des coûts supplémentaires de l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et de l'enseignement de la langue seconde officielle est accordée sous quatre grandes catégories de dépenses :

- Aide à l'infrastructure
- Élaboration et développement de programmes
- Formation et perfectionnement des enseignants
- Aide aux étudiants

En 1985-1986, les contributions fédérales versées aux provinces et aux territoires pour les langues officielles dans l'enseignement au niveau postsecondaire se sont élevées à 55,7 millions de dollars* (Tableau 5).

Le protocole prévoit également le financement complet par le gouvernement du Canada de deux programmes nationaux qu'administrent les provinces et les territoires en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme de moniteurs de langues officielles. En 1985-1986, ces deux programmes ont respectivement entraîné des dépenses de 9,51 et 5,42 millions**.

---

* Sous la rubrique : Contributions aux provinces et territoires, Langues officielles dans l'enseignement, au tableau 2.

** Sous les rubriques : Aide fédérale directe, Autres programmes et coûts administratifs, au tableau 2; sous Autres programmes, Secrétariat d'État du Canada, au tableau 10.

Tableau 5 : Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire : Langues officielles dans l'enseignement[1] (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Canada
Aide à l'infrastructure													
1983-84	0	0	105	10 151	24 084	3 310	122	25	102	0	35	0	37 934
1984-85	0	0	110	10 106	23 537	3 391	697	23	116	15	0	0	37 995
1985-86	0	0	106	10 447	24 259	3 515	162	22	109	0	0	0	38 620
Élaboration et développement de programmes													
1983-84	60	0	365	2 582	0	1 127	648	5	329	132	0	0	5 248
1984-85	117	55	220	3 164	0	838	0	220	207	58	0	0	4 879
1985-86	179	61	261	4 164	0	1 100	0	367	267	55	0	0	6 454
Formation et perfectionnement des enseignants													
1983-84	63	32	243	140	138	987	462	238	608	249	18	0	3 17[illegible]
1984-85	80	82	179	160	579	1 046	142	250	516	599	15	4	3 652
1985-86	164	93	190	240	667	1 400	158	345	547	905	30	20	4 759
Aide aux étudiants													
1983-84	176	68	131	108	1 106	1 308	371	125	183	214	5	10	3 805
1984-85	175	76	147	153	1 395	1 332	361	206	331	296	9	21	4 502
1985-86	471	81	170	315	1 877	1 624	301	309	319	335	16	41	5 859
Total													
1983-84	299	100	844	12 98[illegible]	25 328	6 732	1 603	393	1 222	595	58	10	50 165
1984-85	372	213	656	13 583	25 511	6 607	1 200	699	1 170	968	24	25	51 028
1985-86	814	235	727	15 166	26 803	7 639	621	1 043	1 242	1 295	46	61	55 692

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986.

[1] Ce tableau fait état de la valeur des contributions au titre de l'enseignement postsecondaire, par province et par territoire, pour les langues officielles dans l'enseignement. Il exclut l'aide accordée aux autres niveaux d'enseignement dans le cadre de ce programme ainsi que les dépenses directes. Le Programme de bourses pour les cours d'été de langue, le Programme de moniteurs de langues officielles et la portion postsecondaire du Programme de perfectionnement linguistique sont présentés aux tableau 10 sous Autres programmes, Secrétariat d'État.

Comme complément aux arrangements fédéraux-provinciaux, le gouvernement fédéral accorde également une aide financière directe à des organisations bénévoles, à des associations professionnelles et aux universités canadiennes en vertu du Programme de perfectionnement linguistique. En 1985-1986, les dépenses de ce programme destinées au niveau postsecondaire se sont élevées à 332 000 $*.

Au total, en 1985-1986, le gouvernement fédéral a consacré aux langues officielles dans l'enseignement, pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, quelque 215,5 millions. De cette somme, 71,3 millions ont été alloués au niveau postsecondaire (Tableau 6).

Tableau 6 : Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Langues officielles dans l'enseignement (en milliers de dollars)

	1983-84	1984-85	1985-86
Contributions aux provinces et territoires			
Aide à l'infrastructure	37 934	37 995	38 620
Élaboration et développement de programmes	5 248	4 879	6 454
Appui aux étudiants	3 805	4 502	5 859
Formation et perfectionnement des enseignants	3 178	3 652	4 759
Total partiel, contributions aux provinces	50 165	51 028	55 692
Aide fédérale directe			
Programme de bourses pour les cours d'été de langues	8 083	8 635	9 508
Programme de moniteurs de langues officielles	4 636	5 282	5 424
Programme de perfectionnement linguistique	176	335	332
Dépenses administratives	290	325	325
Total partiel, aide fédérale directe	13 185	14 577	15 589
TOTAL	63 350	65 605	71 281

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986.

* Sous les rubriques : Aide fédérale directe, Autres programmes et coûts administratifs, au tableau 2; sous Autres Programmes, Secrétariat d'État du Canada, au tableau 10.

2 - PROGRAMMES FÉDÉRAUX D'AIDE DIRECTE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Outre les transferts et les contributions aux provinces dont il vient d'être question, le gouvernement du Canada soutient directement l'enseignement postsecondaire, entre autres, en finançant la recherche universitaire, en venant en aide aux étudiants et en aidant le personnel militaire, les Indiens et les Inuit à poursuivre des études supérieures.

En 1985-1986, les dépenses liées aux programmes d'aide directe du gouvernement fédéral ont atteint 1,17 milliard, ce qui représente 33,4 p. 100 de toutes les dépenses fédérales en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire, ou encore 20,4 p. 100 de la valeur totale de l'aide fédérale.

2.1 Recherche

Le gouvernement fédéral est la principale source de financement direct de la recherche faite dans les universités canadiennes, traduisant ainsi la conviction selon laquelle il y va de l'intérêt national que le secteur de la recherche ait des bases solides.

Depuis 1978, l'aide fédérale à la recherche universitaire a principalement relevé des trois conseils de recherches. Cependant, d'autres organismes et ministères fédéraux subventionnent de façon non négligeable la recherche dans leurs domaines de compétence.

Dans le contexte de l'aide nationale à la recherche, il y a lieu de mentionner les contributions du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie (MEST) et celles du Conseil des sciences du Canada. C'est le secrétaire du MEST qui est le principal conseiller scientifique auprès du gouvernement fédéral et c'est lui qui préside le comité de coordination des trois conseils de recherches. Le Conseil des sciences est un organisme consultatif national en matière de sciences et de technologie. Bien que ce conseil relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la

Technologie, il jouit d'une grande autonomie de fonctionnement par rapport au gouvernement; il établit ses propres programmes de recherche et il en publie lui-même les résultats.

Total des dépenses

Compte tenu de l'aide aux étudiants et des coûts administratifs liés à la recherche, les ministères et organismes du gouvernement fédéral ont consacré 674 millions de dollars à la recherche universitaire en 1985-1986[2].

Si l'on ne tient pas compte de l'aide aux étudiants et des coûts administratifs, le total des dépenses s'établit à 552 millions en 1985-1986, ce qui représente une hausse de 3,1 p. 100 par rapport à 1984-1985. Sur ces 552 millions, un montant de 450 millions (81,5 p. 100) a été acheminé par l'entremise des conseils de recherches, et un montant de 102 millions, par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes (Tableau 7).

2.1.1 Conseils de recherches

L'aide fédérale directe à l'appui de la recherche universitaire est principalement versée par le biais des trois conseils de recherches : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales (CRM) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). La mission première de ces conseils est de soutenir la recherche universitaire et les activités connexes, et de contribuer à la formation des personnes hautement qualifiées dont le Canada a besoin dans le domaine de la recherche.

Tableau 7 : Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Recherche[1] (en millions de dollars)

	1983-84	1984-85	1985-86
Conseils de recherches[2]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	239,6	260,8	256,7
Conseil de recherches médicales	131,8	146,7	151,9
Conseil de recherches en sciences humaines	37,5	41,0	41,6
Total partiel, conseils de recherches	408,9	448,5	450,2
Autres ministères et organismes			
Conseil national de recherches	26,9	31,1	30,4
Santé et Bien-être social	8,9	9,0	15,9
Secrétariat d'État du Canada	0,1	8,0	12,5
Agriculture	8,9	10,8	11,3
Défense nationale	5,7	7,3	7,4
Énergie, Mines et Ressources	7,2	6,5	6,7
Autres	17,9	14,7	17,8
Total partiel, autres ministères et organismes	75,6	87,3	102,0
TOTAL	484,5	535,8	552,2

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986.

1 Englobe toutes les dépenses au titre de la recherche universitaire à l'exception : a) des sommes versées à des particuliers et qui sont assimilées aux données de la catégorie de l'aide aux étudiants (voir tableau 8), et b) des dépenses administratives, qui sont incluses sous Coûts administratifs au tableau 10.

2 Les dépenses totales des conseils de recherches ont été réparties en trois catégories : aide à la recherche, aide aux étudiants et administration. Le tableau 7 ne rend compte que des dépenses engagées pour l'aide à la recherche. Les tableaux 8 et 10 font état des dépenses consacrées respectivement à l'aide aux étudiants et à l'administration. Le graphique 5 représente les dépenses totales des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire selon ces trois catégories.

Outre ces objectifs généraux, le CRSNG s'intéresse tout particulièrement à l'application des découvertes scientifiques et technologiques à l'industrie, dans l'intérêt du développement économique. Au CRM, ce sont les pratiques médicales et la formation du personnel du secteur de la santé qui retiennent l'attention. Le CRSNG et le CRSH consacrent également une partie de leurs budgets à la recherche stratégique, essentielle à certains besoins nationaux. Les deux conseils déterminent les domaines stratégiques de recherche en collaboration avec le milieu universitaire et le gouvernement fédéral.

Les conseils de recherches jouissent d'une grande autonomie de fonctionnement par rapport au gouvernement, même s'ils font rapport au Parlement par l'entremise des ministres responsables. Des représentants du milieu de la recherche utilisent un système d'évaluation par les pairs pour l'examen des demandes d'aide soumises aux conseils. Les chercheurs et les universitaires sont directement représentés au sein des conseils.

Les fonds accordés par l'entremise des conseils de recherches sont consacrés aux dépenses directes de recherche, les frais généraux étant généralement imputés au budget de fonctionnement des universités. L'aide est consentie sous forme de subventions et bourses d'études, de contributions et de contrats.

GRAPHIQUE 5 : DÉPENSES TOTALES DES CONSEILS DE RECHERCHES FÉDÉRAUX AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTECONDAIRE - CANADA 1983-1984 À 1985-1986

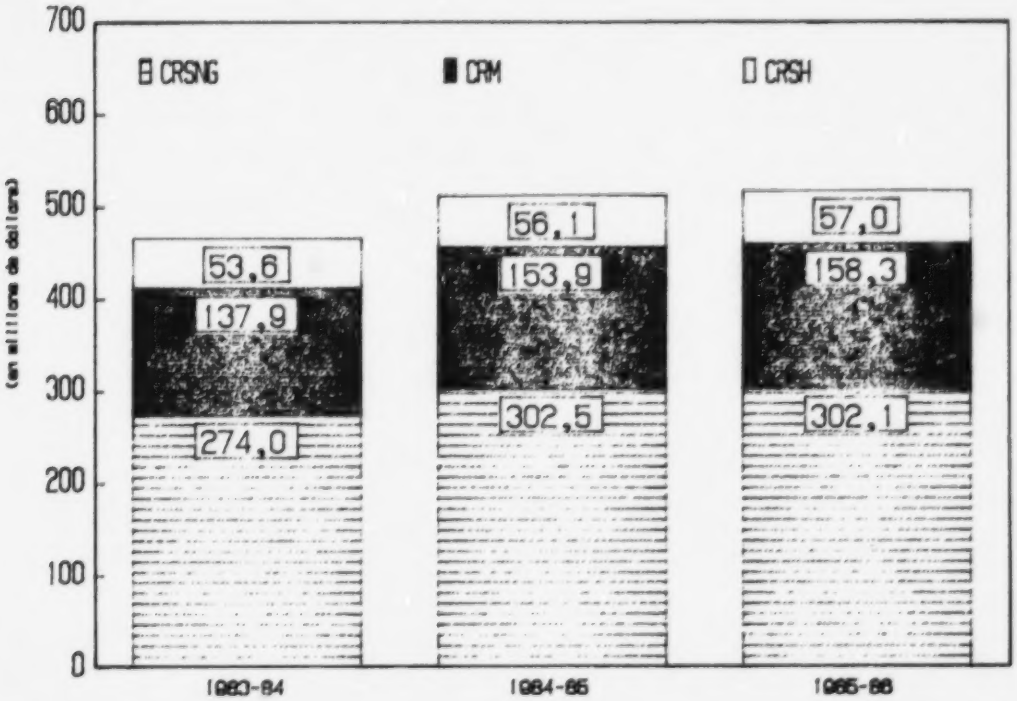

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986.

Les dépenses totales des conseils de recherches comprennent l'aide à la recherche, l'aide aux étudiants et les dépenses administratives.

Dépenses

En 1985-1986, les trois conseils de recherches ont consacré un total de 517 millions au secteur de l'enseignement postsecondaire (graphique 5): 450 millions à la recherche universitaire comme telle; 58,5 millions à l'aide aux étudiants et 8,6 millions aux dépenses administratives.

Le budget fédéral de février 1986 comportait un plan quinquennal de financement pour les trois conseils de recherches, soit pour la période allant de 1986-1987 à 1990-1991. À compter de 1987-1988, le gouvernement fédéral pourra verser des contributions équivalentes à celles du secteur privé pour la recherche universitaire, jusqu'à concurrence de 369 millions au cours des quatre prochaines années.

2.1.2 Autres ministères et organismes

Plusieurs ministères et organismes fédéraux soutiennent la recherche universitaire en y consentant des subventions et des contributions dans leurs domaines de compétence, en faisant faire par contrat les recherches dont ils ont besoin à des fins internes, et en fournissant d'autres services liés à la recherche.

Principaux bailleurs de fonds

En 1985-1986, les ministères et organismes fédéraux, mis à part les conseils de recherches, ont affecté 102 millions à la recherche universitaire, 14,3 millions à l'aide aux étudiants se consacrant à la recherche, et 21,8 millions aux dépenses administratives s'y rapportant pour une contribution totale de 138 millions. Voici, par ordre d'importance décroissant, les principaux bailleurs de fonds :

- Le **Conseil national de recherches du Canada** sert principalement les besoins en recherche du gouvernement et de l'industrie, mais rend aussi d'importants services au secteur universitaire. En associant des chercheurs universitaires à des équipes de planification et à

des projets de recherche contractuels, il favorise de meilleures communications autant entre les universitaires eux-mêmes qu'entre l'université et d'autres secteurs. Par ailleurs, il met ses installations à la disposition des chercheurs de l'extérieur. Le CNRC contribue par exemple au financement du télescope Canada-France-Hawaii et du Tri-University Meson Facility (TRIUMF) de l'Université de la Colombie-Britannique, centre de renommée mondiale pour la recherche en physique des énergies intermédiaires. En outre, il est responsable de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST). En 1985-1986, les dépenses du CNRC liées directement à la recherche universitaire se sont élevées à 30,4 millions*.

- Le **ministère de la Santé et du Bien-être social** soutient la recherche universitaire surtout par l'entremise de son Programme national de recherche et de développement en matière de santé. Ce programme a pour objectif d'encourager la recherche sur les soins de santé et d'autres activités scientifiques qui concourront aux objectifs nationaux en cette matière et prolongeront les initiatives du ministère lui-même. En 1985-1986, le ministère a consacré 15,9 millions de dollars à la recherche universitaire.

- Le **Secrétariat d'État du Canada** s'est vu confier en 1984 l'administration d'un fonds ponctuel de 25 millions pour des centres de spécialisation; de cette somme, environ 23 millions ont été affectés à la recherche universitaire. Les dépenses imputables à ce fonds et faites à l'appui de la recherche universitaire se sont élevées à 11,8 millions en 1985-1986.

- Parmi les **autres ministères** qui ont apporté une contribution importante à la recherche universitaire en 1985-1986 figurent Agriculture Canada (11,3 millions), la Défense nationale (7,4 millions) et Énergie, Mines et Ressources (6,7 millions).

---

* Les dépenses pour le télescope Canada-France-Hawaii et L'ICIST ne peuvent pas êtres ventilées de façon précise et n'entrent pas, aux fins de ce rapport, dans la comptabilisation de l'aide à l'enseignement postsecondaire.

Services de recherche

Statistique Canada, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques et les Musées nationaux du Canada contribuent pour beaucoup à la recherche universitaire. Toutefois, il n'est pas possible de calculer leurs dépenses directes d'une façon qui permette d'en faire état dans le présent rapport.

2.2 Aide aux étudiants

2.2.1 Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ) rend l'enseignement postsecondaire plus accessible et permet aux étudiants une plus grande latitude pour choisir un établissement d'enseignement, où qu'il soit situé au Canada. Institué en 1964 en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, ce programme garantit les prêts des étudiants qui peuvent démontrer qu'ils ont besoin d'emprunter et aide ainsi à défrayer le coût d'études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel.

En vertu du PCPÉ, le gouvernement fédéral garantit les prêts que les banques à charte et d'autres établissements prêteurs désignés consentent aux étudiants auxquels les provinces et territoires participants délivrent des certificats d'admissibilité (attestations d'autorisation de prêt). Le gouvernement fédéral prend à sa charge l'intérêt sur les prêts pour des études à temps plein, et cela pendant toute la durée des études et les six mois qui suivent. En 1985-1986, la limite hebdomadaire de prêt pour les étudiants à temps plein était de 105 $. Dans le cas de prêts pour des études à temps partiel, c'est l'emprunteur qui assume les frais d'intérêts et non le gouvernement du Canada.

Parmi les autres caractéristiques du programme, on peut noter :

- la remise de dette aux étudiants frappés d'une incapacité permanente;
- une exemption d'intérêts et un report de remboursement pour une période maximale de 18 mois à l'intention des emprunteurs sans emploi ou affectés par une incapacité temporaire. Dans le cas des étudiants à temps plein, il s'agit d'une prolongation de la période normale d'exemption d'intérêts de six mois suivant la fin des études.

Les provinces et les territoires peuvent choisir d'administrer leurs propres programmes de prêts aux étudiants, plutôt que d'adhérer au PCPÉ, et recevoir un paiement de remplacement. Le Québec s'est prévalu de cette possibilité dès le lancement du Programme de prêts aux étudiants en 1964.

Administration du programme

Les gouvernements des provinces et des territoires participent à l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants. La Loi canadienne sur les prêts aux étudiants détermine la somme globale des prêts qui peuvent être garantis et définit la formule selon laquelle cette somme sera répartie entre les provinces et territoires. Les deux paliers de gouvernement s'entendent sur les critères dont se serviront les provinces et les territoires pour déterminer l'admissibilité des étudiants et évaluer leurs besoins. Les provinces et les territoires délivrent les certificats d'admissibilité grâce auxquels les étudiants peuvent obtenir un prêt d'une banque ou d'un autre établissement prêteur. Les provinces et territoires se chargent également des opérations administratives, ce qui leur donne droit à une indemnité de la part du gouvernement fédéral. Les provinces et les territoires peuvent aussi offrir leur propre programme d'aide aux étudiants et déterminer le dosage entre les prêts et les bourses.

La Direction de l'aide aux étudiants du Secrétariat d'État du Canada est chargée de l'administration générale et de l'élaboration des lignes de conduite du Programme canadien de prêts aux étudiants. Les responsables du programme aux niveaux fédéral, provincial et territorial se rencontrent régulièrement pour étudier les questions relatives à l'aide aux étudiants pour que tous soient traités le plus équitablement possible.

Dépenses fédérales

En 1985-1986, le gouvernement du Canada a garanti des prêts d'une valeur d'environ 599 millions de dollars. Quelque 234 000 étudiants à temps plein (environ 46 p. 100 des étudiants à temps plein de niveau postsecondaire) et 750 étudiants à temps partiel ont obtenu une autorisation de prêt, tandis que plus de 14 900 étudiants ont bénéficié du régime d'exemption d'intérêts*.

Ainsi que le montre le tableau 8, le coût du programme, moins les recouvrements, a été de 252 millions en 1985-1986, soit une augmentation de 42 p.100 par rapport à 1984-1985**.

---

* Les données relatives au nombre des étudiants emprunteurs ont été établies par le Secrétariat d'État du Canada.

** En 1985-1986, les recouvrements dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants se sont élevés à 37,3 millions de dollars.

Tableau 8 : Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Aide aux étudiants[1] (en millions de dollars)

	1983-84	1984-85	1985-86
Programme canadien de prêts aux étudiants			
Coût des prêts[2]	116,0	135,4	196,4
Paiement de remplacement au Québec	36,6	42,5	55,5
Total partiel, Programme canadien de prêts aux étudiants	152,6	178,0	251,9
Bourses d'études, d'entretien, etc.			
Conseils de recherches[3]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	31,6	37,4	40,6
Conseil de recherches médicales	4,9	5,8	4,9
Conseil de recherches en sciences humaines	14,0	12,9	13,0
Total partiel, conseils de recherches	50,5	56,1	58,5
Autres ministères et organismes			
Affaires indiennes et du Nord	30,5	38,2	28,6
Défense nationale	20,2	23,1	23,8
Agence canadienne de développement international	8,3	6,4	9,1
Gouvernement du Canada, Anciens combattants	4,5	4,8	4,9
Affaires extérieures	2,2	5,1	4,4
Expansion industrielle régionale	4,6	3,2	3,0
Secrétariat d'État du Canada	0,5	1,1	1,4
Autres	9,8	11,4	4,7
Total partiel, autres ministères et organismes	80,6	93,2	79,8
Total partiel, bourses d'études, d'entretien, etc.	131,1	149,3	138,3
TOTAL	283,7	327,3	390,2

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986.

(suite)

Tableau 8 (suite)

[1] Ces dépenses englobent toutes les sommes versées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité versés directement aux établissements au nom des étudiants sont assimilés à la catégorie Autres programmes du tableau 10. Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants englobent le paiement de remplacement du Québec, mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral, qui sont comprises au tableau 10 sous Coûts administratifs, Secrétariat d'État du Canada.

[2] Le coût des prêts englobe les dépenses prises en charge au nom des étudiants à temps plein et à temps partiel ainsi que les intérêts pris en charge au nom des emprunteurs nécessiteux. Les paiements sont nets des recouvrements et englobent les intérêts, les réclamations pour perte, décès et incapacité ainsi que les frais de services et de recouvrement.

[3] Les dépenses totales des conseils de recherches au titre de l'enseignement postsecondaire ont été divisées en trois catégories : aide à la recherche, aide aux étudiants et administration. Seules les sommes consacrées à l'aide aux étudiants sont prises en considération dans le tableau 8. Le tableau 7 et le tableau 10 font état des sommes consacrées respectivement à la recherche et à l'administration.

2.2.2 Bourses d'études, bourses de recherche et autres

Le gouvernement fédéral vient également en aide aux étudiants en leur offrant des bourses d'études, de recherche et d'entretien, des subventions, des contributions et des allocations de subsistance, ou encore en assumant leurs frais de scolarité. Ce type d'aide est considéré comme de l'aide aux étudiants, que celle-ci soit versée à l'étudiant lui-même ou à un parent au nom de l'étudiant.

Conseils de recherches

Ainsi qu'il a déjà été mentionné, les conseils de recherches consacrent des fonds aux étudiants des niveaux de la maîtrise et du doctorat. (Le CRSNG offre également des bourses de recherche aux étudiants du premier cycle.) Ces fonds sont une aide aux étudiants pour leurs dépenses plutôt qu'une contribution aux universités pour la recherche et sont inscrits dans la catégorie de l'aide aux étudiants aux fins du présent rapport.

En 1985-1986, les conseils de recherches ont consacré un total de 58,5 millions à cette forme d'aide aux étudiants, leur part respective étant la suivante :

- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie : 40,6 millions;
- Conseil de recherches en sciences humaines : 13 millions;
- Conseil de recherches médicales : 4,9 millions.

Ministères et organismes fédéraux

Nombre de ministères et d'organismes fédéraux viennent en aide à des étudiants qui se spécialisent dans des domaines se rapportant à leurs grands objectifs. Les étudiants peuvent notamment obtenir de l'aide des ministères et des programmes suivants :

- **Affaires indiennes et du Nord**

  Le Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les Inuit et les Indiens inscrits du Canada rend l'enseignement postsecondaire plus accessible. Il aide les Indiens inscrits et les Inuit à améliorer leurs possibilités d'emplois tout en fournissant les ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins en gestionnaires et en professionnels des collectivités indiennes et inuit. En 1985-1986, les paiements directs aux Inuit et aux Indiens inscrits dans le cadre de ce programme se sont élevés à 28,6 millions.

- **Défense nationale**

  Le ministère de la Défense nationale propose un Programme subventionné de formation universitaire au personnel des Forces canadiennes ainsi qu'un Programme d'études supérieures à ses officiers, pour répondre aux besoins des Forces. Les dépenses relatives à ces programmes se sont élevées respectivement à 17,3 millions et à 6,54 millions en 1985-1986.

- **Agence canadienne de développement international (ACDI)**
  En 1985-1986, l'ACDI a aidé des personnes venues au Canada en provenance des pays du Tiers Monde, par le truchement de bourses bilatérales (3,50 millions), du Programme de bourses du Commonwealth (3,39 millions) et du Programme du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1,69 million). Le Programme de bourses de l'ACDI (500 000 $ en 1985-1986) vient en aide à des Canadiens qui aspirent à une carrière dans les domaines du développement ou de la coopération internationale.

En 1985-1986, ces ministères et cet organisme ont consacré un total de 61,5 millions à l'aide aux étudiants; une somme supplémentaire de 18,3 millions venait d'autres ministères fédéraux (Tableau 8).

2.3 Responsabilités fédérales directes au titre de l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement du Canada assume une responsabilité particulière pour l'éducation du personnel des Forces canadiennes, du personnel de la Garde côtière canadienne et des détenus des établissements correctionnels fédéraux. Il assume cette responsabilité principalement en finançant directement les établissements ou les installations d'enseignement postsecondaire destinés aux groupes visés :

- Le **ministère de la Défense nationale** dirige trois collèges militaires : le Royal Roads Military College de Victoria (Colombie-Britannique), le Royal Military College of Canada de Kingston (Ontario) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (Québec). Les dépenses liées au financement des collèges militaires se sont établies à 59,9 millions en 1985-1986. Des indemnités ont aussi été versées aux étudiants pour un montant totalisant 21,7 millions. Tel qu'indiqué plus haut, le ministère de la Défense nationale consacre en outre 23,8 millions à une série de programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire à l'intention du personnel des Forces canadiennes.

- **Transports Canada** finance le collège de la Garde côtière canadienne à Sydney (Nouvelle-Écosse). En 1985-1986, cette activité a représenté 7,1 millions de dollars. Un montant additionnel de 1,2 million fut aussi versé en indemnités à des étudiants.

- Le **Solliciteur général,** par l'entremise du Service correctionnel, offre des cours de niveau postsecondaire dans les principaux pénitenciers fédéraux et/ou defraye les dépenses associées aux études que font des détenus dans les établissements d'enseignement postsecondaire locaux. Le ministère paye toutes les dépenses pour les cours de niveau collégial, alors que dans le cas de cours universitaires sanctionnés, les détenus doivent assumer une partie des frais. Les dépenses relatives aux études supérieures suivies par des détenus des prisons fédérales, dans le cadre du Programme d'éducation et de formation, se sont élevées à 4,8 millions en 1985-1986.

Le tableau 9 présente un résumé des dépenses fédérales liées aux responsabilités directes décrites précédemment (à l'exclusion des dépenses liées à l'aide aux étudiants).

En plus des responsabilités ci-haut mentionnées, le **ministère des Affaires indiennes et du Nord** a des responsabilités touchant l'éducation des Indiens inscrits et des Inuit. Le ministère accorde une aide financière aux Indiens inscrits et aux Inuit qui poursuivent des études postsecondaires. Le ministère finance également certains programmes d'enseignement postsecondaire conçus expressément pour les Indiens et offerts par des établissements provinciaux ou indiens.

Tableau 9 : Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Responsabilités fédérales directes[1] (en millions de dollars)

	1983-84	1984-85	1985-86
Défense nationale			
Collèges militaires canadiens			
Financement des établissements	72,2	57,4	59,9
Indemnités	19,8	21,1	21,7
Transport Canada			
Collège de la Garde côtière canadienne			
Financement des établissements	6,7	7,1	7,1
Indemnités	1,2	1,3	1,2
Solliciteur général Canada			
Service correctionnel	3,2	4,4	4,8
TOTAL	103,0	91,3	94,8

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986.

[1] Ces données englobent uniquement les dépenses directes du gouvernement fédéral pour le fonctionnement des écoles fédérales.

2.4 Autres programmes fédéraux

Ainsi que le montre le tableau 10, d'autres programmes fédéraux apportent une contribution importante à l'enseignement postsecondaire du Canada. Parmi ces programmes, financés par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord, du Secrétariat d'État du Canada, l'Agence canadienne de développement international, Agriculture Canada et Expansion industrielle régionale, on peut citer :

- **Affaires indiennes et du Nord**
  En plus des paiements directs aux Inuit et aux Indiens inscrits, décrits à la rubrique Aide aux étudiants, une somme de 43,4 millions a aussi été mise à la disposition des bandes indiennes en 1985-1986 dans le cadre du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire. Les bandes indiennes elles-mêmes ont distribué ces sommes à des étudiants désireux de poursuivre des études postsecondaires. Des universités et des instituts indiens de formation en gestion ont de plus reçu des fonds dans le cadre du Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit (2,1 millions en 1985-1986), pour leur permettre de faire des analyses de besoin et d'élaborer et dispenser des cours à l'intention des leaders Indiens et Inuit élus et de leurs employés.

- **Secrétariat d'État du Canada**
  Le secrétaire d'État du Canada assure la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en matière d'aide à l'éducation; il joue le rôle de chef de file fédéral dans les consultations fédérales-provinciales et administre certains grands programmes dans ce domaine.

Tableau 10 : Dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire : Autres programmes et coûts administratifs (en millions de dollars)

	1983-84	1984-85	1985-86
Autres programmes[1]			
Affaires indiennes et du Nord	11,0	22,7	45,5
Secrétariat d'État du Canada	15,1	15,0	16,1
Agence canadienne de développement international	22,9	13,6	13,9
Agriculture	0,3	5,7	13,7
Expansion industrielle régionale	3,7	4,0	4,6
Autres	6,4	4,3	5,0
Total partiel, autres programmes	59,3	65,3	98,9
Coûts administratifs[2]			
Conseils de recherches	6,2	8,0	8,6
Expansion industrielle régionale	3,8	4,3	4,7
Secrétariat d'État du Canada	7,5	2,7	1,2
Autres	18,9	20,6	21,1
Total partiel, administration	36,5	35,6	35,6
TOTAL	95,8	100,9	134,5

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986.

[1] Ces données englobent des programmes de niveau postsecondaire qui ne sont pris en considération nulle part ailleurs, mais non les montants explicitement assimilés aux dépenses administratives.

[2] Ces données englobent tous les montants décrits explicitement comme des dépenses administratives.

Le pourcentage global des frais d'administration pour la recherche au niveau universitaire a été estimé à 40% par Statistique Canada pour tous les ministères et organismes fédéraux. Cette estimation globale n'est pas nécessairement un reflet de la situation réelle qui existe dans un ministère ou un organisme particulier.

Au ministère, c'est le Secteur de l'aide à l'éducation qui assume ces fonctions. Celui-ci sert de point de convergence pour les activités d'aide et de développement de politiques dans ce domaine ainsi que pour les consultations avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Il assure également la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les organisations non gouvernementales apparentées. Il fournit des avis au ministère des Affaires extérieures au sujet des questions internationales liées à l'éducation et représente, de concert avec des délégués des provinces, les intérêts du Canada à l'étranger. Le Secteur de l'aide à l'éducation s'intéresse également à l'élaboration de politiques, à l'établissement des données statistiques et à la conduite d'analyses financières sur les questions touchant à l'enseignement postsecondaire*. L'une des responsabilités du ministère dans ce domaine est la préparation du présent rapport au Parlement.

Au nombre des programmes administrés par le Secteur de l'aide à l'éducation et qui ont été décrits dans les pages qui précèdent, on retrouve le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire, le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Programme des langues officielles dans l'enseignement et le Programme des centres de spécialisation.

Tel que noté plus tôt dans le rapport, plusieurs éléments du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont été regroupés sous la rubrique Autres programmes. En 1985-1986, ces éléments et leurs dépenses se décomposent comme suit : le Programmes de bourses pour les cours d'été de langues (9,51 millions), le Programme de moniteurs de langues officielles (5,42 millions) et la partie postsecondaire du Programme de perfectionnement linguistique (332 000 $). Il existe encore d'autres programmes qui aident à

---

* Les dépenses liées aux études financées par la Direction de la politique et de l'analyse ont été assimilées aux dépenses administratives.

promouvoir des aspects particuliers de l'enseignement post-secondaire, notamment le Programme d'aide à la création de chaires d'études féminines, le Programme du multiculturalisme dans l'enseignement et le Programme de la participation des personnes handicapées.

- **Agence canadienne de développement international**

L'ACDI finance un certain nombre de programmes de formation dans les pays en développement, notamment à l'intérieur de leurs infrastructures institutionnelles et professionnelles.

Le Programme des établissements d'enseignement (11,2 millions en 1985-1986) encourage les universités et les collèges canadiens ainsi que leurs établissements associés à poursuivre, en collaboration avec les établissements d'enseignement de pays en voie de développement, des activités et des programmes susceptibles d'accroître la capacité de ces pays en développement d'atteindre leurs objectifs sociaux et économiques. Le Programme de promotion de la gestion vise à mettre au point des moyens novateurs de renforcer les compétences en gestion des pays en développement. En 1985-1986, quatre autres programmes ont également appuyé l'enseignement post-secondaire : le Programme des bourses du Commonwealth, le Programme des organisations non gouvernementales, le Programme des organisations bénévoles à vocation agricole, et les Programmes bilatéraux-stagiaires. Ces quatres programmes sont destinés à des groupes et des associations.

- **Agriculture Canada**

Le Programme de la direction générale de la production et de l'inspection des aliments, en conformité des accords conclus avec les provinces,contribue à défrayer (13,7 millions en 1985-1986) certains des coûts de construction ou d'agrandissement des écoles de médecine vétérinaire; le ministère contribue ainsi à atténuer les problèmes causés par la pénurie de vétérinaires au Canada.

- **Expansion industrielle régionale**

  Le Programme d'action positive pour le Manitoba (4,57 millions en 1985-1986) facilite l'intégration des habitants du Nord du Manitoba (particulièrement ceux qui sont d'ascendance autochtone) au marché du travail, notamment en leur offrant une formation de niveau technique et semi-technique.

3 - RÉSUMÉ DE L'AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Le gouvernement fédéral soutient l'enseignement postsecondaire par le moyen de dépenses en espèces et de transferts de points d'impôt. Le tableau 11 en fait le sommaire.

(Insérer le tableau 11)

3.1 Dépenses en espèces

En 1985-1986, les dépenses en espèces du gouvernement fédéral au titre de l'enseignement postsecondaire se sont élevées à 3,51 milliards. De cette somme, 2,33 milliards ont été versés aux provinces, soit sous forme de paiements en espèces dans le cadre du Financement des programmes établis (2,28 milliards), soit sous forme de contributions des Langues officielles dans l'enseignement destinées au niveau postsecondaire (55,7 millions). De plus, le gouvernement fédéral a consacré 1,17 milliard à des programmes d'aide directe à l'enseignement postsecondaire.

3.2 Transferts de points d'impôt

La valeur totale des points d'impôt assujettis à la péréquation transférés aux fins du Financement des programmes établis a atteint 2,24 milliards en 1985-1986. De cette somme, 2,09 milliards représentent les recettes fiscales cédées, et les autres 145 millions, les paiements en espèces à l'égard de la péréquation des points d'impôt, ainsi que l'explique l'annexe D.

Tableau 11 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire : 20 principaux ministères et organismes (en millions de dollars)

Ministère ou organisme — Programme	1983-84	1984-85	1985-86
Dépenses en espèces[1]			
1 Secrétariat d'État			
FPÉ - transferts en espèces	2 065,2	2 264,8	2 277,8
Programme canadien de prêts aux étudiants	157,9	178,0	251,9
Langues officielles dans l'enseignement	63,4	65,6	71,3
Centres de spécialisation	0,3	8,1	11,8
Autres	4,5	4,1	4,0
Total partiel, Secrétariat d'État du Canada	2 291,2	2 520,6	2 616,7
2 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	274,0	302,5	302,1
3 Conseil de recherches médicales	137,9	153,9	158,3
4 Défense nationale			
Collèges militaires canadiens	90,9	78,7	81,8
Programme subventionné de formation universitaire	15,0	17,8	19,2
Recherche et dépenses connexes[2]	6,4	8,0	8,1
Programme d'études supérieures	8,5	8,1	7,5
Total partiel, Défense nationale	120,7	112,6	116,7
5 Affaires indiennes et du nord			
Enseignement postsecondaire	41,5	54,6	72,6
Formation et perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuits	0,0	6,3	2,1
Autres	3,7	2,6	2,0
Total partiel, Affaires indiennes et du nord	45,2	63,4	76,8
6 Conseil de recherche en sciences humaines	53,6	56,1	57,0
7 Conseil national de recherches	31,2	35,8	35,1
8 Agriculture			
Production et inspection des aliments	0,3	5,7	13,7
Recherche et dépenses connexes[2]	9,8	12,3	12,6
Total partiel, Agriculture	10,2	18,0	26,4
9 Agence canadienne de développement international			
Programme des institutions d'éducation	19,9	10,4	11,2
Programmes bilatéraux - stagiaires	4,9	4,9	4,9
Bourses du Commonwealth	3,7	3,3	4,4
Recherche et dépenses connexes[2]	3,3	2,8	3,0
Autres	2,6	1,8	1,1
Total partiel, Agence canadienne de développement international	34,4	23,1	24,6
10 Santé et Bien-être			
Recherche et dépenses connexes[2]	14,7	16,4	17,7
Autres	1,2	1,1	2,1
Total partiel, Santé et Bien-être	15,8	17,5	19,8

(suite)

Tableau 11 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire : 20 principaux ministères et organismes (en millions de dollars) (suite)

Ministère ou organisme — Programme	1983-84	1984-85	1985-86
11 Transports			
Collège de la garde côtière canadienne	7,9	8,5	8,4
Autres	6,0	4,8	5,2
Total partiel, Transports	13,8	13,2	13,5
12 Expansion industrielle régionale			
Recherche et dépenses connexes[2]	8,4	7,5	8,0
Autres	3,7	4,5	4,6
Total partiel, Expansion industrielle régionale	12,1	12,0	12,6
13 Énergie, Mines et Ressources	8,4	7,8	7,9
14 Environnement	4,8	3,8	5,3
15 Service correctionnel	3,2	4,4	4,8
16 Affaires extérieures	2,4	5,4	4,5
17 Commission canadienne des pensions	4,5	4,0	4,2
18 Pêches et océans	4,8	3,0	3,0
19 Solliciteur général	2,4	3,0	2,7
20 Communications	1,7	2,2	2,7
Total partiel, 20 principaux ministères et organismes	3 072,5	3 362,3	3 494,4
Autres ministères et organismes	10,0	8,9	10,7
Total des dépenses en espèces	3 082,4	3 371,2	3 505,2
Transferts de points d'impôt[3]	1 951,8	2 104,0	2 236,6
TOTAL DE L'AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE[4]	5 034,2	5 475,1	5 741,7

[1] Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1986. Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les ministères et tous les organismes répertoriés à l'annexe A et à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière et dans les parties I et 2 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Les dépenses sont les paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les Comptes publics, moins les recouvrements.

[2] Les programmes appelés Recherche et dépenses connexes dans le tableau 11 comprennent les subventions à la recherche et au développement, les bourses et les contrats, l'aide à l'enseignement, les dépenses administratives ainsi que les autres activités scientifiques connexes du ministère ou de l'organisme en question.

[3] Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1983-1984; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1986, pour 1985-1986.

[4] Le total, qui englobe les données liées aux dépenses et aux transferts de points d'impôt, a été calculé par le Secrétariat du Canada.

Notes explicatives

1. En vertu du Protocole d'entente sur les langues officielles dans l'enseignement et des accords bilatéraux, les provinces et les territoires se sont engagés à démontrer, à chaque année, comment l'aide du gouvernement du Canada s'applique à leurs coûts supplémentaires. Ils doivent de plus informer le grand public des programmes et des services offerts sur leur territoire en matière d'enseignement dans la langue officielle de la minorité et d'enseignement de la seconde langue officielle, ainsi que de la façon dont le financement provenant du gouvernement du Canada contribue à la prestation de ces programmes et services.

2. Les dépenses au titre de la recherche universitaire englobent les frais de recherche et activités connexes. Il peut cependant y avoir lieu de se demander si ces dépenses devraient inclure les bourses de recherche versées aux étudiants, lesquelles sont principalement destinées à défrayer le coût des études des boursiers.

   Aux fins du présent rapport, les dépenses pour la recherche et les activités connexes ont été assimilées aux dépenses de recherche, tandis que les bourses de recherche et autres formes d'aide destinées aux étudiants pour leurs études sont comptabilisées dans l'aide aux étudiants.

PARTIE III

AIDE DES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Les fonds qui servent au financement direct de l'enseignement postsecondaire au Canada proviennent principalement des gouvernements des provinces et des territoires. Les dépenses à cette fin se sont élevées à plus de 6,63 milliards de dollars en 1985-1986. Ce sont ces gouvernements qui assument la responsabilité de l'enseignement postsecondaire, et chaque province et territoire a mis sur pied un système particulier d'enseignement supérieur en fonction du caractère et des besoins propres de sa population. Par conséquent, bien que plusieurs éléments importants de l'enseignement postsecondaire soient communs à l'ensemble du Canada, les divers systèmes provinciaux diffèrent considérablement par la façon dont ils sont organisés.

La partie III du rapport est divisée en trois sections. La première section présente un exposé des divers systèmes d'enseignement supérieur des provinces et des territoires. En contraste avec le reste du rapport, cette section n'est pas articulée autour d'une seule définition de l'expression "enseignement postsecondaire"; chaque système est plutôt présenté en fonction de la structure adoptée par chaque gouvernement provincial ou territorial. Dans la deuxième section, par contre, c'est la définition adoptée par Statistique Canada qui est utilisée pour donner un aperçu d'ensemble des établissements d'enseignement postsecondaire et de leur clientèle étudiante. C'est d'ailleurs cette dernière définition qui a été utilisée pour tous les tableaux contenus dans le rapport. La troisième section donne le détail des dépenses provinciales et territoriales au titre de l'enseignement postsecondaire, ainsi que les données correspondantes relatives aux inscriptions. On y trouvera des tableaux pour l'ensemble du Canada et pour chaque province et territoire.

1 - LES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

Au fil des ans, chaque gouvernement provincial et chaque administration territoriale a modelé son système d'enseignement postsecondaire afin qu'il réponde le mieux possible aux exigences de son développement social et économique. La diversité qui en résulte est particulièrement notable lorsque l'on compare les rôles différents attribués aux établissements d'enseignement postsecondaire non-universitaires. On le verra à la lecture des pages qui suivent, où sont décrits les divers systèmes d'enseignement supérieur au Canada.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

À Terre-Neuve et au Labrador, le système de formation et d'enseignement postsecondaire englobe toute la formation technique et tous les cours préparatoires à l'emploi, quelles que soient les conditions d'admission. Le système d'enseignement postsecondaire regroupe les institutions publiques et privées, ce qui comprend l'Université Memorial de Terre-Neuve, les instituts provinciaux et les collèges communautaires.

L'Université Memorial

Le campus principal de l'Université Memorial est situé dans la capitale de la province, à Saint-Jean. L'université a également établi un collège régional (Sir Wilfred Grenfell), sur la côte occidentale de l'île, où l'on offre des programmes de première et de deuxième années universitaires.

Tout en offrant une vaste gamme de programmes d'études de premier et de deuxième cycles et d'études professionnelles, l'Université Memorial a formé des spécialistes de calibre international en génie maritime des mers froides et dans les sciences de la terre, et ses installations

pour l'étude de ces disciplines sont excellentes. Par ailleurs, elle fait depuis longtemps oeuvre de pionnier dans le domaine de la formation à distance; elle se sert de bandes audio, d'un réseau spécial de téléphones bidirectionnels et de relais-satellites pour desservir la population clairsemée de l'île.

Puisque la province ne compte qu'une seule université, le conseil d'administration de l'université traite directement avec le gouvernement de la province pour toute question reliée aux programmes d'études ou au financement.

Les établissements non universitaires

Un ministère de la Formation technique et des Études supérieures a été constitué à l'automne 1984 en regroupant des éléments du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et du ministère de l'Éducation. Il a pour mandat de développer et d'utiliser au maximum le potentiel des ressources humaines de la province. À l'automne 1986, le ministère a dévoilé un projet de restructuration du système de formation au niveau postsecondaire. Selon ce projet, la formation postsecondaire sera dispensée à Terre-Neuve par trois instituts provinciaux et par cinq collèges communautaires répartis dans autant de régions.

Pour que les instituts et les collèges communautaires soient en mesure de remplir le mandat qui leur a été assigné, le gouvernement provincial a pris des mesures pour rendre disponibles les fonds nécessaires à la mise en place de nouveaux programmes et au perfectionnement du personnel. Il a notamment approuvé le financement de projets dans divers établissements en puisant dans le fonds établi pour l'exploitation des fonds sous-marins aux termes de l'Accord atlantique.

Les collèges communautaires : Les collèges communautaires auront pour but premier d'offrir les meilleures chances possibles de s'instruire et de se perfectionner au plus grand nombre de gens possible, là où ils

habitent, y compris ceux qui sont affectés par un handicap physique ou mental. De plus, les établissements d'enseignement qui ont un mandat à l'échelle de la province pourront utiliser les collèges comme intermédiaires pour présenter certains cours ou programmes d'études. Par ailleurs, on est à mettre au point un système qui permettra le transfert des unités de valeur (crédits) entre les collèges et les instituts. Les cinq collèges se répartiront comme suit : le Collège communautaire Avalon (cinq campus), le Collège communautaire de l'Est (trois campus), le Collège communautaire du Centre (cinq campus), le Collège communautaire de l'Ouest (quatre campus) et le Collège communautaire Labrador (deux campus).

Les instituts provinciaux : Les instituts provinciaux auront pour mandat premier d'offrir des programmes en technologie et en arts appliqués menant à un diplôme et d'élaborer les projets de développement et de recherche appliquée jugés nécessaires.

Il y aura trois instituts ayant mandat provincial : l'Institut des pêches et de la technologie maritime, l'Institut Cabot des arts appliqués et de la technologie et l'Institut Fisher des arts appliqués et de la technologie.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a une université et un collège d'arts appliqués et de formation technique : tous deux sont financés par le **ministère de l'Éducation.** Ici comme ailleurs dans les Maritimes, c'est la **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes** (CESPM) qui remplit plusieurs des fonctions qui, habituellement, sont confiées à un ministère de l'enseignement supérieur. La note 1 fournit des détails à ce sujet.

Université de l'Île-du-Prince-Édouard

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard offre, comme le prévoit sa charte, des programmes d'études de premier cycle en arts, en sciences, en administration des affaires et en éducation, et un programme de deuxième cycle en médecine vétérinaire. Elle dispense également un programme d'immersion en français. C'est à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard que se trouve le nouveau collège de médecine vétérinaire qui dessert la région de l'Atlantique; il fut inauguré en 1986.

Collège Holland

Le Collège Holland, réparti sur six campus, offre des cours aux étudiants qui cherchent un emploi à un niveau semi-professionnel dans le domaine des affaires, des arts appliqués et de la technologie. Le collège donne également un programme de formation technique de niveau secondaire, des cours de métier et un programme d'éducation permanente. (Les cours qu'offre le Collège Holland pour la formation de la main-d'oeuvre sont en partie financés par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie de la province.)

NOUVELLE-ÉCOSSE

La Nouvelle-Écosse compte 12 établissements habilités à décerner des diplômes, ainsi qu'un institut pédagogique dont les finissants peuvent acquérir un diplôme en complétant une année d'études supplémentaires dans une université désignée. On y trouve également trois établissements non universitaires qui décernent des diplômes et des certificats. En outre, la province finance 14 écoles régionales de formation technique. En Nouvelle-Écosse, c'est le **ministre de l'Éducation** qui est responsable de l'enseignement postsecondaire.

Universités

Les universités de la Nouvelle-Écosse reçoivent depuis longtemps de forts contingents d'étudiants en provenance des autres provinces. Ces établissements varient par leur taille et par la nature de leurs programmes. Plusieurs offrent un enseignement spécialisé plutôt qu'une formation universitaire générale, tels le Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, le Collège des arts et de l'esthétique industrielle de la Nouvelle-Écosse, l'Université de technologie de la Nouvelle-Écosse et l'École de théologie de l'Atlantique. D'autres établissements par contre offrent une grande gamme de programmes. L'Université Dalhousie, qui est la plus importante, possède une faculté de médecine, une faculté de droit et une faculté d'art dentaire; elle offre également divers programmes d'études en sciences de la santé, en travail social, en bibliothéconomie et dans diverses autres disciplines. Le Collège universitaire du Cap-Breton dispense une formation technique en plus des cours universitaires. La province compte une université de langue française, l'Université Sainte-Anne.

Les établissements non universitaires

La Nouvelle-Écosse dispose de trois établissements non universitaires offrant un enseignement postsecondaire et décernant des diplômes et des certificats. Ce sont l'Institut de technologie de la Nouvelle-Écosse, l'Institut nautique de la Nouvelle-Écosse et le Collège des sciences géographiques de la Nouvelle-Écosse. Ces instituts et ce collège offrent toute une gamme de cours de formation technologique, technique et de métiers. En outre, la province finance sept hôpitaux-écoles.

Écoles de formation technique : La province compte 14 écoles régionales de formation technique que fréquentent environ 6 000 étudiants. Près du quart des programmes de ces écoles exigent des étudiants qu'ils aient au préalable terminé une douzième année.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Nouveau-Brunswick compte quatre universités, dont une francophone, l'Université de Moncton. Parmi les établissements non universitaires, on dénombre neuf collèges communautaires, cinq écoles de sciences infirmières, une école d'artisanat, un centre provincial de formation linguistique et l'École des gardes forestiers des Maritimes.

Le **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation** s'est vu assigner deux grandes fonctions relativement à l'enseignement supérieur dans la province : d'une part, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation est l'intermédiaire officiel entre les universités et le gouvernement provincial; d'autre part, le ministère est directement responsable de l'enseignement postsecondaire non universitaire dans la province.

Le sous-ministre est appuyé par deux directeurs généraux des services éducatifs, un pour chaque groupe de langue officielle.

Universités

Les quatre universités du Nouveau-Brunswick ont des installations permanentes dans sept villes de la province et elles offrent également des cours dans quelques autres localités. Ces établissements offrent un enseignement très divers, en particulier dans les domaines social, culturel et économique.

C'est l'Université du Nouveau-Brunswick qui est la plus importante de la province. Elle tire fierté du fait que c'est en son sein que fut donné, en 1854, le premier cours de génie au Canada. Aujourd'hui, l'université offre des diplômes de premier, second ou troisième cycles dans des disciplines telles la foresterie, le droit, les arts, les sciences et le génie. Les deux campus de l'université sont situés à Fredericton et à Saint-Jean. Les professeurs de l'Université du

Nouveau-Brunswick offrent des cours dans une douzaine de localités; l'université dispense en outre un enseignement à distance et recourt, à cette fin, à des bandes audio, à la télédistribution et aux téléconférences. L'Université St-Thomas, qui est fédérée à l'Université du Nouveau-Brunswick et sise sur son campus de Fredericton, décerne des diplômes en arts, en éducation et en travail social.

L'Université de Moncton, francophone, offre des programmes d'études en administration, en droit, en arts et dans les sciences de la santé; elle donne également des cours hors-campus, à Edmundston, Shippagan et Moncton.

L'Université Mount Allison offre la gamme normale de cours, plus certains programmes interdisciplinaires, telles les études américaines, les études canadiennes et les études internationales.

Les universités ont chacune un conseil d'administration; la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes recommande au gouvernement les montants à verser à chacune d'elles pour en assurer le financement. La commission présente ses recommandations au gouvernement par l'intermédiaire du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation.

Les établissements non universitaires

L'enseignement postsecondaire non universitaire est dispensé par un réseau de maisons d'enseignement situées dans diverses localités à travers toute la province. Certaines offrent des programmes divers, d'autres se spécialisent dans un seul domaine d'études. Ces programmes sont en général axés sur l'emploi et, dans la plupart des cas, ne sont pas des programmes donnant accès à l'université. Cependant, beaucoup de ceux qui sortent de ces établissements poursuivent leurs études à l'université qui, souvent, pourra leur créditer la plupart des cours qu'ils y ont suivis.

Collèges communautaires : Neuf collèges communautaires, chacun sis dans une région différente, offrent une multiplicité de programmes, certains à temps plein, d'autres à temps partiel; ils étendent leur rayonnement au delà de la localité même où ils sont situés.

Les services offerts par le réseau des collèges tiennent compte de la dualité linguistique de la province, et certains sont de langue française, d'autres de langue anglaise. Cinq collèges communautaires relèvent du directeur général des services éducatifs en anglais, et quatre, du directeur général des services éducatifs en français.

Écoles de sciences infirmières : Le Nouveau-Brunswick compte cinq écoles de sciences infirmières qui toutes offrent un même programme de deux ans conduisant à un diplôme. Deux de ces écoles donnent les cours en français, deux, en anglais, et une, dans les deux langues.

Les écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. Le ministère étudie les besoins financiers de ces écoles et les intègrent à la demande de crédits qu'il présente au Cabinet.

Autres établissements spécialisés : Situés à Fredericton, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre provincial de formation linguistique n'offrent chacun qu'un seul programme-type. L'École d'artisanat offre un programme de trois ans dans un certain nombre de disciplines alors que le Centre provincial de formation linguistique dispense des cours de langue seconde aux fonctionnaires de la province. Le centre se charge également de coordonner les programmes de langue seconde offerts dans les collèges communautaires et, à ce titre, assume un rôle de leadership. L'École d'artisanat relève du directeur général des services anglophones d'éducation, tandis que le Centre provincial de formation linguistique relève du directeur général des services francophones d'éducation.

L'École des gardes forestiers des Maritimes offre un programme d'un an aux résidents des trois provinces maritimes (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick). Contrairement aux autres établissements d'enseignement postsecondaire qui ne sont pas des universités, cette école relève du gouvernement par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

QUÉBEC

Le système d'enseignement postsecondaire du Québec a connu une rapide expansion au cours des 20 dernières années. Au niveau universitaire, on y compte neuf universités regroupant 20 établissements différents. Au niveau collégial, on y dénombre 107 établissements, soit 46 collèges publics (les cégeps), 51 collèges privés, et dix établissements spécialisés administrés par divers ministères provinciaux.

Le **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)** est responsable de l'enseignement collégial et universitaire. Il accorde de l'aide financière aux étudiants, finance en partie la recherche universitaire, collabore à la réalisation des politiques scientifiques des divers ministères et organismes publics de la province et, de façon générale, contribue au développement de l'activité scientifique au Québec.

Dans l'exercice de ses fonctions, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science est assisté de trois conseils. Le **Conseil de la science et de la technologie** donne des avis au ministre sur toute question relative au développement scientifique et technologique. Il lui fait rapport périodiquement sur l'état et les besoins de la recherche en science et en technologie. Le **Conseil des universités,** pour sa part, analyse les besoins de l'enseignement et de la recherche universitaires et fait des recommandations au ministre. Il a pour mandat statutaire de donner des avis sur le montant total de l'enveloppe budgétaire annuelle et sur sa répartition entre les établissements; il

évalue également les propositions de nouveaux programmes menant à des diplômes. Le **Conseil des collèges** donne des avis au ministre sur l'orientation de la formation technique et sur les politiques d'évaluation adoptées par les collèges. Il a en outre pour mandat statutaire de donner avis annuellement sur le financement des collèges.

Universités

Le réseau québécois compte neuf établissements universitaires : Sherbrooke, Bishop's, Concordia, Laval, McGill, l'Université de Montréal, l'Université du Québec, ainsi que l'École polytechnique et l'École des hautes études commerciales. Ces deux écoles sont affiliées à l'Université de Montréal.

L'Université du Québec, la plus grande de la province, regroupe dix établissements répartis dans diverses régions; six d'entre eux dispensent un enseignement général, tandis que les autres se sont spécialisés dans certains domaines de recherche et d'enseignement (l'École nationale d'administration publique, l'École de technologie supérieure, l'Institut national de la recherche scientifique et l'Institut Armand-Frappier); à ces constituantes, il faut ajouter la Télé-Université, gouvernée par une commission de l'Université du Québec mais ne détenant pas de lettres patentes.

Les université du Québec ont entière responsabilité en matière d'enseignement, de recherche et de gestion des deniers publics qui leur sont attribués. Il leur revient donc de définir leurs priorités, de déterminer les moyens à prendre pour atteindre leurs objectifs et ceux que l'État peut leur proposer, d'élaborer et de gérer leurs programmes, et de décider de leur participation à des actions interinstitutionnelles. Les universités se sont donné un organisme commun, la **Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec**, qui, au nom de ses membres, intervient auprès du gouvernement et facilite la collaboration entre les établissements.

C'est par l'entremise de sa **Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires** que le ministère exerce le mandat général qui lui est confié en matière d'orientation, de soutien et d'évaluation de l'activité universitaire. Il transmet les politiques gouvernementales et veille au respect des grands objectifs définis par le gouvernement pour le réseau universitaire pris dans son ensemble. Il a également pour tâche d'élaborer des stratégies de développement, d'assurer un financement équitable des établissements, d'évaluer les résultats du soutien et de l'action du gouvernement et d'analyser la performance d'ensemble du réseau universitaire.

Les établissements non universitaires

Dans le système d'enseignement postsecondaire du Québec, l'étudiant doit passer par le collège avant de pouvoir s'inscrire à l'université. Les collèges peuvent aussi être une voie d'accès direct au marché du travail. Le système collégial du Québec, tel qu'il existe aujourd'hui, a été établi entre 1967 et 1972. Il compte maintenant 46 établissements publics (les collèges d'enseignement général et professionnel ou cégeps), qui sont sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS), 51 établissements privés, reconnus par le ministère, et dix établissements également reconnus par le ministère mais financés et administrés par d'autres ministères provinciaux.

C'est par l'entremise de la **Direction générale de l'enseignement collégial du MESS** que le ministère exerce le mandat général que lui assigne la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière d'orientation, de soutien et d'évaluation de l'activité des collèges. La loi sur l'enseignement privé accorde des pouvoirs au ministre en matière de reconnaissance des établissements privés de niveau collégial et, le cas échéant, de financement. La Direction générale de l'enseignement collégial voit aussi à l'application du Règlement sur le régime pédagogique du collégial, lequel détermine les

conditions d'admission et définit les catégories de programmes, les règles d'administration pédagogique et les modalités de sanction des diplômes. C'est le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science qui décerne leurs diplômes aux étudiants de tous les établissements collégiaux ayant suivi les programmes reconnus par le ministère.

Collèges publics : Les cégeps, qui sont des établissements publics, constituent le principal élément du réseau de l'enseignement collégial au Québec. Parmi eux, 40 dispensent leur enseignement en français, quatre en anglais, et deux dans les deux langues.

Les cégeps offrent deux types d'enseignement, dont une année commune: un **enseignement pré-universitaire,** par le moyen de programmes de deux ans préalables à l'admission à l'université, et un **enseignement professionnel,** par le moyen de programmes durant trois ans pour la plupart, qui forment les étudiants à un niveau de technologue et les préparent directement au marché du travail. À noter que les diplômés des programmes de formation dite professionnelle s'inscrivent en nombre toujours plus grand à l'université.

L'enseignement collégial vise deux types de clientèle : l'enseignement dit régulier, destiné principalement aux jeunes terminant le secondaire et dont l'âge moyen est de 17 ans à leur première inscription au collégial; et l'éducation des adultes, qui vise trois objectifs : offrir aux adultes une nouvelle occasion d'entreprendre ou de poursuivre des études collégiales, assurer la formation de la main-d'oeuvre, et faire en sorte que les collectivités locales aient accès aux ressources des établissements d'enseignement.

Les cégeps sont regroupés au sein de la **Fédération des cégeps,** laquelle assure la coordination entre les collèges et les représente auprès des organismes gouvernementaux.

Collèges privés : Ils varient considérablement par leur taille, leur statut et leur mission. Certains sont très semblables aux cégeps et offrent les mêmes types de programmes; d'autres offrent une formation technique spécialisée. Certains sont reconnus d'intérêt public, d'autres le sont aux fins des subventions, et d'autres enfin se voient simplement accorder un permis d'enseignement par le ministère.

Les principaux collèges privés sont regroupés au sein de l' **Association des collèges du Québec,** laquelle exerce pour les collèges privés un rôle similaire à celui qu'exerce la Fédération des cégeps pour les collèges publics.

Autres établissements : Il existe dix autres établissements d'enseignement postsecondaire qui relèvent de ministères provinciaux autres que le MESS. Le ministère des Affaires culturelles a la responsabilité de sept conservatoires de musique répartis sur l'ensemble du territoire; le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation gère un institut agricole à La Pocatière et un autre à Saint-Hyacinthe; et enfin, le ministère du Tourisme finance et administre l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, situé à Montréal.

ONTARIO

Le secteur universitaire de l'Ontario compte 15 universités auxquelles il faut ajouter de nombreux collèges affiliés. On y trouve également l'Institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège dominicain et le Collège des arts de l'Ontario*. Le secteur collégial englobe 22 collèges d'arts appliqués et de technologie ayant chacun plusieurs campus. C'est le **ministère des Collèges et Universités** qui est responsable de l'enseignement postsecondaire en Ontario.

---

* Bien que le Collège des arts de l'Ontario ne décerne pas de grades universitaires, il est considéré, aux fins du financement, comme faisant partie du secteur universitaire.

Universités

Près de 40 p. 100 de tous les étudiants universitaires à plein temps du Canada étudient dans les universités ontariennes.

L'Université de Toronto est la plus grande université canadienne. Elle est établie sur trois campus et offre des cours dans quelque 15 facultés et écoles. Sont affiliés à l'Université de Toronto le University of Trinity College, le Victoria College et le University of St Michael's College. Outre ses collèges affiliés, l'Université de Toronto a six collèges constituants.

L'Université de Waterloo, pionnière des programmes d'alternance travail-études en Amérique du Nord, offre entre autres toute une gamme de programmes de ce type, notamment dans les domaines des arts appliqués, des mathématiques et des études de l'environnement. Elle a aussi mis sur pied un vaste programme de cours universitaires par correspondance. Dans ses activités de recherche et d'enseignement, elle s'attache particulièrement à maintenir des relations étroites avec les entreprises commerciales et industrielles.

L'Institut polytechnique Ryerson, la seule école polytechnique en Ontario, est autorisé à conférer des baccalauréats en technologie, en arts appliqués et en administration des affaires ainsi que des diplômes de niveau collégial.

On trouve également en Ontario un certain nombre d'établissements spécialisés. L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario est à la fois une école de deuxième cycle, affiliée à l'Université de Toronto, et un institut de recherche et de perfectionnement dans le domaine de l'éducation.

Le **Conseil des affaires universitaires de l'Ontario** a pour rôle de conseiller le ministre des Collèges et des Universités sur toute

question relative au système universitaire. Il donne régulièrement des avis sur les besoins en financement, sur la répartition des fonds, sur les programmes à approuver pour les études de deuxième et de troisième cycles et pour les études professionnelles, et sur le programme de bourses d'études supérieures de l'Ontario.

Les établissements non universitaires

Les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) de l'Ontario offrent aux étudiants l'occasion d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour faire carrière en affaires, dans les arts appliqués, dans le domaine de la technologie, dans les services sociaux et dans les sciences de la santé. On compte 22 établissements de ce type, situés dans toutes les grandes régions économiques de la province; au total, ils ont 90 campus disséminés sur l'ensemble du territoire. Pour que les étudiants des régions rurales puissent également les fréquenter, on trouve ces collèges non seulement dans les grandes agglomérations urbaines, mais aussi dans des localités relativement moins peuplées.

Ces collèges offrent toute une variété de programmes axés sur la formation technique, à temps plein et à temps partiel, à l'intention de ceux qui ont terminé des études secondaires; les adultes peuvent être admis même s'ils n'ont pas atteint ce niveau. Les programmes collégiaux, à quelques exceptions près, se classent en deux catégories : les programmes menant à un diplôme, qui s'étendent sur deux ou trois ans, et les programmes menant à un certificat, d'une durée inférieure à un an. Chaque "programme" comporte un certain nombre de "cours" menant à un diplôme ou à un certificat.

Les étudiants qui complètent un programme de deux ans peuvent être admis en première année de certains programmes universitaires (chaque cas étant étudié séparément), alors que les étudiants qui terminent avec succès un programme de trois ans peuvent, dans certains cas, être

admis en deuxième année d'un programme universitaire relié au programme collégial qu'ils ont suivi.

Certains programmes sont offerts à temps partiel par l'entremise des services de l'Éducation permanente des collèges : les étudiants peuvent alors suivre le soir ou en fin de semaine les cours qui leur manquent pour obtenir leur certificat ou leur diplôme. Les étudiants de l'Éducation permanente peuvent également suivre des cours non crédités, en techniques et métiers ou en formation générale.

MANITOBA

Le Manitoba compte trois universités et quatre collèges de théologie habilités à décerner des grades. Il y a huit établissements de niveau collégial, dont cinq écoles hospitalières de sciences infirmières. C'est le **ministère de l'Éducation** qui est l'instance provinciale responsable de ces établissements.

Universités

L'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg et l'Université Brandon diffèrent par leur caractère, par leur taille et par leur conception de l'enseignement supérieur.

L'Université du Manitoba est la plus grande des trois. Elle offre un éventail complet d'études des trois cycles et d'études professionnelles, ainsi qu'un programme spécial d'études prémédicales permettant aux étudiants manitobains d'origine autochtone de suivre les cours qui leur manquent pour être admis en faculté de médecine. Le Collège universitaire de Saint-Boniface, affilié à l'Université du Manitoba, dispense des cours universitaires en français. Le collège Saint Paul, le collège Saint Andrew et le collège Saint John's décernent également des grades et sont eux aussi associés à l'université.

Située en milieu urbain, l'Université de Winnipeg offre des services et des programmes conçus pour les gens du centre-ville.

L'Université Brandon offre des programmes spécialement destinés aux étudiants autochtones. Ce sont BUILD (Brandon University Indian Leadership Development), conçu pour les professeurs autochtones qui veulent devenir principaux d'école dans le nord du Manitoba, et BUNTER (Brandon University Northern Teacher Education Program), destiné aux autochtones souhaitant enseigner dans leur propre localité.

La **Commission des subventions universitaires du Manitoba** conseille le ministre de l'Éducation de la province sur le financement des universités. C'est cette commission qui répartit les crédits accordés par le gouvernement aux universités; c'est également elle qui décide si les universités peuvent donner de l'expansion aux programmes existants, en ajouter d'autres ou améliorer leurs installations.

Les établissements non universitaires

Trois grands collèges - le Collège communautaire Assiniboine de Brandon, le Collège communautaire Keewatin de Le Pas et le Collège communautaire Red River de Winnipeg - offrent des programmes d'études collégiales sur leur campus et dans diverses localités de la province.

Le jour comme le soir, on y dispense des cours de métier et des cours sur les technologies, les arts appliqués, les affaires, les sciences de la santé, ainsi que des cours d'éducation permanente. Ces cours s'adressent aux personnes qui veulent acquérir des compétences utiles sur le marché du travail ou perfectionner celles qu'elles ont déjà, ou encore qui veulent parfaire leurs aptitudes sociales ou leur degré d'instruction. Certains de ces cours sont de courte durée; il y a également des programmes d'un an qui donnent droit à un certificat et des programmes de deux ans qui mènent à un diplôme.

On a établi récemment un conseil consultatif communautaire pour chacun des trois collèges. Ces conseils ont pour fonction d'identifier les besoins de formation à court et à long terme des collectivités qu'ils desservent. Ils peuvent également proposer des moyens de rendre les programmes, les services et les installations davantage accessibles, et aider les collèges à travailler efficacement avec d'autres organismes intéressés à l'éducation.

Environ 15 p. 100 de tous les Canadiens autochtones habitent le Manitoba, et c'est le gouvernement provincial qui joue le rôle de coordonnateur pour l'enseignement aux autochtones non inscrits. La **Division scolaire Frontier** (qui englobe une grande partie du nord du Manitoba) fut établie en 1970 aux fins de s'acquitter de ce mandat.

La **Division de l'enseignement postsecondaire, de la formation des adultes et de l'éducation permanente** d'Éducation Manitoba comprend les trois collèges communautaires du Manitoba, ainsi que la Direction de la formation des adultes et de l'éducation permanente, la Direction du perfectionnement professionnel postsecondaire et la Direction de l'aide aux étudiants. La division est également responsable du Bureau de formation et d'emploi du centre-ville, qui est le volet formation de l'Opération centre-ville Canada/Winnipeg.

SASKATCHEWAN

Le réseau d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan comprend deux universités et divers établissements non universitaires, dont 16 collèges communautaires, quatre instituts de formation technique et le centre de formation de Meadow Lake. L'enseignement postsecondaire relève du **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'oeuvre.**

Universités

Le réseau universitaire de la Saskatchewan comprend l'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina, de même que leurs collèges fédérés et affiliés.

L'Université de la Saskatchewan offre un vaste éventail de programmes dans les domaines des arts et des sciences, ainsi que des programmes d'études professionnelles; c'est également là que loge le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest (entreprise conjointe des quatre provinces de l'Ouest). Six collèges sont affiliés à l'Université de la Saskatchewan : St. Thomas More College, Central Pentecostal College, College of Emmanuel and St. Chad, Lutheran Theological Seminary, St. Andrew's College et St. Peter's College.

Le campus de l'Université de Regina fait partie du projet du Centre Wascana parrainé conjointement par la ville de Regina, la province et l'université; une fois terminé, le centre comprendra des bâtiments gouvernementaux et universitaires et servira aux activités culturelles et récréatives de la région. Trois collèges font partie de l'Université de Regina: le Luther College, le Campion College et le Saskatchewan Indian Federated College (qui offre, entre autres, des cours menant à un baccalauréat en service social chez les Amérindiens). Sont affiliés à l'Université de Regina le Canadian Theological Seminary, le Western Christian College et, depuis 1983, le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research.

La **Division de la planification et des universités,** qui relève du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'oeuvre, transmet au conseil d'administration et à la haute direction des universités les politiques du gouvernement provincial et leur fait part des préoccupations fiscales du gouvernement et des diverses tendances qui ont été relevées. Cette division agit comme mandataire du ministre pour toute question relative à la situation financière des universités et à leurs

dépenses d'immobilisations et de fonctionnement. Elle se préoccupe en tout premier lieu des secteurs du réseau universitaire qui sont touchés par l'aide accordée par le gouvernement provincial, soit les subventions directes pour les frais généraux, les fonds d'immobilisations et la Caisse de renouvellement et de développement des universités.

Les établissements non universitaires

La **Division de la formation** du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'oeuvre est responsable à la fois de concevoir et de dispenser les programmes non universitaires de niveau postsecondaire et les programmes d'éducation des adultes.

Les principales constituantes de cette division sont les quatre instituts de formation technique, les 16 collèges communautaires et le centre de formation. Les quatre directions du bureau central ont pour responsabilité de demeurer en relation et de soutenir les instituts et les 16 collèges communautaires, de s'occuper des ententes fédérales-provinciales en matière de formation technique et d'administrer un certain nombre de programmes subventionnés, dont le Programme d'accroissement des compétences techniques de la Saskatchewan, le Programme de perfectionnement des compétences techniques (à l'intention des assistés sociaux), le Programme des Indiens non inscrits et des Métis et le Programme de réadaptation au travail des personnes handicapées.

Collèges : Depuis la création du premier collège communautaire en 1973, 16 collèges régionaux ont été établis; ils offrent des programmes et des services aux adultes de toutes les régions de la province. Une quinzaine de ces collèges reçoivent des subventions de soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'oeuvre. Le ministère a également conclu deux ententes conjointes fédérales-provinciales impliquant le Collège communautaire indien de la Saskatchewan et le Collège Lakeland. En vertu de ces ententes, le

Collège communautaire indien de la Saskatchewan offre des cours dans les réserves indiennes et sur les terres de la Couronne, alors que le Collège Lakeland reçoit des étudiants de la Saskatchewan et de l'Alberta. Depuis le 1er avril 1978, le Collège Lakeland est administré par un conseil d'administration dont les membres sont presque tous nommés par l'Alberta, un de ses membres représentant la Saskatchewan. C'est en sa qualité de collège interprovincial que le Collège Lakeland reçoit des fonds de soutien de la Saskatchewan.

Les collèges communautaires ont surtout pour mission de dispenser des cours de formation générale aux adultes et d'offrir aux autochtones de la province des programmes spécialement adaptés à leurs besoins. De plus, les collèges offrent des cours crédités pour le compte des instituts et des universités, dans le cadre de l'éducation permanente. On peut également y suivre des cours de formation personnelle.

La Saskatchewan a la plus forte proportion de ruraux au Canada. C'est la raison pour laquelle les collèges communautaires y ont une base régionale, donnant ainsi l'occasion de s'instruire au plus grand nombre possible d'adultes de la province. Cette décentralisation se manifeste par le fait que les collèges préfèrent utiliser les installations et les ressources existant dans les diverses régions plutôt que d'établir des campus qui, en général, ont pour effet de centraliser les moyens d'instruction.

La **Direction des collèges communautaires** du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'oeuvre est responsable de l'administration et du développement des collèges communautaires, comme le prévoient la Loi et les Règlements sur les collèges communautaires. La direction prodigue conseils et avis aux conseils d'administration et au personnel des collèges communautaires dans plusieurs domaines, dont la conception et la planification des programmes, la gestion du personnel, la préparation des cours et du matériel didactique et le perfectionnement des maîtres.

Les **instituts de formation technique** : Il y a quatre instituts de formation technique en Saskatchewan : l'Institut Kelsey des arts appliqués et des sciences (Saskatoon), l'Institut Wascana des arts appliqués et des sciences (Regina), l'Institut technique de la Saskatchewan (Moose Jaw), et le nouvel Institut de la technologie du Nord (Prince Albert).

Les instituts de formation technique offrent une gamme de programmes qui débouchent directement sur des emplois dans le milieu des affaires, dans les entreprises ou dans la fonction publique. Le choix des programmes et de leurs modalités répond aux besoins de la province en fait de compétences de niveau postsecondaire et s'inspire des tendances des métiers et professions. L'enseignement offert dans le cadre de ces programmes porte sur les métiers, les technologies, les services, l'agriculture, les sciences de la santé, les techniques des affaires et l'extraction des richesses naturelles. Le Centre régional de formation de Meadow Lake offre des cours de formation générale pour les adultes, ainsi que des cours sur le travail de bureau, des cours sur la construction des bâtiments et divers cours sur la mécanique. L'Institut de la technologie du Nord est responsable de l'administration du centre et voit à l'élaboration de ses programmes.

La **Direction des affaires des instituts** appuie et coordonne la formation aux métiers et la formation technique qui se donnent dans la province. Elle sert également de lien, au ministère et au gouvernement, pour la coordination des activités des instituts.

ALBERTA

Le système d'enseignement postsecondaire de l'Alberta comporte six secteurs institutionnels distincts : les universités, les collèges publics, les collèges privés, les instituts de formation technique, les écoles hospitalières de sciences infirmières et les établissements sous régie provinciale. Tous ces établissements reçoivent des subventions

de fonctionnement de la province et tous, à l'exception des collèges privés, reçoivent également des subventions d'immobilisations.

Établi en 1972, le **ministère de l'Enseignement supérieur** a pour mission de coordonner l'implantation des nouveaux programmes dans l'ensemble du réseau et de veiller à ce qu'on utilise les ressources existantes de la façon la plus efficace qui soit.

Universités

Les quatres universités albertaines se trouvent à Calgary, Edmonton, Lethbridge et Athabasca. Par leur enseignement, leurs recherches et leurs services communautaires, ces établissements jouent un rôle essentiel dans le développement social et économique de la province.

L'Université d'Athabasca, qui se spécialise dans le télé-enseignement, est la seule du genre au pays. Ses étudiants sont disséminés de par le pays et se servent d'ouvrages spécialement conçus pour le travail à domicile; ils peuvent souvent compter, comme appoint, sur des émissions de radio et de télévision, des bandes audio, des ateliers ou sur des téléconférences. Le Centre d'éducation permanente de Banff ne décerne pas de grades universitaires; ses programmes sont coordonnés avec ceux des universités et il répond aux besoins dans des domaines d'études reliés aux arts et à l'administration.

Les universités de l'Alberta sont administrées par des conseils autonomes, fonctionnant dans le cadre de la Loi sur les universités. La Loi modifiant la Loi sur les universités, proclamée en mai 1984, autorise les collèges privés à décerner des grades et a permis l'établissement d'un **Conseil d'accréditation des collèges privés**, dont le rôle est de coordonner le développement des programmes dans les collèges privés. Les universités et les collèges privés habilités à décerner des grades sont appuyés financièrement par la province qui leur verse des subventions de fonctionnement et d'immobilisations;

leurs programmes sont coordonnés sous le régime des politiques du ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Établissements non universitaires

Collèges publics : Onze collèges publics répondent aux besoins des Albertains dans les localités et les régions qu'ils desservent. Ces collèges assurent des services à la collectivité et dispensent des programmes d'études qui vont des cours de rattrapage aux cours préuniversitaires, ainsi que divers programmes de beaux-arts, de métiers, de formation technique et de formation générale.

Ces collèges reçoivent de la province des subventions de fonctionnement et d'immobilisations; leurs programmes sont coordonnés selon les politiques appliquées par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les collèges publics de l'Alberta sont régis par des conseils autonomes, assujettis à la Loi sur les collèges.

Collèges privés : Au cours de l'année 1985-1986, le ministère de l'Instruction postsecondaire de l'Alberta a aidé par voie de subventions quatre collèges privés sans but lucratif, situés à Camrose, Edmonton (2) et Lacombe. Ces collèges offrent toute une variété de cours, y compris des cours donnant accès à l'université; ils offrent ainsi une autre option aux étudiants de niveau postsecondaire qui veulent parfaire leur instruction.

Instituts de formation technique : Il y a trois instituts de formation technique en Alberta, un à Edmonton, un à Calgary et un à Stony Plain. Ces instituts assurent aux étudiants une formation qui leur permettra de se trouver un emploi dans le monde des affaires, dans l'industrie, dans la fonction publique ou dans une maison d'enseignement. Les programmes qu'offrent ces instituts vont des programmes de deux ans menant à un diplôme, et portant sur diverses technologies, aux cours d'éducation permanente.

Les instituts sont administrés par des conseils autonomes qui sont régis par la Loi sur les instituts de formation technique.

Écoles hospitalières de sciences infirmières : Le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta verse des subventions de fonctionnement à six écoles hospitalières de sciences infirmières. Ces écoles offrent des programmes en sciences infirmières et en soins psychiatriques menant à des diplômes.

Établissements sous régie provinciale : Plusieurs établissements d'enseignement sont administrés par la province en Alberta; ce sont les quatre centres de formation situés à Calgary, Edmonton, Grouard et à Lac La Biche, les centres communautaires de formation du nord de l'Alberta et le Centre de formation de l'industrie pétrolière de l'Alberta, sis à Edmonton.

Les centres de formation s'efforcent d'offrir un vaste éventail de programmes d'éducation des adultes; ils insistent, en particulier, sur les cours de formation générale pour les adultes, sur la préparation au marché du travail et sur les services propres à satisfaire les besoins locaux, régionaux et provinciaux. Le Centre de formation de l'industrie pétrolière de l'Alberta a toutes les installations nécessaires pour l'enseignement des compétences et des techniques requises dans l'industrie de l'extraction du pétrole.

Les établissements sous régie provinciale sont administrés et soutenus directement par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les directeurs de ces établissements relèvent du sous-ministre adjoint responsable de la **Division des services régionaux**; leurs programmes sont coordonnés par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Consortiums communautaires : Ce sont des associations coopératives d'établissements d'enseignement postsecondaire dont le but est d'offrir

des cours de niveau postsecondaire dans des régions de la province qui ne sont pas dans le voisinage des établissements réguliers d'enseignement postsecondaire. Ces consortiums offrent, dans les petites localités, des programmes permanents d'études créditées, qui mènent à un certificat, à un diplôme ou à un grade universitaire, lequel est décerné par l'un des établissements participants ou par un organisme habilité. Depuis 1984-1985, ils sont reliés entre eux par un système de communication et d'échanges de données par micro-ordinateur et par le système d'enseignement Téléréseau.

Conseils d'éducation permanente : Il y a 85 de ces conseils locaux dans la province; leur objectif est de favoriser et de coordonner la prestation de cours d'apprentissage non crédités à l'intention des adultes. Grâce à ces conseils, les gens qui oeuvrent au sein des collectivités locales dans le domaine de la formation des adultes, peuvent mieux travailler ensemble et faciliter ainsi la communication entre organismes et assurer une coordination plus efficace des programmes.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le système d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique comporte trois universités, 15 collèges communautaires situés un peu partout dans la province et quatre instituts provinciaux.

L'enseignement postsecondaire relève du **ministère de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi** . Ce ministère, créé en novembre 1986, est issu de la fusion de l'ancien ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Direction de la formation à l'emploi du ministère du Travail.

La **Direction de l'éducation internationale** coordonne et administre des programmes visant à encourager la participation de la Colombie-Britannique à des activités internationales reliées à l'éducation. En assurant la coordination des efforts de représentation des

établissements provinciaux auprès des grands organismes de financement et des ministères de l'Éducation de pays étrangers, la province augmente la crédibilité des établissements provinciaux qui veulent accroître leur rayonnement et réduit le double emploi.

Universités

La Colombie-Britannique a trois universités publiques : l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver), l'Université Simon Fraser (Burnaby) et l'Université de Victoria. La population des trois agglomérations urbaines où se trouvent ces universités représente 65 p. 100 de la population totale de la province.

La **Division des universités** du ministère de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi élabore et applique les politiques du gouvernement concernant le fonctionnement de ces trois universités. Le **Conseil des universités de la Colombie-Britannique** est nommé par le Cabinet pour lui servir de conseiller sur les affaires universitaires, cela par l'entremise du ministre responsable de l'enseignement postsecondaire. Le conseil, qui est un organisme indépendant de la Couronne, sert d'intermédiaire entre les trois universités publiques et le gouvernement provincial. Il a pour mandat de favoriser le développement ordonné de l'enseignement universitaire et de promouvoir une plus grande responsabilité comptable en ce qui concerne les dépenses universitaires. Un des principaux rôles du conseil est de faire des recommandations quant au niveau de financement des universités; c'est également lui qui attribue et répartit les subventions désignées par le ministère.

Établissements non universitaires

Les 15 collèges et quatre instituts d'enseignement postsecondaire sont situés à des endroits stratégiques de façon à pouvoir desservir une population très clairsemée. La plupart des collèges ont plus qu'un

campus; on compte une cinquantaine de campus collégiaux dans la province. De plus, des cours de niveau collégial sont donnés dans plusieurs petites localités dans des locaux loués qui peuvent être aussi bien une "longue maison" autochtone qu'une salle de classe. Le seul collège North Island, qui met l'accent sur la formation à distance, offre ses services à 38 endroits différents.

Les collèges de la Colombie-Britannique offrent des cours de formation aux métiers et de formation technique, ainsi que des cours qui donnent accès à l'université. Les cours de formation technique sont donnés dans le cadre d'un programme de deux ans qui mène à un diplôme et au bout duquel les étudiants peuvent postuler des emplois dans des domaines tels les soins de santé, l'administration des affaires, l'informatique ou la gestion des ressources naturelles. Les cours de passage à l'université permettent aux étudiants d'être admis en deuxième année dans une université de la Colombie-Britannique.

Les collèges et instituts de la Colombie-Britannique offrent également de nombreux programmes de métiers, de préparation à l'emploi et de formation générale à l'intention des adultes; grâce à ces cours, les citoyens de la Colombie-Britannique peuvent augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail, se trouver de meilleurs emplois ou acquérir les compétences nécessaires pour s'inscrire à des programmes de formation de niveau supérieur.

L'enseignement postsecondaire est offert à distance, à tous les niveaux, par l'Open Learning Institute. De nombreux cours sont télévisés grâce au Knowledge Network, qui transmet ses émissions par satellite et rejoint ainsi les régions isolées de la province.

Le **Département des collèges et instituts** encourage et coordonne l'effort des collèges publics et des instituts pour offrir aux adultes l'occasion de parfaire leur instruction, répondant ainsi aux besoins des individus, de l'économie et de la société.

YUKON

C'est grâce au Collège Yukon si les résidents du Yukon peuvent poursuivre des études postsecondaires. Il n'y a pas d'université sur le territoire du Yukon, mais les autorités territoriales aident financièrement les personnes qui s'inscrivent à un programme d'études dans une université provinciale. C'est par la **Direction des études supérieures et de la main-d'oeuvre du département de l'Éducation** que se fait la coordination de l'éducation des adultes.

Établissements non universitaires

Collège Yukon : Le Collège Yukon fut fondé en mars 1983; il est né de la fusion du Centre de formation et d'apprentissage du Yukon et du Campus Yukon. Le collège est situé à Whitehorse, mais des centres communautaires d'apprentissage lui servent de satellites dans onze localités. Des unités itinérantes donnent également des cours dans un certain nombre de localités chaque année. Le collège offre de nombreux cours et de nombreux programmes d'études : perfectionnement des connaissances générales, administration des affaires, arts appliqués, métiers, formation technique, cours pré-universitaires.

Le Collège Yukon offre un certain nombre de cours universitaires de première et de deuxième années, à temps plein et à temps partiel, de concert avec l'Université de la Colombie-Britannique. Au cours de 1984-1985, le collège a fait des arrangements avec l'Université de la Colombie-Britannique pour offrir des cours donnant droit à un diplôme en éducation des adultes.

Le programme de formation pour l'enseignement des langues autochtones, qui est d'une durée prévue de trois ans et qui va de pair avec le projet des langues autochtones du Yukon, en était à sa troisième année en 1985-1986. L'objectif du programme est de préparer des maîtres pour l'enseignement des langues autochtones; les participants à ce programme

viennent du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique.

Le programme de rattrapage scolaire offre des cours préparatoires à la formation technique jusqu'au niveau de la 10e année. Après avoir terminé avec succès les cours préparatoires voulus, les étudiants sont reconnus ayant atteint un niveau secondaire d'adulte. Le programme de rattrapage a fait l'objet d'une vaste évaluation en 1984-1985; on est à appliquer les recommandations qui ont alors été faites.

On y offre également des programmes d'un an donnant droit à un certificat et des programmes de formation postsecondaire ou technique; ces derniers programmes durent deux ans et débouchent sur un diplôme. Les étudiants qui terminent ces cours peuvent ensuite travailler dans les services administratifs, en administration des affaires, ou encore comme aide-infirmier accrédité. Parmi les nouvelles initiatives prises à cet égard, mentionnons le programme de gestion informatique, les cours de perfectionnement en sciences infirmières et les cours destinés aux personnes qui veulent enseigner aux tout jeunes enfants.

En sus des programmes de formation en services alimentaires, en mécanique du matériel lourd, en électricité industrielle, en mécanique des véhicules moteur, en arpentage et en soudure, deux nouveaux programmes sont venus s'ajouter en 1984-1985, dans le domaine des techniques et des métiers : un sur la conception technique, l'autre sur le dessin industriel.

Le programme Legal Land Survey, créé à l'instigation du Conseil des Indiens du Yukon, a pour but de préparer les étudiants aux travaux d'arpentage rendus nécessaires par le règlement des revendications territoriales des Indiens du Yukon. L'un des traits particuliers de ce programme est que le cours de formation proprement dit est précédé d'un cours de rattrapage dans les matières scolaires.

Services d'éducation permanente : La Division des services d'éducation permanente du Collège Yukon s'occupe des cours donnés à temps partiel, le soir ou par une unité itinérante. La division assume également une certaine responsabilité vis-à-vis des centres communautaires d'apprentissage; elle leur prodigue des conseils techniques, elle veille à ce qu'ils aient les ressources voulues et elle leur assure un soutien gestionnel. Ces centres répondent aux besoins des ruraux qui ne peuvent déménager à Whitehorse pour y poursuivre leurs études (surtout dans le cas de ceux qui ont besoin de suivre des cours de rattrapage dans les matières scolaires) et ils permettent à ceux qui sont employés dans les localités rurales de toujours avoir l'occasion de se recycler.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'enseignement postsecondaire est l'affaire du réseau du Collège de l'Arctique. Tout comme dans le cas du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas d'université, mais l'administration territoriale absorbe les frais de ceux qui vont faire des études dans une université provinciale.

En 1984, on constitua, au sein du **département de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest,** un **programme d'enseignement supérieur** pour regrouper sous un seul service tout enseignement relevant de l'administration territoriale. Les responsables de ce programme s'occupent, entre autres, de l'élaboration et de l'évaluation des programmes de formation du Collège de l'Arctique, de l'Éducation permanente, des programmes d'apprentissage et des programmes de formation de l'administration territoriale.

Collège de l'Arctique : Sous la direction du **conseil d'administration du Collège de l'Arctique,** nommé par le ministre de l'Éducation en 1982, les programmes collégiaux mettent à la portée des résidents du Nord une

formation générale, commerciale et technique. De plus, les personnes qui doivent suivre des cours de rattrapage avant de s'inscrire au programme d'études qu'ils ont choisi peuvent le faire sur le campus même.

En 1984, le réseau collégial des Territoires du Nord-Ouest fut élargi; on y incorpora le campus du collège de l'Est de l'Arctique, de Frobisher Bay, comme appoint à celui du Collège Thebacha, de Fort Smith. Le programme de formation des maîtres de l'Est de l'Arctique, programme de deux ans à orientation régionale, a recours à des méthodes originales permettant de prodiguer un bon enseignement aux autochtones disséminés dans diverses localités des Territoires du Nord-Ouest.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, une bonne partie de la population est relativement peu scolarisée. Cet état de choses est attribuable à un certain nombre de facteurs, le principal étant que les occasions de s'instruire sont relativement récentes dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Collège de l'Arctique impose donc des conditions d'admission extrêmement souples pour beaucoup de ses programmes. Il demeure néanmoins rigoureux quant au degré de compétence qu'il exige de ses finissants. Pour répondre à ces besoins particuliers, il faut que, dans les collèges, bien des programmes soient assortis de cours de rattrapage et qu'une bonne partie des crédits budgétaires affectés à l'éducation soient réservés pour l'éducation des adultes, surtout dans le cas des programmes qui, par la voie du Collège de l'Arctique, mènent au marché du travail.

Éducation permanente : Il existe des centres d'éducation des adultes dans 34 localités des Territoires du Nord-Ouest. Les programmes d'éducation permanente, offerts aux étudiants adultes, comprennent des cours d'alphabétisation, des cours de perfectionnement des habiletés, des cours de formation personnelle et des cours de formation préparatoire à l'emploi. Les programmes varient d'une localité à l'autre, leur but étant de répondre aux besoins propres aux gens de chacune des régions.

Le responsable de l'éducation des adultes peut, selon la portée du programme local, donner les cours prévus, ou encore coordonner le programme local et recourir à des résidents pour enseigner une foule de sujets. C'est également cette personne qui doit voir à l'établissement d'instances locales et régionales en matière d'éducation et qui doit coordonner les programmes d'éducation permanente des collèges.

Programme d'apprentissage : Le programme d'apprentissage des Territoires du Nord-Ouest est administré par les responsables du programme d'enseignement supérieur. Les enseignants, les apprentis et les aide-infirmiers accrédités reçoivent leur licence du bureau du secrétaire. Les responsables de l'enseignement supérieur concluent des ententes relatives à la formation avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, et ils veillent à l'exécution de ces ententes.

2 - L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA

La section précédente présentait l'enseignement supérieur au Canada du point de vue des provinces et des territoires. On y insistait particulièrement sur la diversité de structure des différents systèmes et sur la définition, donnée dans chaque cas, du niveau postsecondaire. La section 2, elle, s'appuie plutôt sur la base de données statistiques sur laquelle repose le présent rapport. Nous ne nous arrêterons donc ici qu'aux programmes et établissements qui correspondent à la définition du postsecondaire adoptée par Statistique Canada: les tableaux de la section 3 ne décrivent que ces seuls programmes et établissements*.

---

* Voir annexe A : Statistiques de l'enseignement postsecondaire : Définitions et méthode

2.1 Les établissements d'enseignement postsecondaire

Selon la définition du niveau postsecondaire qu'utilise Statistique Canada, on peut compter au Canada quelque 70 établissements décernant des grades universitaires et environ 200 établissements non universitaires (collégiaux) offrant des programmes de niveau postsecondaire.

2.1.1. Universités*

Cette catégorie comprend aussi bien des établissements de petite taille et relativement spécialisés, telle l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse, dont les effectifs à plein temps étaient d'environ 176 en 1985-1986, que de très grandes universités comportant de nombreuses facultés, des écoles professionnelles et des programmes de maîtrise et de doctorat. Parmi les établissements les plus importants, on retrouve l'Université de Toronto, l'Université du Québec, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de l'Alberta.

La diversité culturelle du Canada se reflète dans ses universités. La majorité des universités sont ou bien de langue française ou bien de langue anglaise, mais quelques-unes sont bilingues, et certaines de langue anglaise de l'Alberta, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario offrent des programmes en français. De plus, un certain nombre d'universités offrent des services et des cours à l'intention des étudiants autochtones, et plusieurs d'entre elles ont mis en place des programmes spéciaux afin de refléter les caractéristiques ethniques et culturelles des régions desservies.

La plupart des universités offrent des programmes des trois cycles à temps partiel**. Beaucoup d'établissements offrent de nouvelles formes

---

* Cette section s'inspire largement du Répertoire des universités canadiennes, 1984-1985, publié par l'Association des Universités et Collèges du Canada.

** En règle générale, les étudiants à temps partiel peuvent suivre jusqu'à 60 p. 100 du programme à temps plein.

d'enseignement, comme les programmes de stages, les programmes de travail-études en alternance, et l'enseignement à distance, dont la popularité ne cesse de croître.

À l'exception de quelques établissements très spécialisés, toutes les universités offrent des cours en sciences humaines, en sciences naturelles et en sciences appliquées. Cependant, les programmes menant aux professions libérales comme la médecine, l'art dentaire, le droit ou l'architecture, de même que ceux qui permettent d'acquérir des diplômes de maîtrise ou de doctorat, n'existent pas partout.

Exigences des programmes

Chaque université fixe elle-même ses conditions d'admission. Toutefois, les exigences sont généralement les mêmes dans les limites d'une province donnée, notamment pour les programmes de premier cycle en arts et en sciences. Voici un bref aperçu des conditions d'admission et d'obtention des grades pour les programmes de premier cycle; ces conditions sont celles qu'imposent, de façon générale, les universités de chaque province :

- En **Colombie-Britannique**, en **Alberta**, en **Saskatchewan**, au **Manitoba**, au **Nouveau-Brunswick**, à **l'Île-du-Prince-Édouard**, en **Nouvelle-Écosse** et à **Terre-Neuve**, il faut normalement avoir complété les douze années du primaire et du secondaire avant de pouvoir s'inscrire à un programme de premier cycle. En règle générale, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, on peut obtenir un baccalauréat général après trois années d'études et un baccalauréat spécialisé après quatre. En Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, le

baccalauréat général et le baccalauréat spécialisé exigent tous deux quatre années d'études, mais les critères sont plus élevés pour le baccalauréat spécialisé pour lequel il faut suivre certains cours spéciaux.

- En **Ontario**, pour être admis à l'université, il faut avoir satisfait aux exigences de la 13e année ou encore être titulaire du nouveau diplôme d'études secondaires de l'Ontario et avoir suivi, à cette fin, au moins six cours dits "cours pré-universitaires de l'Ontario". Le baccalauréat général exige normalement trois années d'études et le baccalauréat spécialisé quatre.

- Au **Québec**, il faut d'abord obtenir un diplôme d'études collégiales, qui s'acquiert en deux ans d'études dans un cégep (collège d'enseignement général et professionnel). Le baccalauréat exige ordinairement trois années d'études à l'université, bien que, dans certaines disciplines, il en faille quatre.

- Il n'y a pas d'université au **Yukon** ni dans les **Territoires du Nord-Ouest**, mais les étudiants reçoivent de l'aide des administrations territoriales lorsqu'ils fréquentent des établissements universitaires ailleurs au Canada.

De nombreuses universités consentent à assouplir les règlements d'admission au premier cycle pour les étudiants adultes (définis généralement comme âgés de plus de 21 ans ou ayant travaillé depuis un certain nombre d'années). Ces étudiants peuvent cependant avoir à passer un test ou à se soumettre à une entrevue avant d'être admis. La plupart des provinces (sauf l'Ontario et le Québec) reconnaissent le Programme d'évaluation de la formation générale, grâce auquel les adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires peuvent obtenir un certificat d'équivalence d'études secondaires et devenir ainsi admissibles au premier cycle universitaire.

D'une façon générale, les étudiants qui désirent entrer dans les facultés menant aux professions libérales comme le droit ou la médecine doivent, au préalable, avoir suivi quelques cours de niveau universitaire; ces facultés peuvent également soumettre les candidats à des épreuves spéciales d'admission. Le baccalauréat spécialisé, qui s'acquiert en quatre ans, est normalement un préalable aux études de deuxième et de troisième cycles. Dans la plupart des disciplines, la maîtrise est un préalable aux études de doctorat, mais, dans certaines circonstances, il est possible de s'inscrire au doctorat au terme du premier cycle.

2.1.2 Établissements de niveau collégial

Les établissements de niveau collégial (niveau postsecondaire non universitaire) sont ceux qui dispensent un enseignement de niveau postsecondaire sans toutefois être habilités à décerner des grades. Cette catégorie d'établissements comprend les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT), les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), les collèges communautaires et régionaux, les instituts de technologie, les collèges d'agriculture, le Nova Scotia Teacher's College et les écoles de sciences infirmières et de diverses techniques médicales qui font partie intégrante des hôpitaux ou des cliniques et sont indépendantes du système général d'enseignement.

Ces établissements peuvent offrir l'un ou l'autre (ou les deux) des types de programme suivants, au niveau postsecondaire :

- **Les programmes de formation technique,** qui préparent les diplômés au marché du travail en leur assurant une formation dont le niveau se situe à mi-chemin entre le diplôme universitaire et la maîtrise d'un métier.

- **Les programmes de passage à l'université,** qui donnent aux étudiants une formation équivalente à la première ou à la deuxième année

d'université et les rendent admissibles aux études universitaires. Les programmes de formation académique générale dispensés par les collèges du Québec ont été placés dans cette catégorie, bien qu'ils ne rendent l'étudiant admissible qu'à la première session d'un programme d'études universitaires menant à un grade.

Aux fins du présent rapport, sont considérés de niveau postsecondaire les programmes des établissements du niveau collégial qui satisfont aux critères suivants :

- Le programme doit exiger des candidats à l'admission qu'ils détiennent à tout le moins un diplôme d'études secondaires;
- La durée du programme doit être d'au moins une année à plein temps;
- Le programme doit être sanctionné par un certificat ou un diplôme;
- Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences qui soient supérieures à la maîtrise d'un métier.

Il est à souligner que de nombreux établissements de niveau collégial offrent des cours aux adultes et des cours de formation générale qui ne répondent pas à cette définition. Ces programmes d'études ne sont pas inclus dans les données du présent rapport mais constituent néanmoins une composante importante du système d'enseignement supérieur de plusieurs des provinces.

Par contre, les écoles de sciences infirmières et d'autres technologies médicales sont considérées être de niveau postsecondaire pour les fins du présent rapport. Toutefois, pour les provinces et territoires, ces écoles ne sont pas des composantes ordinaires du système général d'enseignement. Le Québec fait ici exception, car les écoles de sciences infirmières y sont rattachées aux cégeps (pour l'étude de la pratique infirmière) ou aux universités (pour les programmes de baccalauréat et de maîtrise).

2.2 Effectifs des établissements postsecondaires

Le nombre d'étudiants à plein temps continue d'augmenter, encore que le rythme de croissance ait ralenti considérablement en 1984-1985 et 1985-1986.

Au début des années 70, la nombreuse génération des années 50 a atteint l'âge adulte, ce qui a amené une augmentation rapide du nombre d'inscriptions dans les établissements postsecondaires. Vers la fin de la décennie, cette tendance a ralenti, mais au début des années 80, l'effectif du niveau postsecondaire a augmenté de façon très marquée, malgré un fléchissement du taux de croissance du groupe des 18 à 24 ans. Ainsi. entre 1975-1976 et 1979-1980, le groupe des 18-24 ans s'est accru de 8,4 p. 100, tandis que le nombre des étudiants à plein temps dans les établissements postsecondaires a augmenté de 5,3 p. 100. En revanche, entre 1979-1980 et 1983-1984, le même groupe d'âge a connu une augmentation de 3,2 p. 100, tandis que les inscriptions, elles, ont grimpé de 23 p. 100 (soit une augmentation moyenne de 5,3 p. 100 par an). Cette augmentation est en grande partie attribuable à une augmentation des taux de fréquentation, en particulier chez les femmes.

Toutefois, en 1984-1985, on enregistrait un net ralentissement de la hausse (2,3 p. 100 par rapport à 1983-1984). Ce ralentissement s'est maintenu en 1985-1986, le total de l'effectif postsecondaire à plein temps s'étant alors élevé à 791 933, une augmentation de 0,9 p. 100 seulement par rapport à 1984-1985. Ce dernier chiffre est le résultat combiné d'une augmentation de 1,3 p. 100 au niveau universitaire et de 0,4 p. 100 au niveau collégial. Il est à noter que la répartition des étudiants à plein temps au niveau postsecondaire est la suivante : 59 p. 100 sont inscrits à l'université (412 434 au premier cycle et 54 853 aux deuxième et troisième cycles) et 41 p. 100 dans les établissements de niveau collégial.

Universités : Étudiants à plein temps

L'effectif **universitaire à plein temps** continue d'augmenter, mais à un rythme décroissant. Cette tendance s'explique par le déclin général du principal réservoir de population des programmes de premier cycle (18 à 24 ans), déclin compensé, dans une certaine mesure, par une croissance générale des taux de fréquentation*.

L'effectif plein temps des universités pour 1985-1986 s'est établi à 467 287, soit une augmentation de 6 095 (1,3 p. 100) par rapport à 1984-1985; la progression avait été de 2,4 p. 100 entre 1983-1984 et 1984-1985. L'augmentation de l'effectif total plein temps est attribuable à la hausse survenue au Québec, en Alberta et à Terre-Neuve, cette dernière province ayant enregistré l'augmentation proportionnelle la plus forte par rapport à 1984-1985 (12 p. 100).

L'effectif du **premier cycle universitaire à plein temps** s'est accru rapidement au début des années 70, a connu un déclin modéré en 1977-1978, puis a recommencé à augmenter en 1979-1980. L'année suivante, il a dépassé le record de 335 559 atteint en 1976-1977 et a continué de s'accroître à un taux moyen de 5,5 p. 100 annuellement jusqu'en 1983-1984.

Au cours des deux dernières années, cependant, cette croissance du nombre des étudiants du premier cycle a ralenti. En 1984-1985, l'effectif était de 406 306, une augmentation de 2,3 p. 100 par rapport à 1983-1984. En 1985-1986, il était passé à 412 434, 1,5 p. 100 de plus que l'année précédente. Comme les étudiants de premier cycle forment la grande majorité de la population universitaire à plein temps, la réduction du rythme de croissance de leur effectif est le principal facteur expliquant le plafonnement que connaît l'effectif universitaire pris dans son ensemble.

---

* Le taux de fréquentation est le pourcentage d'une population, dans un groupe d'âge donné, qui est inscrit à un programme d'études.

Chez les étudiants à plein temps des programmes de premier cycle, les femmes représentaient 49 p. 100 des effectifs en 1985-1986, comparativement à 42 p. 100 en 1975-1976.

Pendant les années 70 et au début des années 80, l' **effectif à plein temps des deuxième et troisième cycles** universitaires s'est accru tous les ans. Le rythme annuel moyen d'augmentation a été de 6 p. 100 entre 1980-1981 et 1983-1984, alors que, de 1983-1984 à 1984-1985, le nombre d'étudiants a progressé de 3,2 p. 100. Cependant, l'effectif de ce groupe en 1985-1986 était de 54 853, à peu de choses près le même nombre que l'année précédente.

En 1985-1986, environ 40 p. 100 des étudiants des deuxième et troisième cycles étaient des femmes, contre 29 p. 100 en 1975-1976.

Universités : Étudiants à temps partiel*

Après un léger déclin en 1984-1985, **l'effectif total à temps partiel** des universités a repris un rythme de croissance modéré en 1985-1986, s'élevant à 284 989, soit 2,6 p. 100 de plus que l'année précédente.

Les **étudiants de premier cycle à temps partiel** étaient au nombre de 249 690, soit une augmentation de 2,5 p. 100 par rapport à 1984-1985. Avec 152 656 femmes, ce groupe était le seul où les femmes étaient en majorité, soit 61,1 p. 100 de l'ensemble du premier cycle à temps partiel.

---

* Il n'y a pas actuellement de définition normative du temps partiel. Les décomptes de Statistique Canada sont donc basés sur les définitions utilisées par chacun des établissements qui fournissent l'information sur les effectifs à temps plein et à temps partiel.

Les inscriptions **à temps partiel aux deuxième et troisième cycles** en 1985-1986 se sont élevées à 35 299, soit un accroissement de 3,4 p. 100 par rapport à 1984-1985. De plus en plus d'adultes s'inscrivent à la maîtrise et au doctorat à temps partiel. En 1985-1986, 66 p. 100 des inscrits avaient plus de 29 ans, alors que cette proportion n'était que de 53 p. 100 dix ans auparavant.

Niveau collégial (postsecondaire) : Étudiants à plein temps

Le nombre d'étudiants à plein temps dans les collèges a grimpé rapidement au début des années 80, soit au rythme de 5,8 p. 100 par année entre 1979-1980 et 1983-1984. En 1984-1985, toutefois, l'augmentation n'était plus que de 2,3 p. 100, et en 1985-1986, l'effectif collégial atteignait 324 646 étudiants, soit une faible hausse de 0,4 p. 100.

Sur les 324 646 étudiants de niveau postsecondaire inscrits dans des établissements collégiaux, 226 695 suivaient des programmes de formation technique, ce qui représente dans ce secteur une faible baisse de 0,4 p. 100 par rapport à 1984-1985. Il y avait 97 951 étudiants inscrits aux programmes de passage à l'université, soit une augmentation de 2,3 p. 100 par rapport à 1984-1985.

Niveau collégial (postsecondaire) : Étudiants à temps partiel*

Les données concernant ce groupe sont difficiles à rassembler et ne sont recueillies que depuis peu par Statistique Canada. À titre préliminaire, pour 1985-1986, on évalue à 168 350 l'ensemble des inscriptions à temps partiel au niveau postsecondaire dans les établissements collégiaux.

---

* Il n'y a pas actuellement de définition normative du temps partiel. Les décomptes de Statistique Canada sont donc basés sur les définitions utilisées par chacun des établissements qui fournissent l'information sur les effectifs à temps plein et à temps partiel.

3 - DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

En 1985-1986, les gouvernements des provinces et des territoires ont dépensé un total de 6,63 milliards de dollars pour l'enseignement postsecondaire. Les crédits destinés aux établissements et aux étudiants de niveau universitaire se sont élevés à 4,34 milliards, soit une hausse de 1,9 p. 100 par rapport à 1984-1985, tandis que les dépenses relatives aux programmes d'études postsecondaires et aux élèves de niveau postsecondaire dans les établissements collégiaux se situaient à 2,29 milliards, soit une hausse de 2,8 p. 100 par rapport à 1984-1985. Le tableau 12 fait état, pour l'ensemble du Canada, des fonds que les provinces et les territoires consacrent à l'enseignement postsecondaire.

La section 3.1 fournit un exposé sommaire de ces dépenses et en fait la ventilation. Dans la section 3.2, des tableaux indiquent, pour chaque province et territoire, les dépenses faites au titre de l'enseignement postsecondaire et le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire.

Tableau 12 : Canada

Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	3 830 411	1 955 639	5 786 050
1984-85	3 986 484	2 028 787	6 015 271
1985-86	4 023 427	2 061 263	6 084 690
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	236 581	165 198	401 779
1984-85	266 766	200 487	467 253
1985-86	312 645	229 349	541 994
Totaux			
1983-84	4 066 992	2 120 837	6 187 829
1984-85	4 253 250	2 229 274	6 482 524
1985-86	4 336 072	2 290 612	6 626 684

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	450 531	278 700	316 176	146 645
1984-85	461 192	277 826	323 405	156 160
1985-86	467 287	284 989	324 646	168 350

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

3.1 Les modalités de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

L'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire se présente essentiellement sous deux formes : d'une part, le financement des établissements d'enseignement postsecondaire et des activités connexes des ministères (aide aux établissements et dépenses connexes), et d'autre part, l'aide destinée aux étudiants de niveau postsecondaire (bourses et aide aux étudiants).

3.1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes

En 1985-1986, les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales ont dépensé, au total, 6,08 milliards à l'appui des établissements d'enseignement postsecondaire et pour d'autres chefs de dépense connexes, telle l'administration d'un ministère.

Fonctionnement : Les gouvernements des provinces et des territoires sont la plus importante source directe de fonds de fonctionnement pour les universités et les établissements de niveau collégial au Canada. Les subventions de fonctionnement sont utilisées pour payer les dépenses relatives aux programmes d'enseignement, aux services aux étudiants, aux bibliothèques, aux services d'informatique, à l'administration générale et à l'entretien des bâtiments.

Les subventions de fonctionnement servent aussi à couvrir une partie des frais de la recherche, ce qui comprend les coûts indirects de la recherche subventionnée par les provinces et par les conseils de recherches fédéraux. Ces coûts indirects englobent le salaire des chercheurs, le soutien administratif, le temps ordinateur et certains frais généraux comme l'électricité.

Plusieurs provinces accordent une importance considérable au soutien de la recherche et ont établi des organismes ou des fonds spéciaux pour appuyer ce secteur d'activité. Ainsi, plusieurs gouvernements provinciaux ont créé des organismes chargés de promouvoir la recherche autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu universitaire. Ce sont : la Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse; le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick; au Québec, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, le Fonds de recherche en agriculture et le Fonds de recherche en santé; la Fondation de recherches de l'Ontario; le Conseil de recherches du Manitoba; le Conseil de recherches de la Saskatchewan; le Conseil de recherches de l'Alberta; et le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique.

Immobilisations: Les provinces et territoires accordent des fonds d'immobilisations aux établissements postsecondaires pour leur permettre d'acquérir des terrains, des immeubles, des équipements et du matériel. Dans certains cas particuliers faisant l'objet d'affectations spéciales, ces fonds peuvent être utilisés pour entreprendre de grands travaux de rénovation ou d'agrandissement des bâtiments existants. Une partie de plus en plus importante de ces fonds est utilisée pour payer le service de la dette des grands travaux d'équipement.

Initiatives spéciales: Ces dernières années, afin de mieux orienter leurs interventions budgétaires, un certain nombre de provinces se sont dotées de programmes de financement pluriannuels spéciaux, qui assurent aux établissements une plus grande stabilité financière et permettent une meilleure planification à long terme :

- Le Québec a pris certaines initiatives particulières en matière de financement dans le cadre de son **virage technologique.** Les universités, les collèges et les secteurs connexes ont bénéficié d'une grande partie de ces investissements.

- L'Ontario a créé un fonds spécial appelé **University Excellence Fund** dont l'objectif est de revitaliser le réseau universitaire de la province. Ce fonds doit servir à l'amélioration des équipements et des installations, au perfectionnement des professionnels de la recherche, à l'enrichissement des outils pédagogiques et des bibliothèques et au renouvellement du corps professoral. L'Ontario a également établi un **College Excellence Fund** pour 1986-1987, dans le but d'améliorer le matériel pédagogique et de permettre aux professeurs de se perfectionner.

- Pour sa part, la Saskatchewan a créé un programme quinquennal appelé **University Renewal and Development Fund** destiné aux deux universités de la province et à leurs collèges fédérés et affiliés. L'objectif primordial de ce fonds est de rendre les structures universitaires plus souples et d'encourager une planification à plus long terme.

- En Alberta, le gouvernement vient d'annoncer la création du **Advanced Education Endowment and Incentives Program,** qui remplace le Advanced Education Endowment Fund de 1980. Par le moyen de ce programme, le gouvernement offre des subventions d'une valeur équivalente aux sommes recueillies par les établissements postsecondaires auprès des particuliers, des entreprises et des industries, des organisations privées et communautaires, des fondations et parfois des municipalités. Par ailleurs, l' **Alberta Heritage Foundation for Medical Research,** créée en 1979, contribue de façon importante à la recherche universitaire dans la province. Les revenus de cette fondation proviennent des intérêts d'un fonds de dotation de 300 millions de dollars*. L'organisme, qui est autonome, offre des bourses et des subventions et assure un soutien équilibré et à long terme à la recherche en sciences médicales.

---

* Les revenus de la Fondation sont le produit d'intérêts sur le capital, et conséquemment, ses dépenses sont exclues du calcul des dépenses de la province.

- La Colombie-Britannique a institué le **University Adjustments Program** et les **Colleges and Institutes Adjustments Programs** en 1985, pour aider les établissements d'enseignement à apporter les modifications nécessaires à leurs programmes et à leur personnel enseignant et pour appuyer les secteurs jugés prioritaires. Le **Fund for Excellence in Education,** annoncé en février 1986 pour une durée de trois ans, a pour objectif de rajuster la base de financement des établissements d'enseignement postsecondaire et de leur donner les moyens de prendre de nouvelles initiatives.

Dépenses connexes : Les dépenses connexes sont constituées principalement des frais d'administration et d'immobilisations des ministères provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire. Chaque province et territoire charge l'un de ses ministères ou départements de coordonner et de financer l'enseignement postsecondaire sur son territoire. En outre, toutes les provinces assument les coûts afférents à leur participation au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), un organisme qui leur permet de se consulter sur les sujets d'intérêt commun en matière d'éducation.

3.1.2 Bourses et aide aux étudiants

De 1984-1985 à 1985-1986, les dépenses totales que les provinces et territoires ont engagées, sous forme de bourses et d'aide aux étudiants, se sont accrues de 16,0 p. 100, pour atteindre 542 millions de dollars*. De ce montant, 313 millions ont été accordés aux étudiants universitaires et 229 millions aux étudiants du niveau collégial.

La plupart des provinces et territoires fournissent de l'aide aux étudiants en combinant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ) à leurs programmes respectifs de prêts, de subventions et de bourses. Le Québec a préféré se prévaloir du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants; il administre son propre

---

* Cette somme ne comprend pas les 55,5 millions de dollars que le gouvernement fédéral verse au Québec en guise de paiement de remplacement aux termes de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

programme d'aide aux étudiants et reçoit du gouvernement fédéral le paiement de remplacement prévu par la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

Les gouvernements des provinces et des territoires administrent leurs propres programmes mais se chargent également d'autoriser les prêts consentis au titre du programme fédéral. Les critères d'admissibilité au programme fédéral sont établis de concert par les deux ordres de gouvernement.

Bien que chacun des douze programmes d'aide aux étudiants soit administré de façon indépendante par chaque province ou territoire, les représentants du gouvernement fédéral et des provinces et territoires se réunissent occasionnellement pour formuler et coordonner les critères administratifs de base. Le Québec participe à ces rencontres même s'il ne participe pas au PCPÉ.

Outre les programmes de prêts, il existe également dans plusieurs provinces des programmes de bourses et subventions. L'aide de ce type est accordée aux étudiants universitaires et aux élèves des établissements publics et privés de niveau collégial. Plusieurs provinces parrainent également des programmes qui prévoient la remise, au terme des études, d'une partie de la dette de l'étudiant.

En plus des prêts et bourses attribués en fonction des besoins pécuniaires des étudiants, certains ministères et organismes provinciaux et certaines universités accordent des prix et des bourses.

3.2 Tableaux : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires au titre de l'enseignement postsecondaire et inscriptions au niveau postsecondaire, par province et territoire

Les tableaux 13 (a-l) ventilent les dépenses faites par chaque province et territoire au titre de l'enseignement postsecondaire; on y trouvera également le nombre d'inscriptions à plein temps et à temps partiel dans les collèges et les universités. L'annexe A explicite les définitions et la méthode utilisées.

Tableau 13(a) : Terre-Neuve et Labrador

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	84 545	15 596	100 141
1984-85	83 970	15 920	99 890
1985-86	90 003	18 270	108 273
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	9 406	51	9 457
1984-85	4 929	63	4 992
1985-86	6 793	85	6 878
Totaux			
1983-84	93 951	15 647	109 598
1984-85	88 899	15 983	104 882
1985-86	96 796	18 355	115 151

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	8 027	4 140	2 485	0
1984-85	9 244	4 509	3 076	15
1985-86	10 352	4 624	3 237	10

1 Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(b) : Île-du-Prince-Édouard

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	13 794	4 598	18 392
1984-85	14 977	5 722	20 699
1985-86	16 057	4 719	20 776
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	692	446	1 138
1984-85	1 195	531	1 726
1985-86	1 173	607	1 780
Totaux			
1983-84	14 486	5 044	19 530
1984-85	16 172	6 253	22 425
1985-86	17 230	5 326	22 556

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	1 676	709	975	0
1984-85	1 720	689	976	0
1985-86	1 768	781	959	0

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(c) : Nouvelle-Écosse

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	146 572	13 531	160 103
1984-85	157 467	17 195	174 662
1985-86	165 537	16 405	181 942
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	6 627	847	7 474
1984-85	8 168	1 043	9 211
1985-86	9 004	1 139	10 143
Totaux			
1983-84	153 199	14 378	167 577
1984-85	165 635	18 238	183 873
1985-86	174 541	17 544	192 085

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	22 458	7 028	2 913	273
1984-85	23 090	6 529	2 995	441
1985-86	23 585	6 831	2 986	440

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(d) : Nouveau-Brunswick

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	93 618	23 494	117 112
1984-85	101 888	24 272	126 160
1985-86	107 126	22 015	129 141
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	7 508	1 224	8 732
1984-85	9 165	1 474	10 639
1985-86	8 245	1 305	9 550
Totaux			
1983-84	101 126	24 718	125 844
1984-85	111 053	25 746	136 799
1985-86	115 371	23 320	138 691

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	14 155	4 764	2 290	42
1984-85	14 524	4 257	2 280	43
1985-86	14 918	4 521	2 462	60

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(e) : Québec

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	1 005 586	887 722	1 893 308
1984-85	1 031 018	913 604	1 944 622
1985-86	1 114 125	946 245	2 060 370
Bourses, Aide aux étudiants[3]			
1983-84	71 670	95 169	166 839
1984-85	78 968	118 957	197 925
1985-86	103 859	139 707	243 566
Totaux			
1983-84	1 077 256	982 891	2 060 147
1984-85	1 109 986	1 032 561	2 142 547
1985-86	1 217 984	1 085 952	2 303 936

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[4]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	103 852	108 784	159 901	47 877
1984-85	108 656	111 781	162 794	52 192
1985-86	113 284	115 565	164 017	61 650

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Le total des dépenses du Québec au chapitre des bourses et de l'aide aux étudiants a été ajusté à la baisse pour tenir compte du paiement de remplacement prévu par la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants (36,6 millions de dollars en 1983-84, 42,5 millions de dollars en 1984-85 et 55,5 millions de dollars en 1985-86).

[4] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(f) : Ontario

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	1 326 100	500 968	1 827 068
1984-85	1 391 413	544 282	1 935 695
1985-86	1 348 472	518 404	1 866 876
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	86 998	40 982	127 980
1984-85	93 291	43 619	136 910
1985-86	100 305	45 292	145 597
Totaux			
1983-84	1 413 098	541 950	1 955 048
1984-85	1 484 704	587 901	2 072 605
1985-86	1 448 777	563 696	2 012 473

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	183 119	97 843	95 735	62 700
1984-85	185 758	96 141	96 402	66 200
1985-86	185 016	96 845	94 517	68 500

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(g) : Manitoba

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	176 123	26 160	202 283
1984-85	185 753	28 878	214 631
1985-86	179 281	29 123	208 404
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	5 069	912	5 981
1984-85	5 358	965	6 323
1985-86	5 209	1 044	6 253
Totaux			
1983-84	181 192	27 072	208 264
1984-85	191 111	29 843	220 954
1985-86	184 490	30 167	214 657

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	20 655	14 596	3 715	82
1984-85	20 637	14 102	3 719	130
1985-86	20 349	14 109	4 062	100

1 Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(h) : Saskatchewan

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	152 679	46 407	199 086
1984-85	171 597	53 023	224 620
1985-86	175 377	56 200	231 577
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	8 007	1 170	9 177
1984-85	8 365	1 265	9 630
1985-86	10 506	1 724	12 230
Totaux			
1983-84	160 686	47 577	208 263
1984-85	179 962	54 288	234 250
1985-86	185 883	57 924	243 807

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	19 132	8 845	2 795	173
1984-85	19 454	8 680	2 927	202
1985-86	19 460	8 649	3 051	200

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(i) : Alberta

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	472 469	207 517	679 986
1984-85	518 351	219 872	738 223
1985-86	495 443	220 417	715 860
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	31 489	17 713	49 202
1984-85	55 127	31 509	86 636
1985-86	63 802	36 733	100 535
Totaux			
1983-84	503 958	225 230	729 188
1984-85	573 478	251 381	824 859
1985-86	559 245	257 150	816 395

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	40 210	16 018	22 622	6 853
1984-85	41 628	15 743	25 379	6 786
1985-86	42 756	17 337	26 019	7 500

1 Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(j) : Colombie-Britannique

Dépenses du gouvernement provincial au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	358 719	224 609	583 328
1984-85	329 671	198 924	528 595
1985-86	331 703	218 176	549 879
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	8 058	5 774	13 832
1984-85	1 019	94	1 113
1985-86	2 881	910	3 791
Totaux			
1983-84	366 777	230 383	597 160
1984-85	330 690	199 018	529 708
1985-86	334 584	219 086	553 670

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	37 247	15 973	22 661	28 639
1984-85	36 481	15 395	22 488	29 897
1985-86	35 799	15 727	22 928	29 890

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(k) : Yukon

Dépenses du gouvernement du territoire au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	17	1 321	1 338
1984-85	18	2 906	2 924
1985-86	93	5 305	5 398
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	542	325	867
1984-85	699	419	1 118
1985-86	352	216	568
Totaux			
1983-84	559	1 646	2 205
1984-85	717	3 325	4 042
1985-86	445	5 521	5 966

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	0	0	0	0
1984-85	0	0	239	204
1985-86	0	0	280	270

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Tableau 13(1) : Territoires du Nord-Ouest

Dépenses du gouvernement des territoires au titre de l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1983-84	189	3 716	3 905
1984-85	361	4 189	4 550
1985-86	210	5 984	6 194
Bourses, Aide aux étudiants			
1983-84	515	585	1 100
1984-85	482	548	1 030
1985-86	516	587	1 103
Totaux			
1983-84	704	4 301	5 005
1984-85	843	4 737	5 580
1985-86	726	6 571	7 297

Inscriptions : Établissements de niveaux collégial et universitaire[3]

	Universités		Niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1983-84	0	0	84	6
1984-85	0	0	120	50
1985-86	0	0	130	80

[1] Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour le niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les universités.

[2] Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et autres dépenses (ministérielles).

[3] Source : Statistique Canada, tableau établi aux fins du présent rapport à partir des données du SISCU et du SIECC, décembre 1986.

Notes explicatives

1 La **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes** (CESPM) a pour objet, aux termes de la loi qui l'a établie, d'aider les provinces et les établissements d'enseignement à employer et à répartir de la façon la plus efficace qui soit, les ressources de l'enseignement supérieur de la région. Au total, la commission regroupe 21 établissements d'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire les universités des Maritimes et quelques établissements postsecondaires à vocation spécialisée qui desservent ce même territoire.

La CESPM recueille des données sur l'enseignement postsecondaire dans la région et fait des recommandations au Conseil des Premiers ministres des Maritimes quant au financement des programmes d'études postsecondaires. Ce sont toutefois les gouvernements provinciaux qui prennent les décisions définitives relatives au financement. Pour employer à meilleur escient les ressources de la région, les provinces Maritimes se concertent, par le truchement de la commission, pour offrir certains programmes d'études universitaires. Par exemple, les écoles de médecine et d'art dentaire de l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, reçoivent des étudiants des trois provinces. C'est aussi par l'intermédiaire de la commission que des fonds sont transférés d'une province à l'autre lorsqu'un étudiant s'inscrit dans une province autre que celle où il réside, parce que le programme choisi n'y est pas offert.

PARTIE IV

LES OBJECTIFS DU CANADA EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

La loi instituant l'obligation de faire au Parlement le présent rapport prévoit qu'il comprendra un exposé sur la relation qui existe entre les objectifs du Canada en matière d'éducation et l'appui que le gouvernement fédéral accorde à l'enseignement postsecondaire. Les grands objectifs poursuivis par le gouvernement du Canada dans ce domaine recoupent plusieurs des raisons qui amènent les provinces, les territoires et bien d'autres encore à soutenir eux aussi l'enseignement postsecondaire. Les fins que sert le système canadien d'enseignement postsecondaire n'en demeurent pas moins très diverses. Ce système est donc complexe et multiforme puisqu'il reflète les différents ordres de priorité adoptés par ceux qui contribuent à son financement et à sa gestion. Les buts que poursuit le gouvernement fédéral en appuyant l'enseignement postsecondaire sont exposés ci-après. Il sont très semblables à ceux que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a énoncés dans sa récente publication Principes d'interaction : Les relations fédérales-provinciales et l'enseignement postsecondaire au Canada.

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance primordiale pour le Canada d' **un système d'enseignement postsecondaire de haut calibre.** En effet, l'enseignement postsecondaire, qui est à la fois une nécessité et une réalité omniprésente dans une société moderne, doit avoir une assise solide et être animé d'une grande vitalité pour que les objectifs qu'il sert puissent être réalisés. Afin de contribuer au maintien et au progrès de l'enseignement postsecondaire partout au pays, le gouvernement fédéral use principalement de transferts fiscaux aux provinces et territoires.

Le gouvernement fédéral se soucie que les portes de l'enseignement postsecondaire soient aussi grandes ouvertes que possible. Cette **accessibilité** est, du reste, l'un des principes de base de son action. Cette préoccupation correspond au rôle que le gouvernement national joue pour accroître l'égalité des chances de tous les citoyens, où qu'ils vivent au Canada. Le gouvernement fédéral croit depuis longtemps que tous les Canadiens désirant poursuivre des études postsecondaires et ayant les qualifications voulues, devraient pouvoir le faire. C'est dans le but d'aider les étudiants à surmonter les obstacles qui s'opposent à leur accès à une formation de niveau postsecondaire que le gouvernement finance le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Les collèges et les universités du Canada contribuent largement au **développement social et culturel** de notre pays. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces établissements pour fournir aux Canadiens les moyens d'exercer pleinement leurs droits et leurs responsabilités de citoyens, pour maintenir notre identité et pour bâtir une société forte. Qu'il suffise de citer, parmi les initiatives du gouvernement fédéral qui contribuent au développement social et culturel par le biais de l'enseignement postsecondaire : le programme des langues officielles dans l'enseignement, les programmes de bourses et subventions du Conseil de recherches en sciences humaines, et les programmes d'aide aux étudiants destinés expressément aux groupes défavorisés.

L'enseignement postsecondaire est l'un des moteurs de notre **développement économique.** Cela n'a jamais été aussi manifeste qu'aujourd'hui. À une époque où l'économie planétaire repose de plus en plus sur la maîtrise du savoir, le Canada doit exploiter toujours mieux et davantage ses richesses naturelles et son potentiel humain s'il veut pouvoir soutenir la concurrence internationale et continuer d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. À cet égard, l'enseignement postsecondaire remplit deux fonctions essentielles auxquelles le gouvernement fédéral apporte son soutien financier. La première est

de former la main-d'oeuvre hautement qualifiée capable de répondre aux besoins d'une économie avancée. La seconde est d'appuyer la recherche dont nous avons un besoin vital pour faire face à la concurrence à l'échelle internationale.

Les établissements d'enseignement postsecondaire ont un rôle essentiel à jouer dans le **perfectionnement des ressources humaines.** Actuellement, un jeune Canadien sur cinq environ poursuit des études postsecondaires à plein temps, et près de la moitié de tous les jeunes auront bénéficié d'une formation postsecondaire de quelque sorte avant l'âge de 25 ans. De plus, un nombre croissant d'adultes, surtout ceux qui ont entre 25 et 40 ans, s'inscrivent à temps partiel à des cours réguliers de niveau postsecondaire ou à des cours de formation permanente. Dans la majorité des cas, les raisons pour lesquelles ils suivent ces cours sont liées directement aux exigences du marché du travail.

La mise en valeur de notre capital humain est essentielle à la survivance économique, sociale et culturelle du Canada. L'avenir de notre pays ne repose plus sur la simple exploitation de nos abondantes richesses naturelles, mais dépend plutôt de l'intelligence et du savoir-faire de l'ensemble de nos concitoyens. C'est grâce à notre système d'enseignement postsecondaire que nos administrateurs, nos ingénieurs, nos technologues, nos chercheurs et tous les autres diplômés peuvent acquérir les compétences qui leur permettront de faire fonctionner et prospérer notre économie. Il forme également les artistes, les gestionnaires, les entrepreneurs et les citoyens éclairés qui forgeront notre avenir. La contribution des collèges et des universités au perfectionnement de nos ressources humaines est l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada fournit une aide générale aux gouvernements provinciaux aux termes des arrangements relatifs au Financement des programmes établis.

L' **acquisition des connaissances**, fruit de la recherche fondamentale comme de la recherche appliquée, est l'un des objectifs de grande importance que poursuivent autant les gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral. La recherche contribue au perfectionnement des ressources humaines et stimule le progrès social, culturel et économique. De plus, et c'est peut-être là sa fonction la plus importante, la recherche développe la curiosité intellectuelle chez chacun d'entre nous, et insuffle vigueur et dynamisme au corps social tout entier. Le gouvernement fédéral soutient la recherche par l'intermédiaire des conseils de recherches et grâce aux efforts que déploient en ce sens de nombreux ministères et organismes fédéraux.

Les objectifs que poursuit le gouvernement du Canada en soutenant l'enseignement postsecondaire ont pris forme au cours des ans, en réponse aux grands défis auxquels notre pays a dû faire face. Les objectifs fédéraux continueront sans doute à évoluer, comme d'ailleurs les buts poursuivis par tous les autres intervenants qui partagent avec lui la tâche de maintenir et de faire progresser l'enseignement postsecondaire au Canada. Dans un monde où le changement est inéluctable, cette évolution constante est saine et nécessaire.

PARTIE V

CONSULTATIONS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AVEC LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

En vertu de l'article 24 de la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, votée en 1977, le secrétaire d'État a la responsabilité de "procéder à des consultations avec les gouvernements des provinces, portant sur les rapports entre les programmes ou les activités du gouvernement du Canada et ceux des [...] provinces en matière d'enseignement postsecondaire." Les modifications apportées à la Loi en 1984 ajoutent à cette responsabilité générale l'obligation spécifique de déposer un rapport portant, entre autres, sur "les résultats des éventuelles consultations entreprises par le secrétaire d'État, ou en son nom, avec le Conseil des ministres de l'Éducation sur la détermination des objectifs nationaux de l'enseignement postsecondaire et les moyens à mettre en oeuvre par les gouvernements du Canada et des provinces en vue d'atteindre ces objectifs."

Entre 1977 et 1984, le secrétaire d'État a rencontré à diverses reprises les ministres provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire. Il s'est agi surtout de rencontres bilatérales mais parfois aussi de rencontres avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), une tribune créée en 1967 par les gouvernements provinciaux dans le but de favoriser le progrès de l'éducation au Canada et de faciliter la collaboration entre les provinces dans ce domaine. En général, ces rencontres ont porté sur des thèmes particuliers, tels l'aide aux langues officielles dans l'enseignement et les accords de financement de l'enseignement postsecondaire, plutôt que sur l'ensemble des secteurs d'intérêt commun visés par la loi.

Peu après avoir été nommé secrétaire d'État en septembre 1984, l'honorable Walter McLean rencontrait des représentants du Conseil des ministres de l'Éducation pour discuter du rôle du gouvernement fédéral

et des provinces dans le financement de l'enseignement postsecondaire et de la reconduction des accords d'aide aux langues officielles dans l'enseignement. D'autres rencontres ont eu lieu en janvier et en mai 1985 pour poursuivre les discussions et tenter de jeter les bases d'une collaboration et d'une consultation fédérales-provinciales en matière d'éducation.

Le 20 août 1985, l'honorable Benoît Bouchard était nommé secrétaire d'État du Canada. Parmi les premières démarches officielles de son mandat, il rencontrait le Conseil des ministres de l'Éducation à Québec, le 17 septembre, pour discuter des priorités et de sujets d'intérêt commun. Cet échange de points de vue a permis au secrétaire d'État de réitérer sa volonté d'améliorer la collaboration fédérale-provinciale, sur la base du respect de la responsabilité des provinces dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Les ministres ont aussi profité de l'occasion pour reconduire officiellement le protocole d'entente entre les deux ordres de gouvernement sur l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

En septembre 1985, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a proposé un ensemble de principes devant guider l'interaction entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Canada . Selon cette proposition, les deux ordres de gouvernement devraient: reconnaître le rôle majeur que doit jouer l'enseignement postsecondaire dans le développement économique et social; travailler ensemble et en harmonie pour que, maintenant et dans l'avenir, les Canadiens puissent bénéficier des meilleurs moyens d'apprendre et de s'instruire; s'engager à cet égard dans des consultations concrètes et une collaboration véritable; et travailler de concert pour que, dans le plein respect des responsabilités constitutionnelles, les systèmes d'enseignement postsecondaire et de formation de la main-d'oeuvre disposent de ressources suffisantes.

Le document où sont exposés ces idées, intitulé Principes d'interaction : les relations fédérales-provinciales et l'enseignement postsecondaire au Canada, comprend également un énoncé des grandes priorités du Conseil en matière d'enseignement postsecondaire au Canada.

Une rencontre spéciale entre l'honorable Benoît Bouchard et les représentants du Conseil a eu lieu à Toronto le 8 mai 1986. Après un échange de vue sur les Principes d'interaction, les deux parties se sont mises d'accord sur la nécessité de poursuivre une collaboration aussi concrète que valable dans des secteurs jugés d'intérêt commun par les deux ordres de gouvernement, c'est-à-dire, l'accessibilité, les langues officielles, le développement social et économique, le développement des ressources humaines et la recherche. D'autres sujets ont également été abordés à cette occasion, notamment l'aide aux étudiants, les étudiants étrangers, les langues officielles dans l'enseignement et le premier Rapport au Parlement sur L'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada.
Voici un sommaire des discussions.

- Le secrétaire d'État a annoncé qu'il procéderait à un examen du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'aide aux étudiants et qu'il prendrait en compte les différentes options énoncées à cet égard dans le Rapport du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen). Il a été convenu qu'un groupe de travail restreint, composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, serait chargé de cerner les problèmes susceptibles d'être réglés à court terme et de formuler à l'intention des ministres les recommandations appropriées. Ce groupe s'est réuni et a recommandé la formation d'un comité consultatif fédéral-provincial sur l'aide aux étudiants, auquel incomberait l'examen des orientations possibles dans ce domaine.

- Les deux ordres de gouvernement ont exposé leurs initiatives respectives en ce qui a trait aux étudiants étrangers. Le gouvernement fédéral a précisé qu'il avait amorcé l'examen de ses lignes de conduite à l'égard des étudiants étrangers au niveau postsecondaire. Il a été convenu que, dans une prochaine étape, le Conseil ferait part au gouvernement fédéral des résultats d'une étude en cours sur les élèves étrangers aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Cette étude a donné lieu à la publication, en novembre 1986, d'un document de travail intitulé Les étudiants étrangers au Canada: Exposé de thèmes de réflexions susceptibles d'informer des politiques.

- Le secrétaire d'État a fait savoir au Conseil que le gouvernement fédéral se livrait aussi à un examen complet de ses programmes et politiques en matière de langues officielles. Il a été convenu qu'il serait souhaitable que les pourparlers relatifs au renouvellement des accords sur les langues officielles dans l'enseignement s'engagent dans les meilleurs délais.

- Les participants ont échangé leurs vues sur le premier Rapport au Parlement sur l'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada, déposé en février 1986. Les fonctionnaires fédéraux et provinciaux se sont rencontrés durant l'été 1986 et ont maintenu des contacts fréquents depuis lors, afin d'assurer que l'établissement du rapport au Parlement pour l'année 1985-1986 puisse se faire dans un esprit de collaboration étroite.

Dans le discours du Trône du 1er octobre 1986, le gouvernement fédéral a exprimé son engagement profond à soutenir l'enseignement postsecondaire et à "oeuvrer avec les provinces afin d'y promouvoir l'excellence et l'égalité des chances". Pour permettre de mieux relever les défis actuels, le gouvernement a annoncé qu'il proposerait la tenue d'un colloque national sur l'enseignement postsecondaire au

cours de l'année 1987. Le secrétaire d'État, l'honorable David Crombie, et le président du Conseil alors en exercice, l'honorable Russell G. Fraser, ont par la suite échangé leurs vues au sujet des grands objectifs d'un tel colloque. Il a été convenu de discuter du plan d'organisation du colloque et de continuer à collaborer au sujet des autres questions d'intérêt commun.

ANNEXE A

STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE : DÉFINITIONS ET MÉTHODE

L'enseignement postsecondaire englobe des activités fort complexes qui se prêtent mal à une définition statistique simple. Cela vaut particulièrement au Canada où, au-delà du niveau secondaire, il existe douze systèmes d'enseignement indépendants dans autant de provinces et territoires. Cela explique la diversité dans les modes d'organisation des réseaux et dans la nature même des établissements d'enseignement, comme le fait bien voir la partie III du présent rapport. Définir les éléments communs à tous ces systèmes et réunir des données qui puissent être regroupées et être comparables pour l'ensemble du Canada, sont des difficultés auxquelles Statistique Canada fait face depuis nombre d'années. Ces mêmes problèmes de définition et de méthode ont été abordés dans le présent rapport en ayant recours aux définitions et à la base de données de Statistique Canada*.

1 - DÉFINITION DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

1.1 Programmes d'enseignement de niveau postsecondaire

La méthode de Statistique Canada répartit tous les programmes d'enseignement en trois catégories : primaire-secondaire, professionnel (métiers et techniques), ou postsecondaire. Le présent rapport ne traite que des seuls programmes du niveau postsecondaire.

En général, les programmes d'enseignement postsecondaire ont les caractéristiques suivantes :

---

* Dans ses publications, Statistique Canada ne tente d'aucune manière d'établir un rapport direct entre les transferts fédéraux aux provinces et territoires aux fins du Financement des programmes établis, et les dépenses et activités relatives à l'enseignement postsecondaire.

- ils exigent un diplôme d'études secondaires comme préalable à l'admission;
- ils durent au moins toute une année scolaire (à temps plein);
- ils sont sanctionnés par un certificat, un diplôme ou un grade.

1.2 Établissements d'enseignement

Au niveau postsecondaire, les programmes d'études sont dispensés par deux grands types de maisons d'enseignement : les universités et les établissements de niveau collégial.

Universités

Cette catégorie englobe tous les établissements publics ou privés qui sont habilités à décerner des grades, ainsi que ceux qui leur sont affiliés. La plupart des programmes d'études universitaires répondent à la définition de l'enseignement postsecondaire retenue par Statistique Canada qui assimile donc à ce niveau toute la gamme des activités de toutes les universités. Les rares activités qui pourraient, dans diverses universités, ne pas répondre à la définition retenue ne sont pas identifiées.

Établissements de niveau collégial

Cette catégorie comprend tous les établissements publics ou privés qui, sans être habilités à décerner des grades, offrent des programmes d'études de niveau postsecondaire. Dans bien des provinces, les établissements de niveau collégial dispensent aussi des programmes de formation technique et, dans certains cas, des programmes de niveau secondaire. Les statistiques de l'enseignement postsecondaire portent exclusivement sur les programmes de niveau postsecondaire que dispensent les établissements de niveau collégial. Cette catégorie englobe les collèges communautaires (cégeps, collèges d'arts appliqués et de technologie, instituts de formation technique, collèges d'agriculture, écoles de beaux-arts, etc.), les écoles de formation des

maîtres ainsi que les écoles de sciences infirmières (régionales ou en milieu hospitalier). Pour mieux faire la distinction, au niveau collégial, entre les programmes d'études de niveau postsecondaire et les programmes d'un autre niveau, un critère a été ajouté qui s'applique aux programmes de formation technique:

- sont considérés être de niveau postsecondaire les programmes de formation technique qui préparent les étudiants à une profession spécifique, à un niveau de compétence qui se situe entre celui du spécialiste formé à l'université et celui de l'ouvrier qualifié.

2 - DONNÉES SUR LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

2.1 Dépenses totales

Le tableau et les graphiques de la partie I présentent les dépenses totales consacrées à l'enseignement postsecondaire au Canada. Ces dépenses englobent les dépenses des universités et des établissements de niveau collégial pour le fonctionnement, les immobilisations et la recherche subventionnée, les dépenses gouvernementales liées à l'aide aux étudiants ainsi que les autres dépenses administratives des ministères.

Pour pouvoir réunir les données sur les dépenses des universités, Statistique Canada mène une enquête annuelle conjointement avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU); une autre enquête est faite auprès des établissements qui ne sont pas membres de cette association. Les universités répartissent leurs revenus et dépenses entre divers fonds. Ces fonds sont les suivants : (1) fonctionnement général (2) activités spéciales et fiducie (3) recherche subventionnée (4) services auxiliaires (5) bâtiments. Tous les revenus des universités sont affectés à l'un de ces fonds et toutes les dépenses sont défalquées de l'un ou l'autre selon leur objet.

Statistique Canada mène une enquête similaire sur les statistiques financières des établissements d'enseignement de niveau collégial. Le questionnaire permet de ventiler les revenus et les dépenses des fonds de fonctionnement et d'immobilisations des collèges communautaires et des écoles de formation technique, et de répartir les dépenses selon la catégorie de programmes - secondaire, postsecondaire, technique et éducation des adultes.

La Division de la santé de Statistique Canada produit par ailleurs un rapport annuel sur les hôpitaux et les cliniques, lequel contient des renseignements sur le coût direct de l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

2.2 Aide financière du gouvernement fédéral

Les tableaux de la partie II ventilent l'aide financière totale du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire en deux catégories : 1) contributions aux provinces et aux territoires et 2) aide fédérale directe.

2.2.1 Contributions aux provinces et aux territoires

Cette catégorie comprend les transferts de points d'impôt et en espèces aux fins du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire et du Programme des langues officielles dans l'enseignement. Etant indirectes, ces contributions ne sont pas identifiées comme une source de fonds d'origine fédérale pour les établissements.

2.2.2 Aide fédérale directe

Cette catégorie des dépenses comprend :

- les contributions pour la recherche versées directement aux universités par le gouvernement fédéral;
- les dépenses relatives aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants au niveau postsecondaire, y compris le coût des prêts;
- le financement direct des établissements d'enseignement fédéraux de niveau postsecondaire;
- les autres dépenses directes des ministères fédéraux destinées à des programmes d'enseignement postsecondaire et à leur administration.

2.2.3 Sources des données sur les dépenses fédérales

Les données sur les dépenses fédérales en matière d'éducation proviennent d'une enquête annuelle de Statistique Canada sur les dépenses de tous les ministères et organismes dans le domaine de l'éducation, l'Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation. Les données de 1983-1984 et de 1984-1985 correspondent aux dépenses réelles, tandis que celles de 1985-1986 sont établies à partir du Budget des dépenses.

2.3 Aide financière des gouvernements provinciaux

Les tableaux de la partie III sur les dépenses des gouvernements provinciaux en matière d'enseignement postsecondaire ventilent les dépenses totales selon deux catégories : 1) aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes et 2) bourses d'études et aide aux étudiants.

2.3.1 Aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes

Cette catégorie comprend le total des fonds que versent les gouvernements provinciaux aux établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que les autres dépenses des ministères provinciaux aux fins de l'enseignement postsecondaire.

Aide aux établissements d'enseignement

Les subventions provinciales servent à financer les dépenses suivantes des universités et des collèges :

- fonctionnement,
- recherche subventionnée,
- immobilisations,
- dépenses directes liées à l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

Dépenses connexes

Cet élément correspond aux dépenses apparaissant sous la rubrique "Autres dépenses (ministérielles)" de Statistique Canada. Il comprend les dépenses provinciales directes qui ne sont pas comptabilisées ailleurs, par exemple les dépenses administratives des ministères.

2.3.2 Bourses d'études et aide aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses provinciales liées aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Dans le cas des prêts aux étudiants, seul le coût pour le gouvernement, et non la valeur du prêt, est comptabilisé.

2.3.3 Sources des données sur les dépenses des provinces

Les données sur les dépenses des provinces en matière d'enseignement postsecondaire proviennent directement des comptes publics, des budgets des dépenses, des rapports annuels, des états financiers de chaque province et, occasionnellement, des renseignements fournis aux fins du rapport par les fonctionnaires des ministères provinciaux. Pour 1983-1984 et 1984-1985, les données sont définitives tandis que celles de 1985-1986 sont des estimations.

2.4 Aide des administrations municipales

Certaines administrations municipales viennent directement en aide aux établissements d'enseignement. Les données sur cette aide proviennent d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement ainsi que des renseignements fournis par les gouvernements provinciaux.

2.5 Sources privées de financement

Outre l'aide des gouvernements, les établissements d'enseignement postsecondaire obtiennent des fonds des sources privées suivantes :

- frais de scolarité et autres frais d'études;
- contributions ou financement d'autres sources, par exemple dons du secteur privé et revenus de placement.

Les surplus (ou les déficits) de fonctionnement des établissements d'enseignement sont également présentés dans cette catégorie. Les données sur les sources de financement non gouvernementales sont tirées d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement et sont estimées à partir des prévisions concernant les inscriptions.

2.6 Consolidation des données financières

Lorsque les agents de Statistique Canada ont reçu des universités, des collèges et des gouvernements fédéral et provinciaux, toutes les données financières relatives à une année donnée, ils procèdent à une consolidation qui permet de calculer le total des fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire. Une telle consolidation pose des problèmes particuliers du fait qu'il y a des transferts de fonds à l'intérieur même du système postsecondaire, entre les gouvernements et les établissements d'enseignement. De plus, il est fréquent que les années financières des établissements d'enseignement ne coïncident pas avec celles des gouvernements. Enfin, les fonds reçus au cours d'une année financière peuvent ne pas être dépensés durant cette même année. Pour éliminer les doubles comptages, on soustrait les transferts. Les flux financiers sont répartis selon le niveau d'enseignement, la province et la catégorie de dépenses. Dans la mesure du possible, la provenance des fonds pour chaque catégorie de dépenses est indiquée. Les difficultés inhérentes à ce processus sont telles qu'il n'est pas toujours possible de faire un rapprochement détaillé entre les chiffres établis par Statistique Canada et les états financiers vérifiés des gouvernements ou ceux des maisons d'enseignement. Cependant, pour les données au niveau le plus général, on fait en sorte de pouvoir rapprocher de façon satisfaisante les sommes indiquées et les comptes publics ou les états financiers.

Un autre ajustement relatif aux transferts interprovinciaux est requis lorsque les résultats des enquêtes menées par Statistique Canada auprès des établissements d'enseignement sont regroupés par province. Le total pour toute province donnée correspond à la somme des dépenses de tous les établissements de la province, indépendamment de la provenance des fonds. Or certains établissements reçoivent une aide indirecte sous forme de transferts interprovinciaux, c'est-à-dire provenant d'une autre province que celle dans laquelle ils se trouvent. Dans ce cas,

Statistique Canada soustrait le montant du transfert des dépenses de la province bénéficiaire et l'ajoute aux dépenses du gouvernement provincial ayant effectué le transfert. Statistique Canada fait les additions et les soustractions nécessaires sous la rubrique "Autres dépenses (ministérielles)".

3 - DONNÉES SUR LES INSCRIPTIONS

Les données sur les inscriptions au niveau postsecondaire représentent le nombre d'étudiants qui se sont inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire et qui ont poursuivi leurs études au cours de l'année scolaire. Statistique Canada recueille des données sur les caractéristiques scolaires, sociales et économiques des étudiants. Pour les fins du présent rapport, les étudiants de niveau postsecondaire ont été classés selon la province, la catégorie d'établissements d'enseignement (universités et programmes d'enseignement postsecondaire des établissements de niveau collégial), et selon qu'ils suivent des cours à temps plein ou à temps partiel. Comme il n'existe pas de définition universellement acceptée du statut d'étudiant à temps partiel, Statistique Canada laisse aux établissements d'enseignement le soin d'indiquer le statut de leurs étudiants.

Statistique Canada recueille les données sur les inscriptions dans les universités au moyen de deux enquêtes : l'une en début d'année scolaire pour obtenir le nombre des inscriptions initiales, et une autre au milieu de l'année pour obtenir les données définitives. Ces enquêtes incluent toutes les universités et alimentent une banque de données connue sous le nom de Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), dont on peut obtenir des tableaux spéciaux. Les données sur les inscriptions à temps plein dans les universités sont recueillies (par province) depuis 1920, et celles sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1962.

Les données sur les inscriptions dans les collèges proviennent d'une enquête que mène Statistique Canada chaque automne auprès des établissements d'enseignement concernés. Cette enquête alimente une banque de données, le Système d'information sur les effectifs des collèges communautaires (SIECC). Les données sur les inscriptions à temps plein dans les collèges sont recueillies (par province) depuis 1955, et les données sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1983. Les données présentées dans ce rapport ne couvrent pas le total de l'effectif étudiant des établissements d'enseignement de niveau collégial, mais uniquement les étudiants inscrits aux programmes d'enseignement postsecondaire.

Les données présentées dans ce rapport proviennent de tableaux spéciaux tirés du SISCU et du SIECC en décembre 1986; les données de 1983-1984 et de 1984-1985 sont définitives mais celles de 1985-1986 sont préliminaires.

ANNEXE B

FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE : UNE OPTIQUE GLOBALE

Cette annexe jette un autre éclairage sur la question complexe du financement de l'enseignement postsecondaire. À cet effet, les dépenses et les sources de financement, traitées en détail précédemment dans le rapport, sont présentées dans l'optique du financement global du secteur de l'enseignement postsecondaire en tenant compte des sources de financement privées dont le rapport ne fait état nulle part ailleurs.

Le graphique B-1, qui représente le système de financement de l'enseignement postsecondaire au Canada, décrit comment les fonds de source publique ou privée sont acheminés vers les divers bénéficiaires, établissements ou individus. Les fonds servent trois grands objectifs : (i) garantir l'existence et le fonctionnement des universités et du secteur postsecondaire des établissements de niveau collégial au Canada; (ii) aider les étudiants à poursuivre des études postsecondaires; et (iii) financer des activités liées à l'enseignement postsecondaire qui sont administrées à l'extérieur du milieu collégial ou universitaire par les ministères et organismes gouvernementaux.

Au Canada, le système de financement de l'enseignement postsecondaire comporte deux grands sous-systèmes ou circuits. Dans le circuit des établissements (volet droit du graphique B-1), les crédits de source publique et privée sont acheminés par l'intermédiaire des collèges et des universités, alors que dans le circuit hors établissements (volet gauche), les crédits vont aux autres bénéficiaires, c'est-à-dire les étudiants et les organismes gouvernementaux.

GRAPHIQUE B-1 : FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA

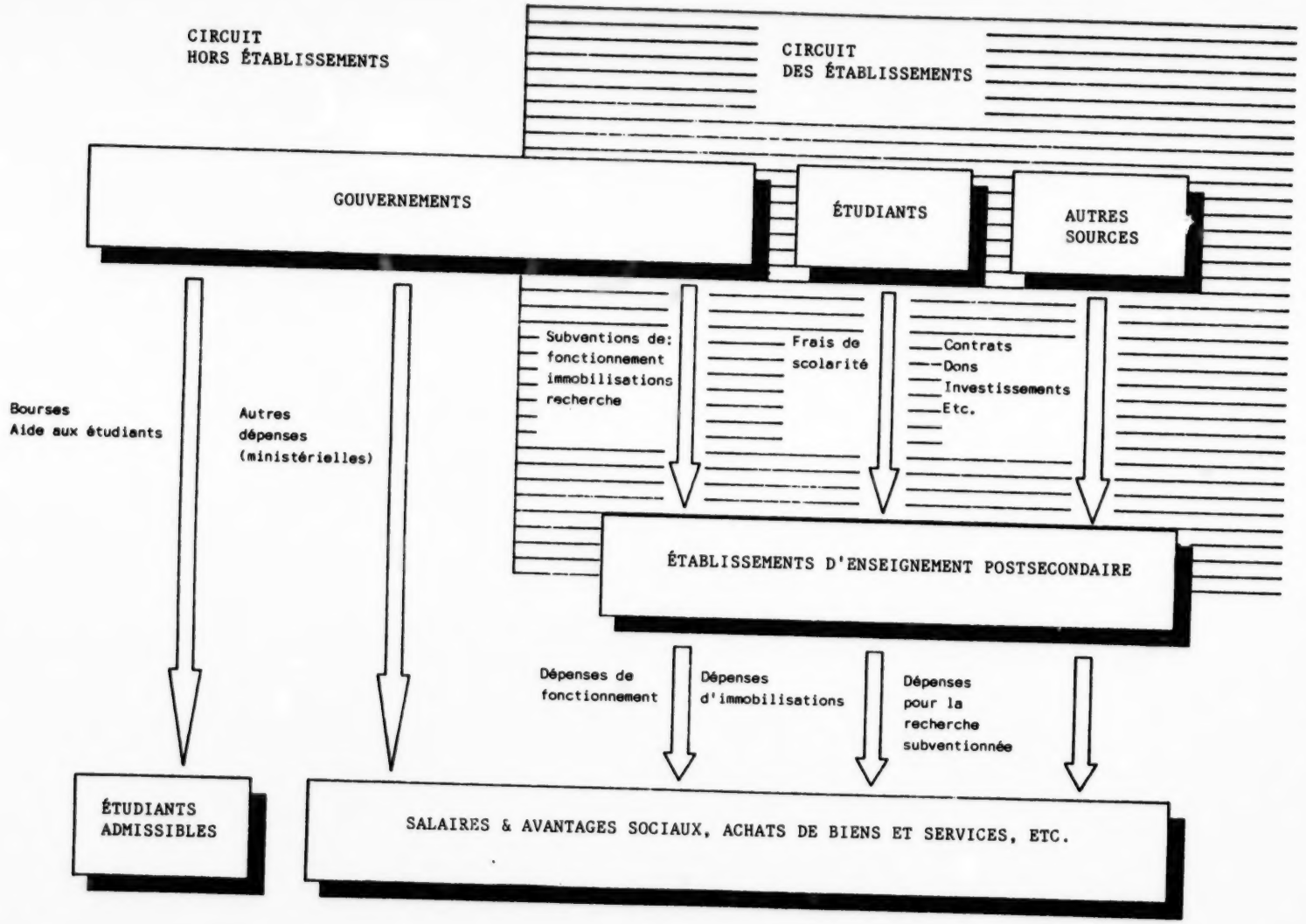

1 - CIRCUIT DES ÉTABLISSEMENTS

La partie ombrée du graphique B-1 montre comment, au Canada, l'aide financière est acheminée aux collèges et aux universités. Les revenus de ces établissements proviennent principalement des subventions de fonctionnement et d'immobilisations, des subventions à la recherche des gouvernements et des frais de scolarité. Les établissements d'enseignement postsecondaire tirent également une part de leurs revenus de contrats, de dons et de subventions accordés par des particuliers ou des associations. Les revenus d'investissements, d'emprunts et des services auxiliaires (par exemple, les librairies et cafétérias) constituent d'autres sources privées de revenus.

Les dépenses des universités et des collèges de niveau postsecondaire sont de trois ordres : les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'immobilisations et la recherche subventionnée (voir au bas du graphique B-1, à droite). Sont considérées comme des dépenses de fonctionnement les dépenses liées à l'enseignement et à la recherche non subventionnée, aux services de soutien pédagogique, à l'administration, à l'entretien des bâtiments et à d'autres opérations des établissements. Les salaires des professeurs menant des travaux de recherche subventionnnés, ainsi que les frais généraux associés entre autres choses aux bâtiments proprement dits, aux bibliothèques et à l'administration constituent également des dépenses de fonctionnement pour les universités.

Les dépenses d'immobilisations comprennent le coût des nouvelles installations des collèges et universités, l'achat de terrains, les travaux importants de rénovation ou d'agrandissement des bibliothèques, des laboratoires, des installations informatiques et autres, ainsi que le service de la dette associé à pareils travaux de construction.

Les dépenses relatives à la recherche subventionnée comprennent les frais directs des travaux de recherche, à l'exclusion des salaires du corps professoral; on peut citer entre autres les salaires d'assistants de recherche, l'achat d'équipement et les déplacements. Les dépenses de ce type sont généralement payées grâce aux subventions de recherche obtenues par des professeurs, individuellement ou en équipe. De telles subventions sont offertes par le gouvernement fédéral (principalement par l'intermédiaire des trois conseils de recherches), les gouvernements provinciaux et des commanditaires du secteur privé.

2 - CIRCUIT HORS ÉTABLISSEMENTS

Le volet gauche du graphique B-1 décrit schématiquement le circuit hors établissements du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada, c'est-à-dire, le financement qui ne passe pas directement par les universités et les collèges. Les dépenses de ce circuit sont engagées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et se divisent en deux catégories : les bourses d'études et l'aide aux étudiants, et ce qu'il est convenu d'appeler les "Autres dépenses (ministérielles)".

Les dépenses gouvernementales consacrées aux bourses d'études et à l'aide aux étudiants se présentent sous forme de paiements non remboursables (par exemple des subventions, des bourses d'études et des bourses de perfectionnement) et de prêts d'études. Ces sommes sont accordées aux étudiants admissibles selon le mérite ou les besoins financiers, pour les aider à payer leurs études de niveau postsecondaire, à temps plein ou à temps partiel. Cette aide financière vise entre autres à rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible aux étudiants et à récompenser l'excellence scolaire. Les étudiants utilisent une partie de cette aide pour assurer leur subsistance alors que le reste est versé aux établissements d'enseignement postsecondaire, sous forme de frais de scolarité.

Cependant, comme il n'existe pas un lien direct entre l'aide financière aux étudiants et le paiement des frais de scolarité, ces deux entités sont considérées comme deux éléments indépendants du circuit de financement de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Par "Autres dépenses (ministérielles)", on entend principalement les frais d'administration et d'amortissement des ministères et organismes fédéraux et provinciaux qui coordonnent et financent l'enseignement postsecondaire au Canada. Ces dépenses servent entre autres à l'élaboration de politiques et à la cueillette et à l'analyse de données statistiques, à la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire, avec les organismes non gouvernementaux et avec d'autres gouvernements relativement aux questions touchant l'enseignement postsecondaire, à l'administration de l'aide financière, y compris l'aide aux étudiants, et enfin au financement de certains programmes du secteur de l'enseignement postsecondaire qui ne sont pas du ressort des universités et des collèges.

3 - DONNÉES FINANCIÈRES

Les tableaux qui suivent reprennent les éléments du graphique B-1 et fournissent un aperçu statistique du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada. Sous la rubrique "Dépenses des établissements" sont regroupées, d'une part, les dépenses que font les universités et les collèges pour leur fonctionnement, les immobilisations et la recherche subventionnée, et d'autre part, les sources de revenus utilisées pour faire ces différents types de dépenses. Au Canada en 1984-1985, ces dépenses ont totalisé 7,85 milliards de dollars, soit 87 p. 100 de l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement postsecondaire. La rubrique "dépenses hors des établissements" regroupe les sommes consacrées par les gouvernements aux bourses d'études et à l'aide aux étudiants, ainsi que les autres dépenses diverses relatives à l'enseignement postsecondaire, soit un total de 1,19 milliard de dollars en 1984-1985 pour l'ensemble du Canada.

Les données des tableaux de l'Annexe B ont été ajustées pour couvrir une seule et même année financière; l'année 1984-1985 a été choisie parce que les données la concernant sont définitives et plus détaillées que celles qui sont actuellement disponibles pour 1985-1986. Le total pour le Canada figurant dans le tableau B-1(a), soit 9,03 milliards, est identique au total indiqué pour 1984-1985 dans le tableau 1 du rapport.

Tableau B-1(a) : Canada

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	3 418 064	1 706 569	5 124 633
Administrations municipales	896	3	899
Gouvernement fédéral[2]	121 711	17 469	139 180
Frais de scolarité	676 993	137 575	814 568
Autres sources	322 606	36 539	359 145
Total partiel, dépenses de fonctionnement	4 540 270	1 898 155	6 438 425
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	159 050	--	159 050
Administrations municipales	321	--	321
Gouvernement fédéral	521 936	--	521 936
Autres sources	148 893	--	148 893
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	830 200	0	830 200
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	229 800	169 462	399 262
Administrations municipales	48	0	48
Gouvernement fédéral	6 012	365	6 377
Autres sources	131 994	38 980	170 974
Total partiel, dépenses d'immobilisations	367 854	208 807	576 661
Total général, dépenses effectuées par les établissements	5 738 324	2 106 962	7 845 286
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	266 766	200 487	467 253
Gouvernement fédéral	233 660	93 813	327 473
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	500 426	294 300	794 726
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	179 570	152 756	332 326
Gouvernement fédéral[5]	46 328	14 340	60 668
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	225 898	167 096	392 994
Total partiel, dépenses hors établissements	726 324	461 396	1 187 720
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	6 464 648	2 568 358	9 033 006

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(b) : Terre-Neuve et Labrador

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	79 774	14 811	94 585
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	39	0	39
Frais de scolarité	12 130	1 364	13 494
Autres sources	521	(61)	460
Total partiel, dépenses de fonctionnement	92 464	16 114	108 578
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	780	--	780
Administrations municipales	0	--	0
Gouvernement fédéral	10 443	--	10 443
Autres sources	3 551	--	3 551
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	14 774	0	14 774
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	0	981	981
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	0	0
Autres sources	1 619	(77)	1 542
Total partiel, dépenses d'immobilisations	1 619	904	2 523
Total général, dépenses effectuées par les établissements	108 857	17 018	125 875
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	4 929	63	4 992
Gouvernement fédéral	4 544	2 074	6 618
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	9 473	2 137	11 610
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	3 416	128	3 544
Gouvernement fédéral	(1 872)	0	(1 872)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	1 544	128	1 672
Total partiel, dépenses hors établissements	11 017	2 265	13 282
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	119 874	19 283	139 157

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(c) : Île-du-Prince-Édouard

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	10 421	5 925	16 346
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	93	23	116
Frais de scolarité	2 533	1 010	3 543
Autres sources	846	386	1 232
Total partiel, dépenses de fonctionnement	13 893	7 344	21 237
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	0	--	0
Administrations municipales	0	--	0
Gouvernement fédéral	422	--	422
Autres sources	207	--	207
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	629	0	629
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	205	200	405
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	0	0
Autres sources	256	0	256
Total partiel, dépenses d'immobilisations	461	200	661
Total général, dépenses effectuées par les établissements	14 983	7 544	22 527
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	1,195	531	1 726
Gouvernement fédéral	902	472	1 374
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	2 097	1 003	3 100
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	4 351	(403)	3 948
Gouvernement fédéral	4 057	0	4 057
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	8 408	(403)	8 005
Total partiel, dépenses hors établissements	10 505	600	11 105
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	25,488	8 144	33 632

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(d) : Nouvelle-Écosse

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	153 912	15 721	169 633
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	6 996	7 190	14 186
Frais de scolarité	40 946	379	41 325
Autres sources	21 425	0	21 425
Total partiel, dépenses de fonctionnement	223 279	23 290	246 569
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	714	--	714
Administrations municipales	5	--	5
Gouvernement fédéral	22 969	--	22 969
Autres sources	3 241	--	3 241
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	26 929	0	26 929
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	2 121	648	2 769
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	301	301
Autres sources	2 726	0	2 726
Total partiel, dépenses d'immobilisations	4 847	949	5 796
Total général, dépenses effectuées par les établissements	255 055	24 239	279 294
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants: Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	8 168	1 043	9 211
Gouvernement fédéral	12 151	2 109	14 260
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	20 319	3 152	23 471
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	720	826	1 546
Gouvernement fédéral	(7 489)	1 552	(5 937)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	(6 769)	2 378	(4 391)
Total partiel, dépenses hors établissements	13 550	5 530	19 080
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	268 605	29 769	298 374

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(e) : Nouveau-Brunswick

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	91 083	22 253	113 336
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	2 586	664	3 250
Frais de scolarité	21 864	(96)	21 768
Autres sources	7 170	91	7 261
Total partiel, dépenses de fonctionnement	122 703	22 912	145 615
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	809	--	809
Administrations municipales	0	--	0
Gouvernement fédéral	8 375	--	8 375
Autres sources	1 564	--	1 564
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	10 748	0	10 748
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	2 550	5 585	8 135
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	1	1
Autres sources	6 373	10	6 383
Total partiel, dépenses d'immobilisations	8 923	5 596	14 519
Total général, dépenses effectuées par les établissements	142 374	28 508	170 882
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	9 165	1 474	10 639
Gouvernement fédéral	5 921	2 093	8 014
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	15 086	3 567	18 653
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	7 446	(3 566)	3 880
Gouvernement fédéral	(2 339)	262	(2 077)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	5 107	(3 304)	1 803
Total partiel, dépenses hors établissements	20 193	263	20 456
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	162 567	28 771	191 338

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(f) : Québec

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	898 184	762 646	1 660 830
Administrations municipales	174	3	177
Gouvernement fédéral[2]	32 079	494	32 573
Frais de scolarité	99 438	20 004	119 442
Autres sources	110 712	22 742	133 454
Total partiel, dépenses de fonctionnement	1 140 587	805 889	1 946 476
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	51 383	—	51 383
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	123 229	—	123 229
Autres sources	37 350	—	37 350
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	211 962	0	211 962
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	63 119	61 922	125 041
Administrations municipales	18	0	18
Gouvernement fédéral	334	40	374
Autres sources	57 183	7 216	64 399
Total partiel, dépenses d'immobilisations	120 654	69 178	189 832
Total général, dépenses effectuées par les établissements	1 473 203	875 067	2 348 270
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	78 968	118 957	197 925
Gouvernement fédéral	47 782	18 656	66 438
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	126 750	137 613	264 363
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	18 332	89 036	107 368
Gouvernement fédéral	(19 149)	3 613	(15 536)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	(817)	92 649	91 832
Total partiel, dépenses hors établissements	125 933	230 262	356 195
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	1 599 136	1 105 329	2 704 465

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(g) : Ontario

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	1 204 879	477 361	1 682 240
Administrations municipales	389	0	389
Gouvernement fédéral[2]	50 706	3 533	54 239
Frais de scolarité	330 087	75 443	405 530
Autres sources	107 367	259	107 626
Total partiel, dépenses de fonctionnement	1 693 428	556 596	2 250 024
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	41 323	—	41 323
Administrations municipales	207	—	207
Gouvernement fédéral	212 704	—	212 704
Autres sources	76 631	—	76 631
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	330 865	0	330 865
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	28 618	27 262	55 880
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	1 565	23	1 588
Autres sources	37 582	32 323	69 905
Total partiel, dépenses d'immobilisations	67 765	59 608	127 373
Total général, dépenses effectuées par les établissements	2 092 058	616 204	2 708 262
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	93 291	43 619	136 910
Gouvernement fédéral	72 607	34 297	106 904
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	165 898	77 916	243 814
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	116 593	39 659	156 252
Gouvernement fédéral	(26 692)	2 732	(23 960)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	89 901	42 391	132 292
Total partiel, dépenses hors établissements	255 799	120 307	376 106
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	2 347 857	736 511	3 084 368

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(h) : Manitoba

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	165 340	24 361	189 701
Administrations municipales	158	0	158
Gouvernement fédéral[2]	4 852	728	5 580
Frais de scolarité	27 510	794	28 304
Autres sources	13 962	253	14 215
Total partiel, dépenses de fonctionnement	211 822	26 136	237 958
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	3 919	--	3 919
Administrations municipales	3	--	3
Gouvernement fédéral	25 201	--	25 201
Autres sources	6 409	--	6 409
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	35 532	0	35 532
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	13 550	2 332	15 882
Administrations municipales	30	0	30
Gouvernement fédéral	488	0	488
Autres sources	1 484	0	1 484
Total partiel, dépenses d'immobilisations	15 552	2 332	17 884
Total général, dépenses effectuées par les établissements	262 906	28 468	291 374
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	5 358	965	6 323
Gouvernement fédéral	12 906	4 172	17 078
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	18 264	5 137	23 401
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	2 944	2 185	5 129
Gouvernement fédéral	(5 495)	1 242	(4 253)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	(2 551)	3 427	876
Total partiel, dépenses hors établissements	15 713	8 564	24 277
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	278 619	37 032	315 651

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(1) : Saskatchewan

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	147 266	49 224	T96 490
Administrations municipales	16	0	16
Gouvernement fédéral[2]	4 130	2 378	6 508
Frais de scolarité	22 909	(852)	22 057
Autres sources	18 833	3 038	21 871
Total partiel, dépenses de fonctionnement	193 154	53 788	246 942
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	5 778	—	5 778
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	20 355	—	20 355
Autres sources	4 271	—	4 271
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	30 404	0	30 404
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	11 697	1 642	13 339
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	317	0	317
Autres sources	1 186	31	1 217
Total partiel, dépenses d'immobilisations	13 200	1 673	14 873
Total général, dépenses effectuées par les établissements	236 758	55 461	292 219
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	8 365	1 265	9 630
Gouvernement fédéral	7 710	5 434	13 144
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	16 075	6 699	22 774
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	6 856	2 157	9 013
Gouvernement fédéral	(5 431)	996	(4 435)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	1 425	3 153	4 578
Total partiel, dépenses hors établissements	17 500	9 852	27 352
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	254 258	65 313	319 571

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(j) : Alberta

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	370 253	172 720	542 973
Administrations municipales	88	0	88
Gouvernement fédéral[2]	4 437	1 410	5 847
Frais de scolarité	53 192	15 173	68 365
Autres sources	17 081	3 444	20 525
Total partiel, dépenses de fonctionnement	445 051	192 747	637 798
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	48 216	--	48 216
Administrations municipales	77	--	77
Gouvernement fédéral	40 505	--	40 505
Autres sources	4 210	--	4 210)
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	93 008	0	93 008
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	93 591	42 611	136 202
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	2 611	0	2 611
Autres sources	1 436	(1 861)	(425
Total partiel, dépenses d'immobilisations	97 638	40 750	138 388
Total général, dépenses effectuées par les établissements	635 697	233 497	869 194
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	55 127	31 509	86 636
Gouvernement fédéral	19 017	15 154	34 171
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	74 144	46 663	120 807
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	6 291	4 541	10 832
Gouvernement fédéral	(5 527)	741	(4 786)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	764	5 282	6 046
Total partiel, dépenses hors établissements	74 908	51 945	126 853
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	710 605	285 442	996 047

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(k) : Colombie-Britannique

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	296 952	156 035	452 987
Administrations municipales	71	0	71
Gouvernement fédéral[2]	15 793	1 013	16 806
Frais de scolarité	66 384	24 341	90 725
Autres sources	24 689	6 316	31 005
Total partiel, dépenses de fonctionnement	403 889	187 705	591 594
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	6 128	--	6 128
Administrations municipales	29	--	29
Gouvernement fédéral	57 733	--	57 733
Autres sources	11 459	--	11 459
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	75 349	0	75 349
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	14 349	25 449	39 798
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	697	0	697
Autres sources	22 149	1 338	23 487
Total partiel, dépenses d'immobilisations	37 195	26 787	63 982
Total général, dépenses effectuées par les établissements	516 433	214 492	730 925
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement provincial	1 019	94	1 113
Gouvernement fédéral	17 879	8 658	26 537
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	18 898	8 752	27 650
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement provincial	12 242	17 440	29 682
Gouvernement fédéral	22 616	2 091	24 707
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	34 858	19 531	54 389
Total partiel, dépenses hors établissements	53 756	28 283	82 039
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	570 189	242 775	812 964

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(l) : Yukon

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	0	1 970	1 970
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	0	16	16
Frais de scolarité	0	15	15
Autres sources	0	0	0
Total partiel, dépenses de fonctionnement	0	2 001	2 001
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	0	--	0
Administrations municipales	0	--	0
Gouvernement fédéral	0	--	0
Autres sources	0	--	0
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	0	0	0
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	0	544	544
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	0	0
Autres sources	0	0	0
Total partiel, dépenses d'immobilisations	0	544	544
Total général, dépenses effectuées par les établissements	0	2 545	2 545
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement territorial	699	419	1 118
Gouvernement fédéral	178	177	355
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	877	596	1 473
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement territorial	18	392	410
Gouvernement fédéral	16	115	131
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	34	507	541
Total partiel, dépenses hors établissements	911	1 103	2 014
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	911	3 648	4 559

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.

Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1(m) : Territoires du Nord-Ouest

Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire selon la catégorie de dépenses, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Universités	Niveau collégial	Total
Dépenses effectuées par les établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	0	3 542	3 542
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	0	20	20
Frais de scolarité	0	0	0
Autres sources	0	71	71
Total partiel, dépenses de fonctionnement	0	3 633	3 633
Dépenses pour la recherche subventionnée			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	0	—	0
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	0	—	0
Autres sources	0	—	0
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	0	0	0
Dépenses d'immobilisations			
Gouvernements provinciaux/territoriaux	0	286	286
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	0	0
Autres sources	0	0	0
Total partiel, dépenses d'immobilisations	0	286	286
Total général, dépenses effectuées par les établissements	0	3 919	3 919
Dépenses hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants:			
Bourses, aide aux étudiants[3]			
Gouvernement territorial	482	548	1 030
Gouvernement fédéral	2	2	4
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	484	550	1 034
Autres dépenses (ministérielles)[4]			
Gouvernement territorial	361	361	722
Gouvernement fédéral	6	136	142
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	367	497	864
Total partiel, dépenses hors établissements	851	1 047	1 898
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	851	4 966	5 817

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau No. 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et CANSIM tableau No. 00590206 pour les dépenses au niveau universitaire.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Notes : Tableaux B-1 (a-m)

1. Les données du flux financier du circuit des établissements sont présentées dans les tableaux B-1 (a-m) tel qu'elles apparaissent du point de vue des établissements mêmes. Ce sont eux qui déterminent la nature et l'ampleur de leurs dépenses et affectent leurs revenus aux différents postes de dépenses. Bien que les bailleurs de fonds publics et privés fournissent généralement leur aide pour des fins précises (par exemple, pour le fonctionnement ou les immobilisations), cette désignation n'est pas nécessairement reflétée dans l'attribution que les établissements font de leurs revenus à leurs différentes catégories de dépenses.

   Par conséquent, les montants que les gouvernements et les autres sources de financement disent avoir fournis à titre de subventions de fonctionnement, d'immobilisations ou de recherche ne peuvent pas toujours être exactement rapprochés des données fournies par les établissements sur leurs dépenses classées par origine des revenus. Au surplus, le total indiqué pour toute province ou territoire correspond à la somme des dépenses de l'ensemble des établissements de la province ou du territoire en question, sans égard à la provenance des crédits. Ce total comprend donc l'aide indirecte que des établissements ont pu recevoir de provinces ou territoires autres que la leur.

2. Cette somme englobe les montants que le gouvernement fédéral verse aux établissements en paiement des frais de scolarité de certains étudiants. Ces montants sont pris en compte par Statistique Canada sous la rubrique "Autres dépenses (ministérielles), Gouvernement fédéral". Pour l'ensemble du Canada, les frais de scolarité versés par le gouvernement fédéral aux universités se sont élevés à 11,8 millions de dollars tandis que les déboursés à ce chapitre au niveau collégial se sont élevés à 8,22 millions.

3. Les montants figurant sous la rubrique "Sommes consacrées aux étudiants : bourses, aide aux étudiants" représentent les dépenses totales des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'égard des étudiants admissibles fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et territoire. Ces montants peuvent également comprendre l'aide aux étudiants versée par certains gouvernements provinciaux et territoriaux pour permettre à leurs résidents de fréquenter des établissements spécialisés ailleurs au Canada, dans les cas où un programme donné n'est pas dispensé sur leur territoire.

4. Outre les frais d'administration des gouvernements, les dépenses incluses dans la catégorie "Autres dépenses (ministérielles)" comprennent les transferts effectués par les gouvernements provinciaux à des établissements d'autres provinces pour couvrir les coûts de l'enseignement à des non-résidents. Ainsi, le gouvernement de l'Ile-du-Prince-Édouard transfère des fonds à l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, en paiement des frais

de formation des résidents de l'Ile-du-Prince-Edouard inscrits en médecine à cette université. Le montant brut des transferts interprovinciaux figure au tableau B-2.

Lorsque le montant total de l'aide aux établissements indiqué par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne correspond pas au montant total de l'aide que les universités et les collèges rapportent avoir reçu de ces sources, un montant résiduel est inclus pour faire coïncider les deux montants. Ces montants et les autres montants résiduels découlant du processus de consolidation sont assimilés aux "Autres dépenses (ministérielles)" du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux ou territoriaux.

Ces montants résiduels font que les "Autres dépenses (ministérielles)" sont parfois très élevées ou très minimes, voire négatives; pour cette raison, et parce que les transferts interprovinciaux sont également inclus sous cette rubrique, les dépenses administratives des gouvernements ne sont pas toujours clairement identifiables dans les données. Cette méthode a toutefois l'avantage de permettre le rapprochement des montants figurant dans les tableaux avec les comptes publics ou, le cas échéant, les états financiers vérifiés du gouvernement, une fois que les dépenses totales des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été regroupées (c'est-à-dire lorsqu'on a établi le total de l'aide aux établissements et des "Autres dépenses (ministérielles)" pour chaque gouvernement).

5. Le total des dépenses pour le Canada indiqué dans le tableau B-1 (a) comprend les "Autres dépenses (ministérielles)" du gouvernement fédéral à l'égard de bénéficiaires étrangers. Ces dépenses se sont élevées à 18,5 millions de dollars en 1984-1985. Le total comprend également les "Autres dépenses (ministérielles)" engagées par le gouvernement fédéral à l'égard d'une province, d'un territoire ou d'un bénéficiaire étranger qu'il a été impossible d'identifier explicitement. En 1984-1985, ces dépenses "indéterminées" ont totalisé 109 millions de dollars.

Tableau B-2 : Transferts interprovinciaux au titre de l'enseignement postsecondaire, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Universités											
Canada	—	260	(3 715)	7 138	(4 854)	1 374	133	42	88	(502)	36
T.-N.	(260)	—	14	186	(460)						
Î.-P.-É.	3 715	(14)	—	3 829	(105)		5				
N.-É.	(7 138)	(186)	(3 829)	—	(3 123)						
N.-B.	4 854	460	105	3 123	—	1 145	21				
Qc.	(1 374)				(1 145)	—	(28)			(201)	
Ont.	(133)		(5)		(21)	28	—		36	(171)	
Man.	(42)							—		(42)	
Sask.	(88)						(36)		—	(52)	
Alb.	502					201	171	42	52	—	36
C.-B.	(36)									(36)	—

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Collèges											
Canada	—	—	487	(453)	(113)	70	14	20	(30)	(25)	30
T.-N.	—	—									
Î.-P.-É.	(487)		—	(128)	(368)						9
N.-É.	453		128	—	325						
N.-B.	113		368	(325)	—	70					
Qc.	(70)				(70)	—					
Ont.	(14)						—			(14)	
Man.	(20)							—		(20)	
Sask.	30								—	18	12
Alb.	25						14	20	(18)	—	9
C.-B.	(30)		(9)						(12)	(9)	—

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, tableau préparé spécialement pour le rapport.

Un nombre positif indique que l'une des provinces de la colonne de gauche a fait un transfert vers l'une des provinces dont le nom apparaît horizontalement.
Un nombre négatif indique que l'une des provinces de la colonne de gauche a reçu un transfert de l'une des provinces dont le nom apparaît horizontalement.

ANNEXE C

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA : ÉVÉNEMENTS ET PUBLICATIONS, 1985-1986

L'annexe C présente un aperçu des publications et des événements d'intérêt général dans le domaine de l'enseignement postsecondaire*. Pour sa première parution, l'annexe couvre la période comprise entre janvier 1985 et septembre 1986.

Les universités de l'Ontario : Options pour l'avenir

La Commission chargée d'étudier l'avenir des universités de l'Ontario (Commission Bovey) a publié son rapport final le 15 janvier 1985. Le rapport contient 51 recommandations sur divers sujets, tels que la diversification du rôle des universités, la qualité de l'enseignement et de la recherche, le financement des frais généraux de la recherche, le renouvellement du corps enseignant, la fluctuation des inscriptions, les revenus de fonctionnement des universités, l'augmentation des frais de scolarité, et l'établissement d'un régime de prêts aux étudiants remboursables selon le revenu.

Disponible à l'adresse suivante: Librairie du gouvernement de l'Ontario, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8, (416) 965-2054.

Les compétences en recherche dans le domaine des sciences naturelles et du génie : Projections relatives à l'offre et à la demande jusqu'en 1990

Publié en mai 1985 par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, ce rapport examine, à travers différents scénarios d'investissements en recherche et en développement d'ici 1990, la capacité de l'effectif de recherche du Canada de suffire aux besoins

---

* Les publications périodiques et les événements politiques ne sont pas traités dans l'annexe C.

futurs et le rôle du Conseil dans la formation des chercheurs. S'appuyant sur des simulations de modèles, les auteurs prévoient qu'une augmentation même légère des dépenses au titre de la recherche et du développement entraînera une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, en particulier dans les secteurs à forte demande tels que l'informatique et la biotechnologie. Les auteurs estiment réduites les possibilités d'accroître le nombre de diplômés d'études supérieures d'ici à la fin de la décennie; ils proposent de tirer le meilleur parti possible des effectifs actuels en améliorant l'infrastructure de la recherche et le matériel mis à la disposition des chercheurs, en assurant aux chercheurs un meilleur soutien technique et en établissant des conditions de travail qui rendent possible la poursuite de carrières de recherche stables.

Disponible en français et en anglais à l'adresse suivante: la Direction du secrétariat et des communications du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 1H5, (613) 995-5992.

Comité permanent du Sénat sur les finances nationales

Au cours de 1985 et de 1986, le comité a tenu une série d'audiences publiques sur le financement de l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle. Des présidents d'université, des porte-parole d'organisations nationales dans le domaine de l'éducation et des représentants du secteur privé, entre autres, ont exprimé leurs points de vue devant les membres du comité. Au nombre des questions soulevées, on peut noter le financement des universités et des collèges, l'imputabilité et l'évaluation des établissements d'enseignement postsecondaire, les notions d'excellence et d'accessibilité, et la valeur des petits collèges des arts libéraux. Le comité devrait présenter son rapport et ses recommandations au début de 1987.

Comité consultatif national sur les statistiques de l'éducation

Le 21 mai 1985, le statisticien en chef du Canada a annoncé la création d'un comité consultatif sur l'établissement de données statistiques relatives à tous les aspects de l'éducation au Canada. Le comité a reçu pour mandat d'identifier les lacunes des statistiques de l'éducation, de prévoir les nouvelles tendances et les besoins futurs et de passer en revue les travaux du Programme de statistiques sur l'éducation de Statistique Canada, en vue de formuler des recommandations qui permettront au programme de mieux répondre aux besoins du public canadien dans ce secteur. Le comité doit présenter un rapport donnant l'essentiel de ses constatations et de ses recommandations.

Rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada

La Commission Macdonald s'est penchée sur l'enseignement postsecondaire dans son rapport publié en septembre 1985. Les membres de la commission tracent un portrait de l'enseignement postsecondaire au Canada. Ils examinent le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine et soulèvent un certain nombre de questions touchant les arrangements fédéraux-provinciaux, anciens et actuels, en matière de financement, la courbe des inscriptions, les nouveaux impératifs du marché du travail, le sous-financement des établissements d'enseignement et l'ampleur du soutien fédéral et provincial au titre de l'enseignement supérieur, le taux de fréquentation, et l'appui du public en général. Les membres de la commission se prononcent en faveur d'un système d'enseignement supérieur davantage régi par les lois du marché et présentent un éventail d'options de réforme qui prolongent leur proposition de remplacer le système actuel de transferts fédéraux aux provinces par une formule d'aide directe aux étudiants. Les commissaires examinent également des solutions de rechange qui se situeraient dans le cadre actuel de transferts fédéraux aux provinces.

Disponible en français et en anglais chez les agents libraires agréés et dans d'autres librairies ou, par la poste, à l'adresse suivante: le Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S9, (819) 997-2560.

Éducation et Recherche, rapport du Groupe d'étude au Groupe de travail chargé de l'examen des programmes

Publié en novembre 1985, ce rapport fait partie d'un ensemble de 21 documents produits par le Groupe de travail ministériel (Groupe de travail Nielsen) constitué en 1984 en vue d'examiner la qualité des services au public du gouvernement et de rationaliser la gestion des programmes. Le groupe d'étude avait pour mandat d'aider le Groupe de travail ministériel à déterminer s'il n'y avait pas lieu de simplifier les programmes fédéraux reliés à l'éducation et à la recherche, d'en décentraliser les mécanismes de décision, et de faire en sorte qu'ils soient davantage accessibles aux bénéficiaires et plus compréhensibles. Le rapport passe en revue, entre autres programmes, le financement de l'enseignement postsecondaire par le gouvernement fédéral, les conseils subventionnaires à la recherche, les programmes-cibles de recherches, l'éducation des Indiens et des Inuit, ainsi que l'aide financière que le gouvernement fédéral verse pour les langues officielles dans l'enseignement, les études canadiennes et les prêts aux étudiants; il aborde également la dimension internationale de l'éducation et de la recherche. Les auteurs du rapport présentent de plus diverses options de changement.

Disponible en français et en anglais chez les agents libraires agréés et d'autres libraires ou, par la poste, auprès du Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S9, (819) 997-2560.

Rapport de la Commission royale de la Nouvelle-Écosse sur l'éducation postsecondaire

La Commission royale de la Nouvelle-Écosse fut établie en février 1983 pour étudier le système d'enseignement postsecondaire de la province sur le triple plan de la qualité, de l'accessibilité et du financement. Dans son rapport rendu public en décembre 1985, la commission énonce 115 recommandations sur une pluralité de sujets dont les frais de scolarité, les conditions d'admission, les programmes d'études de base, l'établissement d'un fonds spécial à l'intention des étudiants qui ont besoin d'aide financière, le financement de l'enseignement postsecondaire par la province et les transferts fédéraux au titre du financement des programmes établis.

Disponible à l'adresse suivante: Librairie du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, C.P. 634, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T3, (902) 424-7580.

Jeunesse : Un plan d'action

Le comité sénatorial spécial sur la jeunesse a consacré une section de son rapport final (février 1986) à certaines des grandes questions qui intéressent l'enseignement postsecondaire. Le rapport situe la "crise" actuelle de l'enseignement supérieur dans son contexte historique et identifie un ensemble de facteurs qui influent sur l'accessibilité, la participation et la qualité de l'enseignement. Parmi ces facteurs, les auteurs du rapport mentionnent le sous-financement des institutions, les arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les provinces, la fluctuation des inscriptions et la nature changeante des rapports entre l'enseignement et le marché du travail. Le comité traite de plus du financement de l'enseignement postsecondaire par le gouvernement fédéral et présente un certain nombre de recommandations sur l'admissibilité aux niveaux secondaire et postsecondaire, sur les programmes d'alternance travail-études et sur les étudiants étrangers.

Disponible en français et en anglais à l'adresse suivante: Comité sur la jeunesse, Direction des comités et de la législation privée, Sénat, Édifice Victoria, Pièce 628, 140, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0A4, (613) 990-0088.

Les services universitaires de valorisation industrielle de la recherche

Ce document, publié en août 1986 par le Conseil des sciences du Canada, est le premier d'une série de neuf documents d'étude portant sur la science et la technologie à l'université et l'économie canadienne. Le rapport vise à favoriser la création et le dévelopment de bureaux de transfert technologique dans les universités. Il brosse un tableau des initiatives qui ont été prises à cette fin, en montre la variété et situe ces bureaux dans le contexte de la culture et de la mission de l'université.

Disponible en français et en anglais, ainsi que les paramètres de l'étude (La science et la technologie à l'université et l'économie canadienne), à l'adresse suivante: Service des publications, Conseil des sciences du Canada, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K1P 5M1, (613) 992-1142.

Exposés de principes du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)(CMEC)

Le Conseil des ministres de l'Éducation a publié deux importants documents en 1985-1986 :

- **Principes d'interaction: Les relations fédérales-provinciales et l'enseignement postsecondaire au Canada** (septembre 1985) - Ce document propose une série de principes devant régir l'interaction entre les deux ordres de gouvernement en matière d'enseignement postsecondaire. Les ministres suggèrent dans cette déclaration que les gouvernements fédéral et provinciaux reconnaissent le rôle majeur

dévolu à l'enseignement postsecondaire dans la poursuite du développement socio-économique; qu'ils travaillent dans l'harmonie et la cohésion à conserver et à développer, à l'intention des Canadiens, des possibilités d'enseignement et de formation de la plus haute qualité; qu'ils engagent, à cette fin, une consultation et une coopération concrètes et valables; et qu'ils assurent des ressources adéquates au système d'enseignement postsecondaire et de formation de la main-d'oeuvre. Le document mentionne aussi un certain nombre de domaines où il existe une communauté d'intérêts tels que l'accessibilité, les langues officielles, et les étudiants étrangers. Le Conseil réitère ses priorités dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et invite le gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces à l'établissement de principes d'interaction.

- **Une économie en transition : Vers un renouveau de l'enseignement postsecondaire et de la formation de la main-d'oeuvre** (octobre 1985) - Ce document reflète le désir des ministres provinciaux de s'assurer que les établissements postsecondaires du Canada aient la capacité de s'adapter aux nouvelles conditions économiques. Le document énumère les grands défis que doit affronter l'enseignement postsecondaire et précise les initiatives importantes que les provinces ont prises dans ce domaine. Les ministres définissent de plus un ensemble de priorités relatives au rôle de l'enseignement postsecondaire au sein de la société canadienne, abordant, entre autres, les questions du financement des institutions, de la recherche et du développement, de la demande d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, des programmes de lettres et d'humanités et de l'intégration des techniques nouvelles dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Enfin, les ministres invitent tous les intervenants dans le domaine de l'éducation à faire un effort soutenu de collaboration pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés et pour aider les établissements postsecondaires à s'adapter à une conjoncture en évolution.

Documents disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante: le secrétariat du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 252, rue Bloor ouest, Suite 5-200, Toronto (Ontario) M5S 1V5, (416) 964-2551.

Études commandées par le Secrétariat d'État du Canada

Le Secrétariat d'État a fait publier plusieurs études et rapports en 1985-1986:

- **Pour une meilleure orientation du financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche par le Gouvernement du Canada, Rapport destiné au Secrétaire d'État du Canada** (février 1985) - Rédigé par A.W. Johnson, ce rapport étudie les modalités actuelles des arrangements fédéraux-provinciaux relatifs au financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche; il contient des recommandations visant à harmoniser les contributions financières des gouvernements fédéral et provinciaux, à réorienter le soutien financier du gouvernement fédéral au titre de la recherche et à favoriser l'établissement à travers le pays de centres d'excellence de calibre international. L'auteur examine également différentes voies que pourrait emprunter le gouvernement du Canada pour contribuer au financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche.

- **Une personne sur cinq, Enquête sur l'éducation des adultes au Canada** (février 1985) - Publié conjointement par Statistique Canada et le Secrétariat d'État du Canada, ce rapport s'appuie sur les résultats d'une enquête menée en janvier 1984 sur la formation des adultes et constitue un supplément à l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. La formation des adultes y est définie comme l'ensemble des activités scolaires autres que les études à plein temps. Le rapport étudie un certain nombre de facteurs dont le taux de fréquentation des adultes, leurs

caractéristiques socio-démographiques et leur expérience de travail, le genre de cours choisis et les raisons qui ont amené ces adultes à s'inscrire à des cours.

- **L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire au Canada, Recension des ouvrages** (novembre 1985) - Préparé par une équipe de chercheurs sous la direction du professeur Paul Anisef, de l'Université York, ce rapport offre un panorama complet des études et des travaux de recherche qui ont été entrepris sur la question de l'accessibilité aux établissements d'enseignement postsecondaire et présente une bibliographie complète. Les auteurs empruntent une optique de stratification sociale pour étudier dans quelle mesure des caractères hérités ou socialement construits, tels le sexe ou l'appartenance à une ethnie, ont une influence sur les chances qu'ont les personnes de parfaire leur instruction. Parmi les autres questions abordées dans ce rapport, on peut noter les études à temps partiel, les étudiants adultes, le rapport entre la qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle et les politiques du libre accès, les politiques relatives aux étudiants étrangers (munis d'un visa), le télé-enseignement et les points de vue des associations de professeurs, des organisations étudiantes et des gouvernements en matière d'accessibilité.

- **La promotion de 1982, Rapport sommaire de l'Enquête nationale de 1984 auprès des diplômés de 1982** (septembre 1986) - Préparé par le Secrétariat d'État du Canada, Statistique Canada et Emploi et Immigration Canada, ce rapport étudie l'insertion sur le marché du travail des diplômés des universités, des collèges et des écoles de métiers et de formation professionnelle, au cours des deux années qui ont suivi l'obtention de leur diplôme en 1982. L'étude renseigne, entre autres, sur la capacité des diplômés de réussir la transition entre l'école et le marché du travail, sur les raisons pour lesquelles certains d'entre eux n'ont pas fait ce passage, sur le niveau d'endettement des diplômés à la fin de leurs études et sur leur attitude à l'égard de l'enseignement qu'ils ont reçu.

Rapports disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante: Direction des communications, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0M5, (819) 997-0055.

ANNEXE D

LA FORMULE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS 1985-1986

1 - INTRODUCTION

Les arrangements sur le Financement des programmes établis (FPÉ) ont été introduits par le moyen de la Partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Ces arrangements sont venus remplacer les anciens accords de partage des coûts pour les programmes du secteur de la santé et de l'enseignement postsecondaire, appelés "programmes établis", par un nouveau transfert global de fonds fédéraux aux provinces. Le montant qui revient à chacune des provinces est établi au moyen d'une formule. La **formule du FPÉ** a été modifiée à diverses reprises depuis 1977, mais les principes généraux sont demeurés essentiellement les mêmes. L'annexe D utilise les données de l'année financière 1985-1986 pour illustrer le fonctionnement de la formule du FPÉ et son application à l'enseignement postsecondaire.

2 - LES CALCULS DU FPÉ AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Le système d'un transfert global entre le gouvernement fédéral et les provinces est fondé sur certains éléments de base, établis dans la Loi. Une **contribution par habitant** est fixée pour une **année de référence.** Cette contribution est ensuite rajustée chaque année au moyen d'un **facteur d'indexation,** ce qui permet d'établir **le montant à verser par habitant** pour l'année.

On multiplie ensuite ce montant par le **chiffre de la population** de la province pour obtenir le **montant total à verser** à la province pour l'année visée.

La valeur du **transfert de points d'impôt**, qui est établie indépendamment du calcul du montant total à verser correspond à l'étendue du champ fiscal progressivement cédé aux provinces à diverses époques. On soustrait la valeur du transfert de points d'impôt du montant total à verser pour obtenir le montant des paiements à verser en espèces. Les **paiements en espèces** se font par versements mensuels et comprennent le transfert en espèces pour l'année en cours et les rajustements de paiements d'années antérieures.

La formule du FPÉ s'applique aussi bien au financement des services de santé qu'au financement de l'enseignement postsecondaire. Appliquée à l'enseignement postsecondaire, elle peut être résumée en six étapes décrites ci-après et reprises au tableau D-1.

1re étape La **contribution** fédérale moyenne par habitant, pour l'ensemble du Canada, pour l' **année de référence** (1975-1976), s'obtient en divisant la contribution fédérale totale pour l'enseignement postsecondaire par le chiffre de la population des dix provinces (les territoires n'étaient pas admissibles aux contributions fédérales durant l'année de référence et le chiffre de leur population est donc exclu du calcul) :

1 546 190 000 $

22 634 600 habitants = 68,31 $ par habitant

2e étape Cette somme est augmentée, à la façon des intérêts composés, par un **facteur d'indexation** applicable à chacune des années subséquentes. Pour toutes ces années, à deux exceptions près, le facteur d'indexation (décrit plus loin) est établi en fonction de la croissance moyenne par habitant du produit national brut (PNB). Pour 1985-1986, le **montant par habitant** est de 178,44 $, obtenu par le calcul suivant :

68,31 $ x 1,147 x 1,142 x ... x 1,050 x 1,063 = 178,44 $

3e étape Pour obtenir le **montant total** à verser en 1985-1986, on multiplie le montant par habitant pour l'enseignement postsecondaire par le chiffre de la population de chaque province et de chaque territoire pour 1985-1986 (25,4 millions d'habitants), soit un total de 4,52 milliards de dollars pour l'ensemble du pays :
178,44 $ x 25,4 m. d'hab. = 4,52 milliards de dollars.

4e étape La valeur du **transfert de points d'impôt** pour la santé et l'enseignement postsecondaire a été évaluée à 6,96 milliards de dollars en 1985-1986. Une portion de ce transfert de points d'impôt, soit 32,12 p. 100 du total (ce calcul expliqué plus loin), est attribuée au financement de l'enseignement postsecondaire. Pour 1985-1986, le transfert de points d'impôt pour l'enseignement postsecondaire s'établit à 2,24 milliards de dollars :
6,96 milliards de dollars x 0,3212 = 2,24 milliards de dollars.

5e étape Le montant des **paiements en espèces** pour l'enseignement postsecondaire en 1985-1986 correspond à la différence entre les résultats des 3e et 4e étapes (montant total à verser moins transfert de points d'impôt) :
4,52 milliards de dollars - 2,24 milliards de dollars = 2,29 milliards de dollars.

6e étape Les valeurs qui servent à calculer le montant des paiements en espèces pour l'enseignement postsecondaire ne sont pas connues à l'avance et doivent faire l'objet d'estimations. Les **paiements en espèces** (décrits plus loin) de toute année donnée représentent à la fois la plus récente estimation relative aux montants à verser pour l'année en cours ainsi que les rajustements (positifs ou négatifs) résultant de la mise à jour du calcul des transferts des années précédentes.

Tableau D-1 : Éléments de base de la formule de financement de l'enseignement postsecondaire

	1re étape 2e étape			3e étape	4e étape	5e étape	6e étape
	A	B	C	D	E	F	G
ANNÉE FINANCIÈRE	FACTEUR D'INDEXATION	MONTANT PAR HABITANT	POPULATION DU CANADA	MONTANT TOTAL B x C = D[1]	TRANSFERT DE POINTS D'IMPÔT	MONTANT DES PAIEMENTS EN ESPÈCES D - E = F	PAIEMENTS EN ESPÈCES[2]
	(POURCENTAGES)	(DOLLARS)	(MILLIERS)	(MILLIONS DE DOLLARS)			
1975-76	-	68,31$	22 697,0	-	-	-	-
1976-77	14,7%	78,36$	22 993,0	-	-	-	-
1977-78	14,2%	89,47$	23 258,0	2 136	1 059	1 077	1 001
1978-79	11,0%	99,34$	23 475,0	2 448	1 290	1 158	1 302
1979-80	10,7%	109,94$	23 768,7	2 796	1 371	1 425	1 494
1980-81	10,1%	121,02$	24 042,5	3 151	1 602	1 549	1 596
1981-82	11,1%	134,42$	24 343,2	3 548	1 819	1 729	1 625
1982-83	12,2%	150,86$	24 631,8	3 716	1 911	1 805	1 532
1983-84	6,0%	159,91$	24 884,5	3 979	1 952	2 028	2 065
1984-85	5,0%	167,91$	25 123,6	4 218	2 104	2 115	2 265
1985-86	6,3%	178,44$	25 358,4	4 525	2 237	2 288	2 278

1 Pour la période de cinq ans allant de 1977-1978 à 1981-1982, les montants totaux à verser ne correspondent pas au produit du montant par habitant et du chiffre de la population en raison de dispositions appliquées temporairement durant la période d'introduction graduelle des nouveaux accords.

2 Les paiements en espèces d'une année donnée comprennent les dernières estimations relatives aux montants totaux devant être versés pour l'année en question. Ils comprennent en outre les rajustements résultant des vérifications des paiements en espèces des années précédentes.

3 - DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS DE LA FORMULE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

3.1 Le facteur d'indexation

Le facteur d'indexation lie la croissance de la contribution fédérale par habitant à la croissance de l'économie par habitant. Le facteur retenu est calculé en fonction de la moyenne composée et mobile de la croissance du PNB étalée sur trois ans. En 1985-1986, il était de 6,3 p. 100 et représentait la croissance moyenne par habitant du PNB pour la période allant de 1981 à 1984. En 1983-1984 et en 1984-1985, le facteur d'indexation a été plafonné à 6 p. 100 et à 5 p. 100, conformément au programme de restriction du gouvernement fédéral.

3.2 Le montant par habitant à verser aux provinces

Les modifications apportées en 1982 aux dispositions législatives du FPÉ garantissent un montant par habitant égal pour toutes les provinces et territoires; ce n'était pas le cas avant 1982. Durant les cinq premières années des accords sur le FPÉ, des dispositions provisoires avaient été ajoutés à la formule à mesure que les arrangements entraient en vigeur: paiements transitoires en espèces, paiements en espèces à des fins de nivellement, recouvrements relatifs aux transferts de points d'impôt et garanties de recettes. Certaines de ces dispositions ont affecté la répartition des sommes à travers le pays et ont eu pour effet que le montant à verser par habitant n'était pas égal pour toutes les provinces et territoires. Depuis 1982-1983, les dispositions provisoires ont disparu et le montant à verser par habitant est uniforme pour toutes les provinces et territoires.

3.3 Les transferts de points d'impôt

Au fil des années, le gouvernement du Canada a réduit ses taux d'imposition sur les revenus des particuliers et sur ceux des sociétés afin de permettre aux gouvernements provinciaux d'augmenter les leurs. Les recettes des gouvernements des provinces provenant d'impôts furent ainsi augmentées, les recettes correspondantes du gouvernement fédéral réduites, et cela sans hausse du fardeau fiscal des contribuables. Une autre réduction des taux d'imposition du gouvernement fédéral a donné lieu à un transfert de points d'impôt pour le financement des programmes établis en matière de santé et d'enseignement postsecondaire correspondant à 13,5 points d'impôt sur le revenu des particuliers et à un point d'impôt sur le revenu des sociétés; les paiements de péréquation se rattachant à ces points d'impôt furent ajustés en conséquence. Le coût pour le gouvernement fédéral de cette modification des taux d'imposition représente non seulement la valeur des recettes cédées, mais aussi une augmentation des paiements de péréquation aux provinces dont les recettes sont plus faibles.

Dans le cas du Québec, un abattement spécial de 8,5 points d'impôt sur le revenu des particuliers, sans péréquation, a été prévu en raison des différents accords de retrait conclus de longue date avec cette province. La valeur de cet abattement spécial entre dans le calcul du transfert fiscal. Le montant total qui peut être versé au Québec est établi comme pour toutes les autres provinces. Seule la forme du transfert diffère, cette province ayant droit à un transfert de points d'impôt plus important. Le tableau D-2 présente les estimations du ministère des Finances du Canada en ce qui a trait à la valeur des différents éléments du transfert de points d'impôt pour l'enseignement postsecondaire pour chacune des provinces et les deux territoires.

Tableau D-2 : Financement des programmes établis : Transferts de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

1983-84	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.-O.	Yukon	Canada
13,5 Points IRP	19 187	4 326	39 022	28 117	337 159	610 764	52 659	54 033	179 422	192 866	3 548	1 682	1 522 784
Péréquation IRP	16 389	3 351	14 188	15 593	64 930	0	12 076	0	0	0	0	0	126 527
1,0 Point IRS	855	234	1 513	1 359	19 260	39 554	2 542	2 667	24 683	7 522	288	46	100 523
Péréquation IRS	1 185	207	1 539	1 148	3 800	0	1 171	0	0	0	0	0	9 050
Abattement du Québec	—	—	—	—	192 876	—	—	—	—	—	—	—	192 876
Total - Transferts de points d'impôt	37 616	8 118	56 261	46 217	618 025	650 318	68 447	56 700	204 105	200 388	3 837	1 728	1 951 760

1984-85	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.-O.	Yukon	Canada
13,5 Points IRP	20 248	4 620	42 639	30 182	365 846	671 251	55 558	56 290	183 154	201 248	4 084	1 832	1 636 953
Péréquation IRP	18 035	3 684	15 024	17 041	66 677	0	14 403	0	0	0	0	0	134 864
1,0 Point IRS	898	295	1 791	1 329	24 495	44 556	2 759	2 886	26 744	8 184	293	63	114 293
Péréquation IRS	1 452	215	1 749	1 569	2 055	0	1 536	0	0	0	0	0	8 575
Abattement du Québec	—	—	—	—	209 287	—	—	—	—	—	—	—	209 287
Total - Transferts de points d'impôt	40 633	8 814	61 203	50 121	668 359	715 807	74 256	59 176	209 898	209 432	4 377	1 895	2 103 971

1985-86	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.-O.	Yukon	Canada
13,5 Points IRP	22 027	4 998	46 181	32 851	395 155	715 420	59 691	59 277	193 079	211 773	4 409	2 004	1 746 866
Péréquation IRP	18 525	3 882	15 354	17 400	64 640	0	15 041	0	0	0	0	0	134 842
1,0 Point IRS	1 104	267	1 787	1 612	22 491	46 493	3 079	3 374	28 260	9 359	348	61	118 235
Péréquation IRS	1 282	256	1 833	1 345	4 560	0	1 317	0	0	0	0	0	10 593
Abattement du Québec	—	—	—	—	226 053	—	—	—	—	—	—	—	226 053
Total - Transferts de points d'impôt	42 939	9 403	65 155	53 207	712 899	761 913	79 130	62 651	221 339	221 132	4 757	2 065	2 236 590

Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1983-1984; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 28 février 1986, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1986, pour 1985-1986.

3.4 Le facteur de répartition

En vertu d'une modification apportée aux dispositions législatives du FPÉ en 1984, les contributions pour la santé et l'enseignement postsecondaire sont calculées séparément. Le montant des paiements en espèces pour l'enseignement postsecondaire correspond maintenant à la somme nécessaire pour combler la différence, s'il y en a une, entre la valeur du tranfert de points d'impôt pour l'enseignement postsecondaire et le montant total à verser à cette fin. Le montant des paiements en espèces ne peut donc pas être calculé indépendamment du transfert de points d'impôt.

Avant 1983-1984, les montants à payer en espèces étaient répartis entre l'enseignement postsecondaire et les services de santé, mais la Loi ne précisait pas une telle répartition pour le transfert de points d'impôt. À cause de la nouvelle base de calcul, il est devenu nécessaire de déterminer la part de ce transfert allouée à l'enseignement postsecondaire et celle allouée à la santé. À cette fin, on a retenu comme facteur de répartition la proportion que représentait durant l'année de référence les contributions fédérales pour l'enseignement postsecondaire par rapport au total des contributions fédérales pour les deux éléments du programme pris ensemble. En 1975-1976, les contributions fédérales pour l'enseignement postsecondaire s'élevaient à 1,55 milliard de dollars, et à 3,27 milliards de dollars pour les services de santé assurés. La part de l'enseignement postsecondaire s'établissait donc à 32,1 p. 100 du total. Ce rapport étant établi sur la base des contributions fédérales totales versées à l'ensemble des provinces durant une année en particulier, il ne reflète pas nécessairement la structure des dépenses pour les programmes établis d'une province donnée pour cette année-là (ou pour toute autre année).

Il est à noter que depuis 1984, le facteur de répartition original n'a été appliqué qu'au seul transfert de points d'impôt, et non aux

paiements en espèces ni au total. En raison de l'imposition du programme des "5 et 6 p. 100", le montant total pour l'enseignement postsecondaire a progressé plus lentement que le montant total pour la santé, de sorte qu'en 1985-1986, ce premier montant ne représentait plus que 30,8 p. 100 du total à verser. De plus, parce que la portion du transfert de points d'impôt allouée à l'enseignement postsecondaire est demeurée stable à 32,1 p. 100, le montant à verser en espèces pour l'enseignement postsecondaire ne représentait plus, en 1985-1986, que 29,6 p. 100 du total des paiements en espèces pour le FPÉ.

Le gouvernement fédéral alloue ses transferts aux provinces selon la répartition qu'il juge souhaitable entre la santé et l'enseignement postsecondaire, mais les provinces répartissent les fonds entre ces deux secteurs selon leurs propres priorités budgétaires.

3.5 Les paiements en espèces

Le total des paiements en espèces faits durant une année financière donnée ne correspond pas nécessairement au montant à verser en espèces pour cette année-là puisque les paiements comportent aussi des rajustements (positifs ou négatifs) se rapportant aux années précédentes. On ne connaît qu'à la fin de l'année les chiffres concernant le PNB, les points d'impôt, la péréquation, la population, etc., de sorte qu'il faut recourir à des prévisions pour calculer le montant des transferts en espèces à faire au cours d'une année. Les calculs sont refaits à intervalles réguliers, à mesure que les données définitives sont connues. Habituellement, le montant à verser pour une année financière donnée ne peut être établi de manière définitive que trois ans plus tard.

Les transferts en espèces pour le Financement des programmes établis dans le secteur de l'enseignement postsecondaire sont faits par le secrétaire d'État du Canada sous forme de versements mensuels aux gouvernements des provinces et des territoires.

ANNEXE E

DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU COLLÉGIAL

Outre les programmes d'enseignement postsecondaire, les établissements d'enseignement de niveau collégial peuvent dispenser des cours de métier ou de formation technique, d'éducation permanente ou de niveau secondaire qui ne répondent pas à la définition d'enseignement postsecondaire retenue par Statistique Canada. Le tableau ci-après répartit les dépenses totales des établissements d'enseignement de niveau collégial de chaque province en fonction de deux catégories, les programmes d'enseignement postsecondaire et tous les autres programmes. Le total des dépenses consacrées aux programmes d'enseignement postsecondaire correspond au total des dépenses des établissements de niveau collégial au titre de l'enseignement postsecondaire tel que présenté à l'annexe B.

E-1 Dépenses totales des établissements d'enseignement de niveau collégial par province et par niveau d'enseignement, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Programmes d'enseignement postsecondaire	Tous les autres programmes	Total
Terre-Neuve	17 018	21 371	38 389
Île-du-Prince-Édouard	7 544	8 175	15 719
Nouvelle-Écosse	24 239	3 589	27 828
Nouveau-Brunswick	28 508	43 141	71 649
Québec	875 067	129 119	1 004 186
Ontario	616 204	275 575	891 779
Manitoba	28 468	44 987	73 455
Saskatchewan	55 461	21 086	76 547
Alberta	233 497	126 647	360 144
Colombie-Britannique	214 492	126 012	340 504
Yukon	2 545	2 710	5 255
Territoires du Nord-Ouest	3 919	6 415	10 334
Total	2 106 962	808 827	2 915 789